

Pour F. de Saussure, certaines des combinaisons constatées dans l'énoncé réalisé sont du domaine de la parole, pour autant que ces combinaisons ne répondent pas à des mécanismes linguistiques impératifs : « Le propre de la parole, c'est la liberté des combinaisons. » Si l'on se réfère à la définition de la parole comme *a)* « les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle ; *b)* le mécanisme psycho-physique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons », on est amené à chercher des exemples de *combinaisons libres* relevant de la parole. F. de Saussure donne deux types d'exemple :

a) Les expressions à *quoi bon ?*, *allons donc !*, à *force de*, *pas n'est besoin de...*, etc. Il fait alors remarquer que « ces tours ne peuvent être remarqués et qu'ils sont fournis par la tradition ». On remarquera toutefois qu'il en va de même pour toute construction, et que la distribution de *manger* (*X mange Y*) ou de *Paul* (*Paul - fait, mange, voit X ou X voit, écoute, parle à + Paul*) n'est pas moins impérative si elle est plus délicate à établir.

b) Le dérivé *indécorable*. Ce mot est fabriqué selon le principe de la quatrième proportionnelle, à partir de *décorer*, sur le modèle du rapport *pardonner/impardonnable*. F. de Saussure voit là une combinaison de la langue, non de la parole. C'est dire que toute néologie relève du mécanisme de la langue.

2. En phonétique, on appelle *combinaison* l'agencement par simultanéité ou par contiguïté de deux ou plusieurs articulations. Les phonèmes complexes résultent de la combinaison de deux articulations simultanées (l'une occlusive et l'autre fricative pour les affriquées comme le [dʒ] de l'anglais *Jane*, l'une vélaire et l'autre labiale pour les labiovélares comme le [w] du français *oui* [wi], etc.). La combinaison de deux phonèmes contigus obéit à des règles combinatoires* qui varient suivant les différentes langues, et s'accompagne de modifications résultant de l'influence réciproque que ces phonèmes exercent l'un sur l'autre (changements combinatoires**).

3. En psycholinguistique, on appelle *combinaison* l'association, dans la séquence « item-stimulus et réponse », de mots déjà rencontrés dans une suite réelle de la langue, dans une phrase.

combinatoire

1. L'analyse combinatoire repose sur le postulat qu'une grammaire est un mécanisme fini,

c'est-à-dire que ses unités et ses règles sont en nombre fini. La méthode combinatoire de la linguistique structurale consiste *a)* en la prise en considération des seuls contextes des unités (analyse du corpus), *b)* en la recherche des contraintes qui s'exercent sur les unités dans la chaîne parlée.

La théorie de F. de Saussure se fonde sur la nécessité de définir toute unité de la langue selon deux axes : celui des oppositions (axe paradigmatique) et celui des combinaisons (axe syntagmatique).

Sur l'axe des combinaisons, les unités entretiennent des rapports de *contraste* et non d'opposition. On définira la *fonction combinatoire* des unités comme leur possibilité de s'associer entre elles pour former des groupes qui permettent la réalisation d'unités de niveau supérieur : combinatoire de phonèmes aboutissant au morphème, combinatoire de morphèmes aboutissant au lexème ou au syntagme, et cela jusqu'au discours.

Une analyse combinatoire part d'un corpus de matériaux linguistiques et tente de rendre compte des énoncés par des formules structurales spécifiant les classes acceptables de séquences. Il s'agit, à tous les niveaux, d'arriver à une taxinomie, à un classement ordonné. La distribution des segments est repérée à tous les niveaux par des procédures de même nature. La *combinatoire lexicale* emprunte l'essentiel de sa démarche à l'analyse phonologique ; les contraintes qui s'exercent sur les morphèmes lexicaux ne sont pas différentes par nature de celles qui pèsent sur les phonèmes. La *combinatoire sémantique* est définie, dans la même perspective, comme un calcul du sens des énoncés à partir de leur syntaxe, c'est-à-dire des combinaisons de morphèmes.

La critique que fait N. Chomsky de la linguistique structurale porte, entre autres, sur la notion de combinatoire ; pour lui, ni le modèle distributionnel, ni le modèle de grammaire de constituants immédiats n'expliquent la totalité des phénomènes de production d'énoncés. La notion de créativité du langage (aptitude de tout locuteur à comprendre ou produire un nombre indéfini d'énoncés jamais encore formulés) accroît la difficulté de rendre compte de l'ensemble des faits par l'analyse combinatoire.

2. En phonétique, un *changement combinatoire* est la modification phonétique que subit un phonème au contact d'un phonème voisin et qui résulte en général de la tendance à l'assimilation.

milation*. Ainsi la plupart des consonnes modifient leur point d'articulation et leur timbre selon la nature des voyelles qui les entourent : la consonne [k] est plus ou moins vélaire et plus ou moins aiguë suivant qu'elle se trouve devant une voyelle palatale (aiguë), comme [i], ou devant une voyelle vélaire (grave), comme [u]. Le phonème français /k/ présente ainsi deux variantes* combinatoires, dont l'une, palatalisée, apparaît par exemple dans le mot *qui*, et l'autre, dans le mot *cou*.

Les changements combinatoires que subissent les consonnes au contact des voyelles relèvent principalement de quatre phénomènes : la palatalisation, la vélarisation, la labialisation, la labiovélarisation. (v. aussi VARIANTE.)

comitatif

Le *comitatif* est le cas* exprimant l'accompagnement (ex. : *Il est venu avec ses parents* ou *sans ses enfants*), réalisé en français par un syntagme prépositionnel. Le comitatif se confond parfois avec l'instrumental, avec lequel il a en commun certains moyens morphologiques (par exemple, la préposition *avec*).

commentaire

Le *commentaire* est la partie de l'énoncé qui ajoute quelque chose de nouveau au thème, qui en « dit quelque chose », qui informe sur lui, par opposition au *topique**, qui est le sujet du discours, l'élément qui est donné par la situation, par la question de l'interlocuteur, qui est l'objet du discours, etc. Ainsi, dans *Pierre est venu hier*, *Pierre* est le *topique* et *est venu hier* est le *commentaire*, qui, dans les langues indo-européennes, s'identifie au *prédicat**.

commination

On appelle *commination* la figure de rhétorique qui consiste à intimider son adversaire, à le menacer.

commun

1. L'adjectif *commun* prend des sens différents selon qu'il est utilisé en grammaire historique ou en grammaire descriptive.

a) En grammaire historique, *commun* qualifie un état, généralement non attesté, qui serait celui d'une langue donnée (parfois non attestée elle-même) avant sa différenciation en langues ou dialectes différents. Ainsi, on postule pour les différentes langues slaves, germaniques, un « slave commun (protoslave) », un germanique commun (protogermanique).

b) En grammaire descriptive, *commun* caractérise l'ensemble des formes admises par des populations de langues ou dialectes apparentés pour communiquer entre eux : ainsi, le grec commun ou *koïnè* des IV^e-III^e siècles av. J.-C.

c) De plus, les planificateurs linguistiques ont établi des langues d'union, comme l'ibo commun, où les différences dialectales sont éliminées, afin de constituer une langue de large intercommunication.

d) En sociolinguistique, *commun* se dit de la langue courante, parlée habituellement, par opposition aux langues techniques et scientifiques.

2. En grammaire traditionnelle, on appelle *noms communs* (par opposition à *noms propres*) les noms qui s'appliquent à un être ou à un objet appartenant à toute une catégorie, à toute une espèce : *homme*, *livre*, *enfant* sont des noms communs. Les *noms propres* (au singulier) réfèrent à une personne, un être vivant ou un objet unique (*Robert*, *Médor*, *la Lune*).

communauté

1. On appelle *communauté linguistique* un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux. Quand une nation est monolingue, elle constitue une communauté linguistique. Mais une communauté linguistique n'est pas homogène ; elle se compose toujours d'un grand nombre de groupes ayant des comportements linguistiques différents ; la forme de langue que les membres de ces groupes utilisent tend à reproduire d'une manière ou d'une autre, dans la phonétique, la syntaxe ou le lexique, les différences de génération, d'origine ou de résidence, de profession ou de formation (différences socioculturelles). Une communauté linguistique n'est donc jamais entièrement homogène. Elle se subdivise en de nombreuses autres communautés linguistiques. Tout individu appartenant à la communauté peut évidemment appartenir en même temps à plusieurs groupements linguistiques.

Ainsi, on peut dire que les habitants d'une vallée qui utilisent un certain idiome appartenant à une langue déterminée forment une communauté linguistique ; de même une nation tout entière, de même, d'une certaine manière, Québécois et Français de France, ou simplement les membres d'une profession utilisant un argot* ou un vocabulaire technique ; de même, enfin, un groupe donné, par exemple des lycéens ou des soldats à un moment donné

de leur existence. Le concept de communauté linguistique implique simplement que soient réunies certaines conditions spécifiques de communication remplies à un moment donné par tous les membres d'un groupe et uniquement par eux ; le groupe peut être stable ou instable, permanent ou éphémère, à base sociale ou géographique.

2. La notion de *communauté socioculturelle* est différente des notions de communauté linguistique, même si, le plus souvent, elle implique une communauté de langue. La communauté socioculturelle est un groupe de personnes qui, à partir de facteurs sociaux (historiques, professionnels, nationaux, géographiques) et culturels (culture écrite ou orale) ont en commun certains comportements qui les opposent à d'autres individus considérés de ce fait comme appartenant à d'autres communautés socioculturelles. La communauté socioculturelle est caractérisée, entre autres, par un certain

nombre de représentations collectives relevant notamment de l'idéologie et de la culture. Dans les civilisations modernes, l'individu peut appartenir à plusieurs communautés socioculturelles (géographique, politique, philosophique, etc.), de tailles diverses, s'incluant partiellement.

3. Gumperz, ayant fait la critique de la notion de *communauté linguistique* définie comme « un ensemble d'individus parlant la même langue », a mis en évidence la complexité des situations : toute communauté linguistique réelle se définit non par une langue, mais par la pratique du même ensemble de variétés ou de langues selon des règles similaires d'usage. Les variétés ou les langues sont organisées comme une sorte de répertoire et c'est la manière dont on les fait alterner ou dont on les conçoit qui constitue la *communauté sociolinguistique*.

communication

1. La *communication* est l'échange verbal entre un sujet parlant, qui produit un énoncé destiné à un autre sujet parlant, et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et/ou une réponse explicite ou implicite (selon le type d'énoncé). La communication est intersubjective. Sur le plan psycholinguistique, c'est le processus au cours duquel la signification qu'un locuteur associe aux sons est la même que celle que l'auditeur associe à ces mêmes sons.

Les *participants à la communication*, ou acteurs de la communication, sont les « personnes » : l'ego, ou sujet parlant qui produit l'énoncé, l'interlocuteur ou allocutaire, enfin ce dont on parle, les êtres ou objets du monde.

La *situation de communication* est définie par les participants à la communication, dont le rôle est déterminé par *je* (*ego*), centre de l'énonciation, ainsi que par les dimensions spatio-temporelles de l'énoncé ou contexte situationnel : relations temporelles entre le moment de l'énonciation et le moment de l'énoncé (les aspects et les temps), relations spatiales entre le sujet et les objets de l'énoncé, présents ou absents, proches ou éloignés, relations sociales entre les participants à la communication ainsi qu'entre eux-mêmes et l'objet de l'énoncé (les types de discours, les facteurs historiques, sociologiques, etc.). Ces *embrayeurs de la communication* sont symbolisés par la formule « je, ici, maintenant ».

Le *statut de la communication* est défini par la distance sociale, ou intersubjective, instituée par *je* avec ses interlocuteurs (ainsi la différence entre *tu* et *vous* traduit une intimité ou une relation sociale différente), et par la manière dont *je* envisage son énoncé. Ainsi, l'énoncé peut être plus ou moins pris en considération, assumé par le locuteur : cela se traduit par les modes et les aspects du verbe, et par des adverbes comme *peut-être*, *sans doute*, c'est-à-dire par ce qu'on appelle les modalisations*.

2. Au sens que lui donnent les ingénieurs des télécommunications, la *communication* est le fait qu'une information est transmise d'un point à un autre (lieu ou personne). Le transfert de cette information est fait au moyen d'un message qui a reçu une

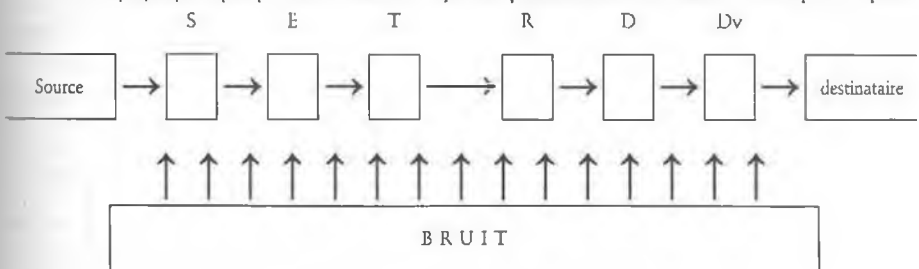
certainne forme, qui a été codé. La première condition, en effet, pour que la communication puisse s'établir, est le codage de l'information, c'est-à-dire la transformation du message sensible et concret en un système de signes, ou code, dont la caractéristique essentielle est d'être une convention préétablie, systématique et catégorique.

Quand la communication s'établit, nous disons que les parties composantes de cette transmission forment un système de communication. Le schéma de la communication suppose la transmission d'un message* entre un émetteur et un récepteur possédant en commun, au moins partiellement, le code nécessaire à la transcription du message. Un système comporte les éléments suivants :

- 1) Le code, qui comprend des signaux spécifiques et un ensemble de règles de combinaisons propres à ce système de signaux ; dans les langues naturelles, le code est constitué par les phonèmes, les morphèmes et les règles de combinaison de ces éléments entre eux (par opposition à la parole, constituée par les énoncés réalisés, ou messages) ;
- 2) Le canal, support physique de la transmission du message, moyen par lequel le code ou les signaux sont transmis : c'est l'air pour le cas de la communication verbale, mais le canal peut avoir des formes très diverses : bandes de fréquence radio, lumières, systèmes mécaniques ou électroniques divers, etc. ;
- 3) L'émetteur, qui est à la fois la source du message, l'émetteur proprement dit, comportant les mécanismes du codage et l'appareil émetteur lui-même. On dit de l'émetteur qu'il est un encodeur, c'est-à-dire qu'il sélectionne à l'intérieur du code un certain nombre de signaux permettant de transmettre le message ;
- 4) Le récepteur-décodeur. C'est à la fois l'appareil qui reçoit le message (oreille ou récepteur-radio) et le destinataire proprement dit du message (cerveau humain pour le langage parlé, auditeur pour la radio, etc.). Le processus du décodage se fait au niveau du récepteur-destinataire par la « recherche en mémoire » des éléments sélectionnés par l'émetteur et constituant le message ;
- 5) Le recodage, ou réencodage, opération par laquelle le message codé, puis décodé, reçoit une nouvelle forme. Par exemple, on dicte un télégramme (forme acoustique), qui est transcrit sur une feuille de papier (forme graphique), puis tapé en morse (forme mécanique) et finalement transmis sous forme d'impulsions électriques.

Il est possible de figurer graphiquement quelques schémas de communication.

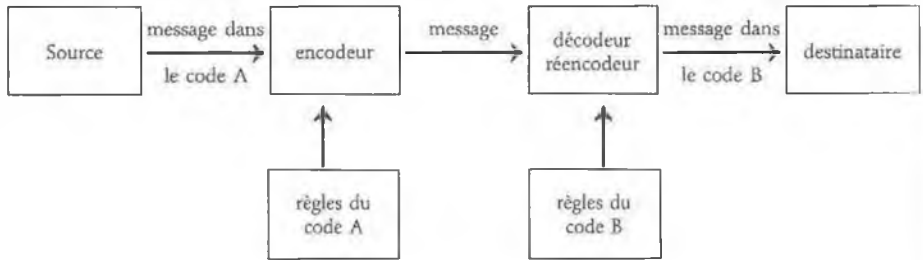
a) *Schéma physique* qui peut traduire ce qui se passe dans un matériel téléphonique :



S = sélecteur
E = encodeur
T = transmetteur

R = récepteur
D = décodeur
Dv = développeur

b) Schéma de la traduction qui introduit la notion de recodage du message :



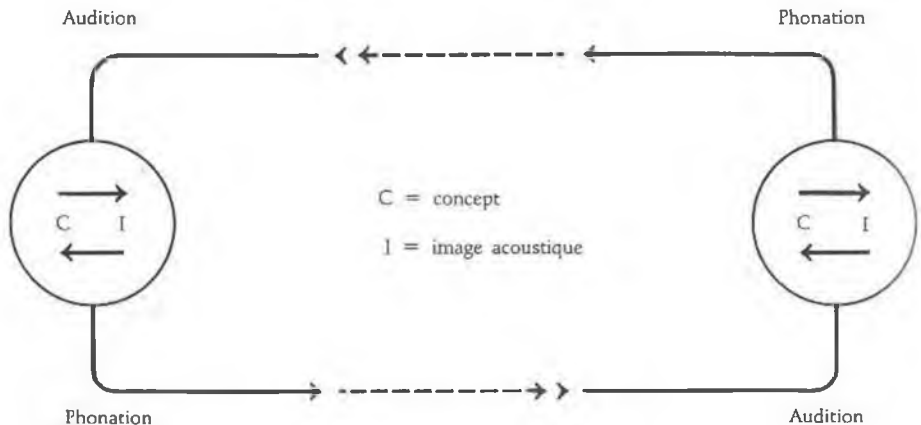
Dans ce type de communication, l'émetteur et le destinataire n'ont pas le même code.

c) Schéma linguistique de R. Jakobson :



Dans ce schéma, R. Jakobson introduit la notion de contexte (ou référent) saisissable par le destinataire et qui est soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé – et la notion de contact, canal physique et connexion psychologique entre le destinataire et le destinataire, contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication.

d) Schéma de F. de Saussure. Ce schéma représente le circuit de la parole humaine entre deux interlocuteurs A et B. F. de Saussure expose que le point de départ du circuit se trouve dans le cerveau de l'un des interlocuteurs (A), où les faits de conscience, appelés concepts par F. de Saussure, sont associés aux représentations des signes linguistiques ou images acoustiques servant à leur expression. Un concept donné déclenche dans le cerveau une image acoustique correspondante (phénomène



psychique) ; puis le cerveau transmet aux organes de phonation une impulsion corrélative à l'image (processus physiologique) ; les ondes sonores se propagent alors de la bouche de A à l'oreille de B (processus physique) ; enfin, le circuit se prolonge en B dans l'ordre inverse : de l'oreille au cerveau, transmission physiologique de l'image acoustique ; dans le cerveau, association psychique de cette image avec le concept correspondant. Si B parle à son tour, son cerveau donnera aux organes de phonation une impulsion, et le processus suivra par les mêmes phases successives que le processus précédemment décrit. L'ensemble de ce processus est reproduit graphiquement par F. de Saussure comme indiqué page ci-contre.

C'est donc au niveau du cerveau que se déroulent les opérations d'encodage et de décodage, le cerveau jouant le rôle à la fois d'émetteur et de récepteur du message. C'est dans le cerveau également que sont déposés les éléments du code et que s'enchaînent les opérations de « recherche en mémoire », le cerveau joue donc un peu le rôle de l'unité centrale d'un ordinateur.

communion

On appelle *communion* ou *fonction phatique* la fonction d'un énoncé qui a pour objet principal non de communiquer une information, d'exprimer un ordre ou un sentiment, mais de maintenir le contact entre le locuteur et l'interlocuteur (le terme *allô* au téléphone ; certaines interjections, etc.), ou de manifester conventionnellement un désir d'entrer en communication (ainsi : *Il fait beau*, qui peut servir de formule d'introduction dans une conversation).

commutable

On dit que deux unités linguistiques (phonèmes, morphèmes, syntagmes) sont *commutables* quand elles entrent dans des constructions identiques, c'est-à-dire quand elles ont des environnements, des distributions identiques : elles peuvent alors se substituer l'une à l'autre avec la même validité grammaticale. Ainsi, *crayon* et *stylo* sont commutables dans des constructions comme : *J'écris avec un —. Prête-moi ton —, j'ai oublié le mien, etc.*

commutation

1. La *commutation* est une épreuve (test) qui doit montrer si la substitution d'un élément à un autre dans le plan de l'expression, en un rang déterminé (phonème, morphème, syntagme), entraîne une différence dans le plan du contenu ou, inversement, si le remplacement d'un élément par un autre dans le plan du contenu se manifeste par une différence dans le plan de l'expression. Par exemple, dans la paire minimale *mal/pal*, on substituera à /m/ le phonème /k/ écrit *c* et on constatera qu'il y a une nouvelle paire minimale (comportant

deux termes ayant un sens) : *cal/pal*. L'épreuve de commutation a ainsi dégagé une unité de la structure phonologique de la langue : /m/. La commutation est une procédure linguistique qui se substitue à l'analyse des distributions mais ne modifie pas le principe de l'analyse.

La *commutation* est donc l'opération par laquelle le linguiste vérifie l'identité paradigmatique de deux formes de la langue. Cette identité paradigmatique doit être distinguée de l'identité formelle ou sémantique ; elle se définit simplement par l'aptitude à entrer dans les mêmes constructions. Ainsi, la non-identité sémantique de *table* et *chaise* n'empêche pas la commutation : *La table est verte / La chaise est verte*. La non-identité formelle de *pomme de terre* et de *carotte* n'empêche pas la commutation : *La pomme de terre est un légume / La carotte est un légume*.

Le test de commutation demande que soient définis des critères pertinents : *chaise* et *table* commutent dans le paradigme du mobilier, non dans celui des sièges. Il reste que la description sémantique du français doit aussi rendre compte de l'acceptabilité de l'énoncé *s'asseoir sur la table* : la commutation *chaise / table* reste ici possible, malgré le sémantisme propre à *table*.

Le test de commutation, inauguré dans la perspective de l'analyse en constituants immédiats (un élément ou groupe d'éléments est dit *constituant* s'il commute avec d'autres éléments ou groupes d'éléments de la langue), est exploité plus largement par la grammaire moderne : dans la description linguistique utilisant l'intuition linguistique du locuteur natif,

on se sert de la commutation pour vérifier l'ensemble des contraintes séquentielles.

2. Dans les situations où un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux langues, on dit qu'il y a *commutation* si l'emploi de ces langues est alterné : certains immigrés, par la commutation, réservent la langue maternelle à un usage familial et utilisent la langue d'adoption à l'extérieur, notamment dans la vie professionnelle.

commutativité

Dans la théorie des constituants immédiats, on appelle *commutativité* l'aptitude de divers éléments ou groupes d'éléments de la langue à entrer dans les mêmes constructions. Par exemple, la commutativité de *chaise* et *fauteuil* est grande, la majorité des environnements acceptant *chaise* admettent aussi *fauteuil* (moyennant les adaptations grammaticales nécessaires) ; la commutativité de *chaise* et *table* est moindre (les formes **passer à chaise*, **chaise d'opération*, etc., sont agrammaticales). C'est dire que le rapport paradigmatique entre *chaise* et *fauteuil* est plus étroit que celui qui relie *chaise* et *table*.

compact

Les *phonèmes compacts* sont ceux dont le spectre acoustique présente une concentration de l'énergie plus élevée dans une région relative-ment étroite et centrale, par rapprochement des deux formants principaux (du pharynx et de la bouche). Les phonèmes compacts sont articulatoirement centrifuges : il s'agit des voyelles ouvertes [a], [ɛ] [ɔ], [u], etc., et des consonnes vélaïres et palatales [k], [g], [x], [ʃ], [ʒ], etc., dont la cavité buccale présente un résonateur plus ample en avant du resserrement le plus étroit qu'en arrière. Les phonèmes compacts s'opposent aux phonèmes diffus.

comparaison

1. La *comparaison* est une opération qui consiste, en grammaire comparée, à étudier parallèlement deux langues en dégagant les différences, ou surtout les correspondances, qui en révèlent souvent la parenté.

2. La rhétorique distingue la *comparaison* de la métaphore* par un caractère formel : la comparaison, ou mise en parallèle de deux termes d'un énoncé, est toujours introduite par un troisième terme introducteur *comme*, *ainsi que*, *de même que*, etc. ; on met en présence le terme qu'on compare et celui auquel on le compare : ainsi dans *Un bonhomme rond comme un tonneau*.

Dans la métaphore, l'absence de termes introducteurs entraîne la substitution au terme originel du terme qu'on lui compare : *Elle avait sur la tête une véritable pièce montée* (substitution de « véritable pièce montée » à « chapeau ») ; *Cet homme, un véritable tonneau, pèse 102 kilos* (identification par apposition).

3. En grammaire, on appelle *subordonnée de comparaison* ou *subordonnée comparative* une subordonnée introduite par *de même que*, *ainsi que*, *comme*, etc., et instituant une comparaison entre cette subordonnée et une phrase principale. Parmi les subordonnées de comparaison se trouvent aussi les subordonnées introduites par *que*, dépendant d'un comparatif : dans *Pierre est plus prudent que Paul*, *que Paul* est une subordonnée de comparaison.

4. Les *degrés de comparaison* sont des indices affectés à un adjectif (ou un adverbe) qui représentent une qualité susceptible d'être plus ou moins élevée, plus ou moins intense. Le degré peut être envisagé en lui-même, indépendamment de toute comparaison avec d'autres êtres ou objets (*degré absolu*), ou par comparaison avec d'autres êtres ou objets (*degré relatif*). On exprime le degré d'une qualité (adjectif) ou d'une modalité (adverbe) par le *positif* (qualité énoncée telle quelle), le *comparatif* (qualité donnée comme remarquable en soi, ou plus ou moins élevée, ou égale par rapport à d'autres), le *superlatif* (qualité donnée comme supérieure en absolu ou supérieure ou inférieure par rapport à d'autres).

comparatif

Le *comparatif* est le degré de comparaison de l'adjectif ou de l'adverbe qui exprime la qualité ou la modalité à un degré égal, supérieur ou inférieur soit à cette même qualité ou modalité chez un autre être ou objet, soit à une autre qualité. On distingue donc un *comparatif d'égalité* ou *équatif* (*Pierre est aussi grand que Paul*, *Pierre est aussi grand que bête*), un *comparatif de supériorité* (*Pierre est plus grand que Paul*, *Pierre est plus travailleur qu'intelligent*), un *comparatif d'infériorité* (*Pierre est moins grand que Paul*, *Pierre est moins ignorant que simplement distrait*). Les comparatifs sont constitués avec des adverbes de quantité (*assez*, *moins*, *plus*), avec des termes distincts des positifs (*meilleur/bon*, *moins/plus*), mais aussi avec des affixes : ainsi, en latin, les comparatifs de supériorité (*doctior*, de *doctus*) sont formés avec l'affixe *-ior* ; en allemand à partir de *klein*, « petit », on forme *kleiner*, « plus petit ».

comparatisme

On donne le nom de *comparatisme* aux recherches de grammaire comparée.

comparatiste

On appelle *comparatistes* les linguistes spécialistes des études de grammaire (ou linguistique) comparée, qui font prévaloir dans leur démarche scientifique les conclusions, les hypothèses ou les points de vue de la grammaire comparée*.

comparée (grammaire)

La *grammaire comparée*, ou *linguistique comparée*, est la branche de la linguistique qui s'occupe de comparer des langues différentes ou une même langue à des moments différents de son évolution (par opposition à la *linguistique descriptive*). Les succès qu'elle a rencontrés au XIX^e siècle, notamment dans l'étude des langues indo-européennes, ont été tels qu'on a longtemps réduit la linguistique scientifique à l'étude historique comparative. Son élaboration commença avec J. G. Herder, J. Grimm, A. W. et F. von Schlegel et W. von Humboldt. qui en jetèrent les bases théoriques, mais surtout, après la découverte du sanskrit par W. Jones avec F. Bopp, R. Rask, A. Schleicher et la découverte de la parenté des langues indo-européennes. La grammaire comparée confronte les mots (surtout le vocabulaire usuel) de deux langues ou de plusieurs langues données. Il peut y avoir ressemblance pour la forme et le sens entre certains mots, comme en anglais et en allemand *son* et *Sohn*, *mother* et *Mutter*, *brother* et *Bruder*, *six* et *Sechs*, *seven* et *Sieben*, *have* et *haben* ; on pose alors pour chacun de ces mots l'hypothèse qu'ils remontent à une forme unique qui a évolué de deux manières différentes. C'est là qu'on a fait intervenir les lois phonétiques (v. NÉO-GRAMMAIRIENS) permettant de retracer les étapes successives par lesquelles la forme unique (ou étymon) est passée pour aboutir aux formes modernes (ou attestées). On a établi ainsi la parenté* qui permet de dire que deux langues se sont développées à partir d'une même langue (parenté génétique). La grammaire comparée a été confondue avec la grammaire historique parce qu'elle est née et s'est développée à l'époque romantique fébrile d'histoire nationale et de culture populaire ; d'où la tendance à admettre que chaque langue reflète les modes de pensée du peuple qui l'utilise et que l'unité de langue correspond à l'unité de race. La famille* indo-européenne, représentée par la

plupart des langues d'Europe, a fourni à la grammaire comparée la meilleure matière de recherche. En effet, ces langues avaient conservé des textes anciens remontant à des centaines, voire des milliers d'années. Dans la mesure où les langues sont parentes et représentent des formes progressivement divergentes, les différences sont de moins en moins grandes au fur et à mesure qu'on remonte dans le temps. Il est sans doute possible de prouver l'existence d'une famille indo-européenne par le simple examen de l'état contemporain de chacune des langues, mais l'existence de textes a facilité bien des choses. En appliquant à l'étude d'autres langues les méthodes éprouvées, les linguistes comparatistes ont pu se passer de tout texte ancien pour établir d'autres parentés : la comparaison du fox, du cree, du menominee et de l'ojibwa a permis de décrire le proto-algonkin central ; on a pu aussi établir les parentés entre langues africaines, par exemple. Certaines disciplines relevant de la linguistique historique, comme la glottochronologie*, ont même permis dans une mesure encore incertaine de dater certains faits et de mesurer le degré de parenté.

compensation

En situation de diglossie, la *compensation* désigne les comportements par lesquels une communauté dont la langue est dominée tend à se consoler de la situation qui lui est faite. La compensation consiste souvent à attribuer à la langue dominée des qualités que la langue dominante n'aurait pas (spontanéité, sonorité, etc.).

compensatoire

En phonétique, les *procédés compensatoires*, ou *procédés de compensation*, sont des types d'articulation différents qui permettent d'obtenir le même effet acoustique. Ainsi, dans la prononciation de la voyelle [œ] du français *œuf* [œf], réalisée en général comme une voyelle antérieure semi-ouverte et arrondie, le facteur articulaire d'arrondissement peut disparaître, sans que cela se traduise par une modification du spectre acoustique, s'il est remplacé par un léger retrait de la langue. Ces deux procédés ont pour effet d'abaisser la fréquence propre de la cavité buccale en augmentant son volume, ce qui entraîne une bémolisation du timbre vocalique. Le premier procédé est le plus normal en français, le second est le procédé normal en anglais, par exemple pour la voyelle de *girl*, mais la voyelle française et la voyelle

anglaise appartiennent au même type acoustique.

En phonologie diachronique, on appelle *phénomène compensatoire* un changement qui a pour effet de pallier les risques de confusion entraînés par un autre changement antérieur ou simultané. Ainsi, dans le dialecte piémontais, la disparition des voyelles finales autres que *a* a pour conséquence une augmentation du nombre des homonymes dans la langue ; mais, par ailleurs, l'apparition d'une série vocalique labiopalatale [y], [ø], [œ] supplémentaire réduit la proportion d'homonymes et permet le maintien d'un équilibre.

compétence

La *compétence* est le système de règles intériorisé par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique, grâce auquel ils sont capables de prononcer ou de comprendre un nombre infini de phrases inédites. La compétence d'un sujet parlant français explique la possibilité qu'il a de construire, de reconnaître et de comprendre les phrases grammaticales, de déceler et d'interpréter les phrases ambiguës, de produire des phrases nouvelles. Cette intériorisation de la grammaire rend compte aussi de l'intuition* du sujet parlant, c'est-à-dire de la possibilité qu'a ce dernier de porter un jugement de grammaticalité sur les énoncés présentés, de décider si une suite quelconque appartient ou non à la langue, de repérer les paraphrases. Une des tâches de la linguistique est de définir cette compétence, commune aux locuteurs qui appartiennent à la même communauté linguistique. La compétence, concept de la grammaire générative, correspond en partie à la « langue », concept de la linguistique saussurienne. La compétence s'oppose à la performance*, définie par l'ensemble des contraintes qui s'exercent sur la compétence pour en limiter l'usage : la performance, qui correspond partiellement à la « parole » saussurienne, rend compte des utilisations diverses de la langue dans les actes de parole.

On a distingué une *compétence universelle*, formée de règles innées qui sous-tendent les grammaires de toutes les langues, et une *compétence particulière*, formée des règles spécifiques d'une langue, apprises grâce à l'environnement linguistique. Par exemple, si dans une structure du type SN + V + SN les deux syntagmes nominaux sont identiques, s'ils sont coréférents (comme dans *Pierre lave Pierre*), il y a alors une transformation réflexive (*Pierre se lave*). La transformation réflexive serait, d'après

certain, une règle universelle, un des universaux du langage, mais le fait que la transformation se fasse par un pronom réfléchi (comme en français) ou par la forme moyenne du verbe (comme partiellement en grec) appartient à la grammaire de chaque langue et relève de la compétence particulière.

La compétence est donc le résultat d'une abstraction et d'une idéalisation des données linguistiques directement accessibles à l'observation qui, elles, appartiennent au domaine de la performance : il s'agit des actes de parole individuels, des textes, discours, etc., qui non seulement représentent l'actualisation du système de la compétence, mais sont également tributaires de nombreux paramètres liés à la situation et aux dispositions psychologiques des sujets (mémoire, attention, émotivité, etc.). Ainsi, ce n'est que lorsqu'on dispose d'hypothèses suffisantes sur le système, c'est-à-dire la grammaire, que l'on peut se préoccuper de savoir comment les locuteurs l'utilisent dans des situations concrètes ; c'est pourquoi l'étude de la compétence précède logiquement celle de la performance.

complément

On désigne sous le nom de *complément* un ensemble de fonctions assurées dans la phrase par des syntagmes nominaux (ou des propositions qui peuvent se substituer à eux) ; ces derniers peuvent être objets, directs ou indirects, constituants de syntagmes verbaux ou de phrases ou circonstants, constituants de syntagmes verbaux ou de phrases ; ils complètent le sens des syntagmes constituants de la phrase. Selon la nature de la relation sémantique entre le verbe et le complément, et selon que ce dernier est introduit par une préposition ou non, on parlera de *complément de relation* (le mot complété renferme l'idée d'une relation et le complément est l'objet de cette relation : *Le constructeur de l'immeuble*) et de *complément de détermination* (le complément précise le complété : *Le chapeau de Pierre*) ; de *complément d'objet direct* (*Pierre lit un livre*), de *complément d'objet indirect* (*Pierre obéit à ses parents*), de *complément circonstanciel* (*Pierre est à la maison*). Dans une phrase comme *Pierre affirme qu'il viendra demain*, la fonction de la proposition *qu'il viendra demain* est celle d'un syntagme nominal complément de *affirme*. Cette notion de complément, qui joue un rôle important dans la tradition grammaticale française, est apparue vers 1750 chez Dumarsais et Beauzée pour remplacer celle de « régime ».

On appelle *complément prédicatif* le constituant obligatoire d'un syntagme verbal dont le verbe est la copule : ce complément prédicatif peut être un adjectif (*Pierre est heureux*) ou un syntagme nominal (*Pierre est un ingénieur*).

On a aussi parfois appelé *complément du sujet* le syntagme nominal qu'on trouve après les verbes ou les locutions impersonnelles et qui représente ce que la grammaire traditionnelle appelle le *sujet réel* de la phrase : ce complément donne le contenu sémantique du pronom sujet ; ainsi, dans *Il est arrivé un malheur, malheur est le complément du sujet* (ou *sujet réel de est arrivé*).

complémentaire (distribution)

Deux éléments d'une langue sont dits *en distribution complémentaire* s'il n'existe aucun environnement où l'un puisse se substituer à l'autre. La notion de distribution complémentaire peut s'appliquer aux divers niveaux de l'analyse linguistique. Selon le niveau d'analyse, les unités en distribution complémentaire seront désignées différemment.

En phonologie, deux sons d'une langue sont en distribution complémentaire, lorsqu'ils n'apparaissent jamais dans le même contexte ; quand ils sont en réalité le même phonème, on les dira allophones*. C'est le cas de sons notés graphiquement en allemand par le digramme *ch* : leur réalisation phonétique est très différente dans *Bach, Buch*, etc., et dans *ich, Bücher*, etc., et dépend rigoureusement de la voyelle qui précède. L'on dira que *ch* dur et *ch* mou sont en distribution complémentaire en allemand.

Sur le plan morphologique, il en va de même. Le pluriel du déterminant *le*, représenté graphiquement par *les*, recouvre en fait deux allomorphes* en distribution complémentaire. [lɛ] et [lez], non susceptibles de commuter et spécialisés, le premier avec un environnement de droite à initiale consonantique, le second avec un environnement de droite à initiale vocalique ([le paRɛ̃]-[lɛ zɛ̃fɛ̃] : *les parents / les enfants*).

complémentarité

On dit que des unités lexicales sont *complémentaires* quand la négation de l'une dans un énoncé implique l'affirmation de l'autre, et inversement.

C'est le rapport qui existe entre *marié* et *célibataire*. Par opposition à la complémentarité, l'antonymie* ne s'accompagne pas de cette

double implication. La complémentarité doit être considérée comme un cas particulier de l'incompatibilité*. Ainsi, dans le cas de l'incompatibilité proprement dite, que *x* soit *rouge*, implique que *x* n'est ni *violet*, ni *indigo*, ni *bleu*, ni *vert*, ni *jaune*, etc., inversement que *x* est *violet*, *indigo*, *bleu*, *vert*, *jaune*, etc., implique qu'il ne soit pas rouge.

Il faut noter, en revanche et que, contrairement à l'incompatibilité, la complémentarité est fondée sur le principe binaire, qui joue un grand rôle en linguistique. L'utilisation de l'un des termes de l'opposition binaire à un mot suppose que l'on puisse lui appliquer l'autre terme de l'opposition (ainsi à *curé*, on pourra appliquer *marié*, *célibataire* étant inhérent au terme de base).

Toutefois, on constate bien souvent que dans ces oppositions il peut y avoir des phénomènes de neutralisation. Ainsi, *mâle* et *féfelle* sont normalement complémentaires ; mais *chien* peut se voir appliquer aussi bien *mâle* que *féfelle*, alors que *chienne* ne peut se voir appliquer que *féfelle*.

complétive

On appelle *complétives* des phrases insérées dans d'autres phrases, à l'intérieur desquelles elles jouent le rôle d'un syntagme nominal sujet ou complément. Ainsi, dans *Jean annonce qu'il viendra demain*, la complétive *qu'il viendra demain* (subordonnée à *Jean annonce*) joue le rôle d'un syntagme nominal complément de *annonce* (*Jean annonce son arrivée*). Dans la phrase *Il est clair qu'il a été surpris*, la complétive *qu'il a été surpris* joue le rôle de sujet de *est clair* (*qu'il a été surpris est clair*). En français, les complétives peuvent être introduites par la conjonction (ou opérateur) *que* (*Je sais que Pierre est rentré*) ou être à l'infinitif, précédé ou non de la préposition ou opérateur *de*, (*Je désire rentrer chez moi. Je crains de le rencontrer*) ; elles sont plus rarement au participe présent (*Je la vois courant vers la sortie*).

complétivisation

La *complétivisation* est une transformation consistant à enchâsser dans un syntagme nominal ou verbal une phrase qui joue le rôle d'une complétive. Les phrases *Je dis que Paul viendra, Je crains de sortir, Le fait que Pierre est malade*, etc., sont issues d'une complétivisation. Ainsi *Je dis que Paul viendra* est issu de *Je dis quelque chose, Paul viendra* → *Je dis cela. Paul viendra* → *Je dis que Paul viendra* (Je dis cette chose + que Paul viendra).

complétiviseur

Le *complétiviseur* est un élément introduit au cours de la transformation complétive (complétivisation) pour réaliser l'enchâssement d'une phrase dans le groupe verbal ou le groupe nominal. Ainsi, en français, le morphème *que* est un complétiviseur dans : *Je dis que Paul est malade. Le fait que Pierre soit malade me chagrine.* La préposition *de* est un complétiviseur dans la phrase : *Je crains de le rencontrer.*

complexe

On appelle *phrase complexe* toute phrase formée

de plusieurs propositions (ou phrases simples) liées entre elles par coordination ou subordination. La phrase complexe est nécessairement formée de phrases simples ; dans *Je sais ce que Paul dira*, les deux phrases sont *Je sais cela* et *Paul dira cela* ; ces phrases simples sont coordonnées ou subordonnées, la phrase principale (ou matrice) est modifiée par la seconde phrase (ou constituante), qui est introduite par un relatif, une conjonction de subordination, etc. Les phrases simples qui sont les constituants d'une phrase complexe sont appelées *propositions*.

componentielle (analyse)

L'*analyse componentielle* est une procédure visant à établir la configuration des unités minimales de signification (composants sémantiques, traits sémantiques, ou sèmes) à l'intérieur de l'unité lexicale (morphème lexical ou mot).

L'analyse componentielle est née de la constatation faite par les anthropologues américains de l'inadéquation des concepts, formés dans les civilisations indo-européennes, pour la description des cultures amérindiennes. Des procédures se sont peu à peu élaborées, soucieuses beaucoup plus de champs* conceptuels que de champs linguistiques ; c'est-à-dire que les enquêteurs cherchent à obtenir, à travers des énoncés de la langue, des renseignements de nature, non pas linguistique, mais socioculturelle (par exemple, quels sont les concepts rendant compte des liens familiaux dans telle civilisation). Les préoccupations d'ordre linguistique apparaissent toutefois avec les besoins de la traduction (en particulier, traduction de la Bible dans diverses civilisations au substrat économique-culturel aussi éloigné de celui du Proche-Orient antique que de celui des civilisations gréco-latines dans lesquelles s'est opérée la première diffusion des textes bibliques). Dès lors, sur la constatation linguistique de l'impossibilité d'une correspondance terme à terme entre langues, le recours à l'analyse componentielle s'est effectué dans une optique linguistique : quelle est la structure sémique capable de rendre compte des unités A, B, C de telle langue ? La structure sémique des unités X, Y, Z de telle autre langue permet-elle d'établir un réseau de correspondances ?

1. On présente ici les procédures initiales de E. A. Nida. La méthode proposée est comparative. Les distinctions sémantiques obtenues sont présentées en diagramme. Ensuite, une fois délimités les composants pertinents (sèmes) dans une culture donnée, on peut procéder à l'analyse componentielle de termes individuels. Il faudra décrire l'unité en terme de contexte linguistique et de contexte culturel. Le principe de base est qu'une description lexicale par oui ou par non est fallacieuse ; le descripteur est confronté non à un problème de « vrai ou faux », mais « à celui du degré de vérité et de fausseté ». Les procédures devront rendre compte de cette exigence.

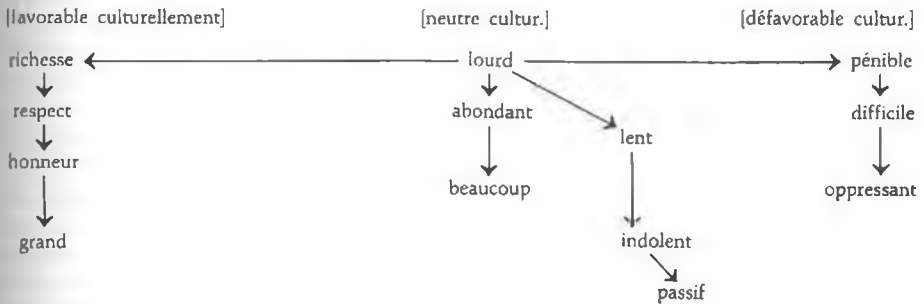
a) On procède d'abord au repérage du champ sémantique. Ainsi, travaillant sur le mot *sorcier* dans différentes langues primitives, le descripteur classe en liste verticale tous les noms du sorcier dans les langues considérées ; en horizontale, toutes les fonctions du sorcier, quel que soit le mot employé. Les informateurs devront indiquer quel mot de la liste verticale correspond aux diverses fonctions de la liste horizontale

(par ex. : le X soigne le bétail, le Y jette les sorts, etc.). Cette procédure permet un listage plus cohérent et plus complet des données.

b) Ensuite vient le repérage par le diagramme du champ. Un terme unique peut revêtir des sens très différents, mais il y a des relations clairement reconnues, reflétant généralement des faits culturels. Ici encore le contact de langues peut être mis à profit : la racine *khd* de l'hébreu se traduit en français par « lourd, beaucoup, lent, abondant, pénible, difficile, oppressant, indolent, passif, richesse, respect, honneur, grand ». On aboutit à quatre types de gloses :

- quantité (sans valeur de jugement) : lourd, beaucoup ;
- inertie sans valeur de jugement : lent ;
- inertie avec jugement péjoratif : indolent, passif ;
- valeurs culturellement reconnues : richesse, respect, honneur, grand ; abondance (comme valeur négative) : pénible, difficile, etc.

On peut construire le diagramme :



c) Le stade ultime de la procédure est l'analyse componentielle de termes individuels. Par exemple, le terme *jwok* en anuak (Soudan). À partir du corpus d'emploi du terme *jwok* tel qu'il a été recueilli auprès d'informateurs, on aboutit à un tableau de la forme suivante :

Composants	CONTEXTES (PIRASES DES INFORMANTS)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pouvoir extraordinaire	+	+			+	+	+	+	+	+
Personnalité humaine					+	+			±	±
Personnalité non humaine	+	+								
Crainte	±	+	+	+	±	±	±	+	+	±
Respect	+	±	+	+	+	+	+		±	+
Séquences inhabituelles de causalité							+	+	+	+
Objets			+	+			+			
Processus							+	+	+	+

Les contextes sont :

1. Celui qui a fait le monde est *jwok* ;
2. Il faut apaiser les *ju piny* (pluriel de *jwok*) par des offrandes et sacrifices ;
3. Les sanctuaires familiaux sont *jwok* ;
4. Ce bosquet est *jwok* ;
5. Le sorcier est *jwok* ;

6. *Les blancs sont jwok ;*
7. *Les radios, les voitures, les avions, l'électricité sont jwok ;*
8. *Tout ce qui est bizarre est jwok ;*
9. *Le malade a été pris par le jwok ;*
10. *Que faire ? Tout dépend du jwok.*

En rapportant les phrases au tableau, on remarque que, selon des méthodes traditionnelles de définition, des discussions interminables s'élevaient pour savoir si *jwok* dénote un dieu personnel ou un pouvoir impersonnel. L'analyse componentielle permet de rejeter un système du « ou bien - ou bien » en faveur d'un système du « et - et », plus pertinent du point de vue lexical et culturel.

2. En face de cette application à des domaines conceptuellement définis, il existe une tentative d'extension de l'analyse componentielle au vocabulaire général (E. H. Bendix). Les composants sémantiques recherchés sont ici dégagés de l'opposition mutuelle d'un groupe de verbes sélectionnés (verbes anglais, hindis et japonais correspondant grossièrement aux verbes français *obtenir, trouver, donner, prêter, emprunter, prendre, se débarrasser de, perdre, garder*). Il s'agit d'établir la présence ou l'absence d'un composant [A possède B] dans les verbes choisis. L'objectif à long terme étant une description sémantique de toute unité lexicale par les composants sémantiques (de type [A possède B]), il faudrait ensuite introduire les verbes étudiés dans de nouveaux groupements, où de nouvelles oppositions détermineraient de nouveaux composants sémantiques : par exemple, une fois reconnue la présence du sème relationnel [A possède B] dans *A prête B*, l'insertion de *prêter*, sous la forme *A prête B à C*, dans un groupe *montrer, raconter, dessiner, faire*, pourrait amener la considération d'un autre sème relationnel [A est en rapport avec C par B]. Les avantages de cette procédure sont essentiellement de ne pas se plier au découpage conceptuel, puisque le point d'entrée dans l'étude du vocabulaire peut être arbitraire, de permettre également d'éviter les sèmes *ad hoc*, puisque chaque test visera à établir la présence ou l'absence d'un sème et non à épuiser la constitution sémantique d'une unité, de viser enfin à l'économie, puisque les sèmes seront aussi généraux que possible.

La méthode mise au service de ce projet consiste essentiellement en une batterie de tests où l'informateur est chargé non de porter un jugement d'acceptabilité sur les phrases, mais de choisir entre les phrases ou de les classer en fonction de leur interprétabilité. Voici un exemple de test de classement destiné à évaluer la présence ou l'absence du composant [B est à A] dans le verbe *prêter*. Classer :

1. *Puisqu'il me l'a seulement prêté, ce n'est pas vraiment à moi ;*
2. *Puisqu'il me l'a seulement prêté, c'est vraiment à moi.*

L'analyse componentielle, dans les deux formes présentées ici, entre autres, offre un ensemble de procédures bien au point. Il reste qu'elle est souvent contestée d'abord au titre des objections traditionnelles faites à l'ethnolinguistique : systématisme de toute grille de décryptage, danger de création d'artefacts*, mais aussi au titre du fonctionnement réel de discours : s'il est important de comprendre comment le sens d'un mot est déterminé par les sens des autres mots du vocabulaire, il reste à rendre compte du rapport entre mots isolés et mots en discours (comment le sens d'une phrase se compose du sens des mots individuels).

comportement verbal

On désigne sous le nom de *comportement verbal* l'activité du sujet parlant consistant à émettre et à comprendre des énoncés linguistiques. (V. *BÉHAVIOURISME.*)

composant

Dans l'analyse componentielle*, le *composant sémantique* est l'unité minimale de signification, non susceptible de réalisation individuelle. C'est toujours à l'intérieur d'une configuration sémantique, ou lexème, que se réalise le composant sémantique. Ainsi, un composant sémantique [crainte] intervient ou non dans telle ou telle occurrence d'un mot comme *iwok* (puissance divine, divinité, etc.) en anuak du Soudan. L'analyse componentielle se donne pour tâche de dégager les composants sémantiques propres à tel terme de langue, ou propres à la description d'une occurrence donnée de tel terme de la langue.

Pour l'application de l'analyse componentielle au vocabulaire général, on a proposé de modifier la conception du composant sémantique en faisant ressortir que, loin d'être une unité positive mécaniquement additionnable à une autre, le composant sémantique pouvait être décrit en terme de relation : l'on obtiendrait ainsi un ensemble de relations aussi simples et économiques que possible, capables d'assurer la description de vastes ensembles du vocabulaire général. Par exemple, la considération de la présence ou de l'absence d'un composant sémantique relationnel [A possède B] permet un premier tri dans l'ensemble des verbes *prêter, prendre, obtenir, emprunter, louer, etc.*

composante

In grammaire générative, on donne le nom de *composante* (ou plus rarement de *composant*) à chacune des parties constitutives d'une grammaire : composante sémantique, composante syntaxique, composante transformationnelle et composante phonologique, ou à chacune des parties de la base d'une grammaire : composante catégorielle, composante lexicale.

composé

1. On appelle *mot composé* un mot contenant deux, ou plus de deux, morphèmes lexicaux et correspondant à une unité significative : *chou-fleur, malheureux, pomme de terre* sont des mots composés. Il peut s'agir en français :

a) d'un nom suivi d'un complément de nom à valeur déterminative ou circonstancielle, avec ou sans préposition, avec ou sans trait d'union

(*timbre-poste, dessous-de-table, pomme de terre, homme d'affaires*) ;

b) d'un nom suivi ou précédé d'un adjectif épithète ou d'un nom apposé, sans préposition et avec trait d'union (*rouge-gorge, pur-sang*) ;

c) d'un adjectif suivi d'un adjectif (*clair-obscur, sourd-muet*) ;

d) d'une préposition ou d'un adverbe suivi d'un nom (*arrière-pensée, sans-cœur*) ;

e) d'un verbe suivi d'un nom complément avec ou sans préposition (*coupe-circuit, meurt-de-faim*) ;

f) d'un verbe suivi d'un verbe avec ou sans conjonction (*laissez-passer, va-et-vient*) ;

g) d'une proposition (des *on-dit, un sauve-qui-peut*).

D'autres mots composés sont formés de deux ou plusieurs radicaux savants qui ne se rencontrent qu'en composition. Il peut s'agir de la combinaison :

a) d'éléments français (*audiovisuel, malpropre*) ;

b) d'éléments latins (*régicide, omnivore*) ;

c) d'éléments grecs, procédé très productif dans les langues techniques et scientifiques (*psychopathologie, myocarde*) ;

d) d'éléments d'origines différentes (*hydravion, mégatonne*).

Le pluriel des noms composés obéit, en français, à des règles complexes. En général, les éléments verbaux restent invariables (des *abat-jour, des va-et-vient, des on-dit, des tire-bouchons*), les éléments nominaux varient (des *avant-postes, des chefs-lieux*), sauf lorsqu'ils sont impliqués dans un rapport de subordination (des *brise-glace, des timbres-poste*), les éléments adjectivaux varient (des *clairs-obscur, des coffres-forts*), mais les adjectifs de couleur composés restent invariables (des costumes *bleu foncé*). (V. *COMPOSITION.*)

2. On appelle *passé composé* l'ensemble des formes verbales actives constituées d'un auxiliaire *avoir* (ou *être*) et d'un participe passé, et qui traduisent l'aspect accompli ; le passé composé, dans cette terminologie, s'oppose au *passé simple*, qui est constitué de la racine verbale et d'un affixe de temps passé. (V. *PASSÉ, TEMPS.*)

3. On dit d'un *bilinguisme* qu'il est *composé* (par opposition à *coordonné**), quand chez un sujet bilingue un même objet correspond à un mot différent dans chaque langue. C'est la situation des sujets qui ont appris une langue étrangère à l'école et pour qui la langue seconde traduit une même situation culturelle. (V. *BILINGUISME.*)

composition

Par *composition*, on désigne la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue. À ce titre, la composition est généralement opposée à la dérivation*, qui constitue les unités lexicales nouvelles en puisant éventuellement dans un stock d'éléments non susceptibles d'emploi indépendant. On oppose ainsi des mots composés comme *timbre-poste*, *portefeuille*, et des dérivés comme *refaire*, *chaleureusement*, *plastifier*, etc.

La nomenclature traditionnelle ne reconnaît comme composés que les termes dont les composants sont graphiquement soudés (*portefeuille*) ou reliés par un trait d'union (*chou-fleur*). Mais cette limitation est purement graphique, et certains linguistes ont étendu le terme de composition à toute suite de morphèmes plus ou moins figés correspondant à une unité significative dans la langue courante ou les langues techniques : on parle alors d'adjectif composé (*rouge comme une pinoyne*), d'adverbe composé (*à la vitesse grand V*), ou de nom composé (*onde de choc*). Les unités composées complexes (synapsies*, synthèmes*), sans cesse plus fréquentes, en particulier dans les vocabulaires techniques, peuvent entrer dans un processus de surcomposition : on obtient ainsi des *composés par emboîtement*. Par exemple, *chemin de fer* est un composé par synapsie*, qui entre à son tour dans un composé par emboîtement dans l'unité *Société nationale des chemins de fer français*, dont la siglaison S.N.C.F. indique bien le caractère d'unité.

Cette forme de composés a contre elle sa longueur ; elle conduit donc souvent au sigle : *syndrome immuno-dépressif acquis* a tout de suite été abandonné pour *SIDA*.

Dans cette optique, *chemin de fer* et *moulin à café* relèvent, en effet, du processus linguistique de la composition.

I. compréhension

On dit qu'un énoncé est *compris* quand la réponse de l'interlocuteur dans la communication instaurée par le locuteur est conforme à ce que ce dernier en attend, que la réponse faite soit un énoncé ou un acte. (V. INTERCOMPRÉHENSION.)

En analyse* de contenu, comme la comparaison des sujets (ou groupes de sujets) se fait en prenant comme invariant un texte ou un ensemble de textes, on évalue la compréhension des sujets par la restitution du texte ou par les procédures de condensation utilisées.

II. compréhension

On définit un ensemble *par compréhension* quand on indique les caractères (les propriétés) que les éléments de l'ensemble présentent nécessairement. On oppose la définition *par compréhension* à la définition *par extension** (énumération des attributs). Un concept s'étend à d'autant plus d'éléments qu'il réunit moins de caractères ; ainsi, la compréhension et l'extension sont en raison inverse l'une de l'autre. Par exemple, on peut définir un cas *en compréhension* : l'accusatif latin indique l'objet d'un verbe transitif, l'expansion dans le temps, dans l'espace, etc. ; on peut le définir aussi en extension : l'accusatif latin est défini par l'ensemble des formes qui présentent certaines caractéristiques (ainsi *rosam*, *Romani*, *annos* dans *rosam carpsit*, *Romam iit*, *tres annos vixit*).

comptable

On appelle *noms comptables* ou *dénombrables* une catégorie de noms désignant des entités perçues comme susceptibles d'entrer dans l'opposition *un / plusieurs* (singularité / pluralité) ; les *noms non-comptables* désignent les entités considérées comme non susceptibles d'entrer dans cette opposition *un / plusieurs*. Ainsi, les morphèmes *table*, *télévision*, *homme*, *chien*, etc., sont des noms comptables, caractérisés, en français en particulier, par le fait qu'ils peuvent être accompagnés d'adjectifs numéraux : ils ont le trait [+ comptable]. Les morphèmes *courage*, *laideur*, *vin*, *blé*, etc., sont des noms non-comptables ; ils ne peuvent pas être accompagnés de numéraux : ils ont le trait [- comptable] ; ce sont soit des noms abstraits, soit des noms *massifs*. Toutefois, des noms peuvent être comptables en un sens et non-comptables dans un autre ; ainsi *bois* est comptable dans le sens « forêt » et non-comptable dans le sens de « matière dont sont faits les arbres » ; *veau* est comptable dans *Un veau est né à la ferme* et non-comptable dans *J'ai mangé du veau*. (V. RECAPITULATION.)

conatif

1. Le *conatif* est un type de formation verbale propre à exprimer l'effort ; ainsi, en français l'imparfait peut être dans certains de ses emplois un conatif. Dans certaines langues, le conatif peut être exprimé par des affixes spécifiques.

2. R. Jakobson utilise le terme de *fonction conative* pour désigner la fonction impérative ou injonctive, qui tend à imposer au destinataire un comportement déterminé.

concaténation

La *concaténation* est la juxtaposition et l'enchaînement d'unités linguistiques dans un ordre donné ; ainsi la chaîne sonore est une concaténation de phonèmes. En général la concaténation est indiquée par le signe + ou simplement par la juxtaposition des symboles. Ainsi dans

SN → D + N,

le signe + indique que le syntagme nominal est formé de D (symbole du déterminant) concaténé à N (symbole du nom), noyau du syntagme nominal.

concept

On donne le nom de *concept* à toute représentation symbolique, de nature verbale, ayant une signification générale qui convient à toute une série d'objets concrets possédant des propriétés communes. (V. NOTION, RÉFÉRENT, SIGNIFIÉ.)

concessif

Une subordonnée est dite *concessive* ou de *concession* quand elle indique la raison qui pourrait s'opposer à l'action indiquée par la principale ; elle est introduite par les conjonctions ou locutions conjonctives *bien que, quoique, malgré que, encore que, même si, quelque... que, si... que, tout... que*, etc. (*Bien que la séance fût terminée, de petits groupes restaient dans la salle*) ou par des locutions prépositives (ex. : *Tout en protestant de sa bonne volonté il nous a menti*).

conclusion

En rhétorique, syn. de PÉRIODE.

concomitance

Le terme de *concomitance* désigne un fait de redondance phonologique qui se produit lorsque deux phonèmes /p/ vs /b/ par exemple, ou deux séries corrélatives, s'opposent par plus d'un trait pertinent. Ainsi, en français, la corrélation /p f t s j k/ vs /b v d z ʒ g/ repose sur une double opposition, une opposition de voisement et une opposition de tension. Quand l'une des oppositions est neutralisée, c'est l'autre qui assure la fonction distinctive. En cas de dévoisement de la consonne voisée (ex. : *un rude coup*) ou de voisement de la consonne non-voisée (ex. : *une patte de mouche*), le /d/ et le /t/ se distinguent respectivement par la laxité et la tension ; par contre, en cas de tension de la consonne normalement lâche (ex. : *Bis !* prononcé avec force), le /b/ se distingue de la consonne homorganique /p/ (ex. : *Pisse !*) par le trait de voisement. Il n'est pas toujours simple de distinguer, en cas de concomitance, l'opposition sur laquelle repose principalement

la fonction distinctive. Dans l'exemple précédent, c'est l'opposition de voisement qui a la principale fonction distinctive, car sa neutralisation est d'ordre combinatoire et n'entraîne pas de confusion. La neutralisation de l'opposition de tension, par contre, est d'ordre phonostylistique et entraînerait une ambiguïté s'il n'y avait pas l'opposition de voisement.

1. concordance

La *concordance* est un fait d'accord d'un type particulier. Alors que le phénomène auquel on réserve le nom d'*accord* indique le changement d'un mot, en nombre, en genre et en personne, conformément au genre, au nombre ou à la personne d'un autre mot relevant d'une catégorie différente, on appelle *concordance* le phénomène par lequel le verbe d'une subordonnée se met au mode ou au temps du verbe de la principale dont il dépend, contrairement au mode ou au temps que ce verbe aurait s'il n'était pas subordonné. *Je crains qu'il ne soit trop tard*, vs *Je craignais qu'il ne fût trop tard*. Le latin connaissait des phénomènes fréquents de *concordance des modes* : notamment, quand un verbe était au subjonctif, tous les verbes dépendant de la proposition dans laquelle ce subjonctif se trouvait tendaient à se mettre au subjonctif, même quand ils auraient dû être à l'indicatif. Par un tour incorrect, mais fréquent, le français connaît la concordance dans la subordonnée exprimant la condition quand la principale est au conditionnel ; on entend, par exemple : *Si j'aurais su, je ne serais pas venu* au lieu de *Si j'avais su, je ne serais pas venu*.

Le français connaît plus souvent la *concordance des temps*, fréquente aussi en latin ; c'est ainsi que, quand le verbe principal est au présent ou au futur, le verbe de la subordonnée, à l'indicatif, se met au temps que réclame le sens ; en revanche, quand le verbe de la principale est au passé, le temps du verbe de la subordonnée s'accorde à ce passé ; on a l'imparfait pour exprimer la simultanéité par rapport au verbe principal (*Je disais qu'il venait* = *Je disais : il vient*), le futur du passé (dont les formes se confondent avec celles du conditionnel) pour la postériorité (*Je disais qu'il viendrait* = *Je disais : il viendra*), le plus-que-parfait pour l'antériorité (*Je disais qu'il était venu* = *Je disais : il est venu*), le futur antérieur du passé pour une action postérieure à celle du verbe principal, mais antérieure à un moment pris comme référence (*Je disais qu'il serait arrivé avant notre départ* = *Je disais : il sera arrivé avant notre départ*).

concordance

Quand le verbe de la subordonnée est au subjonctif, le système fonctionne de la même manière ; en principe, le présent du subjonctif joue le rôle du présent et du futur, l'imparfait du subjonctif celui de l'imparfait de l'indicatif, le passé du subjonctif, les rôles du passé composé et du futur antérieur, le plus-que-parfait ceux du passé antérieur, du plus-que-parfait de l'indicatif, du futur antérieur du passé, du conditionnel passé. En réalité, la langue commune a tendance à substituer à ce système à quatre temps un système à deux temps (présent - futur exprimant la simultanéité ou l'action postérieure ; passé exprimant l'action antérieure). On a ainsi, en langue soutenue :

Je veux qu'il vienne (action de venir postérieure à *je veux*). *Je doute qu'il vienne* (action de venir postérieure ou simultanée par rapport à *je doute*). *Je voulais qu'il vint* (action de venir postérieure à *je voulais*). *Je doutais qu'il vint* (action de venir postérieure ou simultanée à *je doutais*).

Mais, en langue commune :

Je veux, je doute, je voulais, je doutais qu'il vienne.

Ce qu'on appelle les règles de concordance n'a pas une application universelle. F. Brunot a même écrit : « Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas. » C'est ainsi qu'on dira : *Certains ne croyaient pas que la terre soit ronde* (vérité générale indépendante). Sans aller aussi loin que F. Brunot, on peut considérer que la concordance est un simple ajustement stylistique.

II. concordance

En lexicographie, une *concordance* est un index de mots présentés avec leur contexte. Une fois réalisée, l'indexation des mots d'un texte, d'un auteur, d'une époque fournit des renseignements sur les références des mots et éventuellement sur leur fréquence ; on offre à l'utilisateur la possibilité d'étudier parallèlement les divers emplois du même vocable.

concret

On appelle *noms concrets* une catégorie de noms qui réfèrent à des objets du monde physique (ou de ce qui est considéré comme tel), par opposition aux *noms abstraits*, qui dénotent des entités appartenant à l'ensemble idéologique : ainsi, les noms *rocher, chaise, Jean, bière, dieu,*

etc., sont des noms concrets, ils ont le trait [+ concret], alors que *courage, pensée, jalousie, etc.*, sont des noms non concrets ou abstraits. Ils ont le trait [- concret]. Ces deux classes de noms se caractérisent par des syntaxes différentes ; certains verbes impliquent un sujet concret, mais excluent un sujet abstrait, dans certains de leurs sens. Ainsi, *courir, marcher, aboyer, germer* impliquent des noms concrets (animés et non-animés) ; leur emploi éventuel avec des noms abstraits correspond à des sens figurés.

condition

On appelle *subordonnée* ou *proposition de condition* ou *subordonnée conditionnelle* une subordonnée exprimant à quelles conditions est effectuée l'action du verbe principal (*Si tu veux, je viendrai* ; *Qu'ils me détestent, pourvu qu'ils me craignent*) ; cette proposition peut être une infinitive (*Viens à condition d'être muet*) ou une participiale (*En procédant ainsi, tu réussiras*).

conditionné

On dit d'une forme linguistique (phonème, morphème, syntagme) qu'elle est *conditionnée* quand elle apparaît dans un environnement toutes les fois que certaines conditions précises apparaissent. La forme conditionnée est cooccurrente des conditions elles-mêmes. Ainsi, en anglais, l'affixe du pluriel des noms a trois formes /-z/, /-s/, /-iz/. Ces allomorphes du même morphème /Z/ sont *conditionnés phonologiquement* en ce sens qu'après les radicaux terminés par /b d g v δ m n ŋ r l ə j w h/ on a /-z/, après les racines terminées par /p t k f θ/ on a /-s/ et après les racines terminées par /s z ʒ ʒ ɔ̃ z/ on a /-iz/. Le pluriel de *ox* est *oxen* [aksɪn] ; /-in/ est un allomorphe du pluriel qui n'est utilisé qu'avec *ox* /aks/ : il est *conditionné morphologiquement*.

conditionnel

1. On appelle *conditionnel* le mode* de la phrase que le locuteur ne prend que partiellement à son compte ou qu'il n'assume pas ou qui sert à présenter l'action comme une éventualité, comme soumise à une condition : *Paul viendrait-il ? Il pleuvrait demain que cela ne m'étonnerait pas. Pourriez-vous venir demain ?*

2. On donne le nom de *conditionnel* à un ensemble de formes verbales qui, en français, sont formées de la combinaison du futur et du passé (on dit aussi « forme en *-rais* », par opposition à la « forme en *-ra* » [futur] et à la « forme en *-ais* » [passé]), et qui traduisent le

littérature dans les complétives d'une phrase au passé : *Je pensais qu'il viendrait* correspond à la phrase au « présent » *Je pense qu'il viendra*.

conditionnement

En psycholinguistique, le *conditionnement* est un mécanisme physiologique d'association entre une stimulation (des stimuli) et un processus d'excitation interne ou externe qui la suit immédiatement, ou du moins de très près, et cela à plusieurs reprises. En ce cas, l'association ainsi réalisée transfère l'efficacité à la stimulation initiale qui déclenche alors les réactions qui dépendaient initialement de l'excitation ; ainsi, la vue de la nourriture déclenche le processus salivaire chez le chien ; si cette vue de nourriture est précédée d'un son de cloche, et cela à plusieurs reprises, le processus salivaire pourra être déclenché par le seul son de la cloche ; il y a eu donc transfert d'efficacité. Le *conditionnement opérant* est une technique expérimentale proposée par le psychologue béhavioriste B. F. Skinner, par opposition au *conditionnement pavlovien*. Dans ce dernier cas, le sujet passif subit la situation expérimentale « stimulus-réponse » ; dans le cas de Skinner, le sujet est libre d'agir, mais sa réponse est suivie d'un renforcement établissant ainsi le circuit « stimulus-réponse ». Ce conditionnement a été étendu au langage. (V. MÉDIATION.)

conduit

1. Le *conduit auditif* est une partie de l'oreille externe faisant communiquer le pavillon avec l'oreille moyenne. C'est un passage long d'environ 25 mm, ouvert à l'extrémité externe et fermé à l'autre par la membrane du tympan. Le conduit auditif joue le rôle d'un résonateur acoustique : il amplifie les ondes sonores qui le traversent à une fréquence proche de sa fréquence propre, qui est de 3 000 à 4 000 cycles par seconde. Il permet ainsi de dévoiler des sons qui seraient imperceptibles s'ils frappaient directement le tympan.

2. Le *conduit vocal* est la partie de l'appareil phonatoire située entre les cordes vocales et les lèvres, par où circule l'air issu de la glotte. On emploie aussi les termes de *canal vocal* et de *chenal vocal*.

configuration

On oppose la *configuration sémantique* à l'*agglomération* sémantique. On désigne par ces deux termes la définition d'un morphème lexical par une suite de traits distinctifs, mais, alors que l'agglomération ne suppose pas qu'il y ait de relation entre ces traits, la configuration

implique que certains des traits distinctifs sont liés de manière indissociable. Par exemple, *filie* est représentée par l'agglomération [+ humain], [- mâle], etc., tandis que dans *géant* les deux traits [+ humain] et [grand] sont indissociables.

confirmation

En rhétorique, la *confirmation* est la partie du discours dans laquelle on apporte la preuve de sa thèse (confirmation directe) ou la réfutation des objections (confirmation indirecte).

conflit linguistique

Terme par lequel beaucoup de sociolinguistes, à la suite d'auteurs catalans ou occitans, caractérisent la diglossie non comme un ensemble harmonieux ou stable (comme on l'envisageait dans la définition canonique de Ferguson), mais comme un conflit potentiel (« latent » donc) ou comme un conflit manifeste.

conglobation

En rhétorique, la *conglobation* consiste à accumuler les arguments en faveur de sa thèse, les figures de style en vue de frapper l'imagination.

congloméré

Dans la terminologie de É. Benveniste, le *congloméré* est une unité nouvelle formée d'un syntagme comportant plus de deux éléments, comme *va-nu-pieds*, *meurt-de-faim*. (V. SYNAPSE. SYNTHÈME.)

conjoint

Pronom conjoint. V. DISJOINT.

conjonctif

1. On appelle *locution conjonctive* un groupe de mots jouant le rôle d'une conjonction ; ainsi, les formes *parce que*, *afin que*, *de même* que sont des locutions conjonctives de subordination ; *c'est pourquoi* est une locution de coordination. On donne le nom de *proposition conjonctive* à la subordonnée introduite par une conjonction ou une locution conjonctive.

2. On donne le nom de *mode conjonctif* au subjonctif dans une subordonnée commençant par une conjonction ou une locution conjonctive.

3. Les relatifs sont parfois appelés *conjonctifs*.

I. conjonction

La grammaire définit la *conjonction* comme un mot invariable qui sert à mettre en rapport deux mots ou groupes de mots de même fonction dans une même proposition, ou bien deux propositions de même fonction ou de fonctions différentes. On réunit ainsi sous la

conjonction

même dénomination deux types de mots qui jouent le rôle de connecteurs ou d'articulations logiques du discours.

Les *conjonctions de coordination* joignent des mots, des groupes de mots, des propositions ou des phrases : les principales sont *mais, ou, donc, et, or, ni, car*. On comprend aussi dans cette classe toute une série de mots ou de locutions classés plutôt par d'autres grammairiens comme adverbes et exprimant eux aussi l'opposition, l'alternative, la conséquence, la liaison, la transition ou la cause (*cependant, néanmoins, en effet, par conséquent, etc.*).

Les *conjonctions de subordination* relient une proposition subordonnée à celle dont elle dépend et expriment des rapports de cause (*comme, parce que, puisque, etc.*), de but (*afin que, pour que, de peur que*), de conséquence (*que, de sorte que, de façon que*), de concession ou d'opposition (*bien que, quoique, encore que*), de condition ou de supposition (*si, au cas où, supposé que, à condition que*), de temps (*quand, lorsque, avant que*), de comparaison (*comme, de même que, ainsi que, autant que, comme si*). À quelques exceptions près (*donc, en effet, pourtant, cependant et quelquefois aussi*), les conjonctions se placent avant les mots, groupes de mots ou propositions qu'ils relient à d'autres mots ou d'autres groupes de propositions. (V. CONNECTEUR.)

II. conjonction

La *conjonction* est une opération syntaxique consistant à réunir deux phrases afin de produire un énoncé unique. Par exemple, soient les deux phrases : *Pierre lit le journal, Paul lit le journal*, l'opération de conjonction par *et* consistera à les réunir : *Pierre lit le journal et Paul lit le journal*, puis par l'effacement des éléments identiques, un déplacement du deuxième syntagme nominal sujet et un ajustement des marques de nombre : *Pierre et Paul lisent le journal*.

conjugaison

On désigne sous le nom de *conjugaison* l'ensemble des formes pourvues d'affixes ou accompagnées d'un auxiliaire que présente un verbe pour exprimer les catégories du temps, du mode, de l'aspect, du nombre, de la personne, etc. La conjugaison est un système, ou *paradigme*, de formes verbales, tandis que la déclinaison* est un paradigme de formes nominales, pronominales ou adjectivales. Le nombre de conjugaisons varie selon les classes de verbes

ainsi définies par les différences entre les désinences verbales ; la grammaire traditionnelle établit que le français a trois conjugaisons et que le latin en a quatre. C'est ainsi qu'on parle en français de la 1^{re} conjugaison (ou modèle de variation des verbes dont l'infinitif est terminé par *-er*), de la 2^e conjugaison (ou modèle de conjugaison des verbes dont l'infinitif est terminé par *-ir* et le participe présent par *-issant*), de la 3^e conjugaison (ou ensemble des verbes qui ne sont ni de la 1^{re} ni de la 2^e conjugaison). Cette classification repose essentiellement sur les désinences et la relation infinitif/modes personnels. On a pu en proposer d'autres reposant sur la variation du radical (verbes sans variation de radical comme *chanter*, à une variation comme *finir* [fin-/finiss-], ou *mentir* [men-/ment-], etc.) qui ne recourent pas la classification usuelle.

Les systèmes de conjugaison sont extrêmement divers selon les langues, les catégories grammaticales pertinentes pouvant varier d'une langue à l'autre. Par exemple, le hongrois distingue une conjugaison subjective, employée en cas d'objet indéterminé ou d'absence d'objet, et une conjugaison objective en cas d'objet déterminé : *adok* (je donne), *adom* (je donne quelque chose). Enfin, certaines langues ne possèdent pas de conjugaison, le verbe ne subissant aucune variation morphologique.

connecteur

1. Le *connecteur* est un opérateur susceptible de faire de deux phrases de base une seule phrase. Ainsi, le morphème *si* est un connecteur dans la transformation :

Jean vient, je suis heureuse → *Je suis heureuse si Jean vient.*

2. Le verbe copule *être* est parfois qualifié de *connecteur*.

connexion

Chez L. Tesnière, la *connexion* est la relation qui existe entre deux mots d'une même phrase. L'ensemble des connexions constitue la structure de la phrase : de ce fait, une phrase comme *Jacques crie* n'est pas constituée de deux éléments (*Jacques* et *crie*), mais de trois : *Jacques*, *crie* et la connexion qui relie *Jacques* et *crie*, sans laquelle il n'y aurait pas de phrase. Chaque connexion met en relation un terme supérieur (régissant) et un terme inférieur (régé ou subordonné). Le verbe se trouve ainsi au sommet de la hiérarchie des connexions.

connivence

La *connivence* est un concept utilisé pour analyser les phénomènes d'énonciation* : il est opposé à la simulation* et au masquage*. Il y a *connivence* lorsqu'un locuteur utilise intentionnellement une forme de langue qui le ferait classer comme appartenant à un groupe autre que le sien si le locuteur lui-même et surtout les destinataires ignoraient que lui-même n'ap-

partient pas à ce groupe ; c'est ainsi que le mot *séparatiste*, par lequel le général de Gaulle désignait les communistes, a pu être employé par eux ironiquement devant des locuteurs qui savaient que ce mot n'appartenait pas à leur vocabulaire et qui n'acceptaient pas la proposition impliquée par le général de Gaulle : « Les communistes sont séparés de la nation. »

connotation

L'opposition entre *connotation* et *dénotation* est reprise à la logique scolastique, où elle servait à désigner la définition en extension (dénotation) et la définition en compréhension (connotation). Ainsi, le concept de *chaise* a pour compréhension l'ensemble de ses caractères constitutifs, ce qui constitue une chaise (une chaise est un siège ; elle a un dossier ; elle a des pieds, etc.) ; toute mention du concept de *chaise* connote ces divers éléments ; ce même concept a pour extension l'ensemble des meubles possédant ces caractéristiques (ceci est une chaise ; voilà une chaise ; j'ai acheté deux chaises, etc.) ; toute application du concept de *chaise* dénote un ou plusieurs éléments de cet ensemble.

L'application de ce concept à la linguistique a entraîné des modifications de sa définition. En linguistique, la *connotation* désigne un ensemble de significations secondes provoquées par l'utilisation d'un matériau linguistique particulier et qui viennent s'ajouter au sens conceptuel ou cognitif, fondamental et stable, objet du consensus de la communauté linguistique, qui constitue la *dénotation*. Ainsi, *cheval*, *destrier*, *canasson* ont la même dénotation (désignent le même animal), mais ils diffèrent par leurs connotations : à côté de *cheval*, qui est neutre, on dira que *destrier* connote une langue poétique, *canasson* une langue familière. Ainsi, *rouge* dénote une couleur précise, définissable en termes de longueurs d'onde, pour la communauté française. La connotation est alors ce que la signification de *rouge* a de particulier à un individu ou à un groupe donné à l'intérieur de la communauté ; par exemple, la connotation politique de *rouge* ne sera pas identique pour toute collectivité francophone. Une telle définition de la connotation ne va pas sans poser problème : si l'association de *rouge* et de *danger* est une connotation (pour autant qu'elle ne participe pas à la dénotation du terme), on remarquera cependant que cette valeur est reconnue par tout locuteur français. Les connotations peuvent être liées à l'expérience de la communauté linguistique tout entière (comme dans le cas précédent) ou bien à celle d'un groupe particulier (par ex. les mots *agriculteur* et *paysan* ne sont pas ressentis partout de la même manière), ou bien à celle d'un individu ; c'est pourquoi on parle aussi de sens affectif ou émotif, de contenu émotionnel. Ainsi, le réseau des connotations d'un texte ou d'un discours peut permettre de donner des indications aussi bien sur l'origine géographique ou sociale de son auteur que sur son attitude volontaire ou inconsciente à l'égard de son destinataire. Il faut noter que les mots ne constituent pas à eux seuls le matériau linguistique susceptible d'entraîner des connotations ; il peut s'agir d'une prononciation particulière, de la construction des phrases ou de l'organisation du discours ; autrement dit, les unités de connotation ne coïncident pas nécessairement avec les unités de dénotation.

Pour L. Bloomfield, il y a trois types de connotation, manifestés par a) les niveaux de langue, b) les tabous linguistiques et c) le degré d'intensité des formes linguistiques.

C'est dire que l'étude de la connotation est du ressort de la sociolinguistique. Pour L. Hjelmslev, l'étude de la connotation échappe à la linguistique : les connotations apparaissent comme un contenu, qui a pour plan de l'expression l'ensemble du langage de dénotation. Ainsi, alors que le fonctionnement dénotatif de la langue est proprement linguistique (dans le cadre de la théorie saussurienne du signe), le jeu des connotations est supérieur au niveau de la langue : l'analyse ne peut relever pour lui que de la sémiotique, science générale des signes et non plus celle des seuls signes linguistiques.

conscience linguistique

La linguistique saussurienne donne le nom de *conscience linguistique* à la connaissance intuitive que le locuteur a des règles et des valeurs linguistiques : c'est la faculté de langage, proche de l'intuition du locuteur natif.

consécutif

1. On appelle subordonnée *consécutive* ou *subordonnée de conséquence* une proposition qui, subordonnée à une autre, en exprime la conséquence. Ainsi dans *Il est tellement paresseux qu'on ne peut obtenir de lui ce travail*, la proposition *qu'on ne peut obtenir de lui ce travail* est une subordonnée consécutive.

2. On dit d'un bilinguisme ou d'un biculturalisme qu'il est *consécutif* quand il est caractérisé par le fait que l'une des deux langues ou des deux cultures a été acquise avant l'autre.

conséquent

1. On dit d'une proposition subordonnée qu'elle est *conséquente* quand elle suit la proposition principale : dans *Je sortirai, s'il fait*

consonne

La *consonne* est un son comportant une obstruction, totale ou partielle, en un ou plusieurs points du conduit vocal. La présence de cet obstacle sur le passage de l'air provoque un bruit qui constitue la consonne ou un élément de la consonne. Selon que ce bruit correspond à la fermeture ou au resserrement du conduit vocal après la prononciation d'une voyelle ou à son ouverture avant la prononciation d'une voyelle, la consonne est dite explosive comme le /p/ dans le mot français *pas*, ou implosive comme le /ɾ/ dans le mot français *or*. En général, les consonnes se perçoivent mal toutes seules, sans le soutien d'une voyelle contiguë.

En phonétique articulatoire, on distingue différents types de consonnes d'après le mode d'articulation (ou mode de franchissement de l'obstacle*) et le point d'articulation* (ou obstacle).

En fonction du mode d'articulation, on distingue les *consonnes voisées* des *consonnes non-voisées* selon que les cordes vocales vibrent ou non ; les *consonnes nasales* des *consonnes orales* selon que la position de la luette permet ou non l'écoulement de l'air par les fosses nasales ; les *consonnes tendues* (ou fortes) des *consonnes lâches* (dites aussi faibles ou douces) selon le degré de tension des muscles articulatoires. Selon le degré

beau, s'il fait beau est conséquent par rapport à *Je sortirai*.

2. On appelle *conséquent* tout terme grammatical, appartenant à la classe des relatifs ou des conjonctions, qui introduit une proposition relative ou conjonctive annoncée dans la principale par un terme corrélatif (appelé *antécédent**). Ainsi, dans la phrase *Je l'ai retrouvé tel que je l'ai connu il y a dix ans*, le mot *tel* est antécédent et le mot *que* est conséquent.

consonantique

Un son *consonantique*, ou *contoïd*, est un son qui présente les caractéristiques essentielles des consonnes, c'est-à-dire un obstacle sur le passage de l'air entraînant une turbulence ou même une interruption du flux d'air qui se traduit dans le spectre acoustique par une réduction de l'énergie totale. Tous les sons traditionnellement considérés comme des consonnes sont consonantiques. Ceux qu'on appelle traditionnellement semi-consonnes, les *glides** comme [w], [j], [ɥ], ainsi que les voyelles, sont non-consonantiques.

d'obstruction du conduit vocal, on distingue les *occlusives*, caractérisées par une fermeture totale ; les *fricatives* (ou constrictives), pour lesquelles le conduit vocal est simplement resserré ; les *affriquées*, qui combinent une occlusion et une friction ; les *vibrantes*, pour lesquelles l'écoulement de l'air est interrompu par de brèves occlusions successives ; les *latérales*, qui comportent un écoulement de part et d'autre d'une occlusion centrale ; les *glides* (semi-consonnes ou semi-voyelles), pour lesquelles le conduit vocal est à peine plus resserré que pour les voyelles. Toutes les consonnes pour lesquelles l'écoulement de l'air est interrompu (occlusives, affriquées, vibrantes) sont dites « momentanées ». Toutes les autres sont dites « sonantes » (ou « continues », ou « duratives »).

Le point d'articulation, ou obstacle, peut se situer dans le pharynx ou dans le larynx pour les consonnes dites « glottalisées », qui peuvent être occlusives ou fricatives. L'occlusion est double pour les clics ou consonnes claquantes, qui comportent deux occlusions, dont l'une obligatoirement vélaire. Les autres types de consonnes se différencient surtout par la nature des deux articulateurs principaux qui constituent l'obstacle : l'articulateur supérieur (lèvres, incisives, alvéoles supérieures, palais dur antérieur, central ou postérieur, palais mou dit aussi « voile du palais », luette) et l'articulateur inférieur (lèvres ou incisives inférieures, pointe de la langue, revers de la pointe de la langue, dos de la langue antérieur, central ou postérieur).

Suivant la nature de l'articulateur supérieur, on distingue les labiales, les dentales, les alvéolaires, les prépalatales, les centro-palatales, les postalatales, les vélares (ou gutturales), qui se différencient en sous-types suivant la nature de l'articulateur inférieur. Les labiales peuvent être bilabiales ou labiodentales, les dentales peuvent être apico-dentales ou apico-interdentales, les alvéolaires et les palatales peuvent être apicales ou apico-rétroflexes, soit dorsales (pré-dorso-alvéolaires, dorso-palatales), les vélares peuvent être apicales ou dorsales (apico-vélares, dorso-vélares).

L'intervention d'un articulateur secondaire peut créer un deuxième obstacle qui oppose aux consonnes simples les consonnes complexes comme les affriquées, les chuintantes ou les glides bilabiovélares ou bilabiopalatales.

Du point de vue acoustique, il n'est pas facile de définir les constituants acoustiques de la consonne. Leur interprétation spectrale est complexe, surtout pour les occlusives, qui apparaissent comme des parties blanches représentant le silence provoqué par l'interruption de l'écoulement de l'air. Dans tous les cas, on ne peut vraiment interpréter les spectres acoustiques des consonnes qu'en ayant recours aux effets produits sur les formants des voyelles placées à côté.

constante

1. On appelle *constante* une grandeur dont la présence est la condition nécessaire d'une grandeur à laquelle elle est liée par une fonction et qui est la variable. Ainsi, dans une règle de la forme SN → D + N (syntagme nominal ou récrit déterminant suivi de nom), les symboles D et N sont traités comme des constantes.

2. Au terme de *constante*, défini par opposition à *variable*, on substitue très souvent en linguistique invariant*. Une constante est constituée, par exemple, dans deux énoncés qui ne varient que sur certains points, par les parties d'énoncés qui ne changent pas. Dans *Jacques a bu de l'eau*

et *Jacques a vu de l'eau*, on dira que les constantes sont *Jacques a* et *de l'eau* (si on s'en tient à l'analyse en mots) ou *Jacques a* et *-u de l'eau* (si on s'en tient aux signes de l'écriture).

constatif

On dit d'une phrase qu'elle est *constative* quand elle décrit seulement l'événement (par opposition à la phrase performative*); par exemple : *Je me promène*.

constellation

En glossématique, le terme *constellation* désigne de manière précise la fonction qui existe entre deux fonctifs*, variables tous les deux.

constituant

On appelle *constituant* tout morphème (ou mot) ou syntagme (c'est-à-dire toute expression) qui entre dans une construction plus vaste. Dans *Pierre vient à la maison avec ses amis*, les syntagmes *Pierre* et *vient à la maison avec ses amis* sont les constituants de la phrase. On distingue les constituants nucléaires, comme le sujet *Pierre* et le prédicat *vient à la maison*, parce qu'ils constituent le noyau*, et les constituants extranucléaires, comme l'adjectif* *avec ses amis*.

constituant immédiat

1. La théorie de la *structure en constituants immédiats* d'une phrase pose comme principe que toute phrase de la langue est formée non d'une simple suite d'éléments discrets, mais d'une combinaison de constructions formant les constituants d'une phrase, ces constituants étant à leur tour formés de constituants (de rang inférieur) : une phrase est ainsi faite de plusieurs *couches* de constituants. Soit la phrase :

L'enfant lance la balle.

La théorie des constituants en décrit la structure comme la combinaison (concaténation*) de deux constituants : un syntagme nominal (*L'enfant*) et un syntagme verbal (*lance la balle*). Chacun de ces deux *constituants immédiats* de la phrase est, à son tour, formé de constituants : le syntagme nominal *l'enfant* est formé d'un déterminant (*l'*) et d'un nom (*enfant*), le syntagme verbal *lance la balle* est formé d'un verbe (*lance*) et d'un syntagme nominal (*la balle*), à son tour formé d'un déterminant (*la*) et d'un nom (*balle*). Les mots *l'*, *enfant*, *lance*, *la*, *balle* sont les *constituants ultimes* de la phrase. Cette structure en constituants est une structure hiérarchique dans laquelle les niveaux intermédiaires intègrent un niveau inférieur et sont intégrés par un niveau supérieur ; cette structure, représentable par un arbre* ou par un système de parenthèses (v. PARENTHÉLISATION), est la description structurelle de la phrase.

La théorie générale a été établie par L. Bloomfield et la détermination des constituants a été réalisée par la méthode distributionnelle dont R. S. Wells, Ch. F. Hockett et Z. S. Harris ont élaboré les principes en définissant les notions de constituant discontinu*, d'expansion* et de transformation*, et lui ont donné toute son efficacité. (v. BOITE DE HOCKETT.) La critique de l'analyse en constituants a été le point de départ de la grammaire générative.

2. On appelle *grammaire de constituants*, ou

grammaire syntagmatique, une grammaire consistant en une liste finie d'éléments où l'élément de gauche dans la paire, formant une catégorie unique, correspond à une suite finie d'éléments à droite, formant une ou plusieurs catégories. Ainsi, une grammaire de constituants peut comporter les paires suivantes :

phrase : syntagme nominal + syntagme verbal

syntagme nominal : déterminant + nom

syntagme verbal : verbe + syntagme nominal

nom : garçon

constituante

On appelle *suite constituante*, en grammaire générative, toute suite enchâssée dans une suite matrice*. Soit la phrase *Prends le livre qui est sur le bureau*, la relative *qui est sur le bureau* est la suite constituante enchâssée dans la matrice *Prends le livre*.

constriction

On appelle *constriction* un resserrement du conduit vocal provoquant une turbulence de l'air laryngé qui s'entend comme un bruit de frottement, ou bruit fricatif, et qui caractérise la réalisation des consonnes dites *constrictives* ou *fricatives* comme en français [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ].

constrictive

Une *constrictive* est une consonne dont l'articulation comporte un resserrement ou *constriction** en un point ou un autre du conduit vocal, de sorte que l'air, sans être complètement arrêté, s'écoule avec un bruit de frottement ou de friction, d'où le nom de *fricative** que l'on donne aussi à ce type de consonnes. Les consonnes [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ], [x], [χ] sont des fricatives.

Acoustiquement, la turbulence de l'air provoquée par le resserrement du chenal buccal se traduit sur le spectrogramme par une zone brouillée. Le segment fricatif se distingue aussi des autres segments consonantiques par une plus grande durée. Enfin, certaines différences spectrales permettent de distinguer entre elles les consonnes fricatives : ainsi [s] et [ʃ] ne distinguent des autres fricatives par une plus haute intensité, mais l'énergie se concentre pour [s] surtout, dans la région du spectre au-dessus de 4 kHz jusqu'à 8 kHz, et pour [ʃ] de 1,6 à 2,4 kHz jusqu'à 7 kHz ou plus. Cependant, comme pour les occlusives, c'est surtout la nature des transitions du second formant* des voyelles voisines qui permet de distinguer une fricative d'une autre.

construction

1. En grammaire moderne, on appelle *construction* tout groupe pertinent de mots (ou de morphèmes) qui entre dans une construction plus vaste, qui obéit à un schéma syntaxique ou morphologique. Ainsi, *Le jeune enfant aime le chocolat* est formé de *Le jeune enfant*, qui est une construction constituante de la phrase ; *jeune enfant* est lui-même une construction constituante du syntagme *Le jeune enfant*.

2. En grammaire traditionnelle, on appelle *construction* la manière dont les mots se groupent dans la phrase selon leur sens et selon leur rôle syntaxique, d'après les règles propres à chaque langue.

contact de langues

Le *contact de langues* est la situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues. Le contact de langues est donc l'événement concret qui provoque le bilinguisme* ou en pose les problèmes. Le contact de langues peut avoir des raisons géographiques : aux limites de deux communautés linguistiques, les individus peuvent être amenés à circuler et à employer ainsi tantôt leur langue maternelle, tantôt celle de la communauté voisine. C'est là, notamment, le contact de langues des pays frontaliers. Il peut y avoir aussi déplacement massif d'une communauté parlant une langue, conduite à s'installer pour quelque temps, longtemps, ou toujours, dans la zone géographique occupée par une autre communauté linguistique. Ce type de contacts de langues que l'ancienne Gaule a connu, notamment au moment des invasions germaniques, reste fréquent dans les cas d'immigration collective (Irlandais ou Portoricains aux États-Unis) ; d'une manière plus générale, c'est le type de contacts caractéristiques de l'extension à la plus grande partie de l'ancienne Gaule du parler francien donnant naissance au français.

Mais il y a aussi contact de langues quand un individu, se déplaçant, par exemple, pour des raisons professionnelles, est amené à utiliser à certains moments une langue autre que la sienne. D'une manière générale, les difficultés liées de la coexistence dans une région donnée (ou chez un individu) de deux ou plusieurs langues se résolvent par la commutation ou l'usage alterné, la substitution ou utilisation exclusive de l'une des langues après élimination de l'autre ou par l'amalgame, c'est-à-dire l'introduction dans des langues de traits appartenant à l'autre. L'utilisation du français dans les

provinces de langues différentes s'est accompagnée et s'accompagne de ces trois types de situation.

contamination

On appelle *contamination* l'action analogique exercée par un mot, une construction, un élément phonique, sur un autre mot, une autre construction, un autre élément phonique ; ainsi, *fruste* a subi l'action analogique de *rustre*, et son sens a été modifié par contamination. De même, la construction *se souvenir de* a contaminé la construction de *se rappeler* qui, en langue familière, se construit avec la préposition *de*. (V ANALOGIE.)

contenu

Le *contenu* est la face conceptuelle, l'aspect cognitif, sémantique, du message linguistique. Dans la terminologie de L. Hjelmslev, le mot *contenu* s'oppose à *expression*, comme chez F. de Saussure *signifié* s'oppose à *signifiant*. Tout message comporte une face expressive et signifie quelque chose. Le contenu, c'est la face abstraite du message, son aspect conceptuel, l'objet du message. Or, l'objet du message, tout comme l'expression du message, peut être considéré sous deux aspects complémentaires, comme forme (structure) et comme substance. La substance du contenu, c'est la mise en rapport du monde extérieur et de la faculté de parler, l'intention de communiquer quelque chose au sujet du réel. La forme du contenu, c'est la structuration de l'intention de communication par une langue donnée. La structure du contenu découpe la situation de façon spécifique. On constate que les traits de situation sont récurrents à l'intérieur d'une langue donnée. Pour reprendre un exemple de L. Hjelmslev, on opposera, dans la désinence latine *-ibus*, un découpage en quatre éléments sur le plan de l'expression (quatre phonèmes) et un découpage en deux éléments sur le plan du contenu : datif-ablatif et pluriel.

L'étude du contenu débouche sur deux types d'analyse :

a) l'analyse* de contenu, couramment pratiquée par la sociologie et distincte de l'analyse de discours ; l'étude porte sur le rapport entre le niveau psychosocial et le monde réel, et les renseignements obtenus portent sur un domaine non linguistique ;

b) la sémantique structurale, qui est déjà en projet chez L. Hjelmslev. Au titre de cette étude, on pourra envisager le mot comme une entité à deux faces, lexème et ensemble de

sèmes (*sémème*). Tandis que le lexème sera étudié par les méthodes de la lexicologie (définition du lexème par ses rapports paradigmatiques et syntagmatiques), le *sémème* sera étudié comme unité de contenu, c'est-à-dire en fonction des « mots clefs » caractéristiques d'une société à une époque donnée, et du système de mots subordonnés qui en dépendent. Le lexème *chaise* une fois étudié en lexicologie, il reste à étudier le *sémème chaise* dans l'ensemble des sièges, en fonction de la technologie et de la civilisation fournissant le paradigme des sièges dans le français contemporain.

context

Dans la linguistique distributionnelle américaine, on a appelé règles *context sensitive* les règles dépendantes du contexte, c'est-à-dire où, dans la réécriture : $X \rightarrow VYZ$ (X se réécrit Y dans le contexte V et Z), V et Z ne sont pas nuls.

On a appelé règles *context free* les règles indépendantes du contexte, c'est-à-dire les règles où X peut être remplacé, dans la réécriture ci-dessus, par Y quels que soient V et Z .

contexte

1. On appelle *contexte* ou *contexte verbal* l'ensemble du texte dans lequel se situe une unité déterminée, c'est-à-dire les éléments qui précèdent ou qui suivent cette unité, son environnement.

2. On appelle *contexte situationnel* ou *contexte de situation* l'ensemble des conditions naturelles sociales et culturelles dans lesquelles se situe un énoncé, un discours. Ce sont les données communes à l'émetteur et au récepteur sur la situation culturelle et psychologique, les expériences et les connaissances de chacun des deux.

3. Les grammaires syntagmatiques font un grand usage de la notion de *contexte* : on peut les diviser en grammaires indépendantes du contexte et grammaires dépendantes du contexte. Soit une règle de réécriture $N \rightarrow N$ et N (N peut être réécrit N et N) ; cette règle s'appliquera sans aucune limitation contextuelle (il suffira simplement que N apparaisse pour que la règle soit applicable) ; c'est une règle indépendante du contexte.

En revanche, si N ne peut être réécrit N et N que quand il est précédé ou suivi ou bien précédé et suivi de certaines unités, on dira que la règle est dépendante du contexte et on aura : $N \rightarrow N$ et N dans le contexte $X \dots Y$,

c'est-à-dire N peut être réécrit N et N quand N est précédé de X et suivi de Y . Il faudra donc que l'on ait un énoncé de forme $X N Y$ pour que la règle s'applique. Elle ne s'appliquera évidemment pas si l'on a $X N Z$ ou $Z N Y$. (*Grammaire [règles] dépendante, indépendante du contexte*. V. SYNTAGMATIQUE.)

contextuel

1. *Trait contextuel*. V. TRAIT.

2. *Variante contextuelle*, syn. de VARIANTE COMMUNICATOIRE.

contiguïté

En linguistique distributionnelle, la seule relation existant entre deux morphèmes ou deux suites de morphèmes est la *contiguïté*, c'est-à-dire la proximité immédiate de deux morphèmes ou suites de morphèmes ; ainsi, dans la suite $SN + SV$, SN est défini par sa contiguïté à SV .

contingent

L'opposition *contingent* vs *nécessaire* (ou ce qui est accidentel vs ce qui est permanent ou obligatoire) se manifeste surtout dans le verbe (*contingent* : *Il peut arriver ce soir* vs *nécessaire* : *Il doit arriver ce soir*), mais elle intéresse aussi dans certaines langues les noms et les adjectifs (*contingent* : *Je suis ivre* vs *permanent* : *Je suis un homme*).

continu

Un *son continu* est un son dont la prononciation comporte un écoulement continu de l'air laryngé (en partie ou dans sa totalité). Les voyelles sont des *continues*, ainsi que toutes les consonnes autres que les occlusives, les affriquées et les vibrantes. En effet, les voyelles, les glides, les consonnes fricatives ne comportent pas d'occlusion du conduit vocal. Les latérales et les nasales comportent des occlusions buccales, mais celles-ci s'accommodent d'un écoulement simultané de l'air, soit à travers la cavité buccale, de part et d'autre de l'occlusion, soit à travers les fosses nasales.

Les consonnes continues sont dites également « sonantes » ou « duratives », par opposition aux « momentanées ».

continuatif

Syn. de DURATIF.

continuité

En géographie linguistique, la *continuité* est le caractère des situations dialectales dans lesquelles il n'y a pas de frontières linguistiques

nettes, si bien qu'on passe par étapes d'un dialecte à un autre dialecte, un trait linguistique s'étendant jusqu'à un point, un autre allant plus loin.

continuum

Ce terme qui pourrait référer à la continuité géographique est appliqué plus spécialement à la situation sociolinguistique dite « post-créole » dans laquelle, en un même point, la distance entre le créole et la langue dont celui-ci est issu s'amenuise au point qu'on passe insensiblement, par des « lectes » impliqués l'un dans l'autre, de la variété la plus élevée à la variété la moins élevée. Par extension, le terme peut s'employer pour toute situation dans laquelle il n'y a pas discontinuité entre les variétés haute(s), moyenne(s) et basse(s).

contoid

Le terme *contoid* est le terme employé par certains linguistes américains (K. L. Pike, C. Hockett) pour désigner les sons consonantiques*. Dans cette terminologie, les contoid s'opposent aux *vocoid*, qui présentent les caractéristiques essentielles des voyelles.

contour

Le *contour d'intonation*, ou contour tonal, est l'ensemble des caractéristiques mélodiques qui constituent l'unité de la phrase. Chaque phrase est caractérisée par un contour d'intonation consistant en une ou plusieurs variations de hauteur et un contour final. La différence entre les contours finals permet d'opposer linguistiquement trois types principaux de phrases, dans l'ensemble des langues européennes tout au moins : le relèvement terminal de la hauteur mélodique, qui se termine à un niveau plus élevé que le niveau mélodique de soutien, caractérise la phrase interrogative. La phrase impérative est caractérisée par un abaissement final de la hauteur de la voix au-dessous du niveau de soutien. La phrase assertive est marquée par l'absence de ces deux traits.

contracte

1. Quand deux voyelles contiguës se sont réduites à une seule selon certaines lois phonétiques, la voyelle unique qui résulte de cette contraction est dite *voyelle contracte*. Ainsi, dans le grec *teikhous*, venant de *teikheos*, *ou* est une voyelle contracte.

2. On appelle *noms et adjectifs contractes*, en grec, ceux qui sont caractérisés par la contraction de la voyelle de la désinence avec la voyelle du thème ou celle du radical (ex. : *teikhous* issu de *teikheos*). Les *verbes contractes*

sont ceux dont le radical est terminé par les voyelles *a*, *e* ou *o*, qui se combinent avec la voyelle thématique *e* ou *a* (*timômen* de *timaomen*).

contracté

En grammaire traditionnelle, on appelle *articles contractés* les formes prises par l'article défini quand celui-ci se combine avec les prépositions *à* et *de* pour former des mots uniques : *à* le devient *au* ; *à* les devient *aux* ; *de* le devient *du* ; *de* les devient *des*. (En les devenait *ès*, ce qui s'est maintenu dans *licence ès lettres*.)

contraction

On appelle *contraction* la réunion de deux éléments en un seul (ex. : de les donne *des*). [Syn. de COALESCENCE.]

contrainte

Les *contraintes* sont l'ensemble des limitations (nécessités ou interdits) portant, en un point de chaîne parlée, sur les occurrences des unités qui précèdent ou suivent.

D'une manière générale, la linéarité de la chaîne parlée interdit d'avoir en un point unique de l'énoncé deux unités de même niveau : l'émission d'un phonème exclut en ce point tous les autres phonèmes ; mais, en outre, l'existence d'une unité conditionne la possibilité d'occurrence d'unités subséquentes.

La question de l'ordre des mots peut éclairer le problème. En latin, après un début *pater*, on attend aussi bien un verbe qu'un nom (*pater amat filium* / *pater filium amat*) ; en français, le début *le père* fait peser sur l'ordonnement de l'énoncé une contrainte beaucoup plus forte.

Les contraintes séquentielles peuvent concerner le premier élément de l'énoncé : la nécessité d'un « sujet apparent » dans le français *il pleut*, *il neige* peut être considérée sous cet angle.

On comprend que la linguistique distributionnelle ait volontiers confronté cette notion de contrainte avec les données de la théorie de l'information. Après *j'ai vu un...* la langue française est contrainte à un choix paradigmatique, très vaste encore ; après « *j'ai vu un diplo...* », un choix est encore possible (*diplôme*, *diplomate*, *diplômé*, etc.) ; après « *j'ai vu un diplo...* », la séquence « *-ocis* » devient obligatoire : sa probabilité d'occurrence devient absolue. On a pu se servir de cette considération pour une tentative de délimitation du mot : sur la base de la probabilité d'occurrence des phonèmes, on déterminerait les limites entre les segments de l'énoncé.

La notion de contrainte (ou de son opposé, la liberté d'occurrence) est particulièrement utile à la constitution d'une grammaire de constituants immédiats. Une des règles de l'analyse en constituants immédiats pose que la meilleure division est celle qui aboutit à des constituants ayant la plus grande liberté d'occurrence — et donc sujets à moins de contraintes séquentielles. Dans le groupe *une grande bonne volonté*, un découpage / *grande / bonne volonté /* est plus vraisemblable, qu'un découpage / *grande bonne / volonté /*, pour autant que / *grande+SN /* et / *bonne volonté /* se rencontreront dans beaucoup plus de contextes (= seront moins contraints) que / *grande bonne /*; le même raisonnement vaudrait pour *chère petite amie, vraie bonne farce*, etc.

contraire

On appelle *contraires* des unités de sens opposé dont l'une est la négation de l'autre et vice versa. La notion de *contraire* en logique est plus vaste que la notion d'antonymie* en linguistique.

E. Sapir fait remarquer que l'antonymie repose sur la comparaison : *petit* et *grand* ne réfèrent pas à des notions contraires, mais précisent des points sur un axe des grandeurs toujours ordonné, au moins de façon implicite. Dans la phrase *Un petit éléphant, c'est grand*, *grand* réfère implicitement à l'ordre de grandeur des animaux, pendant que *petit* réfère à l'ordre de grandeur des éléphants.

La complémentarité est plus proche de la notion de contraire; en effet, le test de la négation y donne des résultats probants; par exemple, pour l'opposition *nuit / jour*, on remarque que *Il ne fait pas jour* implique *Il fait nuit*, alors que dans la relation précédemment définie comme antonymie, le test donne des résultats différents : *Il n'est pas grand* n'implique pas *Il est petit*.

La notion de réciprocité est elle aussi à l'origine d'unités de sens contraire. La relation entre *actif* et *passif* est caractéristique de ce troisième type de contraires en français.

Toutefois, il est remarquable que ces distinctions entre les diverses acceptions de *contraire* soient généralement neutralisées dans la langue : tout se passe, en général, comme si les antonymes s'opposaient en soi, et non par référence à l'origine de la comparaison. Le critère de l'interrogation s'oppose sur ce point à celui de la négation. Si *Ce livre n'est pas mauvais* n'implique pas *Ce livre est bon*, la réponse *non* à *C'est un bon livre ?* est très

généralement perçue comme signifiant *C'est un mauvais livre*. Entre la relation d'implication logique et les mécanismes et la langue, il semble qu'il faille introduire le filtre d'un modèle psycholinguistique.

contraste

En phonologie, le *contraste* est la différence phonologique entre deux unités contiguës de la chaîne parlée. C'est un rapport d'ordre syntagmatique, à distinguer de l'*opposition*, qui est un rapport d'ordre paradigmatique entre unités alternatives.

Il peut y avoir contraste entre une syllabe accentuée et une syllabe atone qui la précède ou qui la suit, entre deux phonèmes différents qui se succèdent, etc. Le contraste maximal est celui qui permet la constitution des premières séquences syllabiques dans le langage de l'enfant. Dans la syllabe /pa/, il y a le contraste entre la fermeture maximale de l'occlusive et l'ouverture maximale de la voyelle. Le contraste compact / diffus, le contraste grave / aigu. Le contraste, c'est-à-dire la différence entre les unités successives, est indispensable à la compréhension, ce qui limite les effets de la tendance à l'assimilation.

Cette importance du contraste dans la transmission du message explique aussi la loi du contraste phonologique minimal, c'est-à-dire l'incompatibilité pour deux phonèmes différenciés par une marque de corrélation* de se combiner dans le même morphème : ainsi, on ne peut trouver les combinaisons telles que /pb/, /td/, /kg/ dans les langues où existe la corrélation de voisement comme en français.

L'observation de l'acquisition du langage infantin amène R. Jakobson à considérer l'ordre suivant : d'abord acquisition d'un *contraste* entre une voyelle large et une occlusive d'avant-bouche (habituellement, ce contraste est réalisé par A et une occlusive labiale [PA ou BA]) ; ensuite acquisition de deux *oppositions* consonantiques. Généralement, l'ordre est : opposition orale vs nasale /p/ vs /m/, puis opposition labiale vs dentale /p/ vs /t/. C'est ensuite seulement que l'acquisition d'une *opposition* vocalique (voyelle large vs voyelle étroite, par exemple /a/ vs /u/ ou /i/) permet d'enrichir la gamme des contrastes syntagmatiques.

contrastif

1. La *fonction contrastive* de l'accent est celle qui consiste à individualiser un segment par rapport aux autres segments de même type présents

dans l'énoncé, et qui contribue à faciliter la argumentation.

3. La *grammaire contrastive* est la grammaire par laquelle on compare les grammaires descriptives* de deux langues. Elle a pour objectif de mettre en parallèle les schèmes possibles dans une langue pour tout ensemble donné de schèmes de l'autre langue. La mise en évidence des différences permet de prédire avec une certaine exactitude quelles parties de la structure de la langue cible présenteront des difficultés pour les étudiants et la nature de ces difficultés et d'élaborer les méthodes pédagogiques les mieux adaptées.

contrefiche

Dans l'établissement d'un index à double entrée d'un dictionnaire bilingue, on appelle *contrefiche* la fiche correspondant à la traduction ou à la référence du mot d'entrée de la langue de départ.

contre-finale

Le terme de *contre-finale* est parfois employé pour désigner la voyelle qui suit immédiatement la syllabe tonique, car elle se comporte comme les voyelles finales lors du passage du latin au français, c'est-à-dire qu'elle s'amuit, sauf s'il s'agit d'un [a]. Les mots latins *viridem*, *shilum*, *cámara*, etc., ont perdu la voyelle de l'avant-dernière syllabe pour aboutir aux mots français correspondants *vert*, *sou*, *chambre*, etc.

contrefision

En rhétorique, la *contrefision* est une figure qui dénonce une chose en feignant de la souhaiter (ex. : *Soyez donc aimable ! Ayez donc des enfants !*).

contrepèterie

La *contrepèterie* est une sorte de jeu ou un lapsus consistant à permuter certains éléments phoniques (syllabes ou phonèmes) de telle manière que l'on obtienne un nouvel énoncé qui apparaît comme une déformation burlesque du premier énoncé : *Mon oncle perd courage devant les amas de patentes* devient *Mon oncle perd courage devant les appas de ma tante*. Le terme de *contrepèterie* désigne aussi l'énoncé lui-même issu de cette déformation.

contre-sujet

Le *contre-sujet* appelle *contre-sujet* le second actant* d'une phrase passive (ainsi dénommé parce que ce mot est sujet de la phrase active). Dans *Alfred frappe Bernard*, *Alfred* est le prime actant (le sujet). Dans *Bernard est frappé par Alfred*, *Alfred* est (le contre-sujet ou) le second actant.

contre-tonique

Le terme de *contre-tonique* est parfois employé pour désigner la syllabe portant un accent secondaire qui précède la syllabe tonique à deux ou plusieurs syllabes de distance, comme en latin vulgaire *dòrmitòrium* ou en italien moderne *lávamáno, pòrtabagágli, còntavelaccino, càcciatorpedinièra*.

contrôlabilité

La *contrôlabilité* est une notion fondée sur le postulat que les sujets parlants (ou certains d'entre eux) peuvent rompre la dépendance des faits linguistiques (ou de certains d'entre eux) à l'égard des faits sociaux. Elle varie selon les sujets parlants : les personnes qui ont acquis, grâce à leur environnement socioculturel, une grande maîtrise du modèle de performance contrôlent facilement le choix des unités lexicales (rejet d'unités par des phénomènes de masquage, utilisation d'autres par connivence ou simulation), alors que les milieux non cultivés ont, sauf exceptions, moins de possibilités dans ce domaine. La contrôlabilité varie aussi selon la nature des faits linguistiques ; ainsi, le système phonétique ou phonologique est difficile à contrôler : à partir d'un certain âge, on garde l'« accent » et les articulations acquises auparavant ; la contrôlabilité est plus grande pour les faits de syntaxe, très grande pour le lexique.

contrôle

Quand il parle, un locuteur peut être apte soit à éviter certaines unités linguistiques qui révéleraient ce qu'il est, soit, au contraire, à en utiliser certaines autres qui sont particulières à des individus avec lesquels il veut être confondu ; cette aptitude linguistique est le *contrôle* : il permet, par exemple, aux Méridionaux de prononcer la terminaison *-sme* [sm] et non [zm], comme ils le font s'ils ne contrôlent pas leur prononciation. (V. CONTRÔLABILITÉ.)

convention

On parle de *convention* quand on pose que la communication linguistique est fondée sur une sorte d'accord ou de contrat implicite, non formulé, inconscient même, sur lequel repose la langue*. La notion de convention, développée par F. de Saussure avec le concept d'arbitraire* du signe, s'est opposée de tout temps, et notamment chez les Grecs, aux théories de l'origine naturelle du langage selon lesquelles, en particulier, la source du rapport entre le signifiant et le signifié serait dans la nature elle-même.

conventionnel

On dit de la langue qu'elle est *conventionnelle* si on considère qu'elle est une institution sociale résultant de la coutume et de la tradition, donc d'un contrat tacite entre les hommes. Par opposition, on dira que la langue est *naturelle* si on considère qu'elle tient son origine d'un principe inné, inhérent à la nature de l'homme lui-même. (V. ARBITRAIRE.)

convergence

Des langues, différentes au départ, peuvent tendre à subir parallèlement les mêmes changements : ainsi, le passé simple disparaît simultanément en français et dans le sud de l'Allemagne. On parle de *convergences à base géographique* quand les langues sont parlées dans des régions contiguës, et de *convergences fortuites* quand on rapproche, par exemple, le tswana d'Afrique du Sud et l'allemand.

conversion

On appelle *conversion* la transformation d'une catégorie en une autre à l'aide de morphèmes grammaticaux ; ainsi, on dira qu'il y a conversion du nom en adjectif dans le cas d'addition du suffixe *-if* (*crainte / craintif*).

Toutefois, quand on évoque la *néologie par conversion*, on envisage plus souvent le changement de catégorie grammaticale d'une unité, sa morphologie demeurant inchangée. Le changement, sans se traduire par l'adjonction de morphèmes grammaticaux, n'en est pas moins relatif à la partie la plus abstraite de la signification, celle qui confère à l'unité une combinatoire syntaxique, et qui dépend du système grammatical tout entier. La conversion de l'adjectif en nom est courante (*voiture automobile* donne *automobile*, *boulevard périphérique* donne *périphérique*).

La conversion du nom en adjectif doit être distinguée de la composition ; la liberté d'occurrence permet de distinguer un *timbre-poste* (composé) et un *moment clé* : *clé* adjectivé peut qualifier *mouvement*, *décision*, etc. Cette conversion tend à se répandre (*être rock*, *être montagne*, etc.).

La conversion de l'adjectif en adverbe est ancienne (« voire, dit Picrochole, mais nous ne buïmes point frais »), mais elle aussi tend à se développer (*acheter français*, *rouler tranquille*, *parler branché*, *s'habiller anglais*).

convertir

En grammaire générative, *convertir* c'est faire passer une phrase d'une étape à une autre étape de sa dérivation.

cooccurrence

Si on appelle occurrence d'un élément linguistique *x* le fait que *x* figure dans une phrase donnée, les éléments qui figurent avec lui dans cette phrase sont ses *cooccurrences*. Ainsi, dans la phrase *Le garçon joue*, on dira que *garçon* a pour cooccurents *le* et *joue*. On appelle distribution de *x* l'ensemble des cooccurents qui figurent ou peuvent figurer avec *x*. Dans la phrase ci-dessus, la distribution de *garçon* est la suivante : *le - joue* ; le tiret entre *le* et *joue* représentant l'occurrence de l'élément *x*, à définir. L'étude des régularités dans les cooccurrences permet de décrire la structure d'une langue et notamment de définir certains types de relations entre éléments linguistiques : simple contiguïté, dépendance mutuelle, exclusion mutuelle.

cooccurrent

On dit que les éléments B, C et D sont cooccurrents d'un autre élément A quand A figure avec ces éléments, chacun dans une position déterminée, pour produire un énoncé. L'environnement de A est constitué par la position relative des cooccurrents B, C et D. Ainsi, on dira que D, N, Adj sont des cooccurrents de V dans la phrase française du type D + N + Adj + V (*L'enfant attentif écoute*), la position relative des cooccurrents D, N et Adj étant définie relativement à V, dont ils constituent l'environnement dans cette phrase.

coordination

1. On appelle *coordination* le fait qu'un mot (dit *conjonction de coordination*) relie deux mots ou deux suites de mots qui sont de même statut (catégorie) ou de même fonction dans la phrase. Ainsi, dans *le pull rouge et bleu*, *rouge* et *bleu* sont de même nature et ont pour fonction de qualifier *pull*. Cette définition pose trois types de problèmes :

a) Il y a coordination entre des termes de même nature et de fonction différentes (du moins selon les acceptions que ces mots ont dans la grammaire traditionnelle) ; ainsi, dans *un objet vert et d'étrange aspect*, *vert* et *d'étrange aspect* ne sont ni de même nature ni de même fonction et sont pourtant coordonnés. En réalité, ces deux unités peuvent se trouver à la même place (dans la même distribution) : *un objet vert*, *un objet d'étrange aspect* ; *un objet d'étrange aspect* et *vert* sera plus rare, mais pour des raisons d'équilibre rythmique. C'est ce qui est essentiel qu'intuitivement les grammairiens avaient reconnu depuis longtemps ;

b) Par « suite de mots », il faut entendre des propositions, des membres de phrase, des unités isolées : ainsi, dans *Un coup de matraque violent et qui fait mal, qui fait mal* (proposition) est coordonné à l'adjectif *violent* ;

c) La juxtaposition n'est qu'un cas particulier de la coordination ; elle est caractérisée par l'absence du coordonnant (*Il court, saute dans tous les sens ; Un vin sec, qui fait quinze degrés ; Une nuit claire, étoilée, mystérieuse*). Mis à part l'absence de la conjonction de coordination, les rapports entre les termes juxtaposés sont les mêmes qu'entre les termes coordonnés.

La coordination peut être cumulative (*Entrons dans ce café et buvons un verre*), disjunctive (*Un homme riche et néanmoins malheureux*), causale (*Il faut l'aimer car il est juste*), consécutive (*Je pense donc je suis*), transitive (avec *or*), comparative (*Plus il mange, plus il a faim*), oppositive (*Un homme riche, mais malheureux*), temporelle (*Il travaille, puis il fume*).

2. Les constructions endocentriques* se divisent en deux types, le type *par coordination* et le type *par subordination**. Les constructions endocentriques par coordination ont les mêmes propriétés syntaxiques que chacun de leurs composants pris séparément ; ainsi, *le fils et la fille* ont les mêmes propriétés syntaxiques que *le fils* (un des composants) ; il en est de même pour *le fils ou la fille*. Ces syntagmes sont des syntagmes coordonnés ; cependant, le premier type (*le fils et la fille*) se distingue du second (*le fils ou la fille*) puisque, dans le premier cas, le verbe est au pluriel et, dans le second, il est au singulier.

COORDONNANT

Au terme de conjonctions de coordination caractérisées longtemps par l'existence d'une liste fermée *et, ni, ou, mais, or, car, donc*, on préfère souvent le mot plus général de *coordonnants* dans lesquels on englobe des mots comme *soit, soit que, néanmoins, pourtant, en effet, quant*, etc. (v. aussi CONNECTEUR.)

COORDONNÉ

1. On dit d'un bilinguisme qu'il est *coordonné* en opposition à *composé** quand, chez un sujet bilingue, les univers culturels auxquels se réfère chacune des langues sont entièrement distincts ; c'est la situation des vrais bilingues (ce qui, par exemple, le français (langue A) et la langue de l'école, celle de l'administration, etc., et l'alsacien (la langue B) est la langue de la famille, des relations sociales, etc. ; les deux

langues correspondent à des situations culturelles différentes. (v. BILINGUISME.)

2. *Coordonnées déictiques*. v. DÉICTIQUE.

COPENHAGUE (ÉCOLE DE)

La longue tradition des linguistes danois qui se sont consacrés à la grammaire générale explique l'importance de l'école de Copenhague, qui se réclame de F. de Saussure et qui a développé avec beaucoup de rigueur et un grand souci de cohérence certains aspects importants du *Cours de linguistique générale*. Toutefois, avec V. Brøndal, l'objet de la linguistique est de retrouver dans la langue certaines conceptions de la logique, de rechercher notamment le nombre des catégories et leur définition. Cette conception annonce la recherche d'universaux* de langage sur l'importance de laquelle a insisté depuis N. Chomsky. La critique de V. Brøndal vise la grammaire comparée* et son caractère historique (qu'expliquait un goût romantique pour les temps anciens), son positivisme fondé sur l'examen des petits faits vrais grâce à une observation exacte et minutieuse, sa volonté d'établir des lois, des rapports constants entre les faits constatés, volonté qui rappelle les buts des sciences exactes. Les linguistes de Copenhague posent une théorie des mutations brusques, par sauts, qui permettent de passer d'un état à un autre état. Cette conception permet de rendre compte de la résolution des synchronies successives dans la dynamique de la diachronie. Les concepts opposés de langue et parole, celui de structure gardent évidemment dans cette perspective toute leur importance. C'est L. Hjelmslev (*Principes de grammaire générale*, 1928) qui, avec H. J. Uldall (*Outline of Glossematics*, 1952-1957, *Prolégomènes*, 1943-1953), donna à l'école de Copenhague sa théorie : la glosématique* (*Travaux du Cercle de linguistique de Copenhague, Acta linguistica, Bulletin du Cercle de linguistique de Copenhague*) ; K. Togeby a donné une description du français selon cette théorie (*Structure immanente de la langue française*).

COPULATIF

1. On appelle *fonction copulative* du verbe être la fonction attributive (*Pierre est heureux*), celle d'identification (*Cet enfant est Pierre*) et la fonction locative (*Pierre est à la maison*).

2. Un *verbe copulatif* est un verbe qui est suivi d'un adjectif ou d'un syntagme nominal attribut. Les verbes *devenir, rester, paraître, sembler*, etc., sont des verbes copulatifs (*il devient un ingénieur ; il reste seul, il paraît fatigué*, etc.).

copule

1. Le verbe *être* est appelé *copule* quand, dans une phrase de base, il constitue avec un attribut (adjectif, syntagme nominal ou syntagme prépositionnel) le prédicat d'un syntagme nominal sujet. La copule sert à énoncer les propriétés qui définissent le sujet dans des *phrases prédictives*. Ainsi dans :

*Pierre est heureux, Pierre sera un ingénieur,
Pierre était à la maison,*

le verbe *être* est une copule. On distingue la copule *être* et l'auxiliaire *être* des phrases pas-

sives ou l'auxiliaire *être* des verbes intransitifs (*Il a été renversé par une voiture, Il est venu*). On étend parfois le terme de copule à des verbes comme *devenir, sembler, paraître, rester*.

2. La conjonction *et* est dite *copule* quand elle lie deux (ou plus de deux) phrases ou constituants de phrases.

corax

En rhétorique, le *corax* est un argument montrant qu'une chose est si vraisemblable qu'elle en devient invraisemblable (ex. *l'accusé a trop de motifs de tuer pour être le coupable*).

cordes vocales

Les *cordes vocales* sont une paire de lèvres symétriques formées d'un muscle et d'un ligament élastique, situées de part et d'autre du larynx entre l'os cricoïde, ou « pomme d'Adam », à l'avant et les cartilages aryténoïdes à l'arrière. Sur chaque aryténoïde est fixée une extrémité d'une corde vocale. L'écartement des aryténoïdes entraîne l'ouverture en V des cordes vocales, qui restent jointes à l'avant, sur le cricoïde. La glotte est l'espace compris entre les cordes vocales : elle est longue d'environ 18 mm et s'ouvre de 12 mm environ. Quand les aryténoïdes se joignent, entraînant dans leur mouvement les cordes vocales, qui s'accolent, la glotte est fermée et l'air ne passe plus. La longueur et l'épaisseur des cordes vocales sont modifiées par le mouvement des aryténoïdes.

Pendant la phonation, les cordes vocales sont fermées ; l'air issu des poumons s'accumule derrière et sa pression finit par écarter les cordes vocales. L'air s'écoule, la pression diminue, les cordes se referment. La pression se rétablit alors et le cycle recommence. La colonne d'air issue des poumons est donc sectionnée en une suite de bouffées ou impulsions dont la fréquence* dépend de la vitesse avec laquelle les cordes vocales s'éloignent ou se rapprochent. L'air qui sort du larynx vibre donc selon une fréquence qui dépend de plusieurs facteurs (longueur et épaisseur des cordes vocales, pression de l'air issu des poumons, etc.). En parlant, on modifie constamment ces facteurs pour obtenir la fréquence désirée, qui varie, dans un discours normal, de 60 à 350 cycles par seconde.

Cette possibilité de régler la vitesse de vibration des cordes est en partie individuelle ; elle dépend entre autres de l'âge et du sexe. Plus les cordes sont longues et épaisses, plus les vibrations sont longues ; plus elles sont brèves et minces et plus la fréquence augmente, et avec elle l'intensité du son. C'est pourquoi la voix des femmes et des enfants est plus aiguë que celle des hommes.

En phonétique expérimentale, le mouvement des cordes vocales peut être observé soit en utilisant l'effet stroboscopique, soit à l'aide d'un miroir dentaire, à l'œil nu ou sur un film tourné à une cadence très rapide et projeté ensuite au ralenti. Les vibrations des cordes vocales apparaissent alors comme latérales et verticales, mais les vibrations verticales prédominent.

Du point de vue acoustique, la vibration des cordes vocales produit un bourdonnement audible, la voix*, qui est ensuite modifiée par les résonateurs supralaryngaux. Il s'agit du ton fondamental laryngé qui se traduit dans le spectre acoustique par la présence d'une excitation périodique de basse fréquence.

La vibration des cordes vocales est appelée sonorisation ou voisement. Les phonèmes qui utilisent la vibration des cordes vocales sont les plus nombreux dans les langues du monde. Il s'agit en général de toutes les voyelles (bien que quelques langues amérindiennes, comme le comanche, semblent présenter des voyelles non-voisées). Il n'agit aussi de la majorité des consonnes : ainsi en français, les consonnes non-voisées [p], [t], [k], [tʃ], [s], [ʃ] sont au nombre de 6 sur 24 phonèmes consonantiques et ont toutes un partenaire voisé ([p]-[b], [t]-[d], [k]-[g], [tʃ]-[dʒ], [s]-[z], [ʃ]-[ʒ]).

Sur l'origine de la vibration des cordes vocales, deux théories s'affrontent. Selon la théorie la plus ancienne, dite « théorie myo-élastique », la vitesse de vibration des cordes vocales dépend avant tout de causes mécaniques, l'ouverture de la glotte étant forcée par la pression de l'air subglottique ; le contrôle nerveux existe, mais seulement dans un premier stade, pour la mise en position de phonation, par la fermeture ou le rétrécissement des cordes vocales. Selon une théorie plus récente émise dès 1935 par R. Husson et dite « théorie neurochronaxique », ce n'est pas la pression de l'air qui provoque le mouvement des cordes, ce sont les cordes elles-mêmes qui livrent passage à la pression de l'air, en réponse à des influx nerveux : ainsi les cordes vocales pourraient vibrer sans l'aide d'aucun souffle d'air. Cette deuxième théorie, qui suppose une genèse cérébrale du phénomène sonore, est en contradiction avec de nombreux faits pathologiques, en particulier l'impossibilité d'un passage à travers le système nerveux des fréquences de l'ordre des fréquences acoustiques. Elle semble devoir être définitivement abandonnée.

On appelle *fausses cordes vocales* une paire de lèvres semblables aux précédentes (dites par opposition « vraies cordes vocales ») et qui s'étendent au-dessus d'elles, de la pomme d'Adam aux aryténoïdes. Elles restent probablement ouvertes, de même que l'épiglotte, pendant le discours. Leur rôle dans la phonation est controversé et semble en tout cas de très faible importance.

coréférence

Lorsque l'on a une phrase comme *Pierre regarde Pierre dans la glace*, *Pierre sujet* et *Pierre objet* peuvent désigner la même personne ; ils ont en ce cas la même référence ; ils sont coréférents au même « objet ». Dans ce cas précis, la coréférence entraîne la réflexivisation du second *Pierre* et la phrase dérivée est alors *Pierre se regarde dans la glace*. Le deuxième *Pierre* peut être différent du premier et, en ce cas, il n'y a pas coréférence et il ne se produit pas de réflexivisation ; ex. : *Un homme est un homme. Pierre n'est plus Pierre.*

coronal

On appelle articulation *coronale* une articulation où seuls les bords de la lame de la langue entrent en jeu. (Contr. LAMINAL). Pour les phonologues générativistes N. Chomsky et M. Halle le trait (+ coronal) caractérise les phonèmes réalisés avec un relèvement de la langue dans la cavité buccale par rapport à la position neutre. La catégorie des coronales regroupe ainsi les voyelles rétroflexes et les consonnes dentales, alvéolaires et palato-alvéolaires.

coronis

On appelle *coronis* le signe employé par les grammairiens grecs, analogue à l'esprit doux et servant à marquer la crase* /ʷ/.

corpus

La grammaire descriptive d'une langue s'établit à partir d'un ensemble d'énoncés qu'on soumet à l'analyse et qui constitue le *corpus* de la recherche. Il est utile de distinguer le *corpus* des termes voisins désignant des ensembles d'énoncés : l'« univers » est l'ensemble des énoncés tenus dans une circonstance donnée, tant que le chercheur n'a pas décidé si ces énoncés entraînent en totalité ou en partie dans la matière de sa recherche. Ainsi un dialectologue qui s'intéresse aux mots d'origine étrangère dans

un parler donné réunira d'abord ou fera réunir un grand nombre d'énoncés produits librement ou sur incitation des enquêteurs. Beaucoup de ces énoncés pourront fort bien n'avoir aucun rapport avec la recherche et ne contenir aucun des mots qui intéressent le linguiste. La totalité des énoncés recueillis est l'*univers du discours*. À partir de l'univers des énoncés réunis, le linguiste trie les énoncés qu'il va soumettre à l'analyse : dans le cas qui nous intéresse ce pourra être l'ensemble des phrases, ou groupes de phrases, comprenant des mots présentant tel trait phonétique ou bien une terminaison ou une origine étrangère. Ce sont uniquement ces segments d'énoncés qui seront soumis à l'analyse et qui constitueront le corpus. On pourra aussi, sur des bases statistiques, délimiter soit dans l'univers, soit dans le corpus, des passages qui seront soumis à une analyse quantitative : par exemple, une page toutes les dix pages ; les pages ainsi retenues constituent un échantillon du texte. Par hypothèse, on considérera comme échantillon toute partie représentative du tout. Le corpus peut évidemment, si le chercheur le juge utile ou nécessaire, être constitué par l'univers d'énoncés tout entier. De même une analyse quantitative pourra fort bien se passer d'échantillonnage.

Le corpus lui-même ne peut pas être considéré comme constituant la langue (il reflète le caractère de la situation artificielle dans laquelle il a été produit et enregistré), mais seulement comme un échantillon de la langue. Le corpus doit être *représentatif*, c'est-à-dire qu'il doit illustrer toute la gamme des caractéristiques structurelles. On pourrait penser que les difficultés sont levées si un corpus est *exhaustif*, c'est-à-dire s'il réunit tous les textes produits. En réalité, le nombre d'énoncés possibles étant indéfini, il n'y a pas d'exhaustivité véritable et, en outre, de grandes quantités de données inutiles ne peuvent que compliquer la recherche en l'alourdissant. Le linguiste doit donc chercher à obtenir un corpus réellement représentatif et écarter tout ce qui peut rendre son corpus non représentatif (méthode d'enquête choisie, anomalie que constitue l'intrusion du linguiste, préjugé sur la langue, etc.), en veillant à éviter tout ce qui conduit à un artefact*.

Certaines grammaires, dont la grammaire générative, ayant pour but de rendre compte d'un nombre indéfini de phrases possibles, ne partent pas d'un corpus qui ne pourrait jamais être constitué, mais des règles de production de phrases, contrôlant les énoncés par les jugements des locuteurs natifs.

Le terme de *corpus* est aussi employé en planification linguistique pour désigner l'ensemble des productions langagières régies par les mesures prises.

correction

La *correction* est une notion différente de celle de *grammaticalité*°. On dit qu'un énoncé est *correct* quand il est conforme non seulement à la grammaire de la langue, mais aux règles du « bien-dire » fixées par un groupe social généralement réduit, mais socialement dominant.

corrélatif

1. On dit de deux termes qu'ils sont *corrélatifs* quand ils indiquent un rapport de dépendance entre la proposition principale (ou matrice) et la proposition subordonnée. Ainsi, *si* est *corrélatif* de *que* dans la phrase : *Il est si habile qu'il est sorti à son avantage de cette situation*. Il

en est de même pour *tel... que*, *autant... que*, *trop... pour*.

2. En phonologie, dans la terminologie du Cercle de Prague, on appelle *paire corrélative* une paire de phonèmes se trouvant l'un vis-à-vis de l'autre dans un rapport d'opposition bilatérale, proportionnelle et privative. En français, les phonèmes /p/ et /b/ constituent une paire corrélative. Ils sont dans un rapport d'opposition bilatérale (étant les seuls à avoir en commun les traits distinctifs occlusif et bilabial), proportionnelle (l'opposition voisé vs non-voisé se retrouve dans d'autres paires du même système comme /t/ vs /d/, /k/ vs /g/, etc.) et privative (le trait de voisement est

obient dans /p/, phonème non-marqué, et présent dans /b/, phonème marqué.

Les phonèmes qui entrent dans une paire corrélatrice sont dits « appariés », les autres « non-appariés ».

corrélation

1. Dans la terminologie du Cercle de Prague, une *corrélation* est un ensemble de paires de phonèmes dites « paires corrélatrices* » dont les deux termes s'opposent par l'absence ou la présence d'une même particularité phonique, appelée « marque* de corrélation » : le voisement, par exemple, en français dans les paires telles que /p/ vs /b/, /t/ vs /d/, /k/ vs /g/, /tʃ/ vs /dʒ/, etc., et la nasalité dans les paires telles que /f/ vs /v/, /s/ vs /z/, /x/ vs /ʒ/, /b/ vs /m/, /d/ vs /n/, etc. Le système consonantique du français s'ordonne en fonction de ces deux corrélations de voisement et de nasalité :

	non-voisées	p f t s ʃ k
orales	voisées	b v d z ʒ g
nasales		m n

Lorsqu'un phonème participe à plusieurs corrélations, tous les phonèmes faisant partie des mêmes paires corrélatrices se réunissent en *tranches** de corrélation à plusieurs termes.

2. Il y a *corrélation* entre deux caractéristiques dans une analyse statistique d'un corpus lorsque celles-ci sont liées l'une à l'autre de telle manière que les variations de leurs valeurs se font toujours dans le même sens (*corrélation positive*) ou dans un sens opposé (*corrélation négative*).

correspondance

1. On dit de deux termes appartenant chacun à une langue parente qu'ils sont en *correspondance* quand ils sont issus par une série de changements réguliers d'un même étymon de la langue mère. Ainsi, le latin *quis* et le grec *tis* sont issus d'un radical tiré de la racine indo-européenne *kwis* ; ils sont en correspondance.

2. *Grammaire de correspondance*. V CONTRASTIVE (GRAMMAIRE.)

couche

En grammaire des constituants, une phrase est formée de constituants qui se définissent à chaque *couche* ou rang* par les unités supérieures qu'ils constituent avec leurs combinaisons et par les unités inférieures dont ils sont constitués. Une phrase est donc composée de plusieurs *couches* de constituants : la couche

des morphèmes est constituée de phonèmes appartenant à la couche inférieure, et elle sert à constituer la couche supérieure, celle des syntagmes et de la phrase.

couleur

Le terme de *couleur* est souvent employé en phonétique, par association entre les sensations auditives et les sensations visuelles, pour désigner une caractéristique acoustique principale ou secondaire, correspondant en général à un trait de hauteur ou d'acuité. On dit ainsi des voyelles et des consonnes palatales (acoustiquement aiguës) qu'elles ont une couleur « claire », ou une couleur « palatale », qu'elles communiquent par assimilation aux consonnes contiguës. Les voyelles vélaire-acoustiquement graves ont une couleur « grave » ou « vélaire » qu'elles communiquent aux consonnes contiguës.

coup de glotte

On appelle *coup de glotte* le son produit par une occlusion dans le pharynx ou dans le larynx, où il est possible de fermer momentanément le passage de l'air en accolant complètement les cordes vocales l'une contre l'autre. Ce son n'a pas de valeur phonologique en français, où il apparaît parfois devant une voyelle initiale prononcée avec force. Mais c'est une consonne normale dans certaines langues comme le danois et l'allemand, où il précède régulièrement toute voyelle initiale accentuée, assurant ainsi une fonction démarcative. Il est noté / ʔ /.

coupe

La *coupe de syllabe* ou *frontière syllabique* est la limite entre deux syllabes. Elle se place généralement à l'intérieur du mot entre une voyelle ou une consonne implosive* (toute consonne se trouvant après le noyau vocalique de la syllabe) et une consonne explosive* (toute consonne se trouvant devant une voyelle) : ainsi dans les mots français *matin* [ma-tẽ] ou *verdier* [ver-dir].

La *corrélation de coupe de syllabe* correspond à l'opposition du mode de liaison prosodique qu'on rencontre dans certaines langues comme le norvégien, le suédois, l'anglais, l'allemand, le hollandais et d'autres langues comme le hopi (langue de la famille uto-aztèque). Dans ces langues, les voyelles sont normalement longues quand elles sont sans entraves dans leur déroulement complet, mais elles sont brèves quand le déroulement de la syllabe est interrompu par l'insertion de la voyelle sui-

vante ; l'opposition entre voyelle brève et voyelle longue existe en syllabe ouverte, mais elle est neutralisée en syllabe fermée. Les langues à corrélation de coupe de syllabe ont tendance à réaliser les phonèmes vocaliques à déroulement complet par des diphtongues.

coût

Le *coût* est l'énergie nécessaire à l'émission d'une unité ou d'un message linguistique. La notion du coût est empruntée à la théorie de l'information. Elle permet de calculer l'efficacité de tel ou tel code par rapport à un critère donné. Ainsi, le coût d'un mot dépend du nombre de ses phonèmes, des difficultés articulatoires de ceux-ci, de sa fréquence dans la langue, etc. Plus un mot est long (et/ou rare), plus il nécessite de coût, plus aussi il apporte d'information. Ainsi le *basic english* (qui serait, du fait de sa simplicité lexicale et syntaxique, une langue « peu coûteuse ») nécessite en fait des énoncés plus longs (d'environ 40 %) que l'anglais, pour exprimer le même contenu sémantique.

covariance

Le concept de *covariance* est utilisé en sociolinguistique. Étant donné un ordre de données sociales (clivages en groupes) et un ordre de faits linguistiques, il y a *covariance* quand certains des faits retenus varient en même temps ; l'étude de la covariance pose au départ que les deux ordres sont indépendants socialement l'un de l'autre, quitte à constater par la suite la dépendance de l'un par rapport à l'autre.

À cette conception s'oppose la *covariance* conçue selon le principe des rapports des causalités réciproques. L'unité fondamentale du linguistique et de l'extralinguistique se traduit par une multitude d'interactions, de rapports complexes pour lesquels le terme à terme est l'exception, la multiplicité des causes et celle des effets, la règle. La covariance implique une causalité fondamentale selon laquelle c'est le besoin de relations sociales qui produit le langage : elle est alors inspirée par la « correspondance générale » mise en évidence par Jean Dubois dans sa thèse.

crase

On donne le nom de *crase* à la contraction, en grec, de la voyelle ou de la diphtongue finale d'un mot avec la voyelle ou la diphtongue initiale du mot suivant ; la crase est notée en grec par un signe appelé « coronis » (ex. : *tállā* pour *ta alla*).

créativité

1. La *créativité* est l'aptitude du sujet parlant à produire spontanément et à comprendre un nombre infini de phrases qu'il n'a jamais prononcées ou entendues auparavant. Ainsi, tout sujet parlant le français peut comprendre la phrase *Vous trouverez dans ce dictionnaire environ 1 800 termes définis par une équipe de linguistes*, alors qu'il y a peu de chances qu'il l'ait jamais entendue. On peut distinguer deux types de créativité, la première consistant dans des variations individuelles dont l'accumulation peut modifier le système des règles (*créativité qui change les règles*), la seconde consistant à produire des phrases nouvelles au moyen des règles récursives de la grammaire (*créativité gouvernée par les règles*) ; la première dépend de la performance, ou parole, la seconde de la compétence, ou langue.

2. La notion de *créativité lexicale* a été approfondie par L. Guilbert. Spécialiste de l'étude de la formation des vocabulaires techniques, il a étudié les processus de la néologie dans une optique transformationnelle, sans négliger les déterminations historiques et sociales (analyse de discours).

Par exemple, la *compétence dérivationnelle* permet la créativité lexicale, mais se voit limitée par de nombreuses contraintes. Si on doit relever les caprices de l'histoire, on doit aussi considérer les *groupes dérivationnels* (ou *champs dérivationnels*) qui s'appuient sur la polysémie des unités origine : par exemple, sur *bouton*, *boutonner*, *boutonnière* vs *boutonneux*.

J. Dubois a montré que l'entrée du mot *ouvrier* dans le vocabulaire politique français est marquée par son insertion dans un champ dérivationnel exactement parallèle à celui du mot *égalité* un siècle plus tôt. La créativité lexicale est donc déterminée à la fois par la morpho-syntaxe et par les conditions socio-historiques.

créole

On donne le nom de *créoles* à des *sabirs**, *pseudo-sabirs** ou *pidgins** qui, pour des raisons diverses d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus les langues maternelles de toute une communauté. On n'a pas de *sabir*, de *pseudo-sabir* ou de *pidgin* pour langue maternelle, mais, comme des millions d'Haïtiens, on peut avoir un *créole*. Les *pseudo-sabirs* unilatéraux, à base de français, d'anglais, de portugais, de néerlandais ou d'espagnol, ont été employés par des Noirs de communautés diverses, qui rassemblaient les négriers et à qui se posaient les problèmes d'intercompréhension. Il y a des

créoles français en Haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe, des créoles anglais à la Jamaïque et aux États-Unis (gullah), des créoles portugais ou néerlandais. Le nombre de mots d'origine africaine y est très réduit, sauf exceptions. Les conditions de formation de ces créoles à partir de pseudo-sabirs (utilisation d'impératifs, d'infinitifs, de formes syntaxiques simples) expliquent leurs caractères communs. Les ressemblances entre des créoles éloignés géographiquement ou de familles différentes s'expliquent ainsi. En fait, leur origine mixte différencie les créoles des dialectes d'une langue et leur statut socioculturel les oppose à la langue même.

créolisation

La *créolisation* est un processus par lequel le parler d'une langue se constitue en créole. Le français parlé en Haïti s'est créolisé pour devenir la langue maternelle de toute la communauté linguistique haïtienne.

creux

L'expression *son creux* est parfois employée pour caractériser certaines consonnes telles que les rétroflexes*. Des séries fondamentales de consonnes peuvent se scinder en séries apparentées dont la marque de différenciation est l'opposition *son creux / son plat*. Les consonnes rétroflexes s'opposent comme des consonnes à son creux aux dentales habituelles, à son plat. La sonorité creuse correspond à une amplification de la cavité antérieure et donc à un abaissement du timbre dû, dans le cas des rétroflexes, à l'élévation de la pointe de la langue contre le sommet de la voûte palatine.

On appelle « fricatives à langue en creux » [x], [z], [ʃ], [ʒ], par opposition aux « fricatives à langue plate » [t], [v], etc., les sifflantes et les chuintantes pour l'articulation desquelles la langue prend une forme de gouttière et se creuse en un sillon médian.

cricoïde

L'os *cricoïde* est un cartilage à la base du larynx appelé couramment « pomme d'Adam », sur lequel sont fixées les extrémités antérieures, immobiles, des cordes vocales.

critique verbale

On appelle *critique verbale* l'examen auquel un philologue doit soumettre, dans les textes qu'il est en train d'établir, les termes dont il suspecte la forme et/ou le sens et qui appellent une correction. Il s'agit, par-delà le manuscrit étudié, d'atteindre un état antérieur du texte. La

critique verbale repose sur l'étude des mécanismes psychologiques de la reproduction d'un modèle écrit (lecture ou dictée d'un manuscrit) : tout copiste est susceptible d'erreurs de lecture, d'erreurs d'interprétation, d'erreurs de transcription. Le philologue doit d'abord déceler le caractère inacceptable du texte (erreur de fait, incohérence ou contradiction), déterminer l'endroit exact où porte la faute, essayer de faire l'histoire de cette faute, enfin la corriger. Dans le cas où il existe plusieurs versions du même texte, la comparaison de celles-ci et des fautes qu'elles comportent permet d'établir plus sûrement la reconstitution du texte avant d'en faire l'édition.

crochets V. PONCTUATION.

croisé

1. On appelle *classification croisée* une classification où chaque terme est défini par une suite de traits qui correspondent à des sous-catégorisations distinctes d'une même catégorie. Ainsi, la catégorie du nom est sous-catégorisée en nom propre et nom commun ; chacune de ces sous-catégories est subdivisée en animé ou non-animé : il y a des noms propres animés (*Pierre*), non-animés (*Paris*), des noms communs animés (*un enfant*) et non-animés (*la table*) ; et chacune de ces sous-catégories peut elle-même se subdiviser en masculins et féminins ; ces sous-catégorisations se *croisent*. Pour pallier cette difficulté, on procédera à une classification croisée ; ainsi :

Pierre : nom, propre, animé, masculin ;

Table : nom, commun, non-animé, féminin.

2. On donne parfois le nom d'*étymologie croisée* aux phénomènes d'attraction* paronymique consacrés par la langue, le terme d'*étymologie populaire* étant dans ce cas réservé aux erreurs individuelles.

croisement

On appelle *croisement* l'action de deux mots agissant l'un sur l'autre par contamination* ; ainsi *recroqueviller* semble dû au croisement de *coquille* et de *croc*.

croissant

Une diphtongue est dite *croissante* quand le premier élément est semiconsonantique et le second vocalique, par exemple dans la diphtongue /wa/ dans la première syllabe du mot français *oiseau* /wazo/ ou les diphtongues /j/ et /w/ dans les mots italiens *piede* /'pjede/ et *nuovo* /'nwovo/. (CONT. DÉCROISSANT.)

cryptanalyse

La *cryptanalyse* est le déchiffrement de messages chiffrés dont on ne connaît pas le code. R. Jakobson, réfléchissant sur une suggestion de B. Bloch, oppose la démarche du décodeur (en possession du « chiffre ») et celle du cryptanalyste, pour faire comprendre l'opposition entre la réception du message par le locuteur natif et la réception par l'étranger ou le linguiste débutant l'étude d'une langue étrangère. Les techniques de la cryptanalyse offrent-elles un cadre méthodologique pour l'élaboration du système phonologique des langues ? R. Jakobson objecte :

a) la difficulté constituée par l'existence de traits expressifs (détachement, emphase, etc.) ;
b) la difficulté constituée par la détermination des traits configuratifs (démarcatifs de mots, par exemple).

La technique cryptanalytique risque de multiplier le nombre des phonèmes et des traits distinctifs bien au-delà de leur inventaire effectif : le cryptanalyste aura dû mal à se faire une théorie rigoureuse de la pertinence linguistique. De toute façon, la situation habituelle du linguiste descriptiviste est celle de connaissance des règles principales de la langue décrite. Il reste que la démarche cryptanalytique est nécessaire dans le cas des langues dont on ne connaît rien du sens pour en étudier le fonctionnement (étrusque).

culminatif

L'une des fonctions de l'accent est dite *fonction culminative* quand il permet de noter, dans les langues à accent libre, la présence au sein de l'énoncé d'articulations importantes, facilitant ainsi l'analyse du message.

culture

La *culture* est l'ensemble des représentations, des jugements idéologiques, et des sentiments qui se transmettent à l'intérieur d'une communauté. Dans cette acception, le mot englobe, mais en les débordant très largement, les concepts qui relèvent de la littérature et des beaux-arts ; de même les connaissances scientifiques d'un individu, désignées souvent par « culture scientifique », ne sont qu'une partie de sa culture au sens sociologique du terme. La culture comprend ainsi notamment toutes les manières de se représenter le monde extérieur, les rapports entre les êtres humains, les autres peuples et les autres individus. Y entre aussi tout ce qui est jugement explicite ou implicite porté sur le langage ou par l'exercice

de cette faculté. Ainsi, la croyance que le soleil « se levait » et « se couchait » a fait partie de la culture des Français jusqu'aux temps modernes ; les religions, les tabous, les superstitions, les préjugés, etc. entrent dans la culture des peuples ; la manière conventionnelle dont les Français se représentent les Italiens, les Espagnols, les Allemands, etc., et partant tous les présupposés raciaux (et racistes) en relèvent également.

L'étude linguistique implique l'établissement de relations entre la langue et la culture. (V. WHORF-SAPIR [HYPOTHÈSE DE].) Le langage contient, en effet, une série de choix sur la manière de se représenter le monde : par exemple, le nombre grammatical avec l'existence d'une opposition singulier/pluriel ou d'un système à trois, quatre ou cinq nombres ou plus est déjà une certaine organisation du monde. Cela ne signifie pas, au contraire, que la représentation contenue implicitement ou explicitement dans une langue sature la culture du peuple qui la parle et à plus forte raison constitue la seule réalité que celui-ci connaisse.

cunéiforme

L'*écriture cunéiforme* est caractérisée par ses éléments en forme de coins, ou clous, qui représentent l'empreinte qu'a laissée le roseau taillé des scribes de la Mésopotamie sur les tablettes d'argile fraîche. Héritée du sumérien (inventée v. 3500 av. J.-C.), elle a été utilisée surtout pour transcrire l'akkadien, puis le hittite.

course

L'*écriture cursive* est le type courant d'écriture manuscrite rapide, simplification de l'écriture en capitales.

I. cycle

Le *cycle* est l'unité de mesure de la fréquence d'un son. Le cycle représente en fait le mouvement accompli par un corps vibrant (pendule, diapason, corde, etc.) à partir d'un certain point fixe correspondant à la position de repos jusqu'à une extrémité du mouvement avec retour à l'autre extrémité en passant par le point de départ. Le nombre de cycles par seconde, ou hertz, s'appelle la « fréquence de vibration ».

Quand les vibrations donnent naissance à un son, comme c'est le cas pour la production des sons vocaux, la hauteur du son dépend de la fréquence. Plus la fréquence est élevée, plus le son est aigu.

II cycle

Dans la première étape de la grammaire générative, les diverses transformations* (négative, interrogative, emphatique, passive), qui s'appliquent à la structure profonde pour la convertir en une structure de surface, doivent être ordonnées. Quand il s'agit d'une seule suite générée par la base, ce principe s'applique facilement, mais, quand les transformations opèrent sur deux (ou plus de deux) suites, dont la deuxième est enchâssée dans la première, la question de l'ordre d'application des transformations, c'est-à-dire du cycle transformationnel, se pose. Ainsi, la phrase *Il n'est pas prouvé que Paul n'ait pas été tué accidentellement par cette voiture qui n'avait pas été arrêtée par le feu rouge* comporte dans les trois propositions une transformation passive et une transformation négative. L'ordre des transformations est toujours de la phrase la plus profondément enchâssée (*le feu rouge avait arrêté cette voiture*) jusqu'à la phrase matrice (*on a prouvé quelque chose*) ; dans le principe cyclique, on applique toutes les transformations d'abord à la phrase la plus profondément enchâssée, puis à toutes les autres phrases jusqu'à la matrice (ainsi, on appliquera la transformation passive et la transformation

négative à *le feu rouge avait arrêté cette voiture* avant de passer à la phrase *La voiture avait tué accidentellement Paul*) ; dans le principe non cyclique, on appliquera d'abord la transformation passive à toutes les phrases, toujours de la plus profonde jusqu'à la matrice, puis la transformation négative, et ainsi de suite.

cyclique

Principe cyclique. V. CYCLE.

cyrillique

Se dit de l'alphabet créé au IX^e siècle pour transcrire le slave, et aujourd'hui le russe, l'ukrainien, le bulgare, le serbe, etc. Le cyrillique apparaît au IX^e siècle pour l'évangélisation des peuples slaves. La tradition en attribue la paternité à saint Cyrille, qui serait, en fait, l'inventeur de l'alphabet glagolitique. À l'origine, c'est un alphabet de 43 lettres (le slave est très riche en sons), qui sont soit des lettres grecques, soit des combinaisons de lettres grecques, soit des signes empruntés à l'hébreu (ts, tch, ch, chtch). Le cyrillique actuel, qui comprend une trentaine de lettres, est le résultat de simplifications successives (disparition des lettres superflues) dont la dernière en date est la réforme effectuée en 1918 par le gouvernement soviétique.

d

data V. DONNÉES.

datation

En lexicographie, l'étymologie du mot d'entrée est souvent accompagnée de la date de la première attestation écrite et de la référence à l'ouvrage où ce premier emploi a été relevé ; cette *datation* passe pour l'apparition du mot dans la langue (ex. : ÉTABLIR 1080 [*Chanson de Roland*], latin *stabilire*, de *stabilis*, stable).

datif

On appelle *datif* le cas* exprimant la fonction grammaticale d'attributif* (syntagme prépositionnel introduit par les prépositions *à*, *de*, etc., en français) dans un syntagme verbal comportant déjà un syntagme nominal complément d'objet (ex. : *Pierre donne une pomme à son frère*). Ce cas est indiqué par une désinence de la flexion en latin et en grec.

décision

La *décision* est un processus psychologique qui a lieu quand un sujet doit choisir entre plusieurs conduites possibles. Le concept est utilisé sous les noms de « choix » et « sélection ».

déclaratif

1. On appelle *phrase déclarative* une phrase assertive*.

2. On appelle *verbe déclaratif* un verbe qui exprime l'énonciation pure et simple d'une assertion, comme *dire*, *raconter*, *déclarer*, *annoncer*, *affirmer*, etc., par opposition aux *verbes d'opinion*, qui impliquent que l'assertion qui suit n'est pas assumée (*croire*), qu'elle est donnée comme une simple opinion (*penser*).

déclinaison

1. On appelle *déclinaison* l'ensemble des formes pourvues d'affixes que présente un nom, un pronom ou, par accord*, un adjectif, pour exprimer les fonctions grammaticales ou les fonctions spatio-temporelles d'un syntagme nominal. La déclinaison est un système, ou paradigme, de formes nominales, pronominales ou adjectivales. Les déclinaisons comportent un nombre variable de formes affixées, c'est-à-

dire de cas* ; le sanskrit en a huit, le grec ancien cinq, le latin six (sept avec le locatif), l'ancien français deux. Leur nombre varie aussi selon les classes de mots ainsi définies par la différence des désinences casuelles : le latin a cinq déclinaisons nominales, le grec ancien, trois. On a appliqué aussi le terme de déclinaison à l'ensemble des formes affixées que présentent les mots dans les langues agglutinantes, les affixes agglutinés jouant un rôle analogue à celui des désinences dans les langues flexionnelles ; ces affixes peuvent être en nombre très élevé et se juxtaposent sans se fondre.

2. En phonétique acoustique, le terme *déclinaison* (en anglais *declination*) peut désigner la pente descendante du contour tonal* (affaiblissement de F^0) ou l'abaissement des structures de formant* F^1 , F^2 , F^3 , etc. vers les zones inférieures du spectre*.

décodage

Le *décodage* est l'identification et interprétation des signaux par le récepteur du message émis ; c'est un des éléments du processus de la communication. Le code étant un système de transmutation d'un message en une autre forme qui permet sa transmission depuis un émetteur jusqu'à un récepteur par l'intermédiaire d'un canal, la substance « message » est devenue, par l'opération de l'encodage, une substance codée ; il y a alors transfert d'une forme, non d'un sens. La forme prise par le message doit pouvoir être comprise par le récepteur afin que s'établisse la relation sociale qui est la finalité de la communication. La convention (le code) est donnée, explicitement formulée. La forme codée peut alors être identifiée par le récepteur-décodeur (v. DÉCODEUR) ; l'identification de cette forme est appelée *décodage*. Le message décodé reçoit ensuite une nouvelle forme au cours d'une opération appelée *recodage*. Le processus de décodage s'effectue au niveau du récepteur-destinataire, qui « recherche en mémoire » les éléments appartenant au code sélectionnés auparavant pour la transcription du message. R. Jakobson

ent que le processus du décodage dans le langage va du son au sens, des éléments aux symboles.

décodeur

Dans le circuit de la communication, le *décodeur* est soit l'appareil récepteur-décodeur (récepteur radio, par exemple), soit la personne, ou récepteur destinataire, qui reçoit le message. Lorsqu'il s'agit d'une personne, l'appareil récepteur est l'oreille et le conduit auditif.

décomposition

La *décomposition* consiste, en grec ancien (grec homérique), dans la résolution d'une voyelle longue ou d'une diphtongue en deux voyelles ; ainsi *horásthai* est décomposé en *horaasthai*.

découpage V. SEGMENTATION.

décréolisation

Par la *décréolisation* un créole perd certaines spécificités et se rapproche de la langue à laquelle il est rattaché génétiquement.

décroissant

Une *diphtongue décroissante* est une diphtongue dont l'élément le plus fermé se trouve en deuxième position : l'anglais présente des diphtongues décroissantes ([aw] dans *house* ou [aj] dans *fine*), ainsi que le portugais (*leite* « lait », *noite* « nuit », etc.).

décryptage

Le *décryptage* est la transcription en clair d'un message dont on ignore le code. C'est par métaphore que « décryptage » est parfois utilisé comme synonyme de « décodage ». En linguistique, la situation de décryptage est celle du linguiste confronté à un texte dont il ne connaît pas le système d'écriture ou la langue. Les techniques de la cryptanalyse* ayant réussi pour le déchiffrement de certaines écritures, on a proposé de les appliquer à l'étude des systèmes phonologiques et des langues dont on ignore le sens (étrusque).

déculturation

La *déculturation* est le processus par lequel un groupe perd sa culture au sens anthropologique du terme. Cette déculturation s'accompagne au même temps d'une acculturation partielle ou totale à un autre groupe.

défectif

Un *mot défectif* est un mot qui, appartenant à une classe possédant des flexions nominales (temps) ou verbales (temps et personne), n'a pas le paradigme complet des formes. Ainsi, le verbe *gésir* est défectif, car il n'est utilisé que

dans *gisant* ou *ci-gît* ; le verbe *traire* est défectif, car il n'est pas utilisé au passé simple, etc. Ces phénomènes résultent du fait que dans l'histoire de la langue ces verbes sont entrés en concurrence avec d'autres verbes de même sens : *choir/tomber*, *clore/fermer*, *traire/tirer*, *quérir/chercher*. Le mouvement se poursuit avec *mouvoir/bouger*, *remuer*, *résoudre/solutionner*.

défectivité

On dit qu'il y a *défectivité* quand un membre d'une classe A (racine verbale, par exemple) ne pouvant, en règle générale, figurer dans un énoncé sans qu'un membre de la classe B (désinences verbales, par exemple) ne soit immédiatement cooccurrent, cette cooccurrence ne peut se faire pour certains membres de la classe A (verbes défectifs, par exemple). [V. DEFECTIF.]

défense

On appelle *défense* l'ordre donné à un ou plusieurs interlocuteurs de ne pas réaliser telle ou telle action, de rejeter tel ou tel comportement, etc. La *défense* est un impératif ou injonctif négatif : *Ne viens pas. Ne soyez pas stupide.*

défini

1. En grammaire, l'*article* défini* spécifie que le nom qui suit désigne une chose ou une personne précise. L'*article indéfini* indique l'absence d'une spécification précise. En français, l'*article défini* est *le*, l'*article indéfini* est *un*.

2. En sémantique, on appelle *défini* un trait inhérent à certains articles, par opposition au trait [- défini] inhérent à d'autres articles (V. INDÉFINI) ; ce trait « défini » est interprété sémantiquement comme instituant une référence précise ou comme ayant une valeur de générique. Ainsi, *La personne (que tu sais) a téléphoné* s'oppose à *Une personne a téléphoné* ou *L'homme est un animal qui parle* s'oppose à *Un homme ne saurait agir ainsi*.

3. On donne le nom de *passé défini* au *passé simple* dans une analyse des formes verbales françaises mettant en évidence le caractère précis et ponctuel que l'expression du passé prend dans ces formes verbales.

définisseur

En lexicographie, le *définisseur* est le terme générique qui entre dans les définitions* des mots.

définition

1. Il y a deux types de *définitions*, la *définition par référence* à la chose que le signe dénote (*définition référentielle*, *définition ostensive*) et

la définition par le moyen de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue (définition sémantique, définition logique).

2. Dans un dictionnaire, la *définition* est l'analyse sémantique du mot d'entrée. Elle est constituée d'une série de paraphrases synonymiques du mot d'entrée, chaque paraphrase, distincte des autres, constituant un sens, ou, dans la terminologie lexicographique, une acception. Les définitions (ou sens), distinguées les unes des autres par des numéros, des tirets, des barres, etc., se succèdent selon un rapport historique ou logique (parfois dans l'ordre de la fréquence en langue). La définition recourt dans la paraphrase synonymique à des termes génériques qui sont des *définisseurs* : ainsi le terme « véhicule » servira dans les définitions de *automobile*, *cabriolet*, *voiture*, etc. Ces définisseurs sont souvent les hyperonymes de grandes classes de mots : *machine*, *instrument*, *appareil*, *outil*, *personne*, *animal*, etc., suivis de la relative qui spécifie le terme générique. Le définisseur peut être aussi la traduction du suffixe dans les dérivations : *-ation* est traduit par « action de... » ; *-ment*, adverbe, par « de manière... » ou « de façon... » ; *-eur* est « personne qui... » ou « appareil qui... » ; *-euse* est « machine qui... ». La liste complète, exhaustive, des définisseurs n'a pas été établie, mais elle tend à être limitée.

déglutination

On appelle *déglutination* un changement dans l'aspect phonique d'un mot résultant d'une coupure non étymologique due le plus souvent à une confusion de la voyelle initiale avec l'article précédent : en ancien français, *l'amie* est devenue *la mie* ; en italien, *l'arena*, *l'oscuro* ont développé les variantes *la rena*, *lo scuro*.

dégrammaticalisation

La *dégrammaticalisation* est un processus qui, au cours de l'évolution de la langue, fait de procédés grammaticaux des procédés purement lexicaux (V. LEXICALISATION). La dégrammaticalisation est progressive : *en*, adverbe de lieu, et *fuir* ont longtemps été disjoints dans l'évolution de la construction syntaxique, *en* perdant progressivement de sa valeur locative : la dégrammaticalisation est complète actuellement dans *s'enfuir*, comme l'atteste l'orthographe en un seul mot de *en* et de *fuir* : on ne peut plus dire comme au XVII^e siècle *ils s'en sont fuïs*. La dégrammaticalisation peut aboutir postérieurement à une regrammaticalisation. Les ablatifs

absolus du latin se dégrammaticalisent en passant en français : de là proviennent les expressions figées du type à *mon corps défendant* ; mais un de ces ablatifs *pendente* (*pendente somno*, *pendente pugna*) s'est regrammaticalisé par la formation d'une nouvelle unité grammaticale, la préposition *pendant*.

degré

Degré d'acceptabilité, d'ouverture, de comparaison, de grammaticalité, degré zéro. v. ces mots.

dégroupement

En lexicographie, la détermination des entrées d'un dictionnaire (mots servant d'adresses*), faite sur des bases linguistiques, aboutit à *dégrouper* les sens différents d'un terme en les constituant chacun comme des mots homonymes distincts. Ainsi, le verbe *défiler* au sens de « défaire, séparer » est distingué d'un autre verbe *défiler* au sens de « passer en file » ; ces deux homonymes étaient, en général, confondus sous la même entrée, parce qu'ils ont la même étymologie ; leur *dégroupement* en deux entrées distinctes découle de l'analyse linguistique, qui met en évidence que les deux sens ne se trouvent pas dans le même environnement (l'un est transitif, l'autre intransitif) et que les deux verbes n'ont pas les mêmes dérivés (*défilage*, *défilateur* d'une part, *défilade*, *défilé* de l'autre).

déictique

1. On appelle *déictique* tout élément linguistique qui, dans un énoncé, fait référence à la situation dans laquelle cet énoncé est produit ; au moment de l'énoncé (temps et aspect du verbe) ; au sujet parlant (modalisation) et aux participants à la communication. Ainsi, les *pronoms démonstratifs*, les *adverbes de lieu et de temps*, les *pronoms personnels*, les *articles* (« ce qui est proche » opposé à « ce qui est lointain », par exemple) sont des *déictiques* ; ils constituent les aspects *indiciels* du langage. (V. DIXIE.)

2. On appelle *coordonnées déictiques* la situation dans laquelle un énoncé est produit, définie par sa relation au locuteur (*je*), au lieu (*ici*) et au temps (*maintenant*) de l'énoncé.

deixis

Tout énoncé se réalise dans une situation qui définit des *coordonnées spatio-temporelles* : le sujet réfère son énoncé au moment de l'énonciation, aux participants à la communication et au lieu où est produit l'énoncé. Les références à cette situation forment la *deixis* et les éléments linguistiques qui concourent à

« situer » l'énoncé (à l'embrayer sur la situation) sont des *déictiques*. La deixis est donc un mode particulier d'actualisation* qui utilise soit le geste (deixis mimique), soit des termes de la langue appelés déictiques (deixis verbale). Le déictique, ou présentatif, est ainsi assimilé à un geste verbal (équivalence entre *donne* au parti d'un geste, et *donne ceci*).

U. Weinreich signale les facteurs suivants de la situation de communication comme pouvant être utilisés pour la deixis (de façon évidemment très diverse selon les langues) :

- a) L'origine du discours (« le je de 1^{re} personne ») et l'interlocuteur (« le tu de 2^e personne ») ;
- b) Le temps du discours, modifiant le verbe, parfois le nom (en hopi, par exemple), parfois la phrase comme un tout (en chinois) ;
- c) Le lieu du discours, le plus généralement organisé selon la catégorie de la « personne » en français (*ici* / *là* situent par rapport à la première personne, le latin *iste* situe par rapport à la deuxième personne) ;
- d) L'identité de deux actes de discours : c'est un jugement sur l'identité de deux référés qui justifie le fonctionnement des pronoms. Dans *J'ai vu Pierre, il va bien*, le pronom *il* s'est substitué à *Pierre*, dont le sujet a constaté l'identité de référence avec le premier *Pierre*. (V. EMBRAYEUR.)

délabialisé

Un son *délabialisé* est un son fondamentalement labialisé, mais qui, dans certains cas, perd ce caractère, ou bien a un taux de labialisation inférieur à son taux normal. Par exemple, le phonème [ʃ] dans le mot *acheter* [aʃte] est délabialisé sous l'influence de la voyelle et de la consonne non labiales qui l'environnent.

On emploie parfois le terme de *délabialisé* comme synonyme de *non labialisé* pour désigner un son pendant l'articulation duquel les lèvres restent neutres ou sont étirées, au lieu d'être arrondies, par exemple [i] ou [e].

délatif

Le *délatif* est un cas, utilisé dans les langues finno-ougriennes, pour indiquer un mouvement pour s'éloigner d'un endroit ou en descendre (rôle joué par la préposition *ab* en latin).

délcatur

Signe conventionnel en correction d'épreuves d'imprimerie pour indiquer une suppression.

délibératif

1. On appelle *délibératif* la forme verbale ou la

construction propre à exprimer l'idée que le sujet de l'énonciation s'interroge sur la décision qu'il doit prendre. En latin, le subjonctif sert de délibératif dans l'interrogation *quid faciam ?*, qui correspond à l'expression française *que faire ?*

2. En rhétorique, le *genre délibératif* se dit d'un discours par lequel l'orateur conseille ou dissuade, se propose de faire adopter ou rejeter une résolution dans une assemblée politique.

délié

Le *délié* est la partie fine d'une lettre calligraphiée.

délimitation

La *délimitation* est une opération consistant à identifier les unités minimales en segmentant la chaîne parlée au moyen du critère de substitution, de commutation*.

délocutif

1. On appelle *délocutifs* les verbes dérivés d'une locution et dénotant une activité du discours. Ainsi, selon É. Benveniste, le latin *salutare*, qui veut dire « prononcer à l'intention de l'interlocuteur le mot *salus* », est un délocutif.

2. Dans la terminologie de J. Damourette et É. Pichon, le *délocutif* est la personne se référant aux êtres absents de l'acte de communication, aux choses et aux notions dont on parle (3^e personne).

démarcatif

1. En phonétique, un *signal démarcatif* est un élément phonique qui marque les limites d'une unité significative, mot ou morphème, à l'initiale ou à la finale. Ce rôle peut être joué par l'accent, dans les langues où l'accent est fixe au début ou à la fin du mot et n'a pas de valeur distinctive. Ainsi, en tchèque, l'accent du mot, toujours placé sur la syllabe initiale, en signale le début. (V. ACCENT.)

Certains traits distinctifs peuvent également avoir une valeur démarcative, comme en grec, où l'aspiration n'apparaît qu'à l'initiale de mot et a une double fonction, distinctive et démarcative : [hɛks] *six* — [eks] *hors de*.

Certains traits phoniques dépourvus de valeur distinctive peuvent avoir une fonction démarcative. Ainsi en russe, dans les mots et expressions suivants : /danos/ [danos] *dénonciation* et /danos/ [dɔnos] *et le nez aussi*, /jixida/ [jix'ida] *personne rancunière* et /jix ida/ [jix ida] *leur Ida* : la fermeture de la voyelle dans le premier exemple, l'absence de palatalisation dans le second indiquent la fin d'un mot. La fermeture vocalique est ici un *signal démarcatif*

positif, la palatalisation est un signal démarcatif négatif, puisque c'est son absence qui signale la frontière de mot.

Le signal démarcatif peut également être constitué par un groupe de phonèmes qui n'apparaissent qu'à la frontière des unités significatives (signal positif) ou en sont exclus (signal négatif). Ainsi, en français, la gémiation n'apparaît qu'à la frontière de mots (en dehors des cas de prononciation académique ou de certains futurs), comme *il l'a lu* [illaly] différent de *il a lu* [ilaly]. De même, en anglais, le groupe [l] vélarisé + voyelle n'apparaît qu'à la frontière de mot, où il diffère par exemple *we learn* et *will earn*. Par contre, en italien standard, la gémiation n'apparaît jamais qu'à l'intérieur du mot et peut donc être considérée comme un signal démarcatif négatif.

2. En linguistique, on donne le nom de *démarcatif* aux éléments linguistiques (prépositions, conjonctions de subordination, en particulier) qui marquent le début d'une expansion (phrase ou syntagme nominal). Ainsi, *que* est un démarcatif dans *Je sais que Paul viendra*, et *de* est un démarcatif dans *Je parle de ton départ*.

démorphie linguistique

Discipline qui analyse quantitativement les sociétés humaines en relevant les diverses données (nombre, origine, âge, sexe) des individus qui parlent chacune des langues ou des variétés.

démonstratif

1. Les *démonstratifs* sont des déictiques, adjectifs ou pronoms, servant à « montrer », comme avec un geste d'indication, les êtres ou les objets impliqués dans le discours. Souvent, il s'agit simplement de noter que l'être ou l'objet dont on parle est connu parce qu'il en a déjà été question ou parce que, pour diverses raisons, il est présent à l'esprit du destinataire. En français, l'adjectif démonstratif, qui appartient à la classe des adjectifs déterminatifs, a les formes suivantes : masculin *ce* et *cet* (généralement devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet), féminin *cette*, pluriel *ces*.

Rattachées par un trait d'union au nom que détermine l'adjectif démonstratif, les particules adverbiales démonstratives *-ci* et *-là* indiquent que le nom est proche ou éloigné de celui qui parle (*cet homme-ci*, *ce livre-là*). Le pronom a des « formes simples » : masculin *celui*, féminin *celle*, neutre *ce*, et pluriel *ceux*, féminin *celles* et des « formes composées » utilisant *ci* (démon-

stratif prochain) et *-là* (démonstratif lointain) : *-ci* et *-là* sont ajoutés par un trait d'union au masculin-féminin, sans trait d'union au neutre, où *-là* perd également son accent : *cela*, qui se contracte souvent en *ça*. Les formes simples ne s'emploient que suivies d'un complément prépositionnel (*ceux de Corneille*) ou d'une proposition relative (*ceux que j'ai lus*), alors que les formes composées sont impossibles dans ce cas. On constate (mais les puristes condamnent cette construction) l'emploi de *celui*, *celle(s)* et *ceux* suivis d'un adjectif ou d'un participe (*Quelles bouteilles as-tu prises ? – Celles mises de côté*).

Sur le plan linguistique, les *adjectifs démonstratifs* appartiennent à la classe des déterminants ; selon les analyses, le démonstratif est considéré comme un déterminant de même nature que l'article, commutable avec lui, ou bien il est un préarticle qui, en structure profonde, est suivi d'un article défini ; cet article défini est effacé en surface (cela explique la fonction déictique et la fonction anaphorique dévolues aux démonstratifs).

2. En rhétorique, le *genre démonstratif* se dit d'un discours qui a pour objet la louange ou le blâme (oraisons funèbres, discours anniversaire, commémorations).

démotivé

On dit d'un dérivé ou d'un composé qu'il est *démotivé* quand il a perdu son rapport sémantique avec le terme de base ; le rapport entre *cœur* et *courage*, qui en est issu n'est plus perçu qu'avec certaines expressions (*avoir du cœur*). On a étendu le sens du terme « *démotivé* » aux cas de fausse motivation : on a créé un rapport entre *force* et *forcené* alors que ce dernier mot vient de *fors sené*, « hors de sens ».

dénombrable

Syn. de COMPTABLE.

dénommatif

En grammaire traditionnelle, on appelle *dénommatifs* les adjectifs, les verbes et les noms qui sont formés à partir de radicaux de noms. Ainsi, les termes *constitutionnel* (de *constitution*), *numéroter* (de *numéro*), *inspectorat* (de *inspecteur*) sont des dénommatifs.

dénomination

La *dénomination* consiste à traduire par un nom (simple, dérivé ou composé) un objet réel. L'opération est à la base de la terminologie.

dénotatif

Fonction dénotative du langage. Syn. de FONCTION RÉFÉRENTIELLE.

dénotation

La *dénotation* se définit par opposition à *connotation*. La dénotation est l'élément stable, non subjectif et analysable hors du discours, de la signification d'une unité lexicale, tandis que la connotation est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes. Par exemple, *nuit*, définissable de façon stable comme opposé de *jour*, comme intervalle entre coucher et lever du soleil, etc. (dénotation), comporte aussi pour certains locuteurs ou dans certains contextes la connotation « tristesse », « deuil », etc. *Rouge*, dénotant une couleur, et en particulier certaine gamme de vibrations lumineuses parmi d'autres, connote dans certains contextes le danger.

La *dénotation* d'une unité lexicale se définit aussi parfois par opposition à la *désignation*. La dénotation renvoie à la classe des objets répondant à un concept constituant le signifié de la classe. Par exemple, le signe *chaise* étant une association du concept « siège, à quatre pieds, avec un placet, avec un dossier » et de l'image acoustique [ʃɛz], la dénotation sera : *a, b, c, ... n sont des chaises*. Alors que, par la dénotation, le concept renvoie à la classe des objets, dans la désignation, le concept renvoie à un objet isolé (ou un groupe d'objets) faisant partie de l'ensemble. La classe des chaises existantes, ayant existé ou possibles constitue la dénotation du signe « chaise », tandis que « cette chaise-ci » ou « les trois chaises » constituent la désignation du signe « chaise » dans le discours.

denotatum Syn. de RÉFÉRENT.

dense

Le terme de *dense*, aujourd'hui tombé en désuétude, désigne dans la terminologie ancienne une consonne occlusive (dite « muette » dans cette même terminologie) qui comporte une émission d'air très forte, disproportionnée par rapport à la faible tension des muscles buccaux, de sorte que la pression de l'air semble trop puissante et provoque souvent une impression de souffle ou d'aspiration. Les grammairiens anciens opposaient les consonnes denses, comme en grec λ [l], aux consonnes moyennes, β [b] ou ténues, π [p]. L'opposition de densité est souvent confondue avec l'opposition d'as-

piration* et l'opposition de pression* ou d'intensité*.

dental

Phonétiquement, une *consonne dentale* est une consonne réalisée en rapprochant la lèvre inférieure, la pointe ou le dos de la langue des incisives supérieures. Suivant la nature de l'articulateur inférieur, on distingue : les labiodentales ou dentilabiales ([f], [v]), les apicodentales, qui peuvent être réalisées par l'introduction de la pointe de la langue entre les dents (comme l'interdentale espagnole [θ] à l'initiale de *cinco*) ou par le contact de la pointe de la langue contre les dents supérieures, comme le [s] espagnol de *suegra* ; les apico-alvéolaires, réalisées par le contact de la pointe de la langue contre les alvéoles, comme la vibrante apicale de l'italien et de l'espagnol [r] ; enfin, les préorso-alvéolaires, réalisées par le contact de la partie antérieure du dos de la langue contre les alvéoles, comme le [ʃ] du français *sel*.

Phonologiquement, les labiodentales sont classées avec les labiales, dont elles présentent les traits distinctifs (grave et diffus), mais toutes les autres articulations sont classées comme dentales et caractérisées phonologiquement par les traits aigu et diffus, c'est-à-dire une concentration de l'énergie dans les hautes fréquences du spectre, avec une diminution de la quantité totale d'énergie.

dentilabial

Les *consonnes dentilabiales* (appelées de préférence labiodentales*, car c'est l'articulateur labial qui a le plus d'importance linguistique) sont des consonnes réalisées par le rapprochement de la lèvre inférieure contre les incisives supérieures : ainsi, en français, [f], [v]. Ces consonnes se classent phonologiquement parmi les labiales, dont elles présentent les caractéristiques grave* et diffus*, mais elles se distinguent des bilabiales par leur caractère strident*, dû à l'intervention sur le passage de l'air d'un obstacle supplémentaire constitué par la barrière des dents.

dépendant

1. En grammaire traditionnelle, *dépendant* est souvent synonyme de *subordonné*, de *régi* ou de *complément*.

2. En linguistique structurale, on appelle *morphèmes dépendants* des morphèmes tels que leur occurrence dépend de l'occurrence d'un autre morphème dans une construction donnée et tels qu'un changement affectant le premier

implique un changement affectant le second. Ainsi, l'opposition :

Je connais la personne à qui vous pensez,
Je connais ce à quoi vous pensez,

peut être décrite comme un seul morphème discontinu :

la personne Qu-i ce Qu-oi

3. En grammaire générative, il existe deux variétés de grammaires syntagmatiques, selon que dans la règle de réécriture fondamentale

$XAY \rightarrow XZY$

(A dans le contexte X et Y se réécrit Z dans le même contexte) les symboles X et Y sont ou ne sont pas nuls. Dans le premier cas, on a des *grammaires indépendantes du contexte*, dans le second cas des *grammaires dépendantes du contexte*. La règle de réécriture du syntagme nominal

$SN \rightarrow D + N$

(déterminant + nom) est une règle indépendante du contexte. Mais la règle de constitution du syntagme verbal

$SV \rightarrow V + SN$

(verbe suivi de syntagme nominal) appartient à une grammaire dépendante du contexte, puisque SN ne pourra être réécrit après V que si ce dernier appartient à la catégorie des verbes transitifs.

déphonologisation

Une *déphonologisation* est une mutation, dans l'évolution phonique d'une langue, qui entraîne la suppression d'une différence phonologique. La déphonologisation peut aboutir à créer entre les deux termes de l'ancienne opposition phonologique un rapport de variantes combinatoires : ainsi, dans une partie des dialectes grand-russes, les deux phonèmes [c] inaccentué et [a] inaccentué sont devenus les deux variantes combinatoires d'un même phonème

dérivation

1. Pris en un sens large, le terme de *dérivation* peut désigner de façon générale le processus de formation des unités lexicales. Dans un emploi plus restreint et plus courant, le terme de *dérivation* s'oppose à *composition* (formation de mots composés), le recours à la dérivation étant variable selon les langues.

La dérivation consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique. *Refaire*, *malheureux* sont des dérivés ; les éléments *re-*, *-eux* ne sont pas susceptibles d'emploi indépendant, tandis que *faire* et *malheur* sont des unités lexicales par elles-mêmes. Les éléments d'un dérivé sont :

représenté par [e] après les consonnes mouillées, par [a] après les consonnes non mouillées. La déphonologisation peut aussi aboutir à une identité ; en français, l'opposition [a] et [ɔ] *patte* - *pâte* a pratiquement disparu, les deux termes de l'opposition étant identifiés avec le phonème antérieur [a]. De même, certains dialectes polonais ont confondu en une seule série [s, z, ʃ, ʒ] deux séries de consonnes anciennement distinctes [s, z, ʃ, ʒ] et [tʃ, dʒ].

déplacement

Le *déplacement* est l'opération consistant à modifier l'ordre de deux constituants adjacents d'une phrase (ou deux suites de constituants) dans des conditions définies. Par exemple, la transformation pronominale comporte, entre autres opérations élémentaires, une opération de déplacement : le syntagme nominal pronominalisé qui, dans la structure, se trouve après le verbe est déplacé pour être mis devant le constituant auxiliaire et après le constituant syntagme nominal sujet ; ainsi, en simplifiant, on a :

Pierre voit le film → *Pierre voit le* → *Pierre le voit.*

On dit aussi qu'il y a permutation des deux constituants *le* et *voit*.

déponer

On donne le nom de *déponer* à la voix" moyenne du latin, c'est-à-dire, selon l'analyse des grammairiens latins, aux verbes qui ont « abandonné » (*deponere*) la flexion active pour prendre la flexion passive, tout en gardant le sens actif. Les déponents correspondent le plus souvent à des verbes intransitifs ou pronominaux français (*mori*, mourir ; *fungi*, s'acquitter de), mais non nécessairement (*sequi*, suivre).

dépréciatif

Syn. de PÉJORATIF.

a) le radical, constitué par un terme autonome (*faire* dans *refaire*) ou dépendant (*fec-* dans *réfection*) ;

b) les affixes, éléments adjoints appelés *préfixes* s'ils précèdent le radical (*re-*, *dé-* dans *refaire*, *défaire*), ou *suffixes* s'ils le suivent (*-eux*, *-iste* dans *malheureux*, *lampiste*). Les préfixes peuvent correspondre à des formes ayant une autonomie lexicale (*contre*, adverbe et préposition, est préfixe dans *contredire* ; *bien*, adverbe et substantif, est préfixe dans *bienfaisant*), alors que les suffixes ne sont pas susceptibles d'emploi indépendant.

C'est dire les limites d'une opposition entre dérivation et composition reposant sur le critère de l'autonomie lexicale des composants : dans *contredire* ou *bienfaisant*, par exemple, l'autonomie des termes n'est pas moindre que dans le mot composé *portefeuille*.

Les préfixes ne jouent aucun rôle sur la catégorie grammaticale de l'unité de signification résultante (*dé-* permet de dériver un verbe : *défaire* ; un substantif : *défection* ; un participe-adjectif : *défait*), alors que les suffixes permettent le changement de catégorie grammaticale : l'adjectif *noir* aura ainsi une série de dérivés verbaux, nominaux ou adjectivaux *noircir*, *noirceur*, *noirâtre*. Ce fait incite à rapprocher la formation par préfixe de la composition, rendant plus ténue la frontière entre composition et dérivation.

La *dérivation impropre* (que l'on appelle aussi *hypostase*) désigne le processus par lequel une forme peut passer d'une catégorie grammaticale à une autre sans modification formelle. La substantivation du verbe ou de l'adjectif, par exemple, sera un cas de dérivation impropre : *boire*, *manger* dans le *boire* et le *manger* ; *doux*, *amer* dans le *doux* et l'*amer*.

Composés et dérivés ont en commun de se comporter dans l'énoncé comme les unités lexicales simples susceptibles d'apparaître dans les mêmes contextes. Par exemple, *un vieux gentilhomme* n'est pas un homme vieux et gentil, mais bien un gentilhomme qui est vieux ; pour *un beau portefeuille*, il est impossible de faire porter l'adjectif sur aucun des deux éléments du composé pris séparément.

Les champs dérivationnels* des unités lexicales permettent de structurer le lexique, les dérivés permettant de délimiter les diverses acceptions du mot. Ainsi on a deux termes *juste* selon le champ dérivationnel :

juste ₁, adv. *juste*, subst. *justesse* (*une pensée juste*, *penser juste*, *jouer juste*)
juste ₂, *justement*, *injustement*, *justice*, *injustice* (*un homme juste*).

Cependant, les différences des divers sens des unités lexicales ne se manifestent pas nécessairement par une différence du champ dérivationnel.

3. En grammaire générative, la *dérivation* est un processus par lequel les règles de la base génèrent des phrases à partir de l'élément initial et en leur assignant une description structurelle, de telle manière que chaque suite découle de la précédente par l'application d'une seule règle de grammaire. La dérivation est dite *terminale* quand on arrive à une suite terminale* d'éléments, à laquelle on ne peut plus appliquer de règles de grammaire. La dérivation peut être représentée par un arbre* ou une parenthésisation étiquetée. On appelle aussi dérivation l'ensemble des suites ainsi générées, de l'élément initial à la suite terminale en passant par les suites intermédiaires.

dérivationnel

À côté d'une conception sémantique du champ* lexical, certains linguistes mettent l'accent sur la possibilité de structurer un champ dérivationnel. Dans cette perspective, on appellera *champ dérivationnel*, soit l'ensemble constitué par un terme donné d'une langue et tous les dérivés qu'il permet de former, soit un ensemble de termes du vocabulaire reliés entre eux par un système cohérent d'opérateurs. Ainsi :

a) L'analyse du champ dérivationnel de *s'abstenir* conduira à distinguer deux verbes *s'abstenir* : *s'abstenir*₁, qui forme champ dérivationnel avec *abstinence*, *abstinent*, et *s'abstenir*₂, qui forme champ dérivationnel avec *abstention*, *abstentionniste*.

b) Le champ dérivationnel d'un certain nombre des termes de parenté en français est marqué par l'exploitation comme opérateurs (détournés de leur valeur sémantique dans le vocabulaire général) des termes *grand*, *petit*, *beau*, *arrière*. Ainsi, le champ dérivationnel de *père*, *mère* comporte le recours à *arrière*, *beau*, *grand* (*arrière-grand-père*), le champ dérivationnel de *oncle*, *tante* comporte le recours à *arrière*, *grand* mais non à *beau* (*arrière-grand-tante*, etc.). Avec des opérateurs dérivationnels, en partie semblables (*arrière*, *beau*) et en partie opposés (*petit*), on formera le champ dérivationnel de *fil*, *fil*, *fil*. *Cousin*, *cousine* ont encore un champ dérivationnel différent.

Pour qu'il y ait *rapport dérivationnel* entre deux ou plusieurs unités lexicales, deux conditions sont nécessaires :

— Le dérivé doit être le produit d'une *règle dérivationnelle*, c'est-à-dire que le procédé de création doit se retrouver dans d'autres cas, impliquant les mêmes catégories grammaticales, et donnant lieu à des rapports sémantiques identiques. D'autres mots doivent donc être construits sur le même modèle. Si *semeur* et *lanceur* sont le produit d'une même règle dérivationnelle, *labeur* n'est pas un mot construit (il n'y a pas de verbe **laber*).

— Le dérivé doit être analysable comme résultant de cette règle au plan formel et sémantique. Le sens doit être conforme à la structure morphologique. Par exemple, *carpette* est sans rapport dérivationnel avec *carpe*, alors que *tablette* entretient ce rapport avec *table*.

désambiguïsation

Quand une phrase est ambiguë (quand elle a deux sens différents répondant à deux analyses

structurelles), on peut procéder à sa *désambiguïsation* en lui substituant des phrases synonymes non ambiguës. Ainsi, pour désambiguïser *Le magistrat juge les enfants suspects*, on verra si on peut lui substituer *Le magistrat juge les enfants* : *ces enfants sont suspects* ou bien *Le magistrat juge quelque chose* : *les enfants sont suspects*.

désambiguïser

En théorie, il existe des phrases ambiguës (V. AMBIGUÏTÉ), en particulier des phrases dont la réalisation dans le discours renvoie à plusieurs structures distinctes : *Pierre aime Jacqueline autant que Claude* (Pierre aime Jacqueline et Claude ; Pierre et Claude aiment Jacqueline). Mais les phrases réalisées peuvent être *désambiguïsées*, c'est-à-dire que le choix entre les deux structures peut être déterminé par le contexte ou la situation ; par la culture de la communauté ; mais aussi par les procédés prosodiques (intonation de la phrase, pauses, accent d'intensité, etc.).

désarrondissement

On appelle *désarrondissement*, ou *délabialisation*, l'altération subie par un phonème normalement arrondi (ou labialisé) et qui perd cette caractéristique dans une alternance synchronique ou à la suite d'un changement historique : ainsi, la voyelle anglaise de *come* provient d'un désarrondissement du [o] de l'ancien anglais.

désaspiration

On appelle *désaspiration* l'altération subie par une consonne normalement aspirée qui perd cette caractéristique soit dans une alternance synchronique par variation combinatoire, soit à la suite d'un changement diachronique. En grec, une consonne aspirée subit une désaspiration si elle est suivie dans le mot d'une autre consonne aspirée qui ne lui est pas contiguë. En diachronie, les consonnes aspirées de l'indo-européen [bh], [dh], [gh] ont subi une désaspiration dès l'étape préhistorique et ont abouti à [b], [d], [g].

descendant

Syn. de DIPHTONGUE DÉCROISSANTE.

descriptif

L'adjectif *descriptif* est employé après *étude* *recherche*, *linguistique* pour désigner une méthode d'analyse qui s'attache à rendre compte des seules phrases réalisées, issues d'un corpus

représentatif en dehors de toute intention normative ou de préoccupations historiques.

Une *grammaire descriptive* énumère explicitement au moyen de règles en nombre fini les phrases réalisées d'une langue constituant un corpus représentatif, et donne une analyse de leur structure. La *grammaire descriptive* s'oppose à la *grammaire normative*, qui ajoute des contraintes sociales d'utilisation aux règles qu'elle établit ; elle se distingue de la *grammaire générative*, qui génère au moyen de règles toutes les phrases grammaticales d'une langue (réalisées ou potentielles) et non pas seulement celles d'un corpus. La *grammaire descriptive* décrit les structures des seules phrases réalisées, la *grammaire générative* décrit les structures qui permettent de générer, de réaliser une infinité de phrases. Le corpus de la *grammaire descriptive* ne comporte pas seulement les phrases jugées acceptables (comme la *grammaire normative*), elle comporte aussi les énoncés jugés « incorrects », mais qui figurent dans les énoncés réalisés par des locuteurs natifs ; la *grammaire descriptive* n'aboutit pas à constituer un ensemble d'injonctions pédagogiques du type *Dites, ne dites pas*, mais à décrire un état de langue réel.

description

1. On appelle *description* la représentation structurelle des phrases, des morphèmes qui constituent les phrases, des phonèmes qui constituent les morphèmes, des règles de combinaison de ces morphèmes, etc.

2. En *grammaire générative*, la *description structurelle* d'une phrase fournit les renseignements nécessaires qui déterminent les transformations et finalement l'interprétation sémantique et l'interprétation phonétique de la phrase.

3. On appelle *description à plat* le simple relevé des faits linguistiques sans tentative d'explication ou de structuration.

descriptivisme

On donne parfois le nom de *descriptivisme* à la théorie linguistique dont le seul but est d'inclure d'un corpus des règles dont l'application puisse rendre compte d'une manière complète de tous les énoncés de ce corpus.

désidératif

On appelle *désidératif* la forme verbale susceptible d'exprimer l'idée de désir ; le *désidératif* peut être traduit par un suffixe spécifique, comme en latin le suffixe *-ire*. Sur le verbe *valere* / *esse*, manger, on a formé un *désidératif* *murire*, désirer manger.

désignateur

Dans la terminologie sémantique de Ch. W. Morris, le *désignateur* est un signe possédant un désignatum, c'est-à-dire comportant un ensemble de conditions telles que, si elles sont remplies par une situation et si le terme est utilisé par référence à cette situation, l'occurrence donnée du désignateur dénote. Par exemple, *canard* pourra être défini, dans un de ses sens, comme possédant un désignatum [sucre quand on prend le café] : si la situation est *on prend le café* et si le signe renvoie à cette situation (et non à une discussion sur la chasse, par exemple), l'occurrence *canard* dénote en fonction de son désignatum.

désignation

On appelle *désignation* le fait qu'un signe renvoie à un objet, à un procès, à une qualité, etc., de la réalité extralinguistique telle qu'elle est structurée par les formations idéologiques (culture, expérience) d'un groupe humain donné. Ce à quoi renvoie le signe recevra le nom de désignatum, selon une opposition conceptuelle : désignatum vs denotatum. (V. DÉNOTATION.)

Le désignatum, dans une réflexion sémantique superficielle, semble s'identifier à une chose. Ainsi, le désignatum du signe *arbre* sera tel arbre particulier de la réalité extralinguistique. Toutefois, les mots renvoient également à des procès (ainsi en français les verbes, par exemple *courir*, mais aussi des substantifs, par exemple *course*), à des qualités (adjectifs, par exemple *bon* ; adverbes, par exemple *bien*). L'existence d'une relation de désignation n'implique aucunement l'existence de la chose ou référent : ainsi, le signe *licorne* est en relation de désignation avec un animal inexistant, mais un produit de l'imagination. (Pour l'opposition *désignation, signification* v. ce mot.)

désignatum

On préfère quelquefois le terme de *désignatum* à celui de *signifié**.

désinence

On appelle *désinence* l'affixe qui se présente à la finale d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif (désinences casuelles) ou à la finale d'un verbe (désinences personnelles) pour constituer avec la racine, éventuellement pourvue d'un élément thématique, une forme fléchie. Ainsi, le nominatif latin *dominus* est constitué de la racine *domin-*, de la voyelle thématique *o* passée ici à *u* et de la désinence casuelle *s* (celle de nominatif). Le pluriel *chan-*

ous est formé de la racine *chant* et de la désinence personnelle *ous*. (V. CAS, DÉCLINAISON, FLEXION.)

destinataire

1. On appelle *destinataire* le récepteur dans le schéma de communication*.

2. On appelle *destinataire* en grammaire celui à qui est destinée l'action exprimée par le verbe ou celui au bénéfice de qui se fait l'action indiquée par le verbe (ex. : *Il donne un livre à son fils*).

destinateur

On désigne parfois du nom de *destinateur* (celui qui destine son message à quelqu'un) le locuteur*.

détaché

Adjectif détaché. V. DÉTACHEMENT.

détachement

Par le *détachement*, un adjectif est séparé du substantif ou du pronom auquel il se rapporte soit par une simple pause que transcrit la virgule, soit par une forme verbale. Syntactiquement, l'adjectif détaché ou apposé est issu d'une proposition relative* appositive. Le détachement a généralement des raisons stylistiques. Il peut avoir une valeur simplement descriptive et insister sur un point particulier, comme dans *L'homme, égaré, divaguait constamment*. Il peut aussi tenir la place d'une proposition subordonnée circonstancielle de cause, de concession (le sens est alors souvent souligné par un adverbe) : *Riche, il aidait les pauvres. Il était, quoique orgueilleux, capable de reconnaître parfois ses torts*.

détente

La *détente*, appelée aussi *métastase* par rapport à la tension ou catastase, est la phase finale de l'articulation d'un phonème pendant laquelle les organes phonatoires abandonnent la position qui les caractérise pour adopter la position de repos ou se préparer à l'émission du phonème suivant.

déterminant

1. Dans un sens large, les *déterminants* sont les constituants du syntagme nominal qui dépendent du nom, tête ou constituant principal du syntagme nominal. En ce cas, les déterminants sont les articles, les adjectifs, les compléments du nom ; ce sont les éléments qui actualisent le nom (déterminé), qui lui donnent ses déterminations

2. En un sens plus étroit, mais plus courant, les *déterminants* forment une classe de mor-

phèmes grammaticaux dépendant en genre et en nombre du nom qu'ils spécifient. Les déterminants sont les articles, les possessifs, les démonstratifs, les adjectifs interrogatifs, relatifs et indéfinis, les numéraux.

déterminatif

1. On donne le nom d'*adjectif déterminatif* à une classe de déterminants distincts des articles (et par opposition à la classe des adjectifs qualificatifs) ; ce sont des préarticles (*toute la ville*) ou des postarticles (*l'autre personne*) ou des déterminants substituables aux articles (adjectifs possessifs, démonstratifs, interrogatifs : *sa maison, cette maison, quelle maison*). Parmi les déterminatifs, les grammaires traditionnelles rangent les adjectifs *numéraux* (*deux livres, un deuxième jour*), *possessifs* (*sa voiture*), *démonstratifs* (*cette page*), *relatifs* (*laquelle erreur*), *interrogatifs* ou *exclamatifs* (*quelle bêtise*) et *indéfinis* (*chaque film*).

2. *Relative déterminative*. V. RELATIVE.

3. On donne le nom de *syntagme déterminatif* à un syntagme composé d'un déterminant et d'un déterminé : ainsi, dans *Le livre est intéressant, le livre* est un syntagme déterminatif où *le* est le déterminant et *livre* le déterminé. Le syntagme latin *liber Petri* est déterminatif, *liber* est le déterminé et *Petri* le déterminant.

détermination

1. On appelle *détermination* la fonction assurée par la classe des déterminants et consistant à actualiser le nom, c'est-à-dire à lui donner la propriété de nom défini ou indéfini.

2. On appelle *détermination* le procédé par lequel une unité linguistique est actualisée dans le discours, tout en étant spécifiée. L'expression de la détermination est très variable selon les langues. Outre le rôle des déterminants, dont le système peut être très différent d'une langue à l'autre, l'emploi des cas (langues flexionnelles) ou de diverses particules (langues agglutinantes) et l'ordre des éléments dans le syntagme nominal ou dans la phrase peuvent également être des facteurs de détermination.

On parle aussi de détermination quand le procès exprimé par le verbe implique un but précis : ainsi, *parler* est indéterminé par rapport à *dire* (quelque chose), *marcher* par rapport à *aller* (quelque part). Cette distinction joue un rôle morphologique, par exemple dans la conjugaison du russe, où l'on trouve des couples de verbes de mouvement indéterminé vs déterminé.

déterminé

Dans le syntagme nominal des phrases réelles, le *déterminé* est la tête du syntagme nominal, le constituant fondamental, les autres éléments étant les déterminants. Ainsi, dans les syntagmes nominaux *le chapeau de Pierre*, *les pommes de terre frites*, *les coffres-forts*, etc., les constituants *chapeau*, *pommes*, *coffres* sont les déterminés.

deux-points V. PONCTUATION.**déverbal**

On appelle *déverbaux* les noms formés à partir de radicaux verbaux. Ainsi, les noms *apponnement* (de *apponter*), *marche* (de *marcher*), etc., sont des déverbaux. Parfois, le nom de *déverbal* est réservé à ceux de ces dérivés qui sont formés avec le suffixe zéro (*bond* de *bondir*, *bouffe* de *bouffer*, etc.). [Syn. : POSTVERBAL.]

déverbatif

On appelle parfois *déverbatif* un verbe dérivé d'un verbe ; ainsi, le latin *cantare* « chanter » est un déverbatif, originellement fréquentatif, de *canere* « chanter ».

dévoicalisation

En phonétique synchronique, le phénomène de *dévoicalisation* est celui par lequel certains phonèmes réalisés habituellement comme voisés, c'est-à-dire avec une vibration des cordes vocales, perdent cette caractéristique au contact de phonèmes non-voisés qui leur sont contigus. Ainsi, en français, les consonnes voisées [b], [d], [g], [t], [l], [m] perdent ce trait sous l'influence

assimilatrice des phonèmes non-voisés, comme dans les mots ou expressions suivants : *une robe courte*, *un rude travail*, *calfeutré*, *le même pain* que l'on note phonétiquement [ynrɔbkurt], [œdydtravaj], [kalføtre], [lɔmɛmpɛ]. Dans le cas où le trait de voisement a une valeur phonologique, comme pour [h], [d], etc., la dévoicalisation peut se produire sans gêner la communication, car le trait de douceur (ou laxité) qui double en français le voisement se maintient et soutient l'opposition entre le phonème dévoisé et son partenaire non-voisé et fort [p], [t], etc.

En phonétique historique, le phénomène de dévoicalisation est celui par lequel, à un moment donné de l'évolution du système phonologique, certaines consonnes voisées perdent ce caractère lors du passage à un stade ultérieur : ainsi, les consonnes voisées [b], [d], [g] du germanique préhistorique ont subi une mutation par dévoicalisation et sont devenues non-voisées : [p], [t], [k].

dévoisé

Une *consonne dévoisée* ou *dévoicalisée* est une consonne normalement voisée, mais qui perd ce trait au contact de phonèmes non-voisés, par dévoisement ou dévoicalisation*. Les phonèmes du français [d] et [g] sont dévoisés dans les mots et expressions : *médecin* [medsɛ̃], *un vague projet* [œvagprojɛ].

dévoisement

Syn. de DÉVOICALISATION.

diachronie

La langue peut être considérée comme un système fonctionnant à un moment déterminé du temps (synchronie*) ou bien analysé dans son évolution (*diachronie*) ; par la diachronie, on suit les faits de langue dans leur succession, dans leur changement d'un moment à un autre de l'histoire : chez F. de Saussure, la *diachronie* est d'abord l'un des points de vue que le linguiste peut choisir et qui, de manière fondamentale, s'oppose à la synchronie. Dans cette perspective, toute étude diachronique est une explication historique du système synchronique et les faits diachroniques sont les changements subis par la langue.

La *diachronie* est aussi la succession de synchronies qui, pour F. de Saussure, peut seule rendre compte de façon adéquate de l'évolution de la langue. La *diachronie* définit le caractère des faits linguistiques considérés dans leur évolution à travers le temps. La discipline qui s'occupe de ce caractère est la linguistique diachronique. La diachronie constate d'abord les changements qui se produisent et les localise dans le temps. Mais il faut ensuite replacer l'unité linguistique étudiée dans le système tel qu'il a fonctionné à un moment donné.

L'importance de la diachronie dans la linguistique au XIX^e siècle tient au fait que l'évolution de la langue tendait à n'être qu'un moyen de connaître l'histoire des peuples. La distinction rigoureuse entre synchronie et diachronie est donc une réaction contre cette perspective historiciste de la linguistique. Cette distinction a aussi des fins méthodologiques. On peut arguer que le sujet parlant connaît mal ou ignore l'histoire de sa langue et que, par conséquent, la connaissance des stades antérieurs ne permet pas de comprendre le fonctionnement du système considéré synchroniquement. Ainsi, le fait que *taié* vient de *tega* n'a aucune influence sur l'emploi actuel du mot ; l'étymologie* de *tête* remontant à un mot latin signifiant « cruche » est une simple curiosité sans grande importance pour le fonctionnement actuel du mot *tête* (*tête*, *tête de file*, *tête chercheuse*, etc.). De même, la recherche des causes de l'évolution aboutit souvent à des faits extralinguistiques qui, eux non plus, n'expliquent pas l'état actuel. Enfin, on s'est demandé si toute recherche sur des états de langue passés pouvait aboutir à une certitude quelconque, dans la mesure où le chercheur n'a pas la compétence* linguistique des sujets parlants de l'époque qu'il étudie. En sens inverse, on peut soutenir qu'il n'y a pas de synchronie sans diachronie. Cette dernière est toujours sous-jacente dans un état de langue donné qui serait chaque fois plein du passé et gros de l'avenir, sans qu'on puisse considérer qu'il y ait jamais rien d'éternel dans la langue. Ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, on trouvait en Corse trois termes pour désigner le « porte-plume » *pinna*, *porta-pinna* et le mot français emprunté. Les grands-parents se servaient du premier, les parents du premier et du deuxième (en donnant au premier une valeur méliorative), les enfants du deuxième et du troisième (en donnant au second une valeur méliorative). Il n'y a donc pas à un moment donné un seul mais plusieurs systèmes qui entrent en concurrence et qui projettent ainsi la diachronie dans un état synchronique ; il y a interpénétration de plusieurs synchronies. L'évolution d'un système A en un système B qui lui est postérieur ne peut être décrit qu'en termes de transformation de la structure synchronique A en une autre structure synchronique B ; c'est, en effet, l'organisation générale du système qui est en cause quand on parle, par exemple, de phonologie diachronique ; celle-ci ne peut se faire sans une connaissance préalable des états synchroniques.

diachronique

On caractérise comme *diachroniques* des études, des recherches, une linguistique, dans la mesure où elles ont comme point de vue la diachronie*, c'est-à-dire l'évolution des faits linguistiques. Sont qualifiés également de *diachroniques* tous les faits considérés comme des éléments ou des facteurs d'un système en cours d'évolution, comme appartenant à des états différents de développement.

diacritique

On appelle *signe diacritique* un signe graphique adjoint à un graphème simple de l'alphabet afin de transcrire un phonème différent de celui que transcrit habituellement ce graphème (ainsi, l'utilisation de l'accent circonflexe en français indique parfois l'opposition entre [a]

antérieur, sans circonflexe, et [ɑ] postérieur, avec circonflexe). Le *c* sans cédille devant *a* transcrit le son [k] (*cadavre*) et avec cédille le son [s] (*çà*).

diagnostique

On appelle *environnement diagnostique* d'un mot un phème lexical polysémique le contexte qui permet de déterminer la différence typique d'un de ses sens relativement à tous les autres. Ainsi, on dit que l'environnement de *appréhender* constitué par un syntagme nominal objet nom de personne (*appréhender quelqu'un*) distingue le sens de « procéder à l'arrestation de quelqu'un » des autres sens *appréhender un danger* (le craindre) ou *appréhender quelque chose* (le saisir, le comprendre). On dit qu'il s'agit alors d'un environnement diagnostique.

diagramme

Le *diagramme d'une phrase* est la figure graphique propre à représenter l'analyse en constituants d'une phrase. Les diagrammes utilisés sont l'arbre* et la parenthésisation* étiquetée.

dialectal

1. Par opposition à « courant », « classique », « littéraire », « écrit », *dialectal* sert à caractériser une forme de langue comme une variété régionale n'ayant pas le statut et le prestige socioculturel de la langue elle-même.

2. Par opposition à « linguistique », *dialectal* sert à caractériser les différences qui n'opposent pas des langues mais des variétés d'une même langue. Alors que les limites ou les frontières qui séparent le *picard* du *normand* sont dites indifféremment dialectales ou linguistiques, celles qui séparent le *picard* du *flamand* (de famille germanique) sont uniquement linguistiques.

3. *Dialectal* caractérise la région où l'on retrouve un certain nombre de traits linguistiques qui rapprochent les parlers utilisés en les opposant à d'autres.

4. On utilise enfin cet adjectif pour qualifier la situation où existent des dialectes voisins, mais différant entre eux (*situation dialectale*) ou bien le processus aboutissant à l'apparition de dialectes à partir d'une langue unique (*différenciation dialectale*).

5. On parle quelquefois de *géographie dialectale*,

de *cartes dialectales*, d'*atlas dialectaux* pour désigner la géographie linguistique. Les cartes linguistiques, les atlas linguistiques (v. ces mots).

dialectalisation, dialectisation

Une langue se *dialectalise* quand elle prend, selon les régions où elle est parlée, des formes nettement différenciées entre elles ; la notion de dialectisation présuppose l'unité antérieure, au moins relative, de la langue concernée. Les premiers comparatistes ont accepté le principe de langues-mères uniformes et de la « naissance » de langues-filles après une rupture soudaine et bien tranchée. Dans cette perspective, la dialectalisation se confond avec la rupture. Aujourd'hui, on pose plutôt des langues-mères connaissant des variations minimales, mais qui préfigurent les différenciations ultérieures. Ainsi, le latin parlé en Gaule était certainement différent du latin parlé en Italie ou en Dacie ; selon la théorie des ondes, l'étendue des aires dans lesquelles on rencontre un trait s'explique par la propagation, inégale, de certaines innovations à partir de certains centres et le maintien ailleurs de formes anciennes.

dialectalisme

On appelle *dialectalisme* un fait de langue (mot, locution, tournure) relevant d'un dialecte et non de la langue commune.

dialecte

Le grec *dialektes* désignait les systèmes différents utilisés dans toute la Grèce, chacun pour un genre littéraire déterminé, et considérés comme la langue d'une région de la Grèce où ils devaient recouvrir des dialectes au sens moderne du terme, régionaux ou sociaux ; l'ionien, non seulement en Ionie, mais dans toute la Grèce, était utilisé pour le genre historique. Le dorien l'était pour le chant choral.

1. Employé couramment pour *dialecte régional* par opposition à « langue », le *dialecte* est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé : quand on dit que le picard est un dialecte français, cela ne signifie pas que le picard est né de l'évolution (ou à plus forte raison de la « déformation ») du français.

Dans les pays comme la France, où l'on trouve une langue officielle et normalisée, le dialecte est un système permettant une intercompréhension relativement facile entre les personnes qui ne connaîtraient que le dialecte et les personnes qui ne connaîtraient que la langue ; le dialecte est alors exclu des relations officielles, de l'enseignement de base et ne s'emploie que dans une partie du pays ou des pays où l'on utilise la langue. Les dialectes régionaux français d'oïl sont : le francien, l'orléanais,

le bourbonnais, le champenois, le picard, le haut-normand et le wallon, le lorrain, le bourguignon, le franc-comtois, le bas-normand, le gallo, l'angevin et le parler du Maine, le poitevin, le saintongeais et l'angoumois (ces trois derniers étant parfois considérés comme des dialectes de langue d'oc).

Parfois, l'intercompréhension peut être toute relative ; elle peut se réduire au sentiment de parler la même langue ou à l'habitude prise de rattacher les formes locales divergentes à une même tradition écrite : on distingue ainsi un arabe littéraire ou classique et des arabes dialectaux comme le tunisien, l'algérien ; les différences entre ces arabes dialectaux sont parfois bien plus importantes que celles qui opposent des langues comme l'allemand et le néerlandais.

Dans certains pays à écriture idéographique, les *dialectes* peuvent n'avoir en commun que la représentation graphique et une parenté génétique : les dialectes chinois sont par rapport au chinois mandarin de véritables langues ; les utilisateurs natifs du cantonais et du chinois mandarin ne se comprennent que par écrit.

Dans les pays sans langue officielle normalisée, les dialectes sont des formes de langues voisines les unes des autres, dont les utilisateurs se comprennent plus ou moins et, par opposition à d'autres, ont l'impression d'appartenir à une même communauté linguistique. Ce sont aussi les formes locales à partir desquelles on a construit une langue d'union.

2. Le *dialecte social* est un système de signes et de règles syntaxiques utilisé dans un groupe social donné ou par référence à ce groupe. Ce système peut être réduit à des unités lexicales qui, mise à part la valeur affective, doublent les unités du vocabulaire général dans un domaine déterminé. Quand ce système est créé ou employé comme un ensemble secret de signes, c'est un argot* (argot des malfaiteurs, des lycéens, des soldats, de certains travailleurs migrants). Parfois, la valeur de signe social (manifestation de la volonté d'appartenir ou de se référer à un groupe social) l'emporte sur le caractère ésotérique.

Le système peut être réduit à un ensemble de termes désignant des notions ou des objets pour lesquels la langue commune n'a pas de signes ou de signes suffisamment précis : on a alors des langues spéciales ou des vocabulaires techniques. Parfois, le terme technique est lui-même doublé d'un terme argotique (argot de métier) ; dans ce cas-là, la distinction est quelquefois difficile à faire. L'objet des langues spéciales n'est pas d'être ésotérique. Leur caractère difficilement intelligible est dû à l'ignorance par les non-initiés des notions exprimées.

Le système peut être enfin un ensemble de signes et de règles syntaxiques ; il est désigné plus couramment par les termes de patois* (ou parler patois), langue courante, langue cultivée, langue populaire ; ces dialectes sont propres chacun à une certaine couche sociale et leur emploi révèle l'origine ou la référence de son utilisateur.

dialectique

En rhétorique, la *dialectique* est la partie argumentative du discours.

dialectisation

V. DIALECTALISATION.

dialectologie

Le terme de *dialectologie*, pris parfois comme simple synonyme de géographie* linguistique,

désigne la discipline qui s'est donnée pour tâche de décrire comparativement les différents systèmes ou dialectes* dans lesquels une langue se diversifie dans l'espace et d'établir leurs limites. Le mot s'emploie aussi pour la description de parlers pris isolément, sans référence aux parlers voisins ou de même famille.

Née des recherches des néogrammairiens pour établir les « lois phonétiques », conçue

de manière systématique en Allemagne par George Wenker, la dialectologie a été établie définitivement par les travaux de J. Gilliéron et les atlas⁹ linguistiques, même si, par la suite, certains des présupposés ou des principes méthodologiques ont été abandonnés.

À partir de certains traits lexicaux ou syntaxiques considérés comme pertinents, on procède à des enquêtes afin de caractériser les parlers⁹ locaux par rapport à ces critères choisis préalablement. Les points de la région étudiée où l'on passe d'un trait à un autre sont dits *isoglosses*⁹ ou lignes d'*isoglosses* qui sont reportés sur des cartes linguistiques : pour le nom de l'*abeille* en France, les isoglosses délimitent les régions où on dit *é, aps, aveille, abeille, mouchette, mouche à miel*, etc. Plusieurs lignes d'*isoglosses*, ou mieux plusieurs faisceaux d'*isoglosses*, délimitent des parlers ou des dialectes régionaux, ou plutôt des aires dialectales, qu'on s'efforce de faire coïncider avec des données humaines, socioculturelles, géographiques, économiques, etc. La *dialectologie structurale* tente de procéder à la description des parlers en construisant les *diasystèmes*⁹ représentant les similarités existant entre deux parlers.

La *dialectologie* est aussi l'étude conjointe de la géographie linguistique et des phénomènes de différenciation dialectale ou dialectalisation⁹, par lesquels une langue relativement homogène à une époque donnée subit au cours de l'histoire certaines variations, diachroniques en certains points et d'autres variations dans d'autres, jusqu'à aboutir à des dialectes, voire à des langues différentes. La dialectologie fait alors intervenir pour expliquer la propagation ou la non-propagation de telle ou telle innovation des raisons géographiques (obstacles ou absence d'obstacles), politiques (frontières plus ou moins perméables), socio-économiques, socioculturelles (esprit de clocher, notion de prestige) ou linguistiques (existence de substrat⁹, de superstrat⁹, d'adstrat⁹).

On établit ainsi la carte des ondes linguistiques faisant apparaître des zones centrales où l'innovation est généralisée et des zones périphériques dans lesquelles se maintiennent les archaïsmes.

La dialectologie est enfin, sous le nom de dialectologie sociale, l'étude des dialectes sociaux et relève alors de la sociolinguistique⁹.

dialectométrie

On appelle *dialectométrie* la discipline qui cherche à déterminer les limites dialectales par un traitement mathématique des données.

diaphore

En rhétorique, syn. d'*ANTIANACLASE*.

diasystème, diasystème

En raison des difficultés rencontrées par la dialectologie quand elle a voulu déterminer des frontières⁹ linguistiques (v. GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE), la théorie linguistique structurale (avec notamment U. Weinreich dans son article « Is a Structural Dialectology possible ? », *Word* 14 [1954], p. 388-400) a essayé de construire des *diasystèmes*, ou supersystèmes, c'est-à-dire des systèmes d'un niveau supérieur à celui des systèmes homogènes et discrets. Les diasystèmes sont déterminés par l'analyse linguistique à partir de deux systèmes qui ont des ressemblances partielles. Cette construction n'est pas toujours uniquement le résultat d'un travail scientifique ; elle peut aussi être pratiquée intuitivement par les locuteurs bilingues (c'est-à-dire, ici, maîtres de deux langues, deux dialectes ou d'une langue et d'un dialecte).

Soit deux variétés dialectales avec un système de cinq voyelles identiques dans l'un et l'autre parler : le diasystème sera 1,2 // i e a o u // . Supposons que dans l'une des deux variétés la voyelle antérieure intermédiaire soit beaucoup plus ouverte que dans l'autre ; on aura le diasystème suivant :

$$1,2 // i \sim a \sim o \sim u \approx \frac{1/e}{2 \varepsilon} //$$

Si l'on veut décrire deux variétés dont l'une a trois voyelles antérieures et l'autre quatre, on représentera ainsi la correspondance

$$1,2 // a \sim o \frac{1/i \sim e \sim \varepsilon /}{2/i \sim e \sim \varepsilon \sim \varepsilon /} //$$

La description diasystématique permet de rendre compte de la complexité des phénomènes dialectaux caractérisés par la constante variété et la continuité.

diathèse

Syn. de VOIX.

dichotique

Syn. de BINARICULAIRE.

dictionnaire

Le *dictionnaire* est un ouvrage didactique constitué par un ensemble d'articles dont l'entrée constitue un mot ; ces articles sont indépendants les uns des autres (malgré les renvois pratiques) et rangés par ordre alphabétique ; son mode de lecture est la consultation ; la lexicographie* est la technique de confection des dictionnaires.

On distingue aussi le *dictionnaire de langue*, qui vise à la description de l'usage de la langue, du *dictionnaire encyclopédique*, qui vise à offrir des informations sur le monde à partir d'un mot d'entrée considéré non plus comme un signe, mais comme un concept. Le *dictionnaire de langue* donne des informations sur le lexique d'une langue et l'utilisation des mots (syntaxe, phonétique, etc.) dans le discours. L'unité de traitement lexicographique est souvent éloignée de l'unité définie par la linguistique : le mot d'entrée est un terme graphique privé de toute flexion (infinitif pour le verbe), limité à une suite entre deux blancs typographiques (possibilité du trait d'union intérieur). Le dictionnaire ne peut échapper à un certain arbitraire : l'objectif est souvent incertain, par hésitation entre l'impossible exhaustivité et les limites matérielles et pratiques ; le volume des articles peut varier selon la décision de l'auteur, qui consacra plus ou moins de place aux emplois techniques, aux emplois métaphoriques, etc. ; la distinction entre vocabulaire général et langue de spécialité ne peut être observée ; les critères permettant de retenir un néologisme comme consacré en langue ne sont pas évidents, etc.

Les *dictionnaires bilingues* ou *plurilingues* reposent sur le postulat qu'il existe une correspondance entre les langues en prenant comme base un couple de mots (français/anglais, par ex.) : *coin* en anglais vs *pièce (de monnaie)* en français. Ces types d'informations, développés par des contrefiches*, donnent naissance à des formes de dictionnaires à doubles entrées (anglais-français et français-anglais) : ainsi, *donner la pièce* avec une contrefiche à l'ordre alphabétique de la partie anglais-français pour *(to) tip*.

Les dictionnaires bilingues précèdent historiquement en France les dictionnaires monolingues (latin-français, français-anglais), reflétant un état linguistique où le français se substitue au latin dans les sciences et le droit, où les relations commerciales s'intensifient en Europe, où la diffusion des connaissances entraîne leur vulgarisation. L'essor de l'imprimerie au XVI^e siècle donne une première floraison de dictionnaires : celui de Calepino, d'abord bilingue latin-italien, s'enrichit au fil de ses rééditions d'un plus grand nombre de langues cibles ; le *Dictionnaire français-latin*, de R. Estienne (1539), procède de son *Thesaurus linguae latinae* (1532) et donnera, par enrichissement progressif des explications en français, un dictionnaire de plus en plus monolingue, le *Tresor de la langue française*, de Nicot (1606). Mais ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que paraissent, à quelques années d'intervalle, les premiers dictionnaires uniquement monolingues du français : celui de Richelet (1680), celui de Furetière (1690) et celui de l'Académie française (1694) ; ils témoignent du goût pour les mots, caractéristique du XVII^e siècle, ainsi que du besoin d'une sorte de bilan de la langue du XVII^e siècle. Le XVIII^e siècle se montre plutôt encyclopédiste : le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* de Diderot en sont les principaux monuments. Le XIX^e est le siècle des grands travaux érudits : Boiste, Bescherelle, mais surtout le *Littre* et le *Dictionnaire général*, d'une part, pour les dictionnaires de langue, l'œuvre de P. Larousse, d'autre part, pour les dictionnaires encyclopédiques. La seconde partie du XX^e siècle verra, de même, un développement important sur le plan des dictionnaires de langue, parallèle à l'essor de la linguistique : *dictionnaires Le Robert*, Alain Rey et Josette Rey-Debove, dictionnaires de langue chez Larousse (*Dictionnaire du français contemporain*, *Lexis*, dirigés par J. Dubois), etc. ; sur le plan des dictionnaires encyclopédiques : l'*Encyclopedia Britannica*, le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, etc. (V. LEXICOGRAPHIE.)

dictionnaire

Syn. de LEXICOGRAPHIQUE.

dictionnariste

On donne parfois le nom de *dictionnariste* au lexicographe qui élabore et réalise un dictionnaire.

dictum

Pour Ch. Bally, une analyse* logique de la phrase conduit à postuler l'existence d'éléments corrélatifs au procès (par exemple *la pluie, la guérison, l'arrivée*, etc.) et d'éléments corrélatifs à l'intervention du sujet parlant ; ces éléments indiquent le jugement porté, les sentiments éprouvés par ce dernier (*croire* ou *ne pas croire*, *se réjouir* ou *regretter*, *vouloir* ou *ne pas vouloir*). La première série d'éléments constitue le *dictum*, la deuxième la modalité*. Ainsi, dans *Je crois qu'il est venu*, *Je crains qu'il ne soit venu*, on a le même *dictum* (*il est venu*) et deux modalités : la modalité *craindre* (*vouloir que ne... pas*) et la modalité d'opinion (*croire*). On aura encore le même *dictum* dans *Je crains sa venue*.

didactique

La *didactique des langues* est la science qui étudie les méthodes d'apprentissage des langues.

diégèse

En rhétorique, succession rigoureusement chronologique des événements dans la partie argumentative d'un discours.

dièrèse

Une *dièrèse* est le traitement bisyllabique d'une séquence qui comporte deux éléments vocaux formant habituellement une seule syllabe : ainsi, le mot *nuage* est réalisé en français standard comme un monosyllabe [nʏɑʒ], mais il peut être réalisé, dans une prononciation méridionale, par exemple, comme un dissyllabe, le glide [y] étant traité comme une voyelle [y]. Le phénomène inverse de la dièrèse est la *synèrèse**.

diésé

Les phonèmes *diésés* sont des phonèmes de tonalité plus aiguë que les phonèmes non-diésés correspondants. Leur spectre acoustique est caractérisé par un déplacement vers le haut du deuxième formant (le formant buccal) et de l'ensemble des composants de haute fréquence. Cet effet est produit au niveau articulaire par le relèvement d'une partie de la langue contre le palais qui accompagne l'articulation principale et par une dilatation de l'orifice postérieur de la cavité buccale. Ces deux mouvements, palatalisation et dilatation

pharyngale, ont pour résultat d'élever la fréquence de la cavité buccale par réduction de son volume et par élargissement de son ouverture. La dilatation pharyngale joue surtout un rôle important pour diéséer les consonnes graves, et elle peut même être alors le facteur principal. Du fait de cette dilatation, les phonèmes diésés sont dits aussi phonèmes « à fente élargie », par opposition aux phonèmes « à fente non élargie ».

L'opposition entre consonnes diésées et consonnes non-diésées joue un rôle important en gaélique, en roumain, en hongrois, dans l'ensemble des langues slaves (russe, polonais, etc.). Le russe oppose /mat'/ *mère* et /mat'/ *éché* ; /krof'/ *sang* et /krof'/ *abri*. Dans ces langues, l'opposition *diésé vs non-diésé* affecte le plus souvent les consonnes dentales (diffuses et aiguës), mais elle s'étend parfois aussi aux autres classes de consonnes (vélares et labiales). Certaines langues présentent l'opposition *diésé vs non-diésé*, *bémolisé vs non-bémolisé* pour des phonèmes correspondants : ainsi, une langue du Caucase oppose /g'/ *vs* /g/ *vs* /g^b/. Enfin, la langue du Cachemire oppose quatre phonèmes homorganiques : l'un diésé et bémolisé, l'autre diésé non-bémolisé, le troisième bémolisé non-diésé, le dernier non-bémolisé non-diésé.

différenciation

1. En phonétique, on appelle *différenciation* tout changement phonétique qui a pour but d'accentuer ou de créer une différence entre deux phonèmes contigus. Ainsi, c'est par un processus de différenciation que s'explique le traitement de l'ancienne diphtongue française *ei* (dans *mei* « moi », *rei* « roi ») qui s'est transformée en *oi*, prononcé [oj]. Les deux éléments de la diphtongue se sont éloignés de plus en plus l'un de l'autre quant au timbre. C'est par un développement analogue que s'explique la formation de la diphtongue [we] de l'espagnol moderne *fuego*, *puera*, à partir de l'ancienne diphtongue [wo]. C'est sans doute aussi par le même processus que l'allemand *ei* de *mein* « mon », *Bein* « jambe » en est venu à se prononcer comme *ai* [aj].

La tendance à la différenciation, de même que la tendance à la dissimilation*, correspond à la nécessité de maintenir le contraste entre les différentes séquences de la chaîne parlée pour répondre aux exigences de la compréhension menacées par la tendance à l'assimilation*.

2. On appelle *différenciation sémantique* la méthode d'évaluation de la valeur connotative

des mots (distinguée du sens dénотatif*). Élaborée par Ch. E. Osgood, elle consiste à faire coter par des sujets des mots sur les trois dimensions « évaluation » (*bon* ou *mauvais*), « puissance » (*fort* ou *faible*) et « activité » (*rapide* ou *lent*). Cette cotation permet, par exemple, de rapprocher des mots corrélés connotativement comme *rouge* et *amour* ; à côté d'une carte cognitive, elle permet de dresser une carte affective d'un mot.

3. La *différenciation linguistique* concerne l'usage de la langue selon le sexe, l'âge, la classe ou couche sociale, les conditions d'emploi.

diffus

Les *phonèmes diffus* sont caractérisés par une configuration de leur spectre acoustique telle que les deux formants principaux (du pharynx et de la bouche) se situent aux deux extrémités du spectre au lieu d'être rapprochés au centre comme pour les phonèmes compacts. Cet effet de sonorité est provoqué du point de vue articulatoire par la forme et le volume de la cavité buccale, beaucoup plus petite en avant qu'en arrière. Les fréquences du résonateur buccal (2^e formant) sont beaucoup plus élevées que celles du résonateur pharyngal (1^{er} formant). Les consonnes labiales et dentales sont donc diffuses, ainsi que les voyelles fermées, par opposition aux consonnes vélares et palatales et aux voyelles ouvertes, qui sont compactes. Cette différence dans le spectre des voyelles en fonction de leur ouverture apparaît très nettement si on prononce en série les voyelles [i], [e], [ɛ], [a] : les deux formants, très écartés au départ, se rapprochent par un déplacement vers le centre du spectre : le formant haut descend et le formant bas remonte.

digamma

Lettre de l'alphabet grec archaïque (Ϝ), servant à noter le son [w] et disparue de bonne heure en ionien attique.

diglossie

1. Historiquement, la *diglossie* caractérisait, chez Psichari, la situation linguistique issue de l'installation d'une monarchie bavaroise à la tête de la Grèce indépendante et dans laquelle la katharevousa (langue grecque archaïsante) était la seule langue reconnue par l'État, alors que les formes, tournures, prononciation et mots quotidiens étaient dénommés *démotique* (*dhémotiki*).

2. Le terme a été ensuite employé, par opposition à *bilinguisme*, pour toutes les situations analogues à celles de la Grèce ; les critères

étaient les suivants : coexistence de deux systèmes linguistiques *différents* mais proches entre eux et dérivés de la même langue, hiérarchisation sociale de ces systèmes, l'un considéré comme *haut*, l'autre comme *bas*, répartition des fonctions (des usages dans la société) de chacune de ces deux variétés.

W. Marçais a appliqué ces principes à l'arabe en Algérie et Ferguson les a systématisés en faisant appel à quatre situations caractéristiques : Grèce, pays arabes (arabe « classique » vs arabe « dialectal »), suisse germanophone (schwyzer tüütsch vs allemand), Haïti (français vs créole haïtien). Il faut ajouter comme critères la durée et la stabilité.

3. Dans la mesure où les problèmes sociolinguistiques étaient du même ordre, Fishman a étendu l'application de ce concept à des situations où les systèmes n'étaient pas proches parents, les autres caractères (hiérarchisation, répartition des rôles, stabilité et durée) étant seuls à prendre en compte. L'examen critique des thèses de Ferguson et de Fishman ont porté sur la réalité même des situations (les Haïtiens sont massivement monolingues créoles, si bien que le français n'y serait qu'une langue étrangère utilisée par l'État), sur la séparation des systèmes (v. CONTINUUM) ou sur l'harmonie et la stabilité. Les critiques sur ces derniers points ont abouti à la définition de la diglossie comme *conflit linguistique* ou *fonctionnement diglossique* (v. DIGLOSSE).

digramme

On appelle *digramme* un groupe de deux lettres employé pour transcrire un phonème unique. Ainsi, le phonème /ʃ/ est transcrit en français par le digramme *ch*.

dilation

La *dilation*, ou assimilation à distance, est la modification du timbre d'un phonème due à l'anticipation d'un autre phonème qui ne lui est pas continu : la forme moderne du mot français *chercher* [ʃɛʁʃe] est due à une dilation de la consonne dentale [ts] ou [s] initiale par la palatale intérieure [tʃ] ou [ʃ] : *circare* → *chercher*. La métaphonie est un cas particulier de dilation dû à l'influence de la voyelle finale.

diminutif

1. Le *diminutif* est un nom qui se réfère à un objet considéré comme petit et en général accompagné d'une connotation affective (hypocoristique). Ce sont les conditions d'emploi (contexte affectif ou familier) qui caractérisent le diminutif. Le diminutif peut être

une forme réduite (*Steph* pour *Stéphane*, *Ed* pour *Édouard*), une forme réduite redoublée (*Nini* pour *Véronique*), ou le nom redoublé (*Jean-Jean*) ou une forme suffixée (*Jeannot* pour *Jean*).

2. Les suffixes diminutifs s'ajoutent à une base lexicale de nom propre ou de nom commun, adjectif, adverbe même, pour présenter l'être, l'objet ou la qualité comme petits ou insuffisants. Les dérivés ainsi obtenus peuvent du reste devenir des quantitatifs ; *-et / -ette, -oi / -otte, -on* sont des suffixes diminutifs : *aigrelet, maisonnette, pâlot, ânon* ; *frisquet*, dans *il fait frisquet*, est un diminutif d'adverbe (d'une forme dialectale de *frais*), mais il a ici une valeur quantitative (contr. : AUGMENTATIF).

diphone

En phonétique acoustique, le *diphone* est une séquence de deux demi-phonèmes consécutifs segmentés en leur maximum de stabilité spectrale, afin de conserver les transitions entre phonèmes.

diphonème

On appelle *diphonème* l'ensemble constitué par deux phonèmes consécutifs constituant une syllabe ou une partie de syllabe.

diphthongaison

La *diphthongaison* est un changement phonique résultant d'une alternance synchronique ou d'une évolution diachronique ; ce changement est dû à la segmentation d'une voyelle en deux éléments vocaliques formant une syllabe, dont l'un est plus fermé que l'autre. Les voyelles brèves du latin classique ont subi une diphthongaison en position libre en italien : ex. : latin *bonum* → italien *buono*, latin *pedem* → italien *piède*.

diphthouge

Une *diphthouge* est une voyelle complexe dont le timbre se modifie au cours de son émission, de sorte que l'on entend une certaine qualité vocalique au début de la diphthouge, une autre à la fin. Les diphthouges croissantes ou ouvrantes présentent l'élément le plus fermé au début de l'émission, les diphthouges décroissantes ou fermantes le présentent à la fin. L'anglais est riche en diphthouges (*house, fine, boat, bear*, etc.), de même que l'allemand (*flaus, mein, heute*, etc.). L'italien en présente deux (*nuovo, piede*) ainsi que l'espagnol (*siete, muerte*, etc.). L'ancien français était également riche en diphthouges, qui ont laissé des traces dans la graphie de mots tels que *fleur, haut, fait*, etc. Le développement de diphthouges dans une langue donnée est liée le plus souvent à un type d'articulation relâchée.

diptote

Le terme de *diptote* désigne dans les langues flexionnelles les noms dont la déclinaison ne comporte que deux cas.

direct

1. On dit d'un complément qu'il est *direct* quand il n'est pas précédé d'une préposition. Dans la phrase *Il regarde le ciel, le ciel* est un complément (d'objet) *direct* ; dans *Il viendra samedi, samedi* est un complément (circonstanciel) *direct*. On dit d'un complément qu'il est *indirect* quand il est précédé d'une préposition (le terme ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'un complément d'objet) ; dans *Il jouit de ses vacances, vacances* est un complément d'objet indirect de *jouit*. Les pronoms sont compléments directs ou indirects selon que le nom auquel ils se substituent serait précédé ou non dans la phrase d'une préposition. Dans *Il lui parle, lui* est un complément *indirect*, car il se substitue à *à Jean, à sa femme*, etc. On parle de *complétive directe* pour désigner la proposition jouant le rôle de complément d'objet direct.

2. On appelle *cas directs* les cas* exprimant les fonctions grammaticales de sujet et de complément dans la phrase de base du type *Pierre lit un livre, Pierre s'enfuit* (ce sont les cas ergatif, nominatif et accusatif). Les *cas directs* sont opposés aux *cas obliques**.

3. *Discours, style direct, indirect*. V. DISCOURS, STYLE.

directionnel

On appelle *directionnel* un cas* exprimant le mouvement vers un lieu (allatif) ou la pénétration dans un lieu (illatif) : *Il vient vers moi. Il vient à Paris*. Il s'oppose au locatif*.

dirigisme

Le *dirigisme linguistique* est l'attitude des autorités politiques qui réglementent les usages d'une langue, ou, dans le cas de plurilinguisme, interviennent sur le statut des langues en présence.

discontinuu

1. On appelle *constituant discontinuu* une suite de deux (ou plus de deux) morphèmes (non contigus) formant ensemble un seul constituant immédiat de rang supérieur et relevant ainsi d'une seule catégorie. Ainsi, en français, le constituant « négation » est formé des deux morphèmes *ne* et *pas* ; ce constituant est discontinuu dans *Il ne vient pas, Il n'est pas venu* et continu dans *Je désire ne pas le voir*. Il en est de même en anglais pour la suite verbe + particule qui forme un constituant discontinuu (*He tooks it over*).

2. En phonétique, une *consonne discontinue* est une consonne pour l'articulation de laquelle l'écoulement de l'air est totalement interrompu. Les occlusives [p], [t], etc., les affriquées [tʃ], [dʒ], etc., les vibrantes [r] sont des discontinues, par opposition aux fricatives, aux latérales, aux nasales, aux glides, qui comportent

pendant toute la durée de leur réalisation un écoulement de l'air au moins partiel. Ce trait se manifeste acoustiquement par un silence (blanc), au moins dans la zone de fréquences située au-dessus du fondamental, suivi ou précédé d'une diffusion de l'énergie sur une large bande de fréquences.

discours

1. Le *discours* est le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant. (Syn. : PAROLE.)

2. Le *discours* est une unité égale ou supérieure à la phrase ; il est constitué par une suite formant un message ayant un commencement et une clôture. (Syn. : ÉNONCÉ.)

3. En rhétorique, le *discours* est une suite de développements oratoires destinés à persuader ou à émouvoir et structurés selon des règles précises. On distingue le genre démonstratif* (blâme ou louange), le genre délibératif* (conseil ou dissuasion), le genre judiciaire* (défense ou accusation). Le discours rhétorique se compose de six parties qui n'entrent pas toutes nécessairement dans un discours : l'exorde, la proposition ou division (exposé du sujet), la narration (exposition des faits), la preuve ou confirmation (moyens sur lesquels on s'appuie), la réfutation (rejet des objections), la péroraison (conclusion qui persuade et émeut). Les discours relèvent aussi des circonstances dans lesquelles ils sont prononcés : éloquence de la chaire (sermon), du barreau (plaidoyer, réquisitoire), éloquence académique (commémoration).

4. Dans son acception linguistique moderne, le terme de *discours* désigne tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases.

Dans la problématique antérieure à l'analyse de discours, le terme de *discours* ne pouvait être, du point de vue linguistique, que synonyme d'énoncé. L'opposition énoncé / discours marquait simplement l'opposition entre linguistique et non linguistique. La linguistique opérait sur les énoncés qui, regroupés en corpus, s'offraient à l'analyse ; les règles du discours, c'est-à-dire l'étude des processus discursifs justifiant l'enchaînement des suites de phrases, étaient renvoyées à d'autres modèles et à d'autres méthodes, en particulier à toute perspective qui prendrait en considération le sujet parlant.

Pour É. Benveniste, la phrase, unité linguistique, n'entretient pas avec d'autres phrases les mêmes rapports que les unités linguistiques des autres niveaux (morphèmes, phonèmes) entretiennent entre elles, rapports qu'avait notés F. de Saussure. Les phrases ne constituent pas une classe formelle d'unités opposables entre elles, comme les phonèmes s'opposent aux phonèmes, les morphèmes aux morphèmes et les lexèmes aux lexèmes. Avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes ; le domaine abordé est celui du discours, où la langue fonctionne comme instrument de communication. C'est dans ce domaine que la phrase, cessant d'être un terme ultime, devient une unité : la phrase est l'unité du discours. Indiquons cependant un autre usage fait par É. Benveniste du terme de discours, dans une opposition récit vs discours. Pour lui, le récit représente le degré zéro de l'énonciation ; dans le récit, tout se passe comme si aucun sujet ne parlait, les événements semblent se raconter d'eux-mêmes ; le discours se caractérise, au contraire, par une énonciation, supposant un locuteur et un auditeur, et par la volonté du locuteur d'influencer son interlocuteur. À ce titre seront opposés : toute narration impersonnelle (récit) et tout

les rapports, oraux ou écrits, où un sujet s'énonce comme locuteur, s'adresse à un interlocuteur et organise son propos selon la catégorie de la personne (*je vs tu*).

La conception de l'énoncé comme discours demande que soient formulées les règles d'enchaînement, les processus discursifs.

La première tentative en ce sens est celle de Z. S. Harris, traitant les phrases comme des unités justiciables d'un traitement comparable à celui auquel l'analyse distributionnelle soumet les autres unités de la langue. Les discours présentent des traits formels caractéristiques. Toutefois, comme, à la différence de ce qui se passe pour les unités d'un rang inférieur (morphèmes, par exemple), l'identité de deux environnements est rare au niveau de la phrase, Z. S. Harris doit d'abord définir la notion d'équivalence : le rapprochement des deux énoncés, *Ici les feuilles tombent vers le milieu de l'automne* et *Ici les feuilles tombent vers la fin du mois d'octobre*, permet d'affirmer l'équivalence linguistique entre *vers le milieu de l'automne* et *vers la fin du mois d'octobre*, puisque l'environnement est identique. L'analyse fondera sur ce principe la recherche de classes d'équivalence. Le travail, regroupé en un tableau, fait apparaître les récurrences de classes dans le texte. Z. S. Harris ayant travaillé, pour illustrer sa méthode, sur un texte publicitaire très répétitif, les analystes de discours qui ont tenté le réemploi de la méthode sur des textes moins caractérisés ont dû s'autoriser ce que se refusait l'auteur, à savoir la sélection de vocables dans le corpus en vue de la constitution d'un énoncé fortement récurrent. On aboutit ainsi à une nouvelle conception du discours à partir d'un texte construit. Le discours politique de la guerre d'Algérie, par exemple, a été étudié comme le discours qui engage une représentation de la relation entre les termes *Algérie* et *France*.

Toutefois, le discours tel qu'il est défini plus haut ne saurait se contenter de ce type d'analyse. Si ces procédures de classification sont légitimes, il reste à rendre compte du modèle de communication justifiant les processus discursifs. R. Jakobson et É. Benveniste, par la considération des fonctions du langage, vont modifier le concept de parole ; par les marques de l'énonciation, le sujet parlant ordonne la langue en fonction de *je* et de *tu*. Les embrayeurs sont les unités du code qui « embrayent » le message sur la situation, constituant le code en discours : ainsi, *je* peut désigner, selon le cas, des personnes différentes et prendre de ce fait une signification toujours nouvelle. L'analyse de discours, réintroduisant le sujet d'énonciation, nécessite l'appel fait à la psycholinguistique et à la sociolinguistique. (v. aussi ANALYSE* DE DISCOURS.)

discours direct, indirect

Le discours (ou *style*) est *direct* quand un narrateur, répétant les paroles de quelqu'un, les reproduit telles qu'elles ont été dites : le discours direct maintient notamment toutes les formes liées à la personne de celui qui parlait ou à celle du destinataire (pronoms), au lieu où le locuteur parlait (opposition *ici* / *là-bas*), au moment où il parlait (temps des verbes). Ainsi, si on répète au style direct les paroles de quelqu'un qui a dit *Je vous considère comme un honnête homme et le déclare ici*, on introduira dans la narration cette phrase sans changement ; on maintient les marques *je vs vous*, le présent de *considère* et *déclare* et la référence à l'endroit où on parle, *ici*.

Le discours est *indirect* quand la phrase répétée est non pas reproduite telle quelle dans le récit, mais introduite par un subordonnant, généralement *que* (c'est-à-dire transformée en un syntagme nominal). Cette transformation entraîne aussitôt la

disparition des marques d'énonciation *je* vs *tu*, et impose des références de lieu et de temps non plus en rapport avec la personne qui a prononcé la phrase, mais avec la personne qui fait le récit en répétant les paroles. La phrase devient : *Il disait qu'il le considérait comme un honnête homme et le déclarait là même*. Tous les pronoms sont à la troisième personne (c'est le narrateur qui a alors le privilège de la première personne) ; le temps imparfait (passé duratif) et *là même* se justifient par rapport au narrateur.

L'opposition *discours direct* vs *discours indirect* avait une grande importance syntaxique en latin puisque non seulement les temps, mais aussi les modes des verbes pouvaient être modifiés (infinitif pour le verbe représentant le premier verbe du discours direct, subjonctif pour les verbes qui lui étaient subordonnés). De même, tout le système des pronoms était modifié non seulement par la substitution de la troisième personne à la première et à la deuxième, mais aussi par les règles complexes gouvernant l'emploi des réfléchis. En français, comme en latin, certains interrogatifs changent selon que le discours est direct ou indirect (v. INTERROGATIF). Ainsi à *Est-ce que tu travailles ?* correspond *Je te demande si tu travailles*.

Dans le *discours indirect libre*, les substitutions de pronoms et de référents *je/ici/maintenant* une fois faites, on supprime (on n'exprime pas) le subordonnant introduisant le discours indirect proprement dit. Des exemples de ce qui est un tour de la langue courante sont très fréquents chez La Fontaine, qui mêle volontiers, dans un souci stylistique, discours direct, discours indirect et discours indirect libre :

*La dame au nez pointu répondit que la terre
Était au premier occupant.
« C'était un beau sujet de guerre
Qu'un logis où lui-même il n'entraît qu'en rampant.
Et quand ce serait un royaume
Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi
En a pour toujours fait l'octroi
À Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume,
Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi. »*

Les deux premiers vers sont au discours indirect. Le troisième et le quatrième sont au discours indirect libre : il suffit de mettre *que* devant *c'était* et on retrouve le discours indirect auquel tout le reste (temps, pronoms) est conforme. Les cinq derniers vers sont au discours direct grâce à *dit-elle*. On retrouve notamment la première personne. Le discours indirect libre peut être ou non marqué par des guillemets.

discret

L'énoncé est une grandeur *discrète* parce qu'il est constitué d'unités distinctes les unes des autres et faisant partie d'un système dont les éléments sont en nombre limité ; ainsi, les phonèmes, constituant les morphèmes d'une langue, sont des *unités discrètes*, puisque toute substitution de phonème entraîne une variation significative du morphème : ainsi l'opposition des unités discrètes *b* vs *p* dans *bas* vs *pas*. Les morphèmes à leur tour constituent des unités discrètes, la substitution de *panneau* à *passant* dans la phrase *Le passant a été renversé* modifie le sens de la phrase. Le caractère discret des

unités linguistiques est la condition fondamentale de la segmentabilité des énoncés, c'est-à-dire de la possibilité de segmenter la chaîne parlée, considérée comme une grandeur discrète, en unités de différents rangs*. La *discrétion* est une des propriétés fondamentales reconnues au langage par la linguistique, avec des différences selon les formes d'analyse. Ainsi, dans la linguistique fonctionnelle, le phonème est une unité discrète au rang phonématique, et la courbe d'intonation est à ce niveau non segmentable ; en revanche, dans la linguistique distributionnelle, la courbe d'intonation est segmentable en morphèmes distincts les uns des autres.

disjoint

1. Deux ensembles* dont l'intersection est un ensemble vide ($A \cap B = \emptyset$), qui n'ont aucun élément commun, sont dits *ensembles disjoints*.

2. On appelle *formes disjointes, pronoms disjoints* les formes toniques ou accentuées des pronoms personnels, en français *moi, toi, soi, lui/elle, eux*, employés après les prépositions (*sans toi*), en emphase (*moi, je suis d'accord*), etc. Ces formes sont dites *disjointes*, relativement au verbe, car elles ont, par rapport au groupe verbal, une place relativement libre, par opposition aux *formes conjointes* (*me, te, se, le*), dont la place est définie avant le groupe verbal et qui ne peuvent en être séparées par aucun autre élément (*je le vois*).

disjonctif

On appelle *disjonctifs* les conjonctions de coordination (ou coordonnants) dont le type est *ou, soit*.

dispersion

En reconnaissance de la parole, on appelle *dispersion* la division du spectre de certaines voyelles en deux ou trois segments, deux segments vocaliques éventuellement séparés par une consonne brève : ainsi dans les syntagmes *la petite chèvre* et *au feu rouge*, les voyelles [i:] et [u] sont divisées par une liquide dans le premier cas, une semi-consonne dans le second. La dispersion est détectée en prenant en compte la position finale des éléments et leur similarité acoustique (Vaissière, 1982). Les dispersions vocaliques se produisent soit au niveau de la montée de la continuation la plus importante de la phrase (voyelle correspondant à la frontière majeure), soit en position finale de la phrase. Ces dispersions ne concernent que des syllabes accentuables, c'est-à-dire les dernières syllabes du mot. (v. ACOUSTIQUE [SEGMENT], VISION.)

disponible

Dans la perspective des études du français fondamental (G. Gougenheim), la notion de *disponibilité* du vocabulaire s'oppose à celle de fréquence. On appelle *vocabulaire disponible* l'ensemble des mots de fréquence faible et peu utilisable, mais usuels et utiles, qui sont à la disposition du locuteur.

Une étude du français de base serait insuffisamment fondée par la considération des fréquences. Sans doute la fréquence est-elle pour certains linguistes un attribut essentiel du mot, mais il suffit de considérer les relevés de fréquence pour s'apercevoir que l'image du

vocabulaire qu'ils fournissent demande à être corrigée par le concept de vocabulaire disponible. En effet, selon la table des fréquences, on conclurait au rôle essentiel des mots grammaticaux (articles, pronoms, etc.), puis des verbes, puis des noms. En ajoutant à ce critère celui de la stabilité de la fréquence, on conclurait à la primauté des verbes, puis des adjectifs, sur les substantifs. C'est dire que dans tout texte, un mot grammatical X a plus de chances d'apparaître qu'un mot lexical Y, et qu'à fréquence générale égale, l'adjectif A a plus de chances de se répartir également dans x textes que le substantif S.

Mais le plus frappant est que les listes de fréquence comportent peu de substantifs concrets, en bonne position de fréquence. C'est là la raison majeure pour introduire le critère de disponibilité. En effet, beaucoup de mots, et singulièrement les substantifs concrets, sont liés au thème de la conversation. Si, à niveau de langue égal, on a toutes chances de relever dans des textes d'égale longueur un nombre fixe d'occurrences de *être* ou de *de*, il n'en va pas de même de *table, fer, bras*, etc.

Les textes destinés à établir les listes du vocabulaire disponible amènent à des conclusions inverses de celles qui portent sur la fréquence générale des unités. Ainsi, sur un thème donné, on constate alors la stabilité essentielle des noms concrets du champ étudié (ex. : *biffeck* chez le boucher, etc.). Les verbes sont alors peu nombreux et instables.

Une seconde constatation portera sur le degré de disponibilité. Les mots concrets d'un même centre d'intérêt semblent susceptibles d'apparaître selon un certain degré de disponibilité. Par exemple, *phalange*, faisant partie du vocabulaire disponible rattaché au thème du corps humain, aura un degré de disponibilité plus faible que *doigt*, figurant dans le même vocabulaire.

C'est la combinaison des résultats obtenus par la considération des fréquences et par l'introduction du critère de disponibilité qui a fourni la liste des mots du « français fondamental ».

disposition

En rhétorique, la *disposition* est l'arrangement des idées dans le discours ; elle forme une des parties de la rhétorique avec l'invention* et l'élocution*.

dissimilation

1. On appelle *dissimilation* tout changement phonétique qui a pour but d'accentuer ou de créer une différence entre deux phonèmes

voisins, mais non contigus. C'est un phénomène de différenciation à distance. Il s'agit le plus souvent d'éviter une répétition entre deux phonèmes identiques.

Un processus de dissimilation de la voyelle atone par la voyelle tonique explique de nombreuses évolutions telles que le passage du mot latin *nātare* au mot italien *nuotare* (avec l'étape intermédiaire *nótare*), et, dès le latin vulgaire, la réduction des diphtongues *ai* en *a* : *aúgustus* → *agustus* (« août »). C'est également par un phénomène de dissimilation consonantique que s'explique, par exemple, le passage du latin *peregrinum* à l'italien *pellegrino*, du latin *arbor* à l'espagnol *arbol* et à l'italien *albero*, de l'ancienne forme française *couroir* au français moderne *couloir*, etc.

2. En sémantique, on parle de *dissimilation* lorsque des sèmes afférents sont actualisés qui permettent de distinguer deux emplois du même sémème dans un énoncé. Par exemple, dans l'énoncé « une femme est une femme », l'interprétation nécessite d'actualiser différemment le sémème de *femme*, la première occurrence renvoyant à un individu particulier et la seconde au stéréotype de *femme*. Le processus est le même dans « un sou, c'est un sou », « les affaires sont les affaires », etc.

distinctif (trait)

On appelle *traits distinctifs* les éléments phoniques ultimes susceptibles d'opposer dans une même langue deux énoncés de sens différent dont le signifiant est par ailleurs identique. En français, les mots *pain* et *bain* s'opposent par le trait de voisement, présent à l'initiale du second mot et absent à l'initiale du premier. Les mots *banc* et *temps* s'opposent par la distinction acoustique minimale à l'initiale entre le trait grave (labial) et le trait aigu (dental).

Les traits distinctifs sont des unités inférieures au phonème : on peut les atteindre à travers une analyse du phonème par commutation, mais non par segmentation. En effet, les traits distinctifs ne peuvent apparaître dans la chaîne parlée qu'en se combinant simultanément à d'autres en un faisceau, le phonème*, dont la réalisation concrète implique d'autres traits phoniques non distinctifs.

Les traits distinctifs sont appelés *mérismes* par É. Benveniste. De nombreux linguistes emploient indifféremment le terme de *trait pertinent** comme synonyme de *trait distinctif*. D'autres, comme R. Jakobson, pensent qu'il convient de différencier ces deux termes en considérant comme traits pertinents tous les éléments phoniques qui permettent l'identification du message même s'ils n'ont pas de fonctions distinctives (l'aspiration des occlusives non-voisées en anglais, le voisement des consonnes nasales en français, la labialisation des voyelles postérieures dans de nombreuses langues, etc.).

Les traits distinctifs peuvent, en principe, être définis aux différents stades de la transmission du message linguistique (neurologique, articulatoire, acoustique, auditif).

dissyllabe

Un *dissyllabe* est un mot de deux syllabes, comme le mot *maison* [mezõ].

dissyllabique

Une langue *dissyllabique* est une langue comportant un fort pourcentage de mots de deux syllabes.

distance

Par certains mots, consciemment ou non, un locuteur peut laisser voir qu'il n'appartient pas, ou ne veut pas appartenir, ou n'a rien de commun avec le groupe ou les personnes dont il parle. Ces mots sont des *marques de distance* : ainsi *monsieur* peut devenir une marque de distance dans le discours.

On peut aussi parler de *distance* à propos du rapport que le locuteur veut établir non entre lui et autrui, mais entre lui et son discours. Plus la distance est grande, plus le discours est didactique. L'individu en tant que tel n'intervient pas dans les énoncés (disparition de tout ce qui se réfère à lui personnellement, comme le pronom *je*, par exemple).

distanciation

La *distanciation* est un processus par lequel une communauté emploie de préférence les traits linguistiques qui rendent sa langue plus différente d'une langue voisine.

En fait, une définition cohérente des traits distinctifs n'est encore possible qu'au niveau articulaire et au niveau acoustique. Certains linguistes préfèrent utiliser la terminologie articulaire, qui permet une vérification plus aisée de la réalisation des traits distinctifs en l'absence de tout matériel expérimental. D'autres préfèrent définir les traits distinctifs en termes acoustiques, à partir des données fournies par les spectrogrammes de l'onde sonore, afin de mieux rendre compte de leur rôle dans le fonctionnement de la langue, surtout dans le cadre de l'hypothèse binariste. D'après R. Jakobson, tous les systèmes phonologiques du monde reposent sur une douzaine d'oppositions binaires dans lesquelles chaque langue effectue un tri. Le système de chaque langue peut être représenté par une matrice dans laquelle les phonèmes se définissent par un choix positif ou négatif entre les deux termes des différentes oppositions. Tous les traits distinctifs utilisés par la langue n'interviennent pas nécessairement dans la définition de chaque phonème et peuvent n'assurer qu'une fonction de trait pertinent. La matrice phonologique tient compte de cette différence en représentant par un 0 ou un blanc l'absence de choix distinctif entre les deux termes d'une opposition. Mais, pour connaître la réalisation des phonèmes dans la prononciation standard d'une langue donnée, il faut prévoir une matrice phonétique qui représente également les traits pertinents. (v. aussi ACCENT et TRAIT.)

MATRICE DES TRAITS DISTINCTIFS DE L'ANGLAIS									
	vocalique/ non- vocalique	consonantique/ non- consonantique	compact/ diffus	grave/ aigu	bémolisé/ non- bémolisé	nasal/ oral	tendu/ lâche	continu/ discontinu	strident/ mat
o	+	-	+	+	+				
a	+	-	+	+	-				
e	+	-	+	-					
u	+	-	-	+	+				
ɔ	+	-	-	+	-				
i	+	-	-	-					
ɪ	+	+							
ɒ	-	+	+			+			
ʃ	-	+	+			-	+	+	
tʃ	-	+	+			-	+	-	+
k	-	+	+			-	+	-	-
ʒ	-	+	+	+		-	-	+	
dʒ	-	+	+	+		-	-	-	+
g	-	+	+			-	-	-	-
m	-	+	-	+		+			
f	-	+	-	+		-	+	+	
p	-	+	-	+		-	+	-	
v	-	+	-	+		-	-	+	
b	-	+	-	+		-	-	-	
n	-	+	-	-		+			
s	-	+	-	-		-	+	+	+
θ	-	+	-	-		-	+	+	-
t	-	+	-	-		-	+	-	
z	-	+	-	-		-	-	+	+
ð	-	+	-	-		-	-	+	-
d	-	+	-	-		-	-	-	
h	-	-					+		
ʃ	-	-					-		

distributif

Les *distributifs* sont des adjectifs numéraux, des indéfinis, etc., qui expriment une idée de répartition d'objets pris chacun en particulier. Ainsi, les adjectifs indéfinis *chaque* et *chacun* sont des distributifs. En latin, il existe des adjectifs numéraux distributifs de la forme *terni* « trois par trois », *singuli* « un par un », etc.

distribution

1. Dans les énoncés significatifs d'une langue, la *distribution* d'un élément est la somme de tous les environnements de cet élément (ou contexte¹). Ainsi, la suite de morphèmes *l'enfant*, considérée comme un seul élément, est définie à partir des phrases significatives *L'enfant court*, *L'enfant lance la balle*, *L'enfant est heureux*, etc., par les contextes « début de phrase » et *court, lance la balle, est heureux*, etc. Cette définition repose sur l'hypothèse que chaque élément se rencontre dans certaines

positions par rapport à d'autres éléments d'une manière qui n'est pas arbitraire. En ce cas, l'élément *l'enfant* a deux environnements cooccurrents : le « début de phrase », d'une part, et « lance la balle, court, est heureux », etc., d'autre part. Lorsque des unités apparaissent dans les mêmes contextes, on dit qu'elles ont les mêmes distributions, qu'elles sont *équivalentes distributionnellement* ; si elles n'ont aucun contexte commun, elles sont alors en *distribution complémentaire*. Le plus souvent, les unités ont des distributions partiellement équivalentes, soit que l'une des distributions contienne l'autre, soit qu'elles se chevauchent ou se recouvrent partiellement avec une aire commune.

2. En rhétorique, syn. de DISPOSITION.

distributionnalisme

Syn. de LINGUISTIQUE OU ANALYSE DISTRIBUTIONNELLE.

distributionnelle (analyse)

L'*analyse distributionnelle* est la méthode d'analyse caractéristique de la linguistique structurale. Elle apparaît aux États-Unis vers 1930 (L. Bloomfield, *Language*, 1933), en réaction contre les grammaires mentalistes ; elle a été développée et formalisée, notamment par Z. S. Harris, et a atteint son degré d'achèvement dans les années 50. Elle tire son principe de la constatation empirique que les parties d'une langue ne se rencontrent pas arbitrairement les unes par rapport aux autres ; chaque élément se rencontre dans certaines positions particulières par rapport aux autres. C'est donc une approche purement formelle qui écarte toute considération relative au sens. Il s'agit en fait, là, d'une très ancienne constatation, mais qui n'avait pas jusque-là été érigée en méthode.

Plusieurs facteurs expliquent l'apparition de cette méthode aux États-Unis. Le fait tout d'abord que les tendances philologique, historique ou comparative en grammaire se trouvaient peu représentées. Une situation linguistique particulière, d'autre part, l'existence, sur le continent américain, de 150 familles de langues amérindiennes (plus de 1 000 langues) pose aux administrateurs et aux ethnologues des problèmes importants. Ces langues se présentent sous la forme d'un matériel linguistique non codifié et oral, et on ne peut faire une confiance absolue aux bilingues. La linguistique se développe donc initialement dans le cadre de l'anthropologie. Cette pratique particulière trouve sa justification théorique dans le béhaviourisme (psychologie du comportement), qui crée une psychologie comportementale objective, sans recourir à l'introspection. La psychologie devient une science naturelle qui étudie le comportement humain compris comme l'ensemble d'une excitation ou stimulus et d'une réponse ou action. Le langage est un stimulus lui aussi, et une réponse. Le sens d'un message est défini comme étant l'ensemble de la situation de communication. Pour le connaître, il faudrait être omniscient ; il est donc inconnaissable et ne peut pas être utilisé par le linguiste. Il s'agit alors de décrire les éléments d'une langue par leur aptitude (possibilité ou impossibilité) à s'associer entre eux pour aboutir à la description totale d'un état de langue en synchronie.

On part de l'observation d'un corpus achevé, que l'on considère comme un échantillon représentatif de la langue et qu'on s'interdit de modifier. On infère la langue du corpus par généralisation. La détermination du corpus se fait selon un certain nombre de critères qui doivent assurer son caractère représentatif et l'homogénéité des énoncés en écartant *a priori* les variations de situation. On emploie aussi au besoin certaines techniques de sollicitation d'énoncés. En vertu du principe d'immanence*, on définit les règles de composition de la langue sans faire appel à des facteurs tels que le sujet parlant ou la situation. On s'attache à relever l'interdépendance des éléments internes de la langue dont la caractéristique fondamentale est d'être discrets.

Le corpus se présente sous forme d'énoncés linéaires, ensembles complexes qu'on va réduire en différents éléments qui se présentent à différents niveaux d'organisation. La langue présentant une série de rangs hiérarchisés (phonologique, morphologique, phrastique) où chaque unité est définie par ses combinaisons dans le rang supérieur. Pour identifier les éléments à chaque niveau, il faut segmenter la chaîne parlée, dans une procédure qui élimine le recours au sens. On a recours à des comparaisons très nombreuses d'énoncés qui permettent de dégager des groupements, des configurations caractéristiques. Dans la pratique, on utilise (lorsqu'on le peut) le sens à titre de technique pour vérifier l'identité ou la non-identité des énoncés et « rien de plus... Jamais il ne sera interprété, analysé ; encore moins sera-t-il pris comme mesure ».

Une fois les éléments dégagés, on établit leurs environnements. L'environnement d'un élément A étant la disposition effective de ces cooccurrents (ce qui reste quand l'enlève A de l'énoncé), on parle d'environnement de droite, de gauche.

Les cooccurrents de A dans une position déterminée sont appelés la sélection de A pour cette position. La somme des environnements d'un élément dans les énoncés du corpus constitue la distribution de cet élément.

À l'inverse, toutes les combinaisons d'éléments n'étant pas possibles, dans une langue donnée (ex. : *il marchait*, et non *mar il chait*), on peut définir les éléments par les restrictions imposées aux éléments qui les composent. (Ces restrictions de combinaisons participent de la redondance* de la langue.)

Le regroupement des distributions des éléments aboutit à l'établissement de *classes distributionnelles* : les phonèmes ne sont pas définis selon des critères phonétiques, mais d'après leurs combinaisons et les restrictions de ces combinaisons ; on définira la classe des noms comme étant constituée par les éléments qui admettent articles, déterminants à gauche, verbes à droite, etc. Il faut noter au niveau de la terminologie l'utilisation particulière de *morphe** et *morphème** par la linguistique distributionnelle américaine. L'étude des distributions fait apparaître des éléments qui présentent une distribution complémentaire (non superposables, formant des sous-ensembles disjoints) et la même relation au même point de la structure du contenu (ex. : *je, me, moi*, en français) : ce sont deux allomorphes d'un même morphème. Appliquée aux énoncés longs, l'analyse distributionnelle opère d'après les mêmes principes, mais selon une procédure particulière : c'est l'analyse de discours*.

Si l'analyse distributionnelle refuse le sens comme critère, elle le retrouve au bout de l'étude. C'est ainsi que si nous considérons (intuitivement) qu'il existe une plus grande différence de sens entre les morphèmes A et B qu'entre les morphèmes A et C, nous constatons souvent que les distributions respectives de A et de B présentent plus de différences les unes par rapport aux autres que n'en présentent les distributions respectives de A et C. Les différences de sens et les différences de distribution sont

liées : le sens est fonction de la distribution (sans qu'on puisse parler de parallélisme parfait de structure).

Visant essentiellement la description des éléments d'une langue par leur aptitude à s'associer entre eux de manière linéaire, l'analyse distributionnelle ne peut pas rendre compte des phrases ambiguës (du type *J'ai acheté ce livre à mon frère*). De plus, elle présente de la langue un modèle à états finis, c'est-à-dire que, à partir des formules combinatoires qu'elle extrait de l'observation du corpus, on peut construire un ensemble de phrases dénombrable ; il n'existe pas, synchroniquement, avec un tel point de vue, de phrases nouvelles. Le type d'analyse ne rend donc pas compte de la créativité du sujet parlant.

Enfin, sa méthode se veut purement descriptive et inductive, sans l'être totalement. C'est de l'analyse de ces insuffisances qu'est née la grammaire générative.

dit

Dans la théorie béhavioriste du langage, des *dits* (angl. *tacts*) sont des réponses verbales évoquées par un objet ou par certaines propriétés de l'objet. Ainsi, si un fauteuil est qualifié de « rouge », cette réponse est régie par la qualité « rougeur » du fauteuil ; cette qualité est alors le stimulus qui provoque la réponse, selon l'hypothèse du psychologue américain B. F. Skinner. Les dits sont opposés aux mandes*.

division

En rhétorique, la *division*, qui précède la narration, consiste à indiquer les points principaux de la discussion.

documentaire

On appelle *analyse documentaire* la représentation, au moyen de termes et de procédés syntaxiques conventionnels, d'un certain contenu des documents (articles, publications) scientifiques aux fins de classement, de recherche d'information. Les termes conventionnels servant à coder les résumés forment le *lexique documentaire* ; la syntaxe et le lexique conventionnels forment une métalangue de documentation constituant le *langage documentaire*.

domaine

1. La lexicographie recourt fréquemment aux indications de domaine (*hist.* ; *géogr.* ; *litt.* ; *archi.*), soit pour présenter les conditions d'emploi monosémique d'une unité polysémique, soit pour fournir, sur une entrée donnée, des informations de nature encyclopédique.

Situant sa démarche dans une perspective onomasiologique*, F. Rastier définit le domaine comme « un groupe de taxèmes tel que dans un domaine donné il n'existe pas de polysémie ». On pourra dire par exemple que, dans le domaine de la géographie, *glacier* manifeste le sens « coulée de glace » et lui seul (ni « marchand de crème glacée » ni « miroitier », dont les taxèmes* sont assignés à d'autres domaines).

2. En terminologie, l'école issue d'E. Wüster, elle aussi onomasiologique, donne à la notion de domaine un rôle fondamental, qui l'éloigne de la conception saussurienne du signe. Comme dans la définition ci-dessus, le domaine est à la source de la monosémie du terme scientifique ou technique. Mais la terminologie wüsterienne se donne pour tâche de décrire les systèmes notionnels déterminés par les domaines. Or ces systèmes sont réputés indépendants des signifiants. La notion, dépendante du système propre au domaine, est alors indifférente à la langue qui l'exprime : le terme n'est que la forme exprimant la notion ; contrairement à l'enseignement de F. de Saussure, une même notion pourra s'exprimer indifféremment dans diverses langues.

domination

La *domination linguistique* est la situation dans laquelle le statut des langues utilisées dans une communauté est hiérarchisé et où le pouvoir est mobilisé en faveur de l'une d'elles, dite *dominante*, au détriment des autres, dites *dominées*.

dominer V. ARBRE.

données

Parmi les actes de parole, une analyse linguistique empirique, inductive, en retient certains pour en faire ses *données* (ou *data*), réunies en un corpus*. Mais en réalité toute observation des faits de langue est sous-tendue par une théorie : même en phonologie, domaine qui pourrait paraître objectif, la construction théorique (au niveau de la théorie linguistique générale) est sous-jacente à la construction de l'objet étudié. En linguistique, comme dans toute autre science, la distinction entre objet réel et objet de science est à observer avec soin.

Pour les linguistes descriptivistes, les conditions dans lesquelles les données doivent être recueillies pour constituer un corpus sont essentielles ; ce sont elles qui valident ou non les données sur lesquelles opérera une théorie inductive pour dégager des règles.

Pour les linguistes théoriciens, la condition nécessaire est la validité de la théorie, dont on déduira les règles de la langue. Pour N. Chomsky, l'adéquation observationnelle, c'est-à-dire la rigueur dans la présentation des faits observés, est l'objectif le plus bas que puisse s'assigner le linguiste. Une grammaire qui rend compte de la compétence linguistique du locuteur natif et spécifie les données en termes de généralisations exprimant les régularités sous-jacentes, atteint un deuxième niveau. Mais seule une théorie linguistique générale peut atteindre le troisième niveau, celui de la capacité à juger entre diverses grammaires fondées sur les données, à les évaluer en fonction du critère de simplicité. Dans cette optique, les données ne s'assimilent plus à un simple corpus. Elles doivent englober à la fois l'ensemble infini des événements physiques appelés actes de parole et l'intuition du locuteur natif au sujet de ces événements. Ce sont à la fois les énoncés et les jugements sur ces énoncés qui constitueront les données. Par voie de conséquence, N. Chomsky considère comme impossible l'acquisition du langage par l'enfant à partir des énoncés qu'il entend. Il faut qu'il possède un mécanisme inné, le système d'acquisition (*language acquisition device*), capable à la fois de forger les différentes grammaires susceptibles de rendre compte des énoncés entendus et de choisir entre ces grammaires celle qui répond au mieux au critère de simplicité.

dorsal

Une *consonne dorsale* est une consonne dont la réalisation comporte le rapprochement de la partie supérieure de la langue et du palais. (v. *DOS*.)

dorso-alvéolaire

Une consonne *dorso-alvéolaire* est une consonne réalisée avec la partie antérieure du dos de la langue qui se rapproche des alvéoles, comme le [ʃ] français (tandis que le [ʒ] espagnol est réalisé comme une apicodentale). Les articulations dorso-alvéolaires se classent phonologiquement avec les dentales, dont elles présentent les caractéristiques acoustiques (aigu, diffus).

dos

On appelle *dos de la langue* toute la partie supérieure de la langue comprise entre la pointe et la racine. Toutes les articulations réalisées sans le rapprochement de cette partie de la

langue vers le palais sont dites *dorsales*, du nom latin *dorsum*. Selon que c'est la partie antérieure, centrale ou postérieure du dos de la langue qui entre en jeu dans l'articulation, on distingue les articulations prédorsales, dorsales ou post-dorsales. Ces différences articulatoires n'entraînent pas de différence acoustique notable et ne sont pas utilisées phonologiquement par les langues du monde. Quand l'articulateur inférieur est constitué par le dos de la langue, l'articulateur supérieur peut être le palais dur ou le palais mou (voile du palais). On distingue dans ce cas les consonnes dorsopalatales et les consonnes dorsovélares.

double

On donne parfois le nom de *consonne double* aux *consonnes géminées*, comme en italien le [nn] de *panno* « drap », le [tt] de *latte* « lait », bien

qu'il ne s'agisse pas véritablement de la répétition d'une même articulation, mais plutôt d'une consonne plus longue et plus forte que la consonne homorganique correspondante.

doublet

On appelle *doublet* un couple de mots issus d'un même étymon*, mais dont le premier est le résultat du jeu des lois phonétiques telles qu'on peut les déduire des autres mots de la langue, et dont le second est un calque direct d'un terme de la langue mère, et qui n'a subi que des adaptations minimales : *livrer* et *libérer* (venant tous les deux du latin *liberare*), *natal* et *Noël* (venant tous les deux de *natalis*). La forme qui a subi l'évolution phonétique est dite « populaire », la forme calquée directement est dite « savante ». F. de Saussure considère l'expression de *doublet* comme impropre, puisqu'un seul des deux mots a subi une évolution phonétique normale, l'autre étant une forme figée dès l'origine.

douteux

On dit d'une phrase qu'elle est *douteuse* quand, produite par la grammaire d'une langue, elle est agrammaticale au regard d'une autre grammaire de la même langue, définie par un ou plusieurs autres sujets parlants. En ce cas, la phrase est douteuse au regard de la compétence générale de la communauté linguistique. La phrase douteuse est indiquée en la faisant précéder d'un point d'interrogation dans les descriptions.

doux

Une *consonne douce* est une consonne dont l'articulation est réalisée avec moins de force que celle de sa partenaire *forte*. Ce trait correspond, du point de vue articulatoire, à un relâchement des muscles des organes buccaux, plus proche de la position de repos, et à un affaiblissement de la pression de l'air qui traverse le chenal buccal, la résistance offerte au point d'articulation étant moins forte. Cette pression de l'air moins élevée derrière le point d'articulation s'accompagne aussi d'une durée plus brève. Dans certaines langues, comme le français, le russe, l'opposition *douce* vs *forte* double l'opposition *voisée* vs *non-voisée* et assume la fonction distinctive en cas de dévoisement de la voisée ou de voisement de la non-voisée dans les expressions *coupe de champagne* ou *rude travail* ; dans d'autres cas, c'est l'opposition *douce* vs *forte* qui disparaît : ainsi, un [b] crié énergiquement égale en force un [p], de sorte

que *bis* crié ne diffère de *pisse* que par le trait voisé normalement redondant. Dans certaines langues, les consonnes douces s'opposent aux consonnes fortes sans aucune participation de la voix : c'est le cas dans le système phonologique de l'allemand de Suisse et de certains dialectes italiens comme le corse méridional.

Du fait que l'opposition consonnantique *douce* vs *forte* se confond avec l'opposition vocalique *lâche* vs *tendue*, le terme de *douce* ou *faible* est aujourd'hui employé comme synonyme de *lâche*.

Du point de vue acoustique, une consonne douce est caractérisée par une zone de formants moins nettement définie, par une diminution de la quantité totale d'énergie et de son expansion dans le temps.

dualité

La *dualité* est un trait distinctif de la catégorie du nombre* ; il indique l'existence de « deux » entités isolables par opposition à « plus de deux » entités (pluralité) ; il est exprimé par le *duel* (en grec par exemple) ou par le *pluriel* (*les yeux*, *les oreilles*, en français). La dualité est notée par les traits [-singularité, +dualité].

dubitation

On appelle *dubitation* une figure de rhétorique par laquelle on feint de mettre en doute ce qu'on va énoncer.

duel

Le *duel* est un cas grammatical du nombre* traduisant la dualité dans les noms comptables (« deux », par opposition à « un » et à « plus de deux ») ; il comporte dans des langues comme le grec un ensemble spécifique de désinences nominales et verbales. Le duel est noté par [-sing., +duel]. (V. TRIEL.)

Dumarsais (César Chesneau), grammairien français (Marseille 1676 - Paris 1756). Il est l'auteur d'un ouvrage original : *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722), dans lequel il propose d'enseigner le latin comme une langue vivante. Chargé par Diderot et d'Alembert de la partie grammaticale de l'*Encyclopédie*, il écrit environ 150 articles (césure, citation, conjugaison, consonance, etc., futur, etc.). [V. Bibliographie.]

dur

Un phonème *dur*, appelé de préférence *tendu* ou *fort**, par opposition aux phonèmes *doux*, *lâche** ou *faible**, est caractérisé par une tension des muscles buccaux. Les consonnes non-voisées

[p], [t], [k], [tʃ], [s], [ʃ] sont dures en français, par opposition aux consonnes voisées et douces [b], [d], [g], [v], [ʒ], [ʒ].

duratif

On appelle *duratifs* les morphèmes lexicaux et, en particulier, les verbes et les adjectifs qui expriment par eux-mêmes la notion de durée ; ils s'opposent aux morphèmes lexicaux non duratifs, qui n'expriment pas cette notion. Ainsi, les verbes *savoir*, *posséder*, *réfléchir*, etc., sont duratifs : ils ont le trait [+duratif], comme les adjectifs *petit*, *ivre*, *rougeaud*, etc. ; au contraire, les verbes *mourir*, *allumer*, *arriver*, etc., et les adjectifs *émuellant*, *agacé*, etc., sont non duratifs. On oppose ainsi *voir* à *regarder* (duratif), *entendre* à *écouter* (duratif). [On dit aussi STATIF et NON-STATIF.]

durée

La *durée* (ou quantité) d'un son est son extension dans le temps. Tous les sons du langage, à l'exception des occlusives, peuvent durer autant que le permet le souffle, c'est-à-dire l'air expulsé par les poumons pendant une expiration. Même les occlusives sont susceptibles d'un certain allongement, la fermeture du chenal vocal pouvant être maintenue dans certaines limites.

Cette durée est mesurable instrumentalement pour chaque son concret dont la moyenne donne la durée d'un phonème.

La durée d'un phonème dépend de la vitesse du débit, de la longueur du groupe prononcé (plus le groupe est long et plus les phonèmes sont brefs), de ses qualités phonétiques propres. Les règles qui lient la durée d'un phonème à ses qualités phonétiques sont à peu près les mêmes dans toutes les langues : plus une voyelle est fermée, plus elle est brève ([i] est plus bref que [e], [e] est plus bref que [ɛ], etc.) ; les voyelles postérieures, acoustiquement graves, sont plus brèves que les voyelles antérieures, acoustiquement aiguës. Les consonnes fricatives sont plus longues que les occlusives, les voisées plus brèves que les non-voisées.

La durée d'une voyelle (et donc de la syllabe dont elle est le noyau) est en relation avec l'accent : la syllabe plus longue que les syllabes voisines est entendue comme la syllabe accentuée. La place de l'accent dit « accent d'intensité » dépend donc aussi de la longueur de la syllabe et ne dépend pas seulement de son intensité.

La durée est également liée au timbre : deux voyelles de formants identiques ont un timbre

différent si leur durée est différente. Si les différences de durée existent dans toutes les langues, seules certaines langues les utilisent phonologiquement pour différencier des morphèmes et des mots.

Il s'agit, en général, d'une opposition à deux termes : un terme bref et un terme long ; le latin présentait une opposition de ce type qui permettait d'opposer, par exemple, le présent *venit* ([e]) au parfait *venit* ([c:]), les langues germaniques modernes connaissent également cette opposition, par exemple en anglais, où s'opposent un [i:] long et un [i] bref, comme l'attestent les paires *seat* vs *sit*, [si:t] vs [sit], *beat* vs *bit*, etc. Les langues finno-ougriennes se servent beaucoup des différences quantitatives ; certaines, comme l'estonien, connaissent même trois degrés de longueur vocalique, avec un terme bref, un terme long et un terme très long ([sada] « cent » s'oppose à [sa:da] « envoi » - impératif - et à [sa::da] « avoir la permission de »).

Les différences de durée consonnantique peuvent également avoir une valeur phonologique dans certaines langues. Dans ce cas, les consonnes longues sont souvent scindées en deux par la frontière syllabique et sont dites alors « gémées » ou « doubles ». L'opposition consonnes longues vs consonnes simples a une grande importance dans la langue italienne, qui, à la différence des autres langues romanes, a considérablement augmenté le nombre des gémées présentes en latin (/pani/ vs /panni/ « pains » vs « vêtements »).

La durée a un rôle phonologique très restreint en français moderne, où les gémées apparaissent seulement à la frontière de mot pour opposer certains groupes tels que *il a dit* et *il l'a dit*. La différence de durée vocalique a peut-être encore une valeur phonologique dans certaines variétés telles que le parisien ou le français de Normandie, où elle permet d'opposer des mots tels que *mère* et *maître*, et les formes de certains adjectifs, comme *aimé* [eme] vs *aimée* [eme:].

dyade

Le terme *dyade* se dit du couple *mère-enfant* dans les échanges précoces et marque l'aspect fusionnel de l'interaction (V. ACQUISITION). La construction de la langue se fonde sur des acquisitions communicatives antérieures qui se réalisent au sein des interactions entre l'enfant et son entourage dès le début de la vie. Ces interactions concernent le plus souvent la mère et l'enfant, et les recherches, en psychologie

comme en linguistique, ont porté de façon préférentielle sur ce couple qu'on a appelé la « dyade mère-enfant ». Le dialogue étant une création à deux, on a pu observer la façon dont la forme prise par les interactions mère-enfant modèlent les usages du langage chez l'enfant et font évoluer le rôle de tuteur de la mère. Ainsi, pour donner un exemple, si toutes les vocalisations de l'enfant de six mois sont interprétées comme significatives, seules celles qui constituent de bonnes approximations des mots adultes sont prises en compte vers l'âge de un an. Cette médiation permanente de la mère entre son enfant et le langage permet la conventionnalisation progressive des éléments communicatifs produits pendant l'échange (cris, regards, gestes, mimiques, intonations). On pense que, de façon globale, l'investissement maternel dans la relation dyadique et les stratégies utilisées par elle varient d'un groupe social à l'autre. Cette variation de nature socioculturelle et sociolangagière du fonctionnement de la dyade commence à peine à être étudiée.

dynamique

1. On donne le nom de *dynamique* au terme non accompli dans l'opposition aspectuelle définie par le couple *être* (accompli) [statique] et *devenir* (non accompli) [dynamique].

2. En phonétique, l'*accent dynamique*, ou accent d'intensité, est un trait prosodique qui est une variété intersyllabique des traits de force : la syllabe sur laquelle il porte est prononcée avec plus de force que les autres syllabes de la même séquence, grâce au mécanisme subglottal, en particulier aux mouvements de l'abdomen et du diaphragme. Cet accent a une fonction culminative qui se combine soit avec la fonction démarcative, lorsqu'il est fixe, comme en tchèque, soit avec la fonction distinctive, lorsque sa place est totalement ou relativement libre, comme en italien. (V. ACCENT.)

dysarthrie

La *dysarthrie* est un trouble de l'articulation des

phonèmes dû soit à une lésion centrale (lésion corticale) entraînant un déficit dans la programmation de ces phonèmes, soit à des lésions périphériques entraînant une paralysie de certains organes moteurs d'exécution.

dysgraphie

La *dysgraphie* est un déficit de la graphie caractérisé par des difficultés dans l'adéquation de l'écriture à la norme orthographique en usage.

dyslexie

La *dyslexie* est un déficit de la lecture, caractérisé par des difficultés dans la correspondance entre des symboles graphiques, parfois mal reconnus, et des phonèmes, souvent mal identifiés. Le trouble intéresse de façon prépondérante soit la discrimination phonétique, soit la reconnaissance des signes graphiques ou la transformation des signes écrits en signes verbaux (ou réciproquement).

dysorthographe

1. La *dysorthographe* est un trouble de l'apprentissage de l'orthographe qui se rencontre chez les enfants d'intelligence normale, lié ou associé à une dyslexie.

2. On appelle *dysorthographe* une faute d'orthographe, quelle qu'en soit l'origine.

dysphasie

1. Chez l'enfant, la *dysphasie* est un trouble de la réalisation du langage, dont la compréhension est peu atteinte, et qui est consécutif à un retard dans l'acquisition et le développement des diverses opérations qui sous-tendent le fonctionnement du langage.

2. Syn. d'APHASIE.

dysprosodie

La *dysprosodie* est une anomalie du rythme, de l'intonation ou de la hauteur du ton dans le discours de certains malades aphasiques : ralentissement du débit et syllabation chez les aphasiques moteurs, présence d'un accent « étranger » consécutif à une distorsion du rythme de la parole. (V. APHASIE.)

e

écart

1. Quand on compare deux états de langue et qu'on constate dans l'un la présence d'une unité là où, dans l'autre, on constate l'emploi d'une autre unité de sens équivalent, on définit un *écart* entre deux états de langue : ainsi, il y a écart entre l'ancien français *rei* (le roi) prononcé [rei] et le français moderne *roi* prononcé [wa], cet écart permettant de constituer des classes de variations systématiques. On peut de même définir des écarts géographiques ou sociaux.

2. Quand on définit une norme, c'est-à-dire un usage général de la langue commun à l'ensemble des locuteurs, on appelle *écart* tout acte de parole qui apparaît comme transgressant une de ces règles d'usage ; l'écart résulte alors d'une décision du sujet parlant. Lorsque cette décision a une valeur esthétique, l'écart est analysé comme un fait de style.

échange verbal

On donne le nom d'*échange verbal* à la communication* considérée sous l'angle du dialogue : le locuteur produit un énoncé qu'il « donne » à un interlocuteur qui, en réponse, lui « donne » un autre énoncé.

échantillon

Dans une analyse descriptive d'énoncés obtenus dans une population donnée, l'étude linguistique (phonologique, syntaxique ou lexicale) porte sur un nombre restreint d'éléments prélevés dans l'ensemble des énoncés qui auraient pu être obtenus dans cette même population : on a donc déterminé une fraction dans l'univers statistique que constitue l'ensemble des énoncés possibles. Cette fraction forme un *échantillon*. L'échantillon est dit représentatif de l'ensemble dont il est tiré si les résultats obtenus ne diffèrent pas significativement des résultats qu'on aurait obtenus ailleurs où on aurait déterminé d'autres fractions dans cet ensemble ; cela veut dire que les résultats de l'échantillon peuvent être projetés sur l'ensemble des données considérées. (V. CORPUS.)

écholalie

On appelle *écholalie* la répétition par un malade aphasique de mots ou de phrases prononcés devant lui sans qu'ils aient pour lui de signification. Ces répétitions intégrales et rapides constituent souvent les seules « réponses » aux questions posées.

économie

Le principe de l'*économie linguistique* repose sur la synthèse entre des forces contradictoires (besoin de communication et inertie) qui entrent constamment en conflit dans la vie des langues. Il permet d'expliquer un certain nombre de faits en phonologie diachronique.

Pour un phonème, il est indispensable et suffisant qu'il soit distinct des autres phonèmes de la langue. D'une part, toute réalisation de phonèmes qui ne permet pas à une opposition de se maintenir nettement met en danger l'existence indépendante des deux phonèmes et l'intégrité du système. Pour qu'un système réponde aux exigences de la compréhension, il faut que la marge de sécurité entre les phonèmes soit suffisante, afin que les inévitables déviations articulatoires de la parole n'aboutissent pas à la confusion. D'autre part, il est plus économique de recourir à un minimum de traits pertinents, en réduisant le nombre des articulations utilisées à des fins distinctives : chacune étant plus fréquente dans la parole, sera plus facilement reproduite à l'émission et perçue à l'audition. C'est pourquoi les phonèmes isolés, non intégrés dans un système, sont instables, exposés à disparaître ou à se créer un partenaire corrélatif, et c'est pourquoi les systèmes phonologiques les plus stables sont ceux qui présentent le plus grand nombre de corrélations* et de faisceaux de corrélations, c'est-à-dire des ensembles de phonèmes résultant des combinaisons des mêmes traits distinctifs.

Ainsi, le passage de l'espagnol médiéval à l'espagnol moderne s'est traduit par une réorganisation économique du système phonologique. Les fricatives voisées [v], [z], [ʒ] ont

disparu, ainsi que les affriquées voisées [dz] et [dʒ] et l'affriquée non-voisée dentale [ts]. Deux phonèmes non-voisés sont apparus, dans la série des dentales [θ] et dans celle des vélaires [x]. L'économie réalisée dans cette mutation se traduit de la manière suivante :

a) une diminution du nombre de phonèmes (donc d'unités distinctives minimales), liée sans doute à la faiblesse de leur rendement fonctionnel ;

b) une plus grande différenciation des points d'articulation (une interdentale, une alvéolaire, une vélaire au lieu de deux alvéolaires et de deux palatales) diminuant les risques de confusion ;

c) une cohérence majeure du système due à la formation de trois faisceaux de corrélation (occlusives non-voisées, occlusives voisées, fricatives non-voisées, labiales, dentales, vélaire).

écrit

1. L'expression *langue écrite* a deux sens différents. Dans un premier sens, la langue écrite est l'ensemble des formes spécifiques qu'on utilise quand on « écrit », c'est-à-dire quand on fait un travail d'écrivain ou qu'on rédige des textes exigeant une certaine tenue (dans ce cas, la langue écrite est la *langue littéraire*). *Langue écrite* s'oppose aussi à *langue familière* ou à *langue populaire*. L'école enseigne ainsi qu'il y a des « choses » qu'on dit et qu'on n'écrit pas : ainsi *ça* est une forme parlée, *cela* une forme écrite. Dans un second sens, la *langue écrite* est la transcription de la *langue orale* ou *parlée*. Or il existe une distorsion très accusée entre certains systèmes de marques de l'oral et des systèmes correspondants de l'écrit : pour indiquer le genre dans les adjectifs, la langue parlée oppose surtout des terminaisons féminines consonantiques à des masculins vocaliques comme dans le féminin [plezãt] *plaisante* vs [plezã] *plaisant*, mais assigne plutôt aux deux séries de formes la même prononciation à finale vocalique [emc] *aimé* vs *aimée*, *mis* vs *mise*, mais on a *tranquille* pour le masculin et le féminin.

De même la langue écrite a une variation en nombre pour presque tous les noms et adjectifs (auxquels on ajoute *-s* pour marquer le pluriel), alors que la langue parlée n'a de formes particulières au pluriel que dans les cas de liaison : *enfant* vs *enfants* (*adorés*), mais [ãfã], [ãfãzadõre] ; ou pour quelques mots : *cheval* vs *chevaux*, [ʃãval] vs [ʃãvo].

La langue écrite peut aussi s'opposer à la langue parlée par le vocabulaire et par des structures de phrases beaucoup plus complexes.

2. D'une manière générale, les formes écrites, qui ont plus de stabilité et de possibilité de diffusion que les formes orales, ont été à la base de la constitution des langues nationales des grands États. Ainsi l'allemand : en Allemagne, en Autriche, dans une grande partie de la Suisse, dans de petits secteurs d'autres pays européens, les gens considèrent que leur langue est l'allemand. Malgré les différences considérables entre les formes parlées (différences plus grandes qu'entre les langues scandinaves — suédois, danois, norvégien), il n'existe qu'une seule langue écrite dans toute cette région ; aussi, toute personne qui sait lire et écrire peut-elle communiquer avec une autre utilisant l'allemand écrit. À partir d'un dialecte de moyen allemand, cette forme s'est généralisée comme allemand écrit (*Schriftdeutsch*) et présente une grande uniformité.

L'italien écrit moderne s'est de même développé à partir du toscan grâce surtout au prestige de *la Divine Comédie* de Dante. Empruntant par la suite aux divers dialectes, notamment à celui de Rome, cette langue est ainsi une sorte de moyenne de tous les dialectes italiens.

3. D'une manière générale, la langue écrite est beaucoup plus stable que la langue parlée : la représentation du système français du genre et du nombre de la langue

écrite, présenté plus haut, est celui que la langue parlée (comme la langue écrite) connaissait encore au milieu du XVI^e siècle.

La langue écrite change elle aussi, mais très lentement. Ainsi, le texte suivant fait ressortir le changement : « *A quoy Panurge baissa sa teste du cousté gauche et mist le doigt millieu en l'oreille dextre, élevant le pouce contremont* » s'écrivait « *À quoi (sur quoi) Panurge baissa sa (la) tête du côté gauche et mit le doigt milieu (le médius) en l'oreille dextre (dans l'oreille droite), élevant (levant) le pouce contremont (en l'air)* ». La langue écrite est le principal facteur de conservation linguistique. Toutefois, il arrive qu'une réforme permette de tolérer les changements ; par exemple, l'orthographe suédoise a subi une révision assez complète à peu près une fois par génération depuis le début du XIX^e siècle.

4. La langue écrite a souvent un lexique différent de celui de la langue parlée ; mais, contrairement à une illusion assez répandue, le lexique de la langue parlée est aussi riche que le lexique de la langue écrite. Les vocabulaires parlés sont caractérisés par la richesse en homonymes, que l'orthographe distingue généralement (par exemple : *soi, seau, sceau, saut*), et en synonymes ou en mots presque synonymes (la langue parlée emprunte, en effet, à différents dialectes des mots différents de même signifié).

Mais les différences entre langue écrite et langue parlée peuvent être importantes. Ainsi, des formes écrites très différentes (*hindī* et *ourdou* dans l'Inde) existent pour des formes parlées identiques : la différence de contexte (l'ourdou, qui utilise l'alphabet arabe, est la langue des musulmans) a provoqué une évolution telle qu'on a deux langues écrites différentes à partir d'une même langue parlée.

En sens inverse, on peut très bien n'avoir qu'une langue écrite correspondant à des formes parlées très différentes : c'est le cas de l'arabe, dont la forme écrite, dite « arabe littéraire », recouvre des langues très différentes entre elles, dites « arabes dialectaux ». Mais, dans ce domaine, les cas typiques sont ceux des langues idéographiques, comme le chinois, qui peuvent écrire avec les mêmes signes des langues entièrement différentes.

5. Sur un plan plus général, la langue écrite est un facteur puissant de culture et d'unification. La conséquence est qu'on confond souvent la forme écrite avec la langue elle-même, si bien qu'on oppose des langues écrites (français, anglais, hindī) aux langues non écrites, c'est-à-dire à celles qui n'ont pas de textes (langues primitives connues parfois uniquement grâce aux remarques de missionnaires ou de chercheurs), mais qui, évidemment, peuvent être transcrites. Les langues non écrites trouvent de nos jours une certaine uniformité en se constituant des formes écrites dites « langues* d'union ».

écrit-parlé

Le terme *écrit-parlé* désigne le type de discours dans lequel le locuteur lit ou déclame un texte complètement rédigé par lui ou par un autre.

L'*écrit-parlé* a ainsi ses règles propres qui le différencient des énoncés produits oralement, mais aussi des textes rédigés pour être lus par le destinataire et non retransmis oralement.

écriture

L'écriture est une représentation de la langue parlée au moyen de signes graphiques. C'est un code de communication au second degré par rapport au langage, code de communication au premier degré. La parole se déroule dans le temps et disparaît, l'écriture a pour support l'espace qui la conserve. L'étude des différents types d'écriture élaborés par l'humanité a donc un étroit rapport avec l'étude de la langue parlée, ainsi qu'avec celle des civilisations dans lesquelles elles se sont

perfectionnées. Une étude de l'écriture doit se développer sur deux plans parallèles : d'une part, une étude historique de l'écriture depuis son « invention » jusqu'à ses états actuels ; d'autre part, une étude linguistique qui tente de dégager les règles de fonctionnement de l'écriture, ainsi que ses rapports avec la langue parlée.

Les origines de l'écriture

A. Leroi-Gourhan a situé les origines de l'écriture vers 50000 avant notre ère pour le moustérien évolué (incisions régulièrement espacées dans la pierre ou dans l'os) et vers 30000 avant notre ère pour l'aurignacien (figures gravées ou peintes). Vers 20000 la figuration graphique devient courante, et vers 15000 elle atteint une maîtrise technique presque égale à celle de l'époque moderne. Les graphismes, couramment appelés *pictogrammes*, sont la première grande invention de l'homme dans le domaine de l'écriture ; il s'agit d'un type spatial d'écriture ; certaines de ces écritures évolueront vers la *linéarité phonétique*, vers des *alphabets*, reproduisant plus ou moins le phonétisme et la linéarité de la chaîne parlée.

Les conditions de l'évolution de l'écriture

Les modifications constatées dans les différents types d'écriture au cours de leur histoire relèvent de facteurs divers : les conditions économiques des sociétés, les progrès intellectuels et plus particulièrement la faculté d'abstraction et la connaissance de la structure de la langue parlée. Selon A. Meillet : « C'est la structure de la langue qui a conditionné chaque invention décisive dans le développement de l'écriture. » (*Scientia*, déc. 1919.)

Cette évolution va d'une représentation figurative du signifié à un code formé de signes abstraits, symboles des sons de la langue : les systèmes d'écriture tendent vers une abstraction de plus en plus grande, jusqu'à être de véritables codes de communication — les systèmes d'écriture alphabétique — dont les signes ont rompu tout lien avec le sens du mot, obéissent à des règles particulières et sont soumis à des contraintes spécifiques. L'évolution révèle ainsi une conscience de plus en plus affinée de la structure de la langue. Parti pour l'essentiel du pictogramme, qui n'impliquerait pas de rapport explicite entre le récit et un énoncé oral, l'idéogramme révèle la prise de conscience des mots distincts de la chaîne parlée, puis, par un effort d'abstraction, de la syllabe. Peu à peu, l'emploi des signes-sons — ou phonogrammes — mêlés aux idéogrammes marque une étape vers une analyse des éléments minimaux phonétiques.

On est sur le chemin de l'écriture phonologique lorsqu'on reconnaît que certaines parties de mots se prononcent comme des mots entiers : par exemple, si on représente *chapeau* par la juxtaposition des deux idéogrammes *chat* + *pot*. Les écritures alphabétiques enfin témoignent d'une appréhension des phonèmes en tant qu'unités constitutives des mots.

Les systèmes d'écriture évoluent vers une économie de plus en plus grande. Aux systèmes pictographiques, peu explicites pour qui ne faisait pas partie de la communauté, aux systèmes idéographiques, peu économiques dans la mesure où chaque objet est représenté par un signe, succèdent des systèmes économiques par le nombre des signes employés, transmettant une infinité de messages grâce à un minimum de signes (écritures alphabétiques ou syllabiques).

Différentes classifications ont été proposées concernant les divers types d'écriture découverts jusqu'à nos jours. La classification traditionnelle présentée par M. Cohen est historique. Elle distingue trois étapes :

- a) Les pictogrammes, écriture de type archaïque, figurative, qui représente le contenu du langage (et non le langage avec les mots et les sons) ;
- b) Les idéogrammes, signes représentant de façon plus ou moins symbolique les signifiés des mots ;
- c) Les phonogrammes, signes abstraits représentant des éléments de mots ou des sons, comme dans les écritures alphabétiques.

Cette classification a été en partie contestée par les recherches ultérieures. A. Leroi-Gourhan remet en cause le premier stade uniquement figuratif et le caractère réaliste et concret des pictogrammes, auxquels il donne le nom de *mythogrammes*. À la typologie en trois stades, on substitue aujourd'hui une classification en cinq catégories :

- a) Les phrasogrammes, qui sont des inscriptions transmettant des messages entiers, sans distinguer les mots. Ils sont divisés en deux sous-groupes : les pictogrammes et les signes conventionnels (signes totémiques, tabous, signes magiques, etc.) ;
- b) Les logogrammes, qui sont les marques des différents mots. Le terme, proposé par L. Bloomfield, recouvre la même réalité que celui d'idéogramme. Tous deux désignent les mots, les unités sémantiques du discours. Ils sont de deux types : les logogrammes sémantiques, qui évoquent la forme de ce qu'ils indiquent ; les logogrammes phonétiques, qui sont liés au phonétisme du mot ; polysémiques, ils sont employés pour désigner des homonymes ;
- c) Les morphémogrammes, qui marquent les diverses parties du mot, les morphèmes ;
- d) Les syllabogrammes, qui distinguent les différentes syllabes ; on en trouve dans les écritures assyro-babylonienne et créto-mycénienne ;
- e) Les phonogrammes, qui sont les marques des éléments phoniques minimaux de la chaîne parlée, les phonèmes. On distingue les écritures phonétiques consonantiques, qui ne marquent que les consonnes (hébreu, arabe), et les écritures phonétiques vocalisées, qui marquent consonnes et voyelles.

Les pictogrammes

Ce sont des dessins complexes qui fixent le contenu du message sans se référer à sa forme linguistique, à un énoncé parlé. Il n'y a pas encore de figuration détaillée du langage. Ce type d'écriture se rencontrerait chez les populations à groupements denses de chasseurs et de pêcheurs (Indiens d'Amérique, Esquimaux, Sibériens, Africains Bochimans et Océaniens). On distingue : les pictogrammes-signaux, qui sont une sorte d'aide-mémoire servant à déclencher une récitation (comme les strophes des chants de prêtres peintes sur les robes de peau des sorciers-prêtres de Sibérie), et les pictogrammes-signes, qui portent en eux-mêmes leur signification, qui « parlent à la vue ». Les découvertes de A. Leroi-Gourhan ont remis en question la thèse classique du pictogramme présenté comme le mode d'écriture le plus ancien et le plus rudimentaire. La découverte des incisions régulièrement espacées du paléolithique supérieur apporte la preuve d'un graphisme symbolique non figuratif. Quant aux scènes figuratives des tracés aurignaciens, elles ne seraient pas lues comme l'histoire racontée par un tableau, mais comme des tracés conventionnels, abstraits, servant probablement de support mnémotechnique à un contexte oral irrémédiablement perdu ; cette manière synthétique de marquage transmettait une conceptualisation : chaque marque aurait une valeur d'après sa place dans l'ensemble marqué, comme

dans les grottes de Lascaux, où on peut remarquer des rapports topographiques constants entre les figures d'animaux représentés. À ces dessins, A. Leroi-Gourhan préfère donner le nom de *mythogrammes*.

Les idéogrammes

L'idéogramme est défini par M. Cohen comme un « signe-chose », « un caractère ou un ensemble de caractères représentant une notion qui par ailleurs est exprimée par un mot unique ». Lorsque le signe-chose est lu dans la langue des utilisateurs de l'écriture, il devient un « signe-mot », chaque petite image représentant un mot, chaque mot étant représenté par une seule petite image. Ce sont les « signes figuratifs » de Champollion. Ces dessins dénotent l'objet lui-même, d'une façon plus ou moins réaliste ou stylisée. Le manque d'économie de ce système (chaque dessin représentant un seul signifié) le fait évoluer ; les signes deviennent polysémiques (le dessin d'une massue peut signifier « massue », puis « battre ») ou prennent une valeur de trope* (un croissant de lune se lit *mois*, etc.).

• *L'écriture maya*. Cette écriture n'a pas encore été déchiffrée, et les hypothèses concernant sa structure et son fonctionnement ont varié. Les Indiens Mayas avaient une conception cyclique du temps, d'où la nécessité pour eux de noter les événements qu'ils considéraient comme récurrents. De même, leur numération était fondée sur les révolutions des astres. La plupart des textes mayas retrouvés sont donc probablement des chroniques historiques, des notations d'événements où les dates et les chiffres sont nombreux. La connaissance et l'usage de l'écriture étaient l'apanage des prêtres et des familles royales ; liée aux cultes religieux, l'écriture aurait été instaurée par un personnage nommé Itzamna, identifié comme un dieu ; cette double limitation – dans l'usage et dans le nombre des utilisateurs – explique que la tradition ne s'en soit pas conservée.

D'après l'hypothèse classique, l'écriture maya serait de type picto-idéographique, formée de signes analogues aux hiéroglyphes égyptiens ; chacun d'eux est égal en hauteur et en largeur ; ils sont disposés dans de grands carrés ou rectangles, parallèlement aux côtés, mais on ne sait pas dans quel sens il faut les lire. On aurait relevé 350 signes de ce type. Abandonnant l'hypothèse hiéroglyphique, le Russe Y. V. Knorozov revient à l'hypothèse alphabétique du premier déchiffreur des Mayas, Diego de Landa. Pour lui, l'écriture maya se composerait de « complexes graphiques », dont chacun à son tour comprendrait quelques graphèmes, liés en carrés ou en ronds et faits de signes (têtes d'hommes, animaux, plantes, etc.). La discussion reste actuellement ouverte.

• *L'écriture de l'Égypte antique*. On distingue trois types d'écriture égyptienne : l'écriture hiéroglyphique proprement dite, la plus ancienne, découverte sur les monuments ; l'écriture cursive, dont la plus ancienne est l'écriture hiératique (les scribes, transposant sur le papier l'écriture des monuments, schématisent et allègent les signes, utilisent des ligatures en un tracé presque ininterrompu, de droite à gauche) ; l'écriture démotique, variante de l'écriture cursive, plus simplifiée que l'écriture hiératique ; utilisée par l'administration, elle devient d'un usage courant, « populaire » (d'où le nom de « démotique »).

Le grand pas franchi par l'écriture hiéroglyphique égyptienne est l'emploi de signes phonétiques, ou phonogrammes, à côté des signes idéographiques, ou signes-mots.

Jusque vers 2500 av. J.-C., les hiéroglyphes égyptiens inscrits sur les monuments sont pictographiques ; les dessins, représentant des êtres animés ou des parties de ces êtres, des végétaux, des objets, etc., sont peu schématisés. Les signes pouvaient

aussi représenter des actions ou des sentiments : le dessin d'un homme portant la main à la bouche signifiait *manger* ou *avoir faim*. On compte 700 à 800 dessins. Dans le hiéroglyphique et dans le démotique, les tracés se sont simplifiés au point que les objets ne pouvaient plus se reconnaître.

Comme pour les Mayas, l'écriture était, pour les anciens Égyptiens, d'origine divine, inventée par le dieu Thot. Elle est donc d'abord un objet divinisé, le métier sacré d'une caste privilégiée de scribes. Puis elle se répand largement, d'abord à cause de son usage ornemental, ensuite grâce à la fabrication du papier avec le papyrus.

Les signes de ces trois types d'écriture, plus ou moins schématisés, sont figuratifs. Mais ils peuvent avoir des fonctions différentes ; il s'agit de :

- signes-mots à proprement parler, ou logogrammes, désignant en même temps le mot et le concept. Le sens propre d'un signe polysémique est précédé d'un petit trait distinctif vertical.

- signes-mots perdant leur sens propre et accompagnant d'autres signes-mots en qualité de déterminatifs : ils ne sont pas « lus ». Ils sont de deux sortes : les déterminatifs d'espèce, qui précisent dans quelle catégorie sémantique se trouve le signe-mot qu'ils accompagnent ; les déterminatifs de genre, plus tardifs, qui signalent à laquelle de ces catégories appartient le signe-mot qu'ils accompagnent : peuples, hommes, bêtes, oiseaux, etc.

- signes-mots faisant fonction de phonogrammes, qui permettent non seulement d'écrire le nom de l'objet qu'ils représentent, mais aussi les consonnes qui forment ce nom. Ils servent de « compléments phonétiques », destinés à lever l'ambiguïté des signes-mots polysémiques et polyphones. Les plus nombreux de ces phonogrammes correspondent à des suites de deux consonnes. Une trentaine de signes, correspondant à une seule consonne, constituent un alphabet consonantique à l'intérieur du système égyptien.

- *L'écriture en Mésopotamie.* Dès le IV^e millénaire avant notre ère, des peuples de langue sémitique se sont concentrés dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate ; parmi eux, le peuple sumérien a développé une civilisation avancée. Sa langue est restée vivante du IV^e millénaire au II^e millénaire avant notre ère. Vers 2400 av. J.-C., les Sumériens perdent leur individualité au profit des Sémites Akkadiens, qui leur empruntent leur langue comme langue sacrée, secrète, et utilisent la langue écrite sumérienne comme langue savante ; par la suite, les Akkadiens écrivent leur propre langue grâce à ce même système.

Pour les Akkadiens aussi, l'écriture est d'origine mythique ; elle est attribuée à Oannès, homme-poisson venu sur terre pour enseigner aux hommes les arts, les sciences et les techniques.

L'écriture prend son origine dans le pictogramme. Mais l'emploi de grosses tablettes d'argile gravées à l'aide d'un roseau taillé en biseau lui donne un aspect fragmenté particulier, combinaison de traits à tête large, triangulaire, en forme de clous (d'où le nom d'*écriture cunéiforme*). Puis elle devient cursive, partiellement horizontale, les objets sont représentés très schématiquement, dans une position horizontale, et interrompus. Ce ne sont plus alors des signes-choses, mais des signes-mots.

Ce système d'écriture rappelle sur bien des points le système égyptien. Certains signes fonctionnent comme logogrammes. Le stock se révèle sans doute insuffisant pour noter tous les mots de la langue, divers procédés permettant d'augmenter les possibilités du système : attribution d'un signifié nouveau à un signe grâce à quelques traits supplémentaires, juxtaposition de plusieurs signes : le signe *oiseau* + le signe *auf* désignent l'action d'*enfanter*. Certains signes fonctionnent comme déterminatifs

accompagnant un autre signe : des déterminatifs de genre indiquent à quelle catégorie sémantique appartient le signe qu'ils accompagnent ; des déterminatifs de nombre signalent la dualité et la pluralité ; des compléments phonétiques remédient aux ambiguïtés des *polyphones* (un seul dessin a 20 lectures différentes) et des *homophones* (17 signes se lisent si). Plusieurs signes peuvent être employés juxtaposés ; ils valent non par leur sens, mais par leur prononciation. C'est encore un pas vers la notation phonétique de la langue. La juxtaposition des sons représentés constitue la prononciation du mot à transcrire. M. Cohen nomme *rébus à transfert* ces groupements qui préparent le terrain pour une prise de conscience des unités phoniques de seconde articulation et pour une rupture entre le signifiant et le graphisme. Les signes-sons transcrivent soit un seul son, une syllabe vocalique comme *a, e, i, o*, soit des syllabes entières. Mais les Suméro-Akkadiens ne sont pas parvenus à l'analyse méthodique de la syllabe en ses composants phoniques et conservèrent jusqu'au bout un système mixte avec emploi de signes-mots.

• *L'écriture chinoise.* L'écriture apparaît en Chine vers 2850 av. J.-C., avec un système non pictographique, calqué sans doute sur les systèmes à cordelettes : le système dit « pakwa », attribué à l'empereur fabuleux Fou-hi, comportait 64 signes-symboles en barres continues ou interrompues ; vers 2500 av. J.-C. se développe un type d'écriture pictographique très schématisée, source de l'écriture actuelle.

L'écriture chinoise s'est simplifiée entre 200 av. J.-C. et 200 apr. J.-C. et s'est stabilisée au IV^e siècle sous la forme encore en usage. C'est une cursive tracée au pinceau, dont l'aspect esthétique a une utilisation ornementale. Les caractères sont séparés, inscrits dans un carré idéal, disposés en colonnes lues de haut en bas en commençant par la droite. Le signe est une figuration dépouillée, non réaliste de l'objet.

Le chinois est alors surtout monosyllabique. Chaque dessin représente donc à la fois un mot et une syllabe, et chaque mot dispose d'un signe, ce qui rend le système peu économique : 6 000 à 8 000 caractères sont courants ; on compte 9 000 signes dans un dictionnaire du I^{er} siècle, 50 000 dans un autre du XVIII^e siècle, 80 000 dans certains dictionnaires savants.

Cela a nécessité, à cette époque, la recherche d'une certaine économie graphique grâce à différents procédés : l'agrégat (ou complexe) logique est une combinaison de deux ou plusieurs pictogrammes ; les symboles mutuellement interprétatifs permettent de faire face à l'ambiguïté due à la présence d'homophones nombreux ; les caractères empruntés indiquent le même son ; les déterminatifs, ou caractères clés, servent à lever la quasi-homophonie des mots : ce sont soit des déterminatifs phonétiques, qui ne sont pas « lus » mais qui s'ajoutent à un élément homophone dont ils indiquent la catégorie sémantique, soit des radicaux déterminatifs sémantiques (deux caractères se combinent pour donner un nouveau signe, dont la prononciation, le plus souvent, est autonome par rapport à la prononciation des deux signes constitutifs). Ces termes clés sont au nombre de 214 et permettent un grand nombre de combinaisons. La réforme de 219 avant notre ère a été une tentative d'unification et de simplification par la suppression des caractères faisant double emploi et par l'éclaircissement des ambiguïtés grâce aux clés. La situation du chinois moderne est passablement différente.

Écritures syllabiques et alphabétiques

Elles se situent le plus souvent au terme d'une évolution qui, pour des raisons d'économie et de commodité, aboutit à noter certains sons, en tant que sons, à côté des idéogrammes, puis à ne noter que les sons.

En général, les alphabets sont d'abord *syllabiques* ; ils deviennent *phonétiques* avec une analyse plus poussée, bien que souvent empirique, de la structure de la langue.

● *L'écriture de l'Inde*. L'écriture la plus ancienne actuellement connue est celle de *Alohenjo-Daro*, découverte dans la vallée de l'Indus sur des sceaux et des vases en poterie. Elle est hiéroglyphique.

L'*écriture brahmi* est plus connue (300 av. J.-C.). Elle a été créée pour transcrire les langues littéraires de groupes de population parlant des langues indo-européennes, dont la plus importante est le *sanskrit*. L'écriture brahmi est syllabique ; elle note les consonnes et indique les voyelles par un signe complémentaire.

● *L'écriture phénicienne*. On a longtemps considéré les Phéniciens comme les inventeurs de l'alphabet. Leur écriture comporte 22 à 25 caractères non idéogrammatiques qui ne notent que les consonnes. Plus que d'un alphabet consonantique, il s'agit d'une notation syllabique qui n'a noté de la syllabe que la consonne, élément essentiel pour indiquer le sens, en laissant suppléer la voyelle par le lecteur. L'alphabet phénicien légèze le « squelette consonantique » du mot : il ne s'agit pas encore d'une véritable écriture alphabétique qui noterait tous les sons de la langue.

● *L'écriture grecque*. Les Grecs ont emprunté aux Phéniciens leurs caractères syllabiques à fonction consonantique et les ont ajustés aux caractéristiques de la langue grecque : les signes syllabiques phéniciens en ont noté les consonnes, certains d'entre eux ont servi à noter les voyelles. D'où une notation totalement alphabétique de 24 signes.

● *Extension de l'écriture alphabétique*. Ce système s'est répandu dans toute l'Europe sans nouveaux perfectionnements, en particulier chez les Romains, dont les tracés dérivent des tracés grecs (alphabet latin).

Au Moyen Âge, la théorie phonétique très fine de la grammaire arabe est à l'origine du grand intérêt porté au système graphique, étroitement lié par ailleurs à la religion : les exégèses du Coran s'accompagnent d'une explication mystique de la valeur de chaque signe graphique. Avec la constitution de l'État omeyyade apparaît le souci d'embellir le signe graphique. L'écriture devient un art lié à l'exercice de la religion : adjonction d'éléments géométriques, floraux, etc.

Au Moyen Âge encore, les peuples dits barbares commencent à inventer leur écriture :

– *L'écriture ogamique* (vers le v^e siècle, en Irlande méridionale et au pays de Galles) a l'aspect d'une série d'entailles dont chaque groupe est une lettre ;

– *L'écriture runique*, chez les Germains, présente des caractères taillés dans le bois, formés d'un trait vertical et de plusieurs traits horizontaux ;

– *L'alphabet glagolitique*, chez les Slaves, s'est employé concurremment avec l'alphabet cyrillique, qui a fini par l'emporter.

Dans l'ensemble, ces alphabets attestent une analyse minutieuse de la chaîne sonore en éléments minimaux. Mais, pour diverses raisons, et en particulier à cause de l'évolution phonétique des langues, une distorsion se produit entre l'alphabet et le système phonétique de la langue, entre ce système et l'orthographe du mot : il faut parfois plusieurs signes pour noter un seul son [ʃ] ; ou bien un seul signe note plusieurs sons (x) ; les linguistes, pour leurs travaux, ont ressenti le besoin d'une notation précise de tous les sons du langage, un signe pour chaque son, un seul son par signe : d'où la naissance d'alphabets phonétiques, en particulier de l'*Alphabet* phonétique international*.

éditer

En philologie, on appelle *éditer un texte* en faire la critique verbale, c'est-à-dire le vérifier et le préparer en vue de la publication.

éditologie

Le concept d'*éditologie* a été créé pour rendre compte des conditions discursives nécessaires pour que la novation scientifique ou technique soit acceptée de la communauté des pairs et se constitue en *fait scientifique ou technique*. La science est alors considérée comme « un ensemble de discours édités ». On observera en effet que le travail de laboratoire n'est pas comptabilisé en termes de manipulations, mais bien de publications, rapports, prises de brevets, etc., qui tous sont des *textes*.

Dans cette optique, l'épistémologie se compose de deux branches, l'*éditologie*, et la *terminologie*. Cette perspective attire l'attention sur l'étroite interdétermination entre les terminologies scientifiques et techniques et les instances éditoriales.

effacement

L'*effacement* est la suppression d'un constituant d'une phrase dans des conditions définies. Ainsi, dans la phrase issue d'une transformation complétive :

Pierre désire que Pierre voie Paul,

le syntagme nominal sujet de la proposition complétive est identique au sujet de la principale ; cette identité des deux syntagmes nominaux sujets déclenche l'effacement des éléments identiques. L'opération d'effacement consiste à supprimer le syntagme nominal sujet de la complétive (ce qui entraîne une transformation infinitive) :

Pierre désire voir Paul.

On peut, dans des conditions différentes, avoir un *effacement de l'agent* du verbe passif ; ainsi, lorsque le SN sujet de la phrase active est vide :

« On » a amélioré la circulation,

on peut avoir une phrase passive avec effacement de l'agent :

La circulation a été améliorée.

De même, il y a une règle d'effacement de l'objet du verbe transitif ; à côté d'emplois comme :

Jacques boit du vin, de l'eau, etc.,

il existe des phrases comme

Jacques boit

avec effacement de l'objet.

Formellement, l'*effacement* est défini par la règle de réécriture suivante :

$X \rightarrow \emptyset$ dans le contexte $E... + F$,

ce qui signifie que le symbole X se réécrit par \emptyset (est effacé) dans le contexte défini $E... + F$. Ainsi, une règle d'effacement efface un des deux éléments identiques au cours de l'enchâssement d'une complétive dans une proposition matrice.

Appliquons cette règle à la phrase de structure profonde :

Je pense que je viendrai demain

(le *je* de la principale et le *je* de la complétive sont identiques) ; les conditions de l'effacement étant définies (l'élément effaceur est celui de la matrice, l'élément effacé est celui de la complétive), on obtient alors :

Je pense venir demain.

effectif

L'*effectif* est le nom donné à l'aspect résultatif*, ou à l'accompli*.

effet

Effet de sens. V. PSYCHOMECHANIQUE.

égalité

L'*égalité* est la relation qu'on établit entre des ensembles définis de manières différentes, mais constitués des mêmes éléments. Si j'ai, pour les lettres de l'alphabet français, un ensemble $A = \{a, b, c, d\}$ et un ensemble B constitué par les quatre premières lettres, on dit que A égale B et on écrit $A = B$.

L'égalité est une relation réflexive ($A = A$), transitive (si $A = B$ et $A = C$, $B = C$) et symétrique (si $A = B$, $B = A$). [V. RÉFLEXIVITÉ, SYMÉTRIE, TRANSITIVITÉ.]

ego

En linguistique, *ego* désigne le locuteur considéré comme sujet de l'énonciation, c'est-à-dire sujet de la phrase déclarative sous-jacente à tout énoncé : « je te dis que ». Ainsi, le genre du pronom *je* (sujet d'énoncé) varie selon le sexe de *ego* (sujet d'énonciation) : *je suis heureux* vs *je suis heureuse*.

égocentrique

Quand on décrit le mode d'énonciation, on parle de système *égocentrique* parce que le locuteur se désigne en principe lui-même par le pronom de première personne (*ego* en latin, *je* en français) ; le rôle de locuteur passant d'un des interlocuteurs à l'autre, *ego* désigne successivement des personnes différentes, mais

se réfère toujours à celui qui parle au moment où il parle. Le locuteur est ainsi toujours au centre de la situation d'énonciation, le destinataire étant représenté par *tu* (*vous*).

éjectif

Les *consonnes éjectives* sont des consonnes produites par la seule utilisation de l'air supralaryngal : à la suite d'une fermeture glottale et d'une remontée du larynx, l'air accumulé dans la cavité buccale se trouve comprimé puis brutalement expulsé avec un bruit d'éclatement lors du relâchement de l'occlusion buccale. La même impression auditive résulte du seul jeu des cordes vocales dans le cas des éjectives glottalisées. Du point de vue acoustique, ces consonnes s'opposent comme des phonèmes bloqués* aux consonnes correspondantes non-éjectives* et donc acoustiquement non-bloquées. Les consonnes éjectives sont notées par le signe ['] placé en haut et à droite de la consonne qu'il affecte. Les langues indiennes d'Amérique, certaines langues d'Afrique, d'Extrême-Orient, du Caucase septentrional, les langues sémitiques présentent des occlusives éjectives ; le tucassien, par exemple, oppose [c'a] *nom* et [c'u] *dent*. Les fricatives éjectives sont plus rares.

éjection

L'*éjection* est un processus articulatoire qui tend à expulser l'air contenu dans la glotte par un accolement des cordes vocales et une compression de l'espace glottique. Ce mouvement se traduit acoustiquement par un taux élevé de la décharge d'énergie dans un intervalle de temps très réduit. (V. ÉJECTIF.)

élargissement

On appelle *élargissement* l'addition d'un morphème ou d'un élément nouveau à un mot. La racine latine *frag* (« briser ») présente un élargissement par l'infixe *-n-* ajouté au présent de l'indicatif dans *frango*.

élatif

1. On appelle *élatif* le cas* exprimant dans certaines langues finno-ougriennes le mouvement de l'intérieur d'un lieu vers l'extérieur (ex. : *Pierre sort de la maison dans le jardin*).

2. On donne parfois le nom d'*élatif* au superlatif* relatif.

électromyographie

L'*électromyographie* est une technique d'exploration du larynx, au même titre que la

fibroscopie* ou la laryngographie*. Des électrodes sont introduites dans les muscles qui rapprochent ou écartent les cordes vocales de manière à enregistrer sur un tracé l'activité électrique qui accompagne l'activité musculaire.

élément

1. On appelle *élément* (*d'un ensemble**) tout objet, ou toute notion, qui, par définition ou énumération, entre dans la constitution de l'ensemble. Soit le phonème /a/ ; il appartient, ou n'appartient pas, à l'ensemble A. Il lui appartient si A = {/a/, /i/, /c/, /ε/} ou si A = {phonèmes vocaliques du français}. Il ne lui appartient pas si A = {b, d, g} ou si A = {phonèmes consonantiques du français}.

2. On appelle *élément linguistique* toute unité, item grammatical ou item lexical, qui forme le constituant d'un syntagme ou d'une phrase ; on appelle aussi *élément linguistique* des suites de morphèmes, comme les mots, les syntagmes, les phrases, ou encore tout phonème, constituant d'un morphème. (On dit aussi ÉLÉMENT D'EXPRESSION.)

élevé

En rhétorique, se dit d'un style noble et soutenu destiné à exprimer des pensées marquées de supériorité morale.

élision

L'*élision* est un phénomène de phonétique combinatoire à la frontière de mot (*sandhi*), par lequel une voyelle finale atone disparaît devant l'initiale vocalique du mot suivant. Dans certaines langues, l'élision se produit systématiquement tout au long de la chaîne parlée, si les mots ne sont pas séparés par une pause. Dans d'autres langues, l'élision ne se produit que dans certains cas : en italien moderne les mots *santo* (*santa*) présentent une élision dans les expressions *sant'Antonio*, *Sant'Agata*, etc. En français, dans la langue écrite, l'élision est signalée par l'apostrophe. Elle concerne des termes grammaticaux, généralement courts et de grande fréquence, souvent atones : les formes pleines (*je*, *le*, etc.) et les formes élidées (*j'*, *l'*, etc.) se trouvent en distribution graphique complémentaire. L'élision du *e* se produit dans les mots *je*, *me*, *te*, *se*, *le*, *ce*, *ne*, *de*, *jusque* et *que* devant les mots à initiale vocalique : *j'aime*, *l'homme*, *c'est*, *jusqu'ici* ; dans *lorsque*, *puisque*, *quoique* devant *il*, *elle*, *un*, *une*, *en*, *on*, ainsi : *lorsqu'il viendra*, *quoiqu'on dise qu'il n'ait rien vu...* ; enfin, on peut la signaler dans les mots

quelqu'un et *presqu'île* ainsi que (selon l'Académie) dans *entr'aimer*, *entr'apercevoir* et *entr'égorger*. Le *a* s'élide dans *la* (article et pronom) devant les mots à l'initiale vocalique : *l'âme*, *il l'aime*. L'élision du *i* n'a lieu que dans la conjonction *si* devant *il(s)* : *s'il vient*. La langue parlée élide aussi le *u* de *tu* : *t'as vu*.

ellipse

Dans certaines situations de communication ou dans certains énoncés, des éléments d'une phrase donnée peuvent ne pas être exprimés, sans que pour cela les destinataires cessent de comprendre.

On dit alors qu'il y a *ellipse*, que les phrases sont incomplètes ou elliptiques.

a) L'*ellipse* peut être situationnelle : dans certaines situations, il n'est pas indispensable de prononcer certains mots, pour que le destinataire comprenne. Si on demande à un artiste peintre ce qu'il a fait de sa journée et qu'il dise « J'ai peint », l'*ellipse* porte sur « tableaux », que la situation permet de suppléer. De même, quand on demande « À quelle heure pars-tu ? » et qu'il est répondu « À 3 heures », l'*ellipse* de « je pars » est permise par le contexte (ici, la phrase précédente).

b) L'*ellipse* peut être grammaticale. Des mots que la connaissance de la langue (des règles syntaxiques) permet de suppléer peuvent être omis. Ainsi, si je produis l'énoncé « Complètement perdu », ce sont les mots *je* et *suis* que la structure de la phrase impose d'introduire ; le sens de ce qui précède n'intervient en rien.

L'*ellipse* peut être une ellipse du sujet, comme dans *Soit dit entre nous*. Il y a également ellipse quand plusieurs propositions sont juxtaposées, comme dans *Il court, saute, trépigne, hurle*. L'*ellipse* du sujet est typique du « style télégraphique » (*Arriverons demain*). Il y a aussi ellipse du verbe dans les formules comme *Heureux qui comme Ulysse* et dans les phrases comme *Chacun prend ce qui lui tombe sous la main* : *Jacques une pioche, Charles une fourche et Étienne un gros caillou*.

L'*ellipse* peut avoir un caractère archaïque (elle est fréquente dans les proverbes et les dictons) ou un caractère familier (elle peut ainsi exprimer l'ordre avec force, comme dans « Dans mes bras ! »). [V. EFFACEMENT.]

La notion d'*ellipse* a été utilisée dès l'Antiquité dans la description grammaticale, mais elle a été mise à l'honneur par les grammairiens qui se situent dans la lignée de Port-Royal, en

particulier Dumarsais et Beauzée. Rejetée par F. Brunot, elle a été reprise sous le nom d'*effacement** par la grammaire générative.

elliptique

On qualifie d'*elliptiques* certaines phrases incomplètes, inachevées dans lesquelles il manque un élément structurel. (V. EFFACEMENT. ELLIPSE.)

élocution

En rhétorique, l'*élocution* constitue la troisième partie qui traite du style, de l'emploi des figures, des genres élevé, bas, sublime.

éloigné

Dans la catégorie de la personne, une distinction est faite entre la personne proche* (celle qui est la plus proche, l'objet principal de la communication, l'objet ou la personne mentionnés en premier) et la personne éloignée (la personne la plus éloignée, l'objet secondaire de la communication) ; cette distinction est donc étroitement liée à l'opposition entre *je*, *tu* et *il*. L'opposition « proche » vs « éloigné » est traduite dans certaines langues (comme le grec) par la flexion des verbes et des noms ; en français, l'opposition *celui-ci* vs *celui-là* recouvre partiellement cette distinction.

élocution

Ensemble des règles de la rhétorique présidant à la construction des discours.

emboîtement

1. Chez U. Weinreich, soucieux d'établir une théorie sémantique susceptible de s'intégrer comme composante d'une grammaire générative transformationnelle, l'*emboîtement* (nesting) s'oppose à l'*enchaînement** (linking). Une construction est dite un emboîtement lorsqu'elle n'entraîne pas une nouvelle configuration* des traits sémantiques. Ainsi, alors que *fleur jaune* demande à être décrit comme un produit logique (toute la définition sémique de *jaune* portant sur *fleur*, toute la définition sémique de *fleur* portant sur *jaune*) pour correspondre à un denotatum, au contraire dans la construction d'emboîtement, par exemple *acheter des fleurs*, il ne naît pas une nouvelle configuration de traits non ordonnés. L'emboîtement se manifeste en particulier dans les relations à deux arguments : *il achète des fleurs* est ordonné (sémantisme de *acheter* → sémantisme de *fleurs*) parce que le schéma est *X achète Y* et diffère de *Y achète X*.

2. Syn. d'ENCHÂSSEMENT.

embrayeur

Les *embrayeurs* sont une classe de mots dont le sens varie avec la situation ; ces mots, n'ayant pas de référence propre dans la langue, ne reçoivent un référent que lorsqu'ils sont inclus dans un message. (v. DÉICTIQUE.) Par exemple, *je, hier, ici* ne prennent de valeur que par référence à un locuteur émetteur et par référence au temps de l'énonciation, *Je, ici* exigent que soit connu le locuteur ; trouvés dans un énoncé transcrit sur un papier non signé, ils ne permettent pas la pleine compréhension du message ; *hier* demande que soit connu le temps de l'énoncé.

Mais on ne peut pas définir les embrayeurs par le seul critère de l'absence de signification générale unique. Par exemple, toutes sortes d'opérateurs logiques (connecteurs) utilisés dans les langues naturelles (*or, mais, donc*) n'ont jamais dans le discours la valeur conceptuelle propre qu'ils ont en logique ; ils servent à marquer à chaque fois une relation particulière entre deux concepts ou deux propositions. Le critère essentiel est donc bien le renvoi obligatoire au discours.

Selon la description des fonctions du langage, on réservera le nom d'*embrayeur* aux unités du code renvoyant obligatoirement au message. Sans en dresser la liste, R. Jakobson signale le pronom et les temps des verbes. En effet, par leur faculté de signaler un événement antérieur ou postérieur à l'énonciation du message, les temps verbaux jouent le rôle d'embrayeurs. Dans un essai de classification des catégories verbales (en fonction de l'opposition entre embrayeurs et non-embrayeurs), R. Jakobson arrive aux conclusions suivantes :

PROTAGONISTE IMPLIQUÉ		PROTAGONISTE NON IMPLIQUÉ	
Catégorie ne caractérisant qu'un seul terme de l'énoncé.	Catégorie mettant en rapport un terme de l'énoncé avec un autre.	Catégorie ne caractérisant qu'un seul terme de l'énoncé.	Catégorie mettant en rapport un terme de l'énoncé avec un autre.
Mise en rapport du protagoniste du procès de l'énoncé avec le protagoniste du procès de l'énonciation :	Relation entre le procès de l'énoncé et ses protagonistes par référence aux protagonistes du procès de l'énonciation :	Mise en rapport du procès de l'énoncé et du procès de l'énonciation :	Mise en rapport du procès de l'énoncé, du procès de l'énonciation et de la source d'information (le sujet parle en rapportant des allégations d'autrui) :
<i>la personne. Ex. : Je te vois.</i>	<i>le mode. Ex. : Il viendrait volontiers</i> (conception qu'a le locuteur <i>je</i> du caractère de la relation entre l'action <i>venir</i> et son acteur <i>il</i>).	<i>le temps. Ex. : Tu viendras</i> (le procès de l'énoncé est postérieur au procès de l'énonciation).	<i>le « testimonial ».</i> Ex. : <i>Selon des sources officielles, M. X. viendrait prochainement.</i>

émetteur

1. Dans la communication, l'*émetteur* est celui qui produit un message réalisé selon les règles d'un code spécifique.

La communication* étant le transfert d'une information, d'un message, d'un lieu ou d'une personne à un autre lieu ou à une autre

personne, par l'intermédiaire d'un canal et sous une forme codée, l'*émetteur* est l'appareil ou la personne qui est à la source du message. L'appareil émetteur est en même temps un appareil encodeur, procédant à l'encodage qui va du sens au son et qui est le processus par lequel certains signaux du code sont sélec-

tionnés et introduits dans le canal. Dans son schéma de la communication, on donne parfois à l'émetteur le nom de *destinateur* et au récepteur le nom de *destinataire*. (v aussi LOCUTEUR.)

2. On appelle *grammaire de l'émetteur* une grammaire de production de phrases établie afin de rendre compte des mécanismes par lesquels un locuteur produit des phrases en effectuant une suite de choix parmi les règles possibles. La grammaire de l'émetteur (ou d'encodage) s'oppose à la grammaire du récepteur (ou de

décodage) et elle relève du modèle de performance.

émique v. LINGUISTIQUE.

émission

Utilisé par référence à la théorie de l'information, le terme d'*émission* désigne l'acte de produire, d'émettre des phrases.

émotif

On donne parfois le nom de *fonction émotive* à la fonction expressive* du langage.

emphase

1. L'*emphase* est une figure de rhétorique consistant à donner à un terme une importance qu'il n'a pas d'ordinaire, à exagérer l'expression d'une idée.

2. En syntaxe transformationnelle, l'*emphase* désigne un accent particulier porté sur un constituant de la phrase. Le signifié « emphase » peut se trouver représenté uniquement au niveau phonologique (intonation particulière frappant un mot de la phrase), mais aussi par des constructions syntaxiques (*Paul, lui, c'est un ami*).

Dans une première forme de la syntaxe générative transformationnelle, l'*emphase* était introduite par une transformation d'*emphase* portant sur la phrase P et opérant un changement structurel précédant la transformation affixale*. Dans une seconde étape, l'*emphase* a été un des éléments facultatifs de la modalité de phrase, dans l'optique du schéma initial $\Sigma \rightarrow \text{Mod} + \text{P}$ (à lire : phrase de base = modalité de phrase + noyau). La réécriture de la modalité de phrase est alors :

$$\text{Mod} \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} \text{Déclaratif} \\ \text{Interrogatif} \\ \text{Impératif} \end{array} \right\} + (\text{Nég}) + (\text{Emph}) + (\text{Passif})$$

c'est-à-dire que, outre un choix impératif entre les trois éléments placés entre les accolades, il reste la possibilité de sélectionner facultativement un ou plusieurs des trois constituants entre parenthèses : négation (Nég), emphase (Emph) et passif (Passif).

emphatique

1. En grammaire générative, la *transformation emphatique* (ou *transformation d'emphase*) soumet à l'analyse structurelle la suite obtenue après l'application des règles de réécriture à une phrase comportant dans son constituant de phrase l'élément *Emphase*". La transformation emphatique comporte un déplacement de l'accent d'emphase, qui se porte sur le constituant placé immédiatement devant lui pour donner un syntagme emphatisé ; ou une transformation de déplacement des syntagmes ; ou une pronominalisation.

Très schématiquement, la transformation emphatique appliquée à une phrase comme *Pierre voit Paul* donnera, *Pierre, il voit Paul. C'est Paul que voit Pierre. Paul, il le voit, Pierre, etc.*

2. L'expression de *vélarisation emphatique* désigne, chez N. S. Troubetskoï, une articulation consonantique secondaire consistant en un renflement de la racine de la langue qui occasionne un déplacement du larynx avec une dilatation de passage (pharyngalisation). La vélarisation emphatique joue un rôle dans les langues sémitiques et en arabe. L'arabe classique compte 4 consonnes emphatiques (t, d, s, z), alors que certains dialectes, comme l'arabe de Mauritanie, en comportent plus. Elle entraîne un recul du point principal d'articulation et se traduit acoustiquement par un phénomène de bémolisation : ainsi, en arabe, le mot [si:n] « Chine » s'oppose au mot [sɛ:n] « nom désignant la lettre s » par la vélarisation emphatique de la consonne initiale.

L'expression de *mouillure emphatique* désigne, chez N. S. Troubetskoï, une articulation consonantique secondaire qui n'a pas de valeur phonologique (à la différence de la mouillure* simple), mais qui accompagne habituellement, dans certaines langues du Caucase oriental (tchéchène, ingouche, batse, lakke, oude), l'articulation de certaines consonnes. La mouillure emphatique consiste en une élévation du larynx, qui donne à la consonne et aux voyelles voisines un son fricatif spécial « enroué », et un déplacement de la masse de la langue vers l'avant, qui donne aux voyelles voisines une teinte palatale plus claire (acoustiquement dièze*) et une prononciation plus ouverte : [i] tend vers [e] ; [u] tend vers [ø].

A. Un *pronom* est dit *emphatique* quand il est employé à la forme tonique, en apposition à *je, tu, il (moi, je ne viendrai pas, toi, tu n'es pas*

responsable). On a qualifié aussi d'emphatiques les emplois des pluriels dits de majesté*.

emphatiser

Emphatiser une phrase, c'est lui faire subir une transformation emphatique. Soit la phrase *Pierre a vu ce film* ; elle peut subir une emphatisation qui extrapose l'objet, par exemple dans *Ce film, Pierre l'a vu*.

emploi

1. On appelle *emploi* toute utilisation d'un item grammatical ou lexical, ou de tout type de phrase dans un acte de parole.

2. On appelle *emploi*, par opposition à *sens*, la signification d'un mot selon le contexte dans lequel il se trouve. On dit aussi dans certaines écoles linguistiques (comme l'école anglaise de Fries) qu'un mot n'a pas de sens propre, mais qu'il a seulement des emplois.

emprunt

1. Il y a *emprunt* linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'*emprunts*. L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues (v. BILINGUISME), c'est-à-dire d'une manière générale toutes les fois qu'il existe un individu apte à se servir totalement ou partiellement de deux parlars différents. Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (mélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration).

La tendance à l'emprunt n'est pas le lot exclusif des temps modernes. Ainsi, le français, à certaines époques, a emprunté autant que de nos jours, mais au latin ou au grec : à partir du XIV^e siècle, les clercs et les savants, qui utilisaient autant le latin que le français, ont donné à notre langue, à partir des langues anciennes, une grande partie de son vocabulaire. La médecine s'est forgé un lexique à partir des racines grecques. Le vocabulaire politique s'est développé, au milieu du XVIII^e siècle, à partir de l'anglais, dans les milieux anglophiles ; de même, une partie du lexique anglais des sports s'est introduite en France à la fin du XIX^e siècle par les milieux aristocratiques, qui firent pénétrer aussi les mots du turf. Dans le domaine économique et commercial, on importe souvent d'un pays étranger le mot avec la chose. En sens inverse, au XIX^e siècle, les mots introduits par des groupes sociaux dont le français commun n'était pas la langue d'origine (Auvergnats, Savoyards, Bretons, Picards) ont pris des valeurs péjoratives. Il en est de même, de nos jours, pour des mots empruntés à l'arabe, comme *barda, bled* ou *smalah*.

L'intégration du mot emprunté à la langue emprunteuse se fait de manières très diverses selon les mots et les circonstances. Ainsi, le même mot étranger, emprunté à des époques différentes, prend des formes variées. L'intégration, selon qu'elle est plus ou moins complète, comporte des degrés divers : le mot peut être reproduit à peu près tel qu'il se prononce (et s'écrit) dans la langue B ; il y a toutefois généralement, même dans ce cas, assimilation des phonèmes de la langue B aux phonèmes les plus

proches de la langue A : ainsi, l'italien *paparazzo* désignant certains journalistes photographes sera utilisé en français avec la prononciation [paparatzo] et le pluriel [paparatsi] ; il n'y a pas intégration au français pour le pluriel, mais il y a intégration pour [R] (on a en italien [r] roulé) et éventuellement pour l'accent tonique, mis en français généralement sur la dernière syllabe [-tso] et non sur l'avant-dernière [-ra-], comme en italien. L'absence d'intégration phonétique et morphologique implique la maîtrise des deux systèmes (celui de A et celui de B) et est parfois considérée comme de l'affectation de la part du sujet parlant ; elle peut se produire aussi quand le parler A est submergé par B. À un niveau plus avancé d'intégration, seuls quelques traits très fréquents de la langue B sont maintenus : par exemple, les affixes anglais *-ing* (*camping*) ou *-er* (*docker*). Enfin, l'intégration est totale quand tous les traits étrangers à A disparaissent et se voient substituer les traits les plus voisins ou non de B, avec parfois des rapprochements avec certains autres mots de B : ainsi, le germanique (alsacien) *sauerkraut* a été intégré en français sous la forme *choucroute*.

L'emprunt, contrairement au calque, implique toujours, au moins au départ, une tentative pour reprendre la forme ou le trait étranger.

2. On parlera d'*emprunt interne* quand le même phénomène se produit à l'intérieur d'une langue. Il peut y avoir emprunt interne d'un domaine à l'autre (*menu* a été emprunté par l'informatique à la restauration), ou par passage d'une langue scientifique à la langue commune (*complexe* passe de la psychanalyse à la langue générale).

La notion d'emprunt externe est une autre façon d'envisager le phénomène d'*extension de sens*.

énallage

En rhétorique, on appelle *énallage* l'utilisation à la place de la forme grammaticale attendue d'une autre forme qui en prend exceptionnellement la valeur. Ainsi, on parlera d'énallage dans le cas de l'infinitif de narration en français (*et flatteurs d'applaudir*) ou quand un adjectif prend la place d'un adverbe (*Il chante terrible*).

enchaînement

La notion d'*enchaînement* (linking) est essentielle dans la théorie sémantique d'U. Weinreich, soucieux de définir la place d'une théorie sémantique dans une grammaire générative et d'en indiquer les premiers linéaments. L'enchaînement peut être défini comme le processus sémantique aboutissant à la formation de groupes de traits sémantiques non ordonnés. Pour comprendre cette définition, il importe d'envisager le but qu'U. Weinreich propose à la théorie sémantique : il s'agit d'expliquer comment le sens d'une phrase, dont on a déterminé la structure, dépend d'une détermination complète du sens de ses éléments.

Le processus de l'enchaînement s'oppose à celui de l'emboîtement* (nesting). L'enchaînement est l'effet d'une conjonction grammaticale d'unités entraînant un produit logique

des désignations*, c'est-à-dire des conditions qui font que les unités en présence dénotent des réalités extralinguistiques. Supposons que, pour que le signe *chaise* dénote chacune des chaises de la réalité extralinguistique, il faille lui attribuer les sèmes « avec pieds », « avec placet », « avec dossier » ; et que, pour que *bleu* dénote, il faille lui attribuer les sèmes « couleur » (classème*) et, par exemple, « indigo », « vert ». Nous aurons pour *chaise* un ensemble de conditions de dénotation que nous pourrions désigner par C_1, C_2, C_3 et pour *bleu* C_4, C_5, C_6 . Auquel cas l'expression grammaticale *chaise bleue* sera un enchaînement, puisque l'ensemble sera un produit $C_1.C_2.C_3.C_4.C_5.C_6$. Pour correspondre à la construction *chaise bleue*, un objet réel devra correspondre à toutes les conditions présentées ci-dessus, soit $C_1...C_6$. C'est dire qu'une *chaise bleue* devra être entièrement *chaise* et entièrement *bleue*.

L'emboîtement caractérisera en revanche une expression comme *acheter une chaise* : *acheter* réclame un complément comportant, par exemple, les traits C_1, C_2, C_3 , qui sont ceux de *chaise* ; mais le résultat de la construction n'est pas une addition. En particulier, *acheter* est une relation à deux places (*x achète y*), si bien que

la relation est asymétrique, et que *x achète y* est différent de *y achète x*.

L'enchaînement peut être assuré non seulement par des constructions grammaticales (du type *chaise bleue*), mais aussi par des formants particuliers (du type *et*). Les traits sémantiques d'un enchaînement peuvent avoir à être décrits comme ordonnés, malgré le caractère de produit logique de l'ensemble. Ainsi, si je forme la construction grammaticale *un petit éléphant*, je puis produire, à un niveau supérieur, *un petit éléphant, c'est grand*, sans contradiction ; les règles d'association habituelles de l'enchaînement sont suspendues, la petitesse de l'éléphant étant ici à considérer comme différente de la petitesse en d'autres enchaînements (opposez *une petite souris, c'est grand*, sémantiquement inacceptable).

enchâssement

1. En grammaire générative, l'*enchâssement* est l'opération qui, au cours d'une transformation, consiste à inclure totalement une phrase dans une autre phrase en l'insérant à la place d'un des constituants de cette dernière. La phrase dans laquelle on insère une autre phrase est appelée la *phrase matrice** (ou *phrase réceptrice*), la phrase insérée est appelée *phrase enchâssée*. Soit les deux phrases :

- (1) *Je n'ai pas lu ce livre,*
- (2) *Vous m'avez donné ce livre.*

Si la deuxième phrase, au cours d'une relativisation (transformation relative), vient s'enchâsser à la place du constituant *ce* de la phrase matrice (1), on obtient, à l'issue de diverses opérations, la phrase *complexe* :

Je n'ai pas lu le livre que vous m'avez donné.

2. On appelle *autoenchâssement* l'enchâssement dans une phrase matrice d'un élément de même nature syntaxique : ainsi, l'enchâssement d'une relative dans le syntagme nominal d'une phrase matrice qui est déjà elle-même une relative enchâssée dans le syntagme nominal d'une première phrase est un cas d'*autoenchâssement*. Dans la phrase *L'arbre que les bûcherons que nous avons vus ont marqué pour l'abattre est centenaire*, la phrase *Nous avons vu les bûcherons ont* enchâssée dans une phrase *Les bûcherons ont marqué l'arbre*, elle-même enchâssée dans un des constituants de la matrice *L'arbre est centenaire*.

enclinomène

On appelle *enclinomène* un mot dépourvu d'accent d'intensité et susceptible de s'appuyer sur

un autre mot en constituant avec lui une unité accentuelle. Parmi les enclinomènes, on distingue les enclitiques* et les proclitiques*.

enclise

L'*enclise* désigne le phénomène grammatical par lequel une particule, dite *enclitique**, forme avec le mot qui précède une seule unité accentuelle. Ainsi, la particule latine *-que* (« et ») est adjointe à un mot pour le coordonner au précédent : *Dei hominesque* (« les dieux et les hommes »).

enclitique

Un *enclitique* est un morphème grammatical non accentué joint au terme qui le précède pour ne former avec lui qu'un seul mot porteur de l'accent. Ainsi, le grec *tis* (« un, un certain ») dans *anthrôpos tis* (« un homme ») est un enclitique.

encodage

Le mot *encodage* (ou *codage*) désigne un des éléments du processus de la communication*. Le code étant un système de transformation d'un message en une autre forme permettant sa transmission entre un émetteur et un récepteur par l'intermédiaire d'un canal, l'encodage est le processus par lequel certains signaux du code sont sélectionnés (choisis) et introduits dans le canal ; c'est l'opération de transformation du message en une forme codée qui permet sa transmission.

encodeur

On appelle *encodeur* l'appareil émetteur (personne ou machine) qui effectue les opérations d'encodage.

encyclopédique

On appelle *dictionnaire encyclopédique* un dictionnaire — les mots étant dans l'ordre alphabétique — qui, outre les mots de la langue, comprend les noms propres et fournit des informations sur les choses dénotées par ces mots.

endocentrique

Dans une phrase analysée en constituants immédiats, un syntagme (ou construction) est dit *endocentrique* par rapport à un de ses constituants quand sa distribution est identique à celle de l'un de ses constituants. Soit la phrase :

Le pauvre enfant est venu.

Le syntagme nominal (ou construction) *le pauvre enfant* est dit *endocentrique* par rapport à son constituant *l'enfant* parce qu'il a la même distribution (la même fonction) que le syntagme nominal *l'enfant* (*L'enfant est venu*). La construction, ou syntagme, *le pauvre enfant* est

l'expansion, ou extension, du syntagme nominal *l'enfant* par rapport auquel elle est endocentrique.

En revanche, dans la phrase :

Il est venu à la maison,

la construction (syntagme prépositionnel) *à la maison* n'est pas endocentrique par rapport à son constituant *la maison* ou par rapport à son constituant *à* ; elle aurait la même distribution que *ici* :

Il est venu ici.

Toute construction (ou syntagme) est nécessairement ou endocentrique ou exocentrique.

Les syntagmes prépositionnels sont *exocentriques* par rapport aux syntagmes nominaux qui en sont un des constituants.

Les deux principales constructions endocentriques sont celles par coordination (*L'enfant et sa mère sont venus*) et par subordination (*L'enfant que tu connais, Le pauvre enfant, etc.*).

engendrer

En parlant d'une grammaire générative, *engendrer* ou *générer* les phrases d'une langue, c'est les énumérer explicitement au moyen de règles en nombre fini. Une grammaire engendre les phrases, c'est-à-dire permet de les former, en donnant une description de leur structure.

énoncé

1. Le mot *énoncé* désigne toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs. La clôture de l'énoncé est assurée par une période de silence avant et après la suite de mots, silences réalisés par les sujets parlants. Un énoncé peut être formé d'une ou plusieurs phrases ; on peut parler d'énoncé grammatical ou agrammatical, sémantique ou asémantique. On peut adjoindre à *énoncé* un adjectif qualifiant le type de discours (énoncé littéraire, polémique, didactique, etc.), le type de communication (énoncé parlé ou écrit), le type de langue (énoncé français, latin, etc.). Un ensemble d'énoncés constitue les données

empiriques (corpus) de l'analyse linguistique inductive : selon la théorie utilisée, celle-ci expliquera les énoncés produits ou prédira les énoncés possibles au regard des règles régissant les phrases de ce corpus. En linguistique distributionnelle, l'énoncé est un segment de la chaîne parlée délimité nettement par des marques formelles : prise de parole d'un locuteur suivant un silence durable ou la cessation de parole d'un autre locuteur, cessation de parole suivie de la prise de parole d'un autre locuteur ou d'un silence durable. Ainsi, dans l'échange de mots : *As-tu pris ton manteau ? — Oui. — Alors mets-le pour sortir parce qu'il fait froid*, on a trois énoncés : (1) *As-tu pris ton manteau ?*, (2) *Oui*, (3) *Alors mets-le pour sortir parce qu'il fait froid*. Mais un discours ininterrompu de deux heures est aussi un énoncé.

2. En terminologie, on appelle *énoncé définitoire* ou *contexte définitoire** un énoncé extrait d'un document (par opp. à la *définition de dictionnaire*) tel qu'il présente un nombre satisfaisant de traits du terme à définir. Il est rare qu'une unique énoncé définitoire puisse remplacer la stratégie définitoire du lexicographe ou du terminographe. Mais le relevé de plusieurs énoncés définitoires concurrence souvent de façon intéressante la définition : ces énoncés présentent l'intérêt de mettre l'entrée considérée en situation discursive réelle (et non en position métalinguistique) ; une série d'énoncés définitoires présente donc un panorama des principaux points de vue pratiques sous lesquels on considère l'unité concernée. La terminologie utilise aussi le concept de *contexte associatif*, qui rattache le terme à un groupe de termes apparentés.

L'expression *analyse d'énoncé* a été employée comme synonyme d'*analyse** de discours.

énonciateur

On donne le nom d'*énonciateur* au sujet d'énonciation.

énonciatif

Phrase énonciative. Syn. de PHRASE ASSERTIVE*.

énonciation

L'*énonciation* est l'acte individuel de production, dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un énoncé ; les deux termes s'opposent comme la *fabrication* s'oppose à l'objet *fabrique*. L'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue, alors que l'énoncé est le résultat de cet acte, c'est l'acte de création du sujet parlant devenu alors *ego* ou *sujet d'énonciation*. Il s'agit essentiellement, pour les initiateurs de ce concept (R. Jakobson, É. Benveniste, J. L. Austin, J. R. Searle), de dégager les éléments qui,

dans les énoncés, peuvent être considérés comme les traces ou les empreintes des *procès d'énonciation* qui les ont produits, puis de dégager leur fonctionnement, leur organisation, leur interaction.

C'est le cas principalement de nombreuses unités qui, tout en appartenant à la langue, ne prennent leur sens qu'à l'occasion d'un acte d'énonciation particulier et qu'on a appelées *embrayeurs* (*je, ici, maintenant*) qui s'articulent autour du lieu et du moment de l'énonciation. Ainsi, l'énonciation est constituée par l'ensemble des facteurs et des actes qui provoquent la production d'un énoncé. On peut aussi s'occuper des positions respectives du locuteur et de l'allocutaire (par exemple, pour la différence entre la demande et l'ordre), du degré d'engagement pris (la différence entre la simple expression d'intention et la promesse), de la différence dans le contenu propositionnel (la différence entre les prédictions et les constats), de la manière dont la proposition se relie aux intérêts du locuteur et de l'allocutaire (la différence entre *crier* et *gémir*, entre *mettre en garde* et *informer*), des états psychologiques exprimés, des différentes manières par lesquelles un énoncé se relie au reste de la conversation (la différence entre la simple réponse à la réplique précédente et l'objection à ce qui vient d'être dit).

Dans les écrits français, l'énonciation peut être caractérisée au moyen de plusieurs concepts :

a) Le sujet parlant adopte vis-à-vis de son énoncé une attitude déterminée par laquelle il s'y inscrit ou au contraire s'en évade complètement. Il instaure une distance entre lui-même et son énoncé par des adverbess de modalité comme *sans doute, peut-être* ou des verbes exprimant une attitude comme *croire, penser*. Le locuteur adhère ou refuse d'adhérer à des assertions. L'apparition du pronom *je*, notamment, peut être une manière de réduire la distance. Le discours didactique est par excellence un discours dans lequel le locuteur creuse la distance entre lui et son énoncé. La notion de verbes *performatifs* appartient à l'acte d'énonciation ; ils réalisent l'action qu'ils signifient : ainsi dire *je promets*, c'est s'engager dans une promesse, dire *je parie*, c'est s'engager dans un pari.

b) La transparence ou l'opacité se définissent par le rapport que le récepteur entretient avec l'énoncé ; il ne s'agit pas, là encore moins qu'ailleurs, de notions discrètes. On peut considérer qu'il y a continuité de la transparence maximale à l'opacité maximale. La transparence est ainsi le caractère de l'énoncé constitué de manière que le récepteur pourrait être la source d'énonciation ; l'énoncé à transparence très grande est la maxime ou d'une manière générale les énoncés gnominiques.

c) La tension définit la dynamique du rapport établi entre le locuteur et le destinataire ; le discours est alors une tentative pour situer l'interlocuteur ou le monde extérieur par rapport à l'énoncé.

d) La simulation est une tentative pour tromper les destinataires sur ce qu'on est, en utilisant le modèle d'autrui, une tentative de masquage pour faire oublier ce que l'on est en n'utilisant pas son propre modèle, ou un essai de biaiser la connivence, en utilisant les performances d'autrui sans les reprendre à son compte et en sachant que le destinataire n'ignore pas cette distance.

enquête

L'*enquête linguistique* est la collecte des informations sur les productions langagières d'une communauté linguistique. (V. DIALECTOLOGIE.)

ensemble

L'*ensemble*, notion mathématique utilisée communément en linguistique, est défini soit par énumération (en extension*), soit en définissant des critères (en compréhension*). Ainsi, on posera un ensemble constitué par les phonèmes {a, b, d, k} et eux seuls, et on écrira {a, b, d, k}, qu'on lira « ensemble constitué par les phonèmes {a, b, d, k} ». Les phonèmes {a, b, d, k} sont les éléments de l'ensemble et lui « appartiennent » (V. APPARTENANCE). On peut aussi le définir en énonçant une propriété que seuls les éléments de l'ensemble possèdent : on définira ainsi l'ensemble des phonèmes vocaliques du français par les propriétés qui leur opposent aux consonnes ; un tel ensemble est « défini en compréhension ». La linguistique générale fait souvent appel, notamment en syntaxe, à ce deuxième type d'ensemble, dans la mesure, par exemple, où il est impossible de définir en extension (de donner la liste de ses éléments) l'ensemble indéfini des phrases grammaticales d'une langue.

Deux ensembles peuvent être égaux. L'égalité* est la propriété des ensembles définis différemment, mais constitués des mêmes éléments ; ainsi, on notera que A et B sont égaux si A {ensemble des lettres notant les phonèmes vocaliques du français} et B {a, e, i, o, u, y}. Les relations entre ensembles sont l'inclusion \subset , l'intersection \cap , la réunion \cup . Les ensembles vides (intersections d'ensembles disjoints) ont une intersection nulle.

enthymème

On appelle *enthymème* un syllogisme dont il manque une des prémisses.

enthymémisme

En rhétorique, l'*enthymémisme* est un raccourci rapide dans le raisonnement (ex. : *le riche s'enrichit ; le pauvre s'appauvrit : concluez vous-même*).

entité

Entité linguistique. Syn. de **ITEM**. (V. aussi **UNITÉ**.)

entravé

Une *voyelle entravée*, par opposition à une *voyelle libre*, est une voyelle appartenant à une syllabe terminée par une consonne. Dans le mot français *carton*, [a] est une voyelle entravée, mais non [ɔ]. Cette position entraîne parfois

une qualité vocalique déterminée : ainsi, en français, il n'y a pas de voyelle entravée semi fermée, l'opposition d'aperture intermédiaire est neutralisée au profit de la voyelle semi ouverte [e] ou [ɔ] dans *verdoyant* [vɛrdwajɔ̃], *ortie* [ɔrti], etc.

entrée

On appelle *entrée* en lexicographie le mot servant d'adresse* dans un dictionnaire.

entropie

Le terme d'*entropie*, emprunté à la théorie de la communication*, représente le degré d'incertitude où l'on est de l'apparition de chaque signal. Ainsi, pour un nombre donné de réponses possibles, l'entropie est maximale lorsque toutes les réponses ont la même fréquence ; elle est faible lorsque deux réponses ont une haute fréquence d'apparition, les autres étant très peu fréquentes. L'entropie augmente donc avec l'incertitude du récepteur sur la réponse qui va lui être donnée.

énumération

En rhétorique, l'*énumération* est une figure par laquelle on recense toutes les circonstances d'un fait, d'une action, où on récapitule tous les arguments, avant la péroraison.

environnement

Étant donné une unité ou une suite d'unités A, l'*environnement* ou *contexte*, est constitué par les unités ou les suites d'unités qui précèdent ou qui suivent A et qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, faire peser sur A certaines contraintes. Dans *portillon*, l'environnement de [t] est constitué par *por* et *illon*. Si la présence de *por* ne semble pas avoir de conséquence sur [t], il n'en va pas de même pour *illon*, qui fait donner à [t] une articulation palatale. Au contraire, dans la prononciation du nom *Absace*, c'est la présence de [l] qui fait donner au son *c* qui suit un caractère voisé, sonore.

épanalepse

On appelle *épanalepse* la répétition d'un ou de plusieurs mots après une interruption d'un ou plusieurs mots. Ex. : *Ô flots que vous savez de lugubres histoires ! Flots profonds redoutés des mères à genoux* (Hugo).

épanaphore

En rhétorique, l'*épanaphore* est une figure par laquelle on répète le même mot ou la même expression au début de chaque phrase ou de chaque période (ex. : la tirade de Cyrano dans *Cyrano de Bergerac*).

épanode

In rhétorique, l'épanode est une figure par laquelle on reprend tour à tour plusieurs mots précédents en développant l'idée contenue dans chacun d'entre eux (ex. : *il est stupide, coupable et ridicule ; coupable parce que..., stupide parce que..., ridicule parce que...*).

épanorthose

En rhétorique, l'épanorthose est une figure par laquelle on feint de rétracter ce qu'on vient de dire pour exprimer quelque chose de plus fort (ex. : *il l'a frappé, que dis-je !, il l'a roué de coups*).

épellation

Le terme épellation désigne, dans la phonologie générative, l'opération qui associe un allomorphe à chacun des morphèmes contenus dans une structure superficielle (Dell, 1973). Cette opération épelle chacun de ces morphèmes comme une certaine séquence de phonèmes, permettant de passer, par exemple pour *vous écrivez*, d'une représentation comme :

vuz # ekriv + Impf + 2 plu. #
#

à la représentation :

vuz # ekriv + i t e #

On peut considérer la partie phonologique de chaque entrée lexicale comme un ensemble de règles d'épellation spécifiques à l'élément lexical considéré, règles de la forme : « l'élément lexical E a la représentation phonologique /X/ lorsqu'il se trouve dans le contexte K ». Dans le cas où le morphème n'a qu'un seul allomorphe, son entrée lexicale contient une règle d'épellation unique, et cette règle prend uniformément effet dans toutes les structures superficielles où le morphème est susceptible d'apparaître. Dans les cas de supplétion, l'entrée lexicale contient plusieurs règles relatives chacune à un contexte donné. Ainsi, l'entrée lexicale de *all* indique que ce morphème s'épelle comme /i/ au futur et au conditionnel (*irez, iriez*), comme /v/ aux 3 personnes du singulier et à la 3^e du pluriel de l'indicatif présent (*vais, vas, vont*), comme /al/ dans toutes les autres formes.

Il existe des règles d'épellation qui associent une matrice phonologique à une séquence de morphèmes. La préposition *de* et l'article *le* s'épellent normalement /də/ et /lə/, et la séquence *de le* a la représentation phonologique /də # lə/ dans le syntagme *la valeur de l'or*. Mais cette séquence s'épelle /dy/ dans le syntagme *la valeur du diamant*, dont la structure

superficielle est *la valeur de le diamant*. Comme il s'agit d'un fait isolé, dont on ne peut rendre compte par l'interaction des règles générales, il est nécessaire d'introduire dans la grammaire une règle d'épellation qui associe la séquence de # le et la matrice phonologique /dy/ dans le contexte - # C. Alors que les règles phonologiques ont une portée générale et caractérisent la langue en tant que système, les règles d'épellation, au contraire, font partie de l'information idiosyncrasique contenue dans les entrées lexicales. Les cas de supplétion constituent autant d'irrégularités que les locuteurs doivent mémoriser une à une.

Des règles comme celle d'épellation sont appelées aussi *règles de rajustement* car elles font un pont entre l'output de la composante syntaxique (structures superficielles) et l'input de la composante phonologique (représentations phonologiques). Toute variation dans la prononciation d'un morphème qui n'est pas prise en charge par la composante phonologique doit l'être par la composante de rajustement et inversement.

épenthèse

On appelle épenthèse le phénomène qui consiste à intercaler dans un mot ou un groupe de mots un phonème non étymologique pour des raisons d'euphonie, de commodité articulaire, par analogie, etc. Ainsi, dans le mot italien et portugais *inverno*, il y a eu épenthèse du *n* par rapport au mot latin *hibernum*.

épexégèse

On appelle épexégèse un groupe de mots ou une proposition (relative, en particulier) en apposition à un mot. Ainsi la relative dans *Marseille, qui est le chef-lien des Bouches-du-Rhône, a vu son trafic s'accroître*.

éphelcystique

On donne le nom d'éphelcystique à la lettre *η* (*heta*, en grec), qui peut s'ajouter à certaines finales vocaliques, en particulier pour éviter un hiatus : *esti* ou *estin* (« il est »).

épïcène

On appelle épïcènes les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre*, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel). Ainsi, le nom *enfant* est épïcène, car il peut être féminin dans *Une enfant est heureuse* (féminin et femelle) et masculin dans *Un enfant est heureux* (masculin et mâle) ; le masculin est toutefois un terme générique recouvrant les deux significations. Les pronoms

je et tu sont épiciens en ce sens que l'accord en genre de l'adjectif attribut dépend du sexe de la personne référée (genre naturel) : *Je suis heureux vs Je suis heureuse*. On dit aussi que les noms épiciens peuvent désigner indifféremment un mâle ou une femelle (la *perdrix*, le *papillon*).

épidictique

En rhétorique grecque, les discours d'apparat sont dits *épidictiques*.

épiglotte

L'*épiglotte* est le cartilage en forme de poire situé en haut du larynx, dont elle protège l'entrée. La pointe de l'*épiglotte* est reliée à la pomme d'Adam et l'autre extrémité est libre. Quand on avale, l'extrémité libre de l'*épiglotte* se déplace de façon à fermer la trachée, pour empêcher les aliments d'y entrer. Pendant la respiration normale et pendant la phonation, l'*épiglotte* est rejetée en arrière de la langue de façon à laisser ouvert le passage de l'air laryngé.

épilinguistique

Le terme qualifie les jugements de valeur que les locuteurs portent sur la langue utilisée et les autres langues : les qualificatifs de « beau », « noble », « clair », etc., appliqués à la langue, sont dénués de caractère scientifique, mais peuvent fournir des données importantes en cas de conflit entre langues.

épiphonème

En rhétorique, l'*épiphonème* est une exclamation sentencieuse par laquelle on termine un discours ou un récit.

épiphrase

En rhétorique, l'*épiphrase* est l'addition à une période qui semble finie d'une ou plusieurs circonstances accessoires, sorte de parenthèse (ex. : *que dis-je !...*).

épisémème

On appelle *épisémème* le sens d'une disposition grammaticale conventionnelle minimale ; ainsi, l'ordre SN-V a le sens (épisémème) de actant-action en français.

épithèse

1. En grammaire, on appelle *épithèse* le phénomène qui consiste à ajouter un ou plusieurs phonèmes non étymologiques à la fin du mot. Ainsi, les formes verbales latines *esse*, *sum*, *cantant* ont donné les formes italiennes correspondantes *essere*, *sono*, *cantano*.

2. En rhétorique, syn. de PARAGOGIE.

épithète

On appelle *épithète* toute unité qui détermine sans mot de liaison un substantif ou un équivalent du substantif. De ce point de vue, les appositions sont aussi des épithètes, mais la nomenclature traditionnelle a réservé le terme d'*épithète* à une des fonctions de l'adjectif ou des équivalents de l'adjectif. Sont des épithètes *grand*, *extraordinaire*, et *bien* dans *C'est un grand enfant*, *Vivre une aventure extraordinaire*, *C'est un homme bien*. L'adjectif épithète s'accorde en genre et en nombre avec le nom, alors que l'adverbe employé comme adjectif épithète reste invariable. La place de l'adjectif épithète varie selon les langues : toujours avant le nom en anglais et en allemand, en général postposé en français, sauf pour quelques adjectifs comme *grand*, *petit*, *vieux*, *beau*. L'antéposition d'un adjectif normalement postposé peut avoir une valeur emphatique (*une aventure extraordinaire vs une extraordinaire aventure*). Certains adjectifs en fonction d'épithète changent de sens selon qu'ils sont antéposés ou postposés : c'est le cas de *même*, *propre*, *seul*, *simple*. Parfois, c'est simplement la valeur adjectivale ou adverbiale qui diffère, comme dans *un vrai conteur et un conteur vrai*, *un personnage triste et un triste personnage*. Sur le plan syntaxique, l'adjectif épithète est issu d'une relative déterminative : *un homme chauve* est issu de *un homme qui est chauve*. Sur le plan sémantique, on distingue l'*épithète de nature*, qui indique une caractéristique permanente, intrinsèque de l'être ou de la chose qualifiés (*les vertes prairies*) ; l'*épithète de caractère*, qui indique une qualité individuelle (le *bouillant Achille*) ; et l'*épithète de circonstance*, qui exprime une qualité occasionnelle, temporaire (*une remarque astucieuse*).

épithétisation

L'*épithétisation* est une transformation qui enchâsse une phrase formée de la copule *être* et d'un adjectif dans le syntagme nominal d'une autre phrase au moyen d'une relativisation, suivie d'un effacement du relatif et de la copule. Soit les deux phrases :

- (1) *J'ai connu une fille,*
- (2) *Cette fille est charmante,*

où *cette* est un déterminant ; on obtient par la relativisation et l'effacement des éléments identiques (*fille*) :

- J'ai connu une fille qui fille est charmante.*
- J'ai connu une fille qui est charmante.*

L'effacement de la copule (*est*) et du relatif (*qui*) donne :

J'ai connu une fille charmante.

L'adjectif *charmante*, issu de cette transformation, est *épithète* du nom *fille*.

épitrope

L'*épitrope* est une figure de rhétorique par laquelle on feint d'admettre un argument de l'adversaire afin de mieux le réfuter.

épizeux

L'*épizeux* est une figure de rhétorique consistant en la répétition du même mot (ex. : *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*).

équatif

On donne le nom d'*équatif* au comparatif d'égalité (*Pierre est aussi grand que Paul*).

équation

On parle parfois d'*équation sémantique* pour désigner la formule sémique d'une unité lexicale (le sémème*).

équilibre

Le concept d'*équilibre* est lié à la notion de structure : à un moment donné, la structure est définie par l'ensemble des relations que les termes d'une langue entretiennent entre eux, ces relations étant les règles de combinaison des éléments entre eux. Cette structure constitue donc un équilibre ; toute modification dans une des règles, dans une des relations, a pour conséquence une *rupture de l'équilibre* décrit et une modification de l'ensemble des relations.

équiprobable

En statistique linguistique, on dit de deux ou plusieurs événements qu'ils sont *équiprobables* quand ils ont autant de chances de se produire les uns que les autres.

équivalence, équivalent

1. On appelle *équivalence* l'implication réciproque : Si la phrase P_1 implique la phrase P_2 et que P_2 implique P_1 (par exemple relation actif-passif), on dira que P_1 et P_2 sont équivalents.

2. On dit que deux grammaires sont *faiblement équivalentes* quand elles génèrent le même ensemble de phrases ; elles sont *fortement équivalentes* quand non seulement elles génèrent le même ensemble de phrases, mais que, de plus, elles leur assignent la même description structurelle. (V. CAPACITÉ GÉNÉRATIVE.)

A. Deux items sont en *équivalence distributionnelle* quand ils ont les mêmes distributions dans un cadre déterminé. L'*équivalence* est le rapport symbolisé généralement par le signe (=) qui existe entre deux éléments (1) qui se trouvent

dans des environnements identiques ; (2) qui se trouvent dans des environnements eux-mêmes équivalents. Si l'on prend les énoncés suivants :

*Jacques mange des pommes,
Jacques mange la soupe,
La cuisinière fait cuire la soupe,
Il faut acheter les pommes,*

selon (1), *des pommes* et *la soupe* sont équivalents ; de ce fait, selon (2), *la cuisinière fait cuire* et *il faut acheter* sont équivalents, puisque *la soupe* et *des pommes* sont eux-mêmes équivalents. L'équivalence n'est une synonymie que tout à fait exceptionnellement.

4. *Classe d'équivalence*. V. CLASSE.

ergatif

L'*ergatif* est un cas* utilisé dans un certain nombre de langues flexionnelles (langues caucasiennes, basque, tibétain), distinct du nominatif, qui exprime l'agent du procès. Dans les langues qui connaissent l'ergatif, ce cas sert à indiquer l'agent (participant actif du procès) des verbes transitifs, tandis que le *patient* (participant passif du procès) des verbes transitifs, ainsi que l'agent des verbes intransitifs ou le sujet des verbes passifs seront au nominatif ou ne porteront pas de marque casuelle. Ainsi, si le prédicat verbal est susceptible d'avoir deux participants, l'un actif, l'autre passif, l'ergatif sera la marque qui sert à les distinguer ; si le prédicat verbal n'admet qu'un seul participant, celui-ci, même s'il est actif, ne portera pas la marque de l'ergatif, celle-ci n'étant pas alors nécessaire. L'ergatif, comme notion et non plus comme cas de la flexion, a pu être étendu à l'analyse de langues non flexionnelles, comme le français ou l'anglais. (V. GRAMMAIRE CASUELLE.)*

éristique

En rhétorique, art de la controverse.

espèce de mots

Syn. de PARTIE DU DISCOURS.

esprit

L'*esprit* est un signe diacritique particulier à la langue grecque, qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou la consonne [p], ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par une diphtongue. On distingue l'*esprit doux* (´), qui ne correspond à aucun phonème, et l'*esprit rude* (ˆ), qui correspond à une aspiration (en français, l'*esprit rude* grec est transcrit en général par un *h*).

essif

On appelle *essif* un cas* des langues finno-ougriennes exprimant un état contingent (ex. : *en tant que professeur*), par opposition au *translatif**.

état

On appelle *verbes d'état*, par opposition à *verbes d'action*, les verbes qui expriment que le sujet de la phrase est dans un état donné. (Ces verbes, comme *être, devenir, rester*, constituent avec le syntagme nominal ou l'adjectif qui suit un syntagme verbal attributif.)

état de langue

1. On appelle *état de langue* un moment déterminé dans l'histoire d'une langue, c'est-à-dire un ensemble d'énoncés appartenant à une période précise, par exemple les énoncés français produits entre 1630 et 1660. La notion d'état de langue implique que, pour des raisons méthodologiques, les variations dans le temps, ici entre 1630 et 1660, ne sont pas prises en compte et que la langue est considérée comme stabilisée pendant cette période. Les différences (qui existent certainement d'un point du temps à un autre) sont négligées ou minimisées. C'est la plus ou moins grande finesse de l'étude qui détermine la durée pendant laquelle la langue est considérée comme étale. Pour le congrès socialiste de Tours en 1920, par exemple, si l'on se réfère au compte rendu des journaux et à la manière dont ils désignent les congressistes, on pourra considérer que chaque jour représente un état de langue et que sur les cinq jours il y a évolution (donc possibilité d'étude diachronique). Inversement, on pourra considérer que du *Cid*, ou même de *la Chanson de Roland*, à notre époque, il y a dans le français un certain nombre d'invariants qu'on veut dégager. Dans ce cas, tous les textes français, de *la Chanson de Roland* à nos jours, relèveraient du même état de langue.

2. L'*état de langue* est aussi le système dégagé à partir d'une étude synchronique, c'est-à-dire la grammaire et le lexique d'une langue définie à un moment donné du temps. On dira, par exemple, qu'au Moyen Âge on a un état de langue qui, à un adjectif masculin comme [bɔ̃] (finale comportant une voyelle nasale) oppose un féminin [bɔnɔ] (terminé par [ɔ] central). Un autre état de langue (état actuel) opposera à [grã], masculin à terminaison vocalique, le féminin [grãd], à terminaison consonantique. Chaque état de

langue peut être décrit de manière indépendante sans référence à l'évolution dont il résulte ou au système futur auquel il aboutit. C'est de l'étude de divers états de langue que se constitue, par la confrontation de synchronies successives, la grammaire historique d'une langue.

éthique

On appelle *datif éthique* le datif exprimant l'intérêt pris à l'action par le sujet, ainsi en français le pronom *me* dans la phrase *Qu'on me l'égorge tout à l'heure* (Molière).

ethnique

1. D'une manière générale, le terme qualifie ce qui relève d'un ensemble de caractères communs parmi lesquels la langue, la culture au sens large (avec toutes ses composantes) ou l'histoire. Une nation est une communauté ethnique fondée essentiellement sur l'histoire et les pratiques politiques communes. Le terme est souvent employé pour qualifier des groupes linguistiques et culturels non constitués en entité étatique.

2. On appelle *adjectif ethnique* l'adjectif dérivé d'un nom de pays ou de région et indiquant l'appartenance à cette région ou ce pays (par l'origine ou la localisation), ou bien la possession de certaines propriétés reconnues à leurs habitants. Ainsi, *français* est un adjectif ethnique dérivé par adjectivisation de *France* (*l'industrie de France* → *l'industrie française*). Les adjectifs ethniques peuvent être substantivés : *un français* (un habitant de France, qui a la nationalité française) ou *le français* (la langue française). Dans le premier cas, ce changement de catégorie se manifeste dans l'écriture par une majuscule à l'initiale du mot. Les affixes d'adjectifs ethniques forment en français un système particulier : *-ais* (*marseillais*), *-ois* (*lillois*), *-ien/-en* (*brésilien/guinéen*), *-on/-ron* (*beauceron*), *-ain* (*africain*), *-in* (*florentin*), etc.

ethnolinguistique

Partie de la sociolinguistique*, au sens large du terme, l'*ethnolinguistique* est l'étude de la langue en tant qu'expression d'une culture et en relation avec la situation de communication.

Pour la spécialisation de ces termes, on constate la même tendance qu'à propos d'ethnologie et de sociologie : l'ethnolinguistique a fini par s'appliquer essentiellement aux sociétés dites « primitives ».

Les problèmes abordés par l'ethnolinguistique touchent aux rapports entre la linguistique et la vision du monde. C'est ainsi que le

système du séri (Mexique), qui a des verbes différents pour *acheier* selon qu'on achète de la nourriture ou autre chose, ou pour *mourir* selon que c'est un être humain ou un animal, est révélateur d'une certaine manière d'organiser le monde. Une seconde série de problèmes concerne la place qu'un peuple déterminé fait au langage et aux langues (existence d'une mythologie du langage, de tabous linguistiques). La réflexion sur la motivation relève ainsi de l'ethnolinguistique.

Enfin, l'ethnolinguistique s'occupe également des problèmes de la communication entre peuples de langues différentes ou de l'utilisation par un peuple dominé de deux ou plusieurs langues (plurilinguisme). L'existence de langues sacrées (archaisante ou même ésotérique), de langues secrètes (aussi bien l'argot des malfaiteurs que le parler mixte des médecins calla-

waya de Bolivie), de langues techniques a son importance ici, de même que le choix entre de nombreux types de discours.

éthopée

En rhétorique, l'*éthopée* consiste à peindre les mœurs et le caractère d'un personnage.

ethos

Partie de la rhétorique traitant du caractère de l'orateur et de ceux auxquels il s'adresse, de leur affectivité.

étique V. TAGMÉMIQUE.

étique V. ARBRE, PARENTIÉTISATION.

étranger

Une *langue* est dite *étrangère* dans une communauté linguistique quand elle est inconnue lors d'un premier apprentissage ; elle s'oppose à *langue maternelle*.

étymologie

L'*étymologie* est la recherche des rapports qu'un mot entretient avec une autre unité plus ancienne qui en est l'origine.

Sens anciens

Dans l'Antiquité grecque, l'*étymologie* est la recherche du sens « vrai » ou fondamental qui sert à déceler la vraie nature des mots, à partir de l'idée que leur forme correspond effectivement et de façon naturelle aux objets qu'ils désignent. À défaut de pouvoir réduire le mot à une filiation onomatopéique*, on le rapproche, au moins, d'autres unités ayant de vagues ressemblances de forme et qui en révéleraient le sens exact, ou bien on le ramène à des syllabes d'autres mots dont la combinaison serait significative : ainsi Platon explique le nom du dieu *Dionusos* par *didous ton oinou*, « celui qui donne le vin », et les Latins interprétaient *cadaver* par *ca(ro) da(ta) ver(mibus)*, « chair donnée aux vers ».

Au Moyen Âge, l'*étymologie* est la recherche fondée sur la croyance que toutes les langues pouvaient provenir d'une langue connue déterminée, étudiée sous sa forme écrite. Ainsi, au XVII^e siècle encore, on démontrait que le français venait de l'hébreu (pris souvent comme langue mère pour des raisons religieuses) ; le passage d'une langue à l'autre s'opérait par des transpositions, des suppressions, des additions ou des substitutions de lettres. Il faut signaler toutefois que Ménage, en faisant remonter le français au latin, celui-ci au grec et ce dernier à l'hébreu, a trouvé un nombre non négligeable d'étymologies exactes.

Sens modernes

En linguistique historique, l'*étymologie* est la discipline qui a pour fonction d'expliquer l'évolution des mots en remontant aussi loin que possible dans le passé, souvent au-delà même des limites de l'idiome étudié, jusqu'à une unité dite *étymon**, d'où on fait dériver la forme moderne. Pour le français, on remontera ainsi jusqu'au latin (formes attestées ou supposées) ou au germanique ; *roi* sera expliqué par les transformations successives subies par le latin *regem*, alors que *savoir* ne peut venir

que de **sapère* (qui n'est pas attesté, comme l'indique dans ce cas l'astérisque) au lieu du classique *sapère* ; enfin, *blessen* sera rattaché à *blettjan*, mot germanique signifiant « meurtrir ». De même, la grammaire comparée des langues indo-européennes expliquera la plupart des mots signifiant « cent » (langues germaniques exceptées) par une racine unique aboutissant aussi bien au latin *centum*, au grec (*he*)*katon* qu'à la forme de l'avestique *satəm*. Dans ce cas, l'étymologie s'appuie surtout sur la phonétique historique, mais, contrairement à une pratique purement formelle, elle ne saurait ignorer la sémantique* dans la mesure où l'étymon a un sens assez différent de celui du dérivé (par exemple *necare* « tuer » aboutit à *noyer* ; *tripalium* « instrument de torture » à *travail*).

La recherche de la racine d'un mot ou d'un groupe de mots n'est pas l'unique tâche de l'étymologie. On est conduit, en effet, à suivre le mot, pendant toute la période où il fait partie de la langue, dans tous les systèmes de relations où il entre. La première série de ces relations est entretenue avec les unités des champs* sémantiques auxquels il appartient. S'occuper, par exemple, en linguistique, du signe *entendre*, c'est étudier le passage du latin *intendere* « faire attention » au sens actuel. Cela suppose qu'on détermine, à chaque époque, les rapports que l'unité entretient avec l'ancien verbe signifiant « entendre » et qui est *ouïr* (venant de *audire*). Cette évolution, qui aboutit à l'élimination de la forme *ouïr* (sauf dans quelques expressions figées), ne peut s'expliquer que si l'on fait intervenir également *écouter*. Enfin, l'étymologie conduit à remettre en cause partiellement la théorie de l'arbitraire du signe, telle que l'a définie F. de Saussure : on constate ainsi l'existence de relations entre certains traits formels et certains invariants de sens (on est ramené ainsi, mais par des voies rigoureuses, aux ambitions des philosophes grecs). La forme d'un mot explique parfois, dans un système de relations complexes, le sens qu'il finit par prendre. Selon P. Guiraud, il faut admettre l'existence de matrices lexicogéniques ; à certains types de constitution radicale correspondent certains sens élémentaires (*protosémantismes*) qu'on retrouve combinés avec d'autres caractères sémantiques dans toutes les unités du type. Il en est ainsi pour les composés tautologiques (*protosémantisme* « tourner ») et les racines contenant deux consonnes *t* et *k* séparées par une voyelle ; les unités, quelle que soit leur origine, finissent par inclure dans leurs sens celui de « coup » ; au contraire, *toucher* (doublet étymologique de *toquer*), en perdant pour des raisons phonétiques le son *k* passé à une chuintante écrite *ch*, n'exprime pas l'idée de coup provoquant un bruit. D'une manière plus immédiate, les onomatopées sont faites à partir de sons ou de bruits, interprétés d'ailleurs différemment selon les langues (*cocorico*).

Dans l'étude de la dérivation, l'étymologie est la discipline qui s'occupe de la formation des mots et par laquelle on réduit des unités plus récentes à des termes déjà connus : ainsi *aborder* s'explique par le français *bord* et *linguiste* par *lingua* repris au latin.

Étymologie populaire

L'étymologie populaire, ou *étymologie croisée*, est le phénomène par lequel le sujet parlant, se fondant sur certaines ressemblances formelles, rattache consciemment ou inconsciemment une forme donnée à une autre forme avec laquelle elle n'avait aucune parenté génétique ; les mots soumis à cette attraction paronymique finissent par se rapprocher sur le plan sémantique : le français voit souvent dans *choucroute* les mots *chou* et *croûte*, alors que le mot vient de l'allemand dialectal *surkrut* (*sauerkraut*) « aigre chou » ; de même *forcené*, rattaché à *force* par les sujets parlants et qui vient de *for*

« hors » et *sen* « sens ». L'*étymologie populaire* est appelée aussi *fausse étymologie*, et on lui oppose l'*étymologie savante*, fondée sur la connaissance des formes anciennes et des lois qui ont présidé à leur évolution. On réserve parfois *étymologie populaire* aux erreurs individuelles comme *Trois-cadéro* pour Trocadéro.

étymon

On appelle *étymon* toute forme donnée ou établie dont on fait dériver un mot ; il peut être le radical, la base à partir de laquelle on a créé avec un affixe un mot récent (ainsi, *automobile* est l'étymon de *automobiliste*, *putsch* celui de *putschiste* et le latin *turbare* « troubler » celui de *perturbateur*). Il peut être aussi la forme ancienne d'où une forme récente est venue : ainsi, *sanglier* a pour étymon *singularis*, abréviation de *singularis porcus*, « solitaire ». Enfin, l'étymon peut être la forme hypothétique ou racine* établie pour expliquer une ou plusieurs formes modernes de la même langue ou de langues différentes : ainsi, pour expliquer *gâter*, on posera l'hypothèse d'un latin hypothétique **wastare*, issu du latin classique *vastare*, par influence d'un germanique *wast*, lui-même induit de l'allemand *wüsten*.

euphémisme

On appelle *euphémisme* toute manière atténuée ou adoucie d'exprimer certains faits ou certaines idées dont la crudité peut blesser. C'est par euphémisme qu'on dit *il a disparu*, *il est parti pour un monde meilleur* à la place de *il est mort*. L'euphémisme, comme figure de rhétorique, peut aller, dans l'antiphrase, jusqu'à l'emploi d'un mot ou d'un énoncé qui exprime le contraire de ce que l'on veut dire. Ainsi, *il est de Pierre qu'il est très prudent* peut être un euphémisme pour indiquer qu'il est très peureux.

euphonie

L'*euphonie* est la qualité des sons agréables à entendre ; elle explique certains changements phonétiques dus à l'influence de phonèmes contigus ou proches ; elle peut jouer soit comme facteur d'assimilation, pour éviter des contrastes phonétiques sentis comme discordants (c'est le cas, en particulier, pour les phénomènes d'harmonie vocalique), ou au contraire comme facteur de dissimilation, pour éviter certaines répétitions gênantes.

évaluatif

On appelle *méthode évaluative d'assertion* la procédure par laquelle, en analyse de contenu, on

soumet aux sujets testés des propositions dont ils ont à établir les termes, ou qu'ils ont à apprécier. Généralement, les jugements à porter sont réduits à des réponses par plus ou moins. Ainsi, on classe les sujets ou les groupes selon le degré qui est choisi le plus fréquemment.

évanescent

Un phonème *évanescent* est un phonème en voie d'amuïssement, comme le [i] et le [u] à la finale, en roumain et dans certains dialectes italiens méridionaux.

éventuel

L'*éventuel* est le mode du verbe exprimant le futur contingent. En français, l'éventuel est exprimé par le conditionnel ou par la modalité *pouvoir*.

évolutif

Le terme *évolutif* est parfois employé à la place de *diachronique** pour caractériser le changement de la langue dans le temps. On parle alors de *linguistique évolutive*, d'*étude évolutive*.

évolution

Toute langue est en continuel changement, toute langue a une histoire. L'histoire interne étudie les modifications que la structure d'une langue subit au cours de son *évolution*. L'histoire externe étudie les modifications qui se produisent dans la communauté linguistique et dans ses besoins (changement de lieu, accroissement des aires d'un parler, etc.). L'histoire externe détermine les conditions de l'évolution linguistique proprement dite. (V. CHANGEMENT.)

exception

On appelle *exceptions* les phénomènes linguistiques qui, dans des domaines déterminés, enfreignent une règle A plus générale, en obéissant à une règle B plus limitée : cette règle B peut être soit une règle spécifique, distincte de toutes les autres, soit une règle plus générale différente de la règle A. Ainsi, on dira que dans la formation du pluriel en français les mots en *-al* constituent une exception puisqu'ils ont leur règle particulière (*al* devenant *aux*) ; mais si cette modification *al* → *aux* est à son tour posée comme une règle, on dira que les mots *bat*, *carnaval*, *cal*,

exclamatif

chacal, etc., constituent des exceptions à cette règle et que la règle qui leur est appliquée est alors la règle générale d'addition de *s*.

exclamatif

1. La grammaire traditionnelle qualifie d'*exclamatifs* les adjectifs interrogatifs* employés non plus pour poser une question, mais pour exprimer l'étonnement que l'on éprouve devant l'être ou l'objet désigné par le nom. (*Adverbe, phrase, pronom exclamatifs*. V. EXCLAMATION.)

2. La *phrase exclamative* est, en français, construite sur le même modèle que la phrase interrogative (les adverbes et pronoms exclamatifs sont pratiquement les mêmes que les interrogatifs : *quel, combien, etc., comme* étant spécifique aux exclamations indirectes), mais elle se distingue de celle-ci par l'intonation (transcrite par un point d'exclamation) : *Quelle erreur ! Combien ne sont pas revenus ! Comment a-t-il pu faire ça !*

exclamation

1. En rhétorique et en grammaire, on appelle *exclamation* un type de phrase, parfois réduit à une interjection*, qui exprime une émotion vive ou un jugement affectif.

2. Le *point d'exclamation* est le signe de ponctuation que l'on met après une interjection ou une phrase exclamative directe.

exclusif

1. On dit que deux phonèmes sont dans un *rapport exclusif* quand ils ne s'opposent que par un trait pertinent, tout en étant les seuls à présenter tous les traits qu'ils ont en commun : /p/ et /b/ en français sont en rapport exclusif, ils ne se distinguent que par le trait de sonorité et ils sont les seuls à présenter à la fois les traits [+bilabial] et [-nasal].

2. *Noms ou pronoms personnels exclusifs*. Se dit en français de la première personne du pluriel du pronom (*nous*) signifiant « moi et lui à l'exclusion de toi ». (V. INCLUSIF ET PERSONNE.)

exclusion V. NON-INCLUSION.

exégèse

L'*exégèse* est l'explication, le commentaire philologique, historique ou doctrinal d'un texte obscur ou sujet à discussion.

exemple

1. En lexicographie, les *exemples* sont des phrases ou des syntagmes comportant des occurrences du mot d'entrée et fournissant des informations linguistiques (sur les traits syntaxiques et sémantiques, au moyen de termes cooccurrents) et des informations culturelles

(au moyen des messages ainsi constitués). Ces phrases (ou syntagmes) sont ou bien extraites d'un corpus (ce dernier pouvant se confondre avec l'ensemble de la littérature de la communauté sociolinguistique), ou bien forgées par le lexicographe, agissant en tant que sujet natif de la langue. Ainsi, les exemples justifient la définition, dont ils sont même souvent une partie ; offrent les constructions syntaxiques les plus courantes ou les associations sémantiques les plus communes ; forment aussi des phrases hors contexte et, même lorsqu'ils sont extraits d'un corpus, prennent dans un dictionnaire une nouvelle signification ; forment enfin des commentaires culturels.

En grammaire, ce sont des citations littéraires ou des énoncés forgés servant à montrer le fonctionnement d'une règle.

2. En rhétorique, l'*exemple* est un argument inductif allant du fait à la règle ou du fait au fait.

exhaustivité

Une étude ou un corpus sont *exhaustifs* quand ils prennent en considération tous les faits de langue impliqués par la recherche.

exhortation

L'*exhortation* est une figure de rhétorique consistant à susciter, par des mouvements oratoires, des sentiments déterminés, une émotion.

existentiel

1. *Causatif existentiel*. V. CAUSATIF.

2. La *phrase existentielle* est un type de phrase où le prédicat de la structure profonde est constitué du verbe *être* suivi d'un syntagme prépositionnel de lieu ; en français, une transformation d'extraposition déplace le syntagme nominal sujet après le verbe *être*, lui-même transformé en (*il*) *y a* :

Des lions sont (en Afrique) → Il y a des lions (en Afrique).

exocentrique V. ENDOCENTRIQUE.

exolingue

Est *exolingue* celui qui utilise une langue étrangère à la communauté dans laquelle il vit.

exorde

En rhétorique, l'*exorde* est la première partie du discours consistant à attirer la bienveillance de l'auditoire et à définir le sujet ; il peut être aussi une brutale entrée en matière.

expansion

1. En linguistique structurale, si deux suites de morphèmes figurent dans le même environnement syntaxique, c'est-à-dire si elles ont la

même distribution et que l'une soit au moins aussi longue que l'autre (contienne au moins le même nombre de morphèmes), tout en ayant une structure en constituants* différente, alors cette suite est l'*expansion* de la première, qui en est le modèle*.

Soit les deux suites de morphèmes : *l'enfant* et *le petit enfant*, qui figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et qui ont une structure en constituants différente puisque l'une est de la forme Déterminant + Nom et l'autre Déterminant + Adjectif + Nom, on dit que *le petit enfant* est l'*expansion* de *l'enfant*. De même, si l'on considère les deux phrases :

(1) *Jean court,*

(2) *L'enfant du gardien de l'immeuble lance la balle,*

on dira que la phrase (2) est l'*expansion* de la phrase (1) si les deux phrases peuvent être définies comme ayant la même distribution syntaxique.

2. En linguistique fonctionnelle, est *expansion* dans une phrase tout terme ou tout groupe de termes que l'on peut supprimer de la phrase sans que celle-ci cesse d'être une phrase et sans que les rapports grammaticaux entre les termes soient modifiés. Ainsi, dans la phrase : *Le chat de la concierge dort sur le tapis*, on dira que *de la concierge* est une expansion du syntagme nominal et *sur le tapis* une expansion du syntagme verbal puisqu'ils peuvent être extraits de la phrase sans que celle-ci cesse d'être une phrase : *Le chat dort*.

expiration

L'*expiration* est l'acte par lequel on expulse l'air pulmonaire ; c'est la phase de la respiration pendant laquelle se situe l'acte phonatoire. La plupart des sons du langage utilisent l'air expulsé des poumons pendant l'expiration. Il existe cependant dans certaines langues des consonnes dites « consonnes récursives* » produites grâce à l'accumulation au-dessus de la glotte* d'une masse d'air que celle-ci expulse brusquement au moyen d'une sorte de coup de piston. On dit des langues qui opposent deux séries de consonnes appartenant respectivement à ces deux types qu'elles présentent une *corrélation d'expiration* (ou *corrélation de récursion**).

explétif

On appelle *mois explétifs* (adverbe de négation, pronom, préposition, etc.) des termes vides de sens, mais qui, présents dans d'autres énoncés,

y sont significatifs. Ainsi, la négation *ne* (significative dans *je n'ose*) n'a pas de valeur négative dans *Il est plus bête que je ne croyais* : elle est explétive. Il en est de même pour la préposition *de* dans l'apposition *la ville de Paris*.

explicite

On qualifie d'*explicite* une grammaire dont les règles, décrites d'une manière précise et rigoureuse, peuvent être formalisées ; la grammaire est dite alors *formelle*. (V. GÉNÉRATIF.)

explosif

En phonétique moderne, on réserve le nom d'*explosive* à toute consonne qui se trouve avant une voyelle, par opposition aux consonnes, dites consonnes implosives, qui se trouvent après. Ainsi, dans le mot *mer*, la consonne [m] est explosive.

On trouve cependant encore le terme de consonne explosive pour désigner toute consonne occlusive, indépendamment de sa place dans la syllabe, par allusion au bruit que l'on entend à la fin de l'occlusion, quand l'air sort brusquement.

explosion

On appelle souvent *explosion* le bruit provoqué, à la fin d'une articulation occlusive, par la sortie de la bouche de l'air expiratoire lors de la séparation brusque des organes articulateurs.

Il y a lieu, cependant, de réserver ce terme au bruit produit par l'ouverture du chenal buccal au début d'une syllabe, afin de distinguer l'*explosion* de l'*implosion**.

expolition

En rhétorique, l'*expolition* est la reprise du même argument sous des formes variées afin de lui donner plus de force.

expressif

1. On appelle *fonction expressive* la fonction* du langage par laquelle le message est centré sur le locuteur, dont il exprime les sentiments.

2. On appelle *trait expressif* un moyen syntaxique, morphologique, prosodique qui permet de mettre une emphase sur une partie de l'énoncé et suggère une attitude émotionnelle du locuteur.

I. expression

1. En grammaire, on appelle *expression* tout constituant de phrase (mot, syntagme).

2. L'*élément de l'expression* est l'unité la plus petite du plan de l'*expression* de la langue, distinctive sur le plan du contenu. (V. COMMUTATION, PLAN.)

II. expression

Le discours humain se présente comme une suite ordonnée de sons spécifiques. On appelle *expression* l'aspect concret de ce système signifiant. À ce titre, *expression* s'oppose à *contenu**.

Chez L. Hjelmslev, tout message comporte à la fois une expression et un contenu, c'est-à-dire peut être envisagé du point de vue du signifiant (*expression*) ou du signifié (*contenu*).

L'expression elle-même peut être considérée (comme d'ailleurs le contenu) sous deux aspects : comme une substance, sonore ou visuelle selon qu'il s'agit de l'expression orale ou écrite, c'est-à-dire comme une masse phonique ou graphique (on parlera alors de *substance de l'expression*) ; ou comme la forme manifestée par cette substance, c'est-à-dire comme la matière phonique ou graphique agencée, ce par quoi le plan de l'expression s'articule au plan du contenu. Ainsi, il n'y a aucun rapport entre les sons [b], [a] et l'idée de *bas*, mais il y a rapport entre la structure du plan de l'expression [ba] et la même idée, « bas ». Le même problème se pose pour le plan du contenu.

L'interdépendance entre la structure de l'expression et la structure du contenu se fait, selon les langues, par des rapports variables. Par exemple, les mots exprimant les couleurs du prisme dessinent dans le vocabulaire une grille très différente selon les langues : même l'anglais et le français n'ont pas exactement le même paradigme de l'« arc-en-ciel ». À plus forte raison, on notera des découpages du spectre en quatre, trois et même deux couleurs. La taxinomie des noms ou adjectifs de couleur sera donc très différente selon les langues : plus nombreuses seront les couleurs fondamentales, moins la langue devra recourir à des opérateurs permettant de noter des nuances (suffixes du type *-âtre*, mots du type *sang*, *cerise*, locutions du type *tirer sur*, etc.). Il s'agit là exclusivement de la structure de l'expression : le contenu reste la perception des rayonnements lumineux, dépendant non de la culture mais de l'organisation physiologique.

Comme le lexique, la grammaire des langues comporte des contraintes variées : la perception de l'opposition des sexes est du domaine du contenu, mais la notation du sexe est obligatoire, selon les langues, exclusivement dans des conditions spécifiques. Par exemple, là où le français note seulement le genre du possédé (*il, elle*) voit son père, sa mère, l'anglais note le genre du possesseur : *he sees his father*, « il voit son père » ; *she sees her father*, « elle voit son père ».

La structure de l'expression s'opère à des niveaux distincts : un de ces niveaux est sans rapport direct avec le contenu, c'est le niveau phonématique ; le phonème, unité phonique de la langue, est sans rapport direct avec le contenu : c'est dire que le phonème n'a pas de sens en lui-même. C'est au niveau morphématique que se fait la première liaison entre structure de l'expression et structure du contenu. Le morphème est l'unité du plan de l'expression entrant en relation avec le plan du contenu.

extensif

Un terme d'une opposition est dit *extensif* quand il est non marqué*. (V. EXTENSION.)

extension

1. On définit un ensemble "par extension" quand on énumère explicitement les éléments, tous et uniquement eux, qui peuvent appartenir à cet ensemble. L'ensemble A des cas du latin est défini par extension quand on écrit :

A = {nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif}.

La définition par extension s'oppose à la définition par *compréhension**. En principe, tout ensemble peut être défini par compréhension, mais beaucoup ne peuvent l'être par extension (suite des nombres, par exemple). Un corpus, si long soit-il, est un ensemble qu'on peut décrire par extension. L'ensemble des phrases grammaticales d'une langue, en nombre indéfini, ne peut être décrit que par compréhension.

2. On appelle *extension de sens* la modification du sens d'un mot qui, par suite de divers emplois, acquiert une plus grande polysémie : ainsi *bureau* qui désignait une étoffe (de *bure*), puis l'étoffe qui recouvrait un meuble, puis ce meuble, puis la pièce où était ce meuble, puis le service ou l'administration qui est dans cette pièce. (V. AUSSI EMPRUNT* INTERNE.)

3. On appelle *extension de morphème* la modification d'un suffixe par fausse coupe du mot. Ainsi *-tier*, dans *cloutier*, *ferblantier*, est issu de mots comme *portier*, *laitier* où il existe sous la forme attendue *-ier* (latin *-arium*).

extraction

In grammaire moderne, on appelle *extraction* une opération qui consiste à extraire d'une phrase enchâssée un syntagme nominal (sujet) pour en faire le sujet ou l'objet de la phrase matrice. Par exemple, si la phrase *que Pierre est coupable* est enchâssée dans la phrase matrice *Paul juge (cela)*, l'enchâssement est suivi de l'extraction du syntagme nominal *Pierre* qui devient objet de la matrice *Paul juge Pierre qu'il est coupable* qui devient *Paul juge Pierre coupable*.

Cette opération d'extraction est nécessaire pour expliquer qu'au passif on ait : *Pierre est jugé coupable par Paul* et non pas **que Pierre est coupable est jugé par Paul*.

extralinguistique

On qualifie d'*extralinguistiques* les facteurs qui n'appartiennent pas en propre à la grammaire, mais à l'utilisation de cette dernière dans la production et la compréhension des énoncés. Ces facteurs sont ceux du sujet et de la situation. On qualifie aussi d'*extralinguistique* dans la linguistique distributionnelle ce qui est extérieur au champ de la linguistique.

extranucléaire

On appelle *extranucléaire* ce qui est extérieur au noyau de la phrase : si on définit le noyau de la phrase par SN + SV (syntagme nominal + syntagme verbal), tout complément qui n'appartiendra pas à la réécriture de SV sera extranucléaire. Dans la phrase : *Il est venu à la maison avec ses amis*, le complément *avec ses amis* est extranucléaire puisque complément de phrase, tandis que le complément *à la maison* est nucléaire puisque, en ce cas, il est complément du verbe.

extraposition

L'opération d'*extraposition* déplace en fin de phrase le syntagme nominal sujet si ce dernier est issu d'une phrase enchâssée ; l'extraposition est accompagnée de la formation du pronom neutre *il*. Soit la phrase : *Que Pierre est malade est évident*, où la phrase enchâssée *que Pierre est malade* est le syntagme nominal sujet de *est évident* ; l'extraposition déplace ce syntagme nominal en fin de phrase avec formation de *il* : *Il est évident que Pierre est malade*. L'extraposition s'accompagne souvent d'une extraction* (*Il semble que Pierre est heureux* → *Pierre semble être heureux*).

extrinsèque

En rhétorique, les arguments sont dits *extrinsèques* lorsqu'ils ne sont pas tirés du fond même du sujet.

f

factif

Le *factif* est le cas* utilisé dans certaines langues finno-ougriennes pour exprimer un changement d'état, le résultat d'un processus. (Syn. : TRANSLATIF.)

factitif

1. Le *factitif* est une forme de l'aspect du verbe ; l'action exprimée par le verbe est le résultat d'une autre action accomplie par le sujet ou par d'autres que le sujet. Ainsi, dans la phrase *Pierre a fait tomber Paul*, le factitif *fait tomber* exprime le fait que Pierre a agi d'une certaine manière qui a eu pour résultat que Paul est tombé. Dans la phrase *Pierre a fait construire une maison*, le résultat « la construction de la maison » est dû à l'action non de Pierre, mais de ceux à qui Pierre a confié la tâche de le faire. Le factitif est, en français, exprimé très souvent par l'auxiliaire *faire* suivi d'un infinitif (ou de *laisser* suivi d'un infinitif), mais un même verbe peut avoir le sens actif et le sens factitif (*Pierre construit une maison en banlieue* est ambigu selon le métier de Pierre) ; dans certains cas, à une racine verbale intransitive correspond un verbe factitif, ainsi *tuer*, c'est *faire mourir*. Dans d'autres langues, comme en latin, il existe des affixes particuliers pour le factitif : ainsi, le redoublement et la forme de la racine dans *sistere*, « faire tenir debout », s'oppose à *stare* « se tenir debout ». (V. CAUSATIF.)

2. La *transformation factitive* consiste à enchâsser une proposition en position objet dans une phrase matrice comportant le verbe *faire*. Si on a (1) *Pierre a fait ceci*, (2) *(On) construit une maison*, l'enchâssement de la phrase (2) dans la position de *ceci* au moyen de l'opérateur *que* donne : *Pierre a fait que l'on construit une maison*. La transformation infinitive donne *Pierre a fait construire une maison*.

facultatif

Dans une première étape de la grammaire générative on a distingué les *transformations obligatoires* (comme la transformation affixale), qui s'appliquaient quel que soit le type de

phrase, et les *transformations facultatives*, qui dépendaient d'une décision du locuteur (transformations interrogative, négative, passive, emphatique).

faible

1. On emploie parfois l'expression de *consonne faible* pour désigner les consonnes douces*, par opposition aux consonnes énergiques, ou fortes. En français, toutes les consonnes voisées [b], [d], [g], [v], [z], [ʒ] sont faibles.

2. On appelle *formations (cas, déclinaisons) faibles* celles qui, dans les langues flexionnelles, présentent le degré réduit du thème, par opposition à celles qui comportent le degré fort : en grec l'aoriste *elipon*, degré réduit, s'oppose au présent *leipon*, degré fort. (V. ALTERNANCE.)

3. En grammaire allemande, *faible* se dit des verbes qui forment le radical du prétérit en ajoutant le suffixe *-te* au radical du présent ; se dit aussi de la déclinaison des adjectifs épithètes précédés de l'article défini ; se dit aussi de substantifs masculins dont la déclinaison est réduite à deux formes, l'une au nominatif singulier, l'autre (terminée par *-en*) à tous les autres cas.

faisceau

On appelle *faisceau d'isoglosses* l'ensemble de lignes d'isoglosses* dont la superposition ou la proximité permet de penser qu'on passe d'un dialecte à un autre dialecte. L'examen des faisceaux d'isoglosses est, en dehors de la référence au sentiment linguistique des locuteurs natifs, le seul moyen d'établir sur des bases solides les limites entre des parlers. La notion de faisceau d'isoglosses fait ressortir par son existence même le flou des frontières linguistiques entre dialectes d'une même famille linguistique.

faits

C'est à partir du corpus recueilli que le linguiste descriptiviste va extraire les *faits* de langue qui lui permettront d'induire les règles (la grammaire) de la langue considérée. Il convient cependant d'observer que toute description

« idéalise » les faits. F. de Saussure le remarque déjà dans son exemple du mot *messieurs* prononcé à diverses reprises au cours d'une même conférence : c'est par une décision que le linguiste assimile ces différents segments du corpus à un fait de langue unique.

On distingue les faits des données* linguistiques : c'est par l'intervention du descripteur lui-même, ou celle de ses informateurs que la matière linguistique brute est transformée en matière classée ; les faits interprétés par le descripteur locuteur natif constituent les données.

familier

On dit qu'un *style*, une *langue*, un *mot* sont *familiers* quand leur emploi implique un degré d'intimité entre les interlocuteurs et conjointement un refus des rapports cérémonieux qu'exige la langue soutenue ou académique.

Familier s'oppose également à *grossier* ou *trivial* : il s'agit donc d'un niveau de langue ; le terme n'implique pas un jugement moral sur le contenu des termes, sur le sens d'un mot comme les qualificatifs « grossier » ou

« trivial » mais seulement un écart par rapport à la langue écrite et au « bon usage ». La tendance des puristes, toutefois, est de confondre « familier » et « grossier ».

famille

1. En phonétique, on appelle *famille articulatoire* une famille de sons comprenant les phonèmes de même aperture.

2. En lexicologie, on appelle *famille de mots* des groupes de mots associés entre eux en raison d'un élément commun qui est la racine ou l'étymon ; ainsi, *raison*, *raisonner*, *raisonnement*, *déraisonner*, etc., constituent une famille de mots ; le mot *chef* et les mots *capital*, *décapiter* forment une famille de mots, car ils ont comme élément commun la racine latine *caput*, *capitis*, « tête ».

3. En grammaire générative, on appelle *famille de transformations* un ensemble de transformations apparentées qui appliquent une même analyse structurale aux suites terminales : ainsi, les transformations négative, interrogative et emphatique constituent en anglais une famille de transformations.

famille de langues

La classification des langues

On dit que deux ou plusieurs langues appartiennent à la même *famille* quand elles sont apparentées génétiquement, c'est-à-dire quand tout laisse à penser qu'elles se sont développées à partir d'une origine commune. Généralement, on réserve la dénomination de *famille de langues* à l'ensemble formé par toutes les langues connues de même origine ; dans cet ensemble, les sous-ensembles constitués par certaines langues apparentées plus étroitement entre elles qu'avec les autres sont des *branches* ou *sous-familles*. Le terme de *groupe* s'applique indifféremment à un ensemble de familles, à une famille, à un ensemble de branches d'une même famille, à un ensemble de langues d'une même branche : il implique que le classement n'est pas encore établi. L'acquis le plus important de la linguistique au XIX^e siècle a été l'établissement relativement rigoureux des principes et des méthodes grâce auxquels on a établi ces familles de langues au moyen des disciplines dites historiques, comparées ou comparatives (grammaire, philologie, linguistique).

La représentation visuelle des familles de langues se fait souvent à l'imitation des arbres généalogiques [en vertu d'une conception anthropomorphique] (fig. 1) ou sous la forme de diagrammes (fig. 2).

Fig. 1

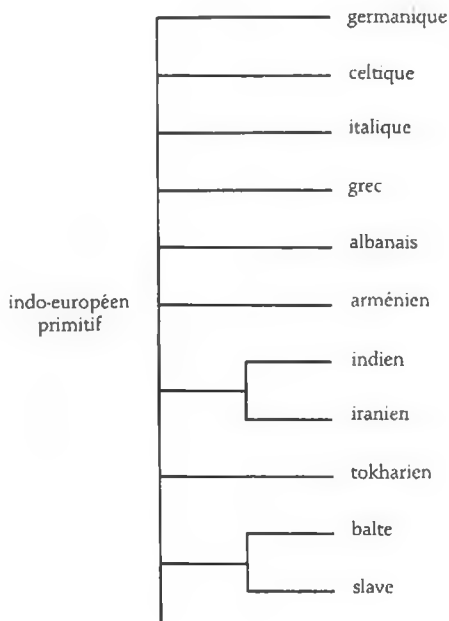
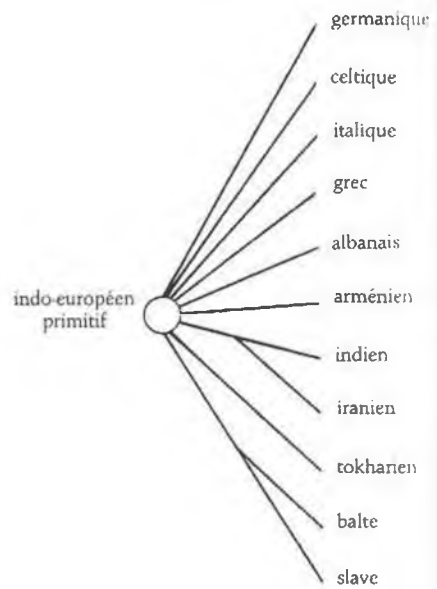
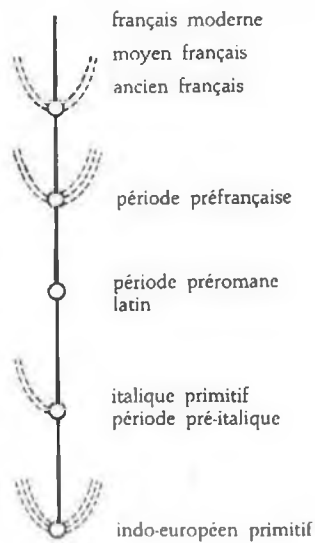


Fig. 2



Le diagramme peut être partiel et représenter essentiellement les antécédents d'une langue (fig. 3) :

Fig. 3



L'indo-européen

Parmi les familles de langues, celle qui a été la mieux établie par F. Bopp et dont l'étude a servi de modèle à toutes les recherches de la grammaire comparée est la famille des langues indo-européennes. Elle comprend les langues de pays développés et, de ce fait, on imagine souvent, à tort, qu'elle représente un type supérieur. C'est très tôt qu'on lui a appliqué la méthode comparative, et elle a fait à elle seule l'objet de plus de recherches que toutes les autres réunies. Les divergences qui subsistent entre linguistes à son propos portent moins sur ses limites et ses principales subdivisions que sur des détails concernant les rapports entre les diverses branches, qui sont la *germanique*, la *celtique*, la *romane*, la *slave*, la *balte* (groupées en balto-slave), l'*albanaise*, l'*arménienne*, la *grecque*, l'*iranienne*, l'*indienne* (groupées en indo-iranien), la *tokharienne* et, peut-être aussi, aujourd'hui disparue, l'*anatolienne* ou *indo-hitite*.

Les *langues germaniques* se subdivisent en anglo-frison (anglais, et frison parlé par une population peu nombreuse dans le nord des Pays-Bas et de l'Allemagne), en néerlandais-allemand (allemand, dont un dialecte, le yiddish, utilise parfois l'alphabet hébreu, néerlandais, dont un dialecte est l'afrikaans d'Afrique du Sud, flamand de Belgique et de France) et en scandinave (danois, suédois de Suède et de Finlande, et les langues norvégiennes bokmål ou riksmål et landsmål ou nynorsk).

Les *langues celtiques* sont le breton, en France, et le gallois, l'irlandais et le gaélique, dans les îles Britanniques.

Les *langues romanes* (issues du latin) les plus importantes sont le portugais, l'espagnol et le français (qui ont donné naissance à plusieurs créoles), l'italien et le roumain. Elles recouvrent souvent d'autres langues ou dialectes romans (catalan, provençal, sarde). Ces langues sont nées de l'évolution du latin populaire, mais des langues attestées dans l'Antiquité et aujourd'hui disparues, comme l'osque, l'ombrien et le vénète, formaient avec le latin la branche italique.

Les *langues slaves* comprennent une branche orientale (russe, biélo-russe, ukrainien), une branche occidentale (polonais, tchèque, slovaque), une branche méridionale (serbe et croate, notamment, en Yougoslavie, et bulgare).

La *branche balte* réunit essentiellement le lituanien (Lituanie) et le lette (Lettonie). On la réunit souvent au slave sous le nom de balto-slave.

La *branche albanaise* se réduit à l'albanais, comme la *branche arménienne*, à l'arménien. Sous le nom de *branche grecque*, ou *grec*, on réunit les divers « dialectes » grecs de l'Antiquité et le grec moderne.

La *branche iranienne* comprend des langues modernes (kurde, persan, afghan, baloutchi, tadjik) et des formes anciennes célèbres (vieux perse, avestique, pahlavi).

Le *tokharien*, aujourd'hui disparu, est connu grâce à des inscriptions sous deux formes (dialectes A et B).

La *branche indienne* comprend le hindi, langue officielle de l'Inde, et l'ourdou, langue officielle du Pakistan, mais aussi le bengali, l'assamais, l'oriya, le maharatte, le goujrati, le sindhi, le pendjabi, le cachemirien ou darde, le népalais et enfin le cinghalais. Le sanskrit et le védique sont des formes anciennes, sacrées, relevant également de la branche indienne et qui ont permis de démontrer la parenté des langues indo-européennes.

Finno-ougrien, altaïque et langues caucasiennes

La *famille finno-ougrienne* comprend essentiellement le finnois, langue officielle de la Finlande, l'estonien et le hongrois ou magyar, mais aussi le lapon, le mordve, le tchérimis, le votiak et les langues samoyèdes.

La famille *altaïque* se subdivise en branches *turque* (turc, azéri d'Azerbaïdjan, kirghiz, ouzbek, turkmène, kazakh), *mongole* et *mandchoue* (mandchou et toungouse).

Les *langues du Caucase*, à parenté lointaine et purement hypothétique, utilisées comme langues nationales de républiques indépendantes ou de régions et de territoires plus ou moins autonomes, sont regroupées en une famille *sud-caucasienne*, comprenant le géorgien et le mingrélien, et une famille *nord-caucasienne*, réunissant l'abkhaze, l'avar, le tchétchène et le kabarde.

La famille chamito-sémitique

La famille *chamito-sémitique* ou *afro-asiatique* se subdivise en cinq branches : la branche *sémitique* est représentée actuellement par l'hébreu, l'arabe littéral et les diverses langues arabes (souvent dites dialectes) et les langues éthiopiennes (amharique, tigré ou tigrina, guèze ou éthiopien). Étaient aussi des langues sémitiques l'assyrien (ou akkadien ou babylonien), l'araméen, le syriaque, enfin le phénicien, dont le punique (ou carthaginois) n'était qu'un dialecte. La branche *égyptienne* est représentée par l'ancien égyptien, dont est sorti le copte actuel. La branche *berbère* réunit le kabyle, le chleuh, le zenaga et sans doute aussi le touareg (ou tamahek). La branche *couchitique*, ou d'Afrique orientale, comprend, entre autres, le somali, le galla et le bedja. La branche *tchadienne* réunit des langues peu parlées en dehors du haoussa, que d'autres rattachent aux langues négro-africaines.

Les familles soudanaises

Celles-ci sont nombreuses et, à l'exception du songhai, de peu de diffusion. Il y a une mosaïque de langues que rien ne permet de rapprocher entre elles.

La famille *nilotique* ou *Chari-Nil* se divise en *nilotique* proprement dit ou *nilotique central* (dinka, nouër, chilouk, açoli de l'Ouganda, masai et nandi du Kenya et du Tanganyika), en branche *nord-soudanaise*, dont seul le nouba est assez bien connu, et en *soudanais central* (surtout baguirmi et morou). De la famille du *saharien central*, seul le kamouri est assez bien connu.

La famille nigéro-congolaise

Dans la famille *nigéro-congolaise*, on range l'*atlantique occidentale* (timné et boulom de la Sierra Leone, oulof du Sénégal, foulbé dans diverses régions du Sénégal), la branche *mandingue* du Liberia et de la Sierra Leone (kpelle, loma, mendé, malinké et bambara), la branche *kwa*, disséminée du Liberia au Cameroun (akan divisé en fanti et tchi, baoulé, éwé, fon, yorouba, ibo, noupe, sans doute aussi bassa et krou), la branche *gur* (essentiellement le moore, langue des Mossis). On peut penser que le *zandé* et le *sango*, parlés du Cameroun au Congo, forment une branche de la famille nigéro-congolaise, qui comprend également une branche *centrale* (essentiellement l'efik et le tiv, parlés du Cameroun au Nigeria) et le *bantou*.

Les langues et dialectes relevant du *bantou* sont si nombreux et parlés sur une étendue si grande que certains linguistes font du bantou non une branche de la famille nigéro-congolaise, mais une famille indépendante. Certaines langues bantoues sont véhiculaires (en Afrique orientale souhahéli, au Zaïre souhahéli, kongo, louba et ngala) ; d'autres sont des langues d'union* (chona de Zambie, ngamya du Nyassaland) ou simples langues de tribu (entre autres, ganda en Ouganda, kikouyou et kamba au Kenya, tchagga et nyamwézi du Tanganyika, ruanda, bemba en Zambie, mboudou

en Angola, héréro en Afrique du Sud-Ouest, zoulou, xhosa, swazi, sotho et tswana en Afrique méridionale).

La famille *khoïn* comprend le sandawe et le hatsa de la Tanzanie, et le bochimane et le hottentot d'Afrique du Sud.

Les langues d'Asie orientale et de Polynésie

L'importante famille *sino-tibétaine* se subdivise en deux branches : le *tibéto-birman* (tibétain, birman et aussi, soit en Birmanie soit au Pakistan, garo, bodo, naga, kachin, sans doute aussi karen) et le *chinois* (chinois mandarin, langue officielle de la Chine, originaire du Nord, « dialectes » wou de l'embouchure du Yang-tseu-kiang, enfin, au sud, « dialectes » min, hakka et cantonnais). Les langues de la Chine du Sud (miatscu et lolo, entre autres) sont mal connues et probablement sans aucune parenté avec le chinois.

Les familles *japonaises* (japonais proprement dit et ryu-kyu) et *coréenne* ont probablement entre elles une parenté lointaine.

La famille *kadaï* comprend, entre autres, le thaï du Siam, le lao et, en Birmanie, des langues *chan*, et n'a sans doute aucune parenté avec la famille sino-tibétaine.

La famille *malayo-polynésienne* est très étendue géographiquement : la branche *occidentale* ou *indonésienne* comprend en Malaisie le malais, en Indonésie l'indonésien proprement dit (proche du malais), le javanais, le soundanais, le madourai, leatak, le balinais de Bali, le dayak de Bornéo, le macassar des Célèbes, aux Philippines le tagal, le vigaya et l'iloko, à Guam le chamorro, à Madagascar le malgache. La branche *orientale* se subdivise en micronésien, polynésien (hawaïen, tahitien, samoan, maori) et mélanésien (fidjien notamment).

Le terme de *papou* désigne diverses langues de Nouvelle-Guinée, dont la parenté reste à prouver, alors que les langues des aborigènes d'Australie forment une famille australienne.

La famille *dravidienn*e comprend des langues parlées par des populations nombreuses en Inde méridionale (télougou, tamoul, canara, malayalam), ainsi que le brahoui du Baloutchistan et le gondi, le khouroukh et le kouï en Inde centrale. On trouve en Asie du Sud-Est de nombreuses langues disséminées : mounda comprenant le santali, khasi de l'Assam, nicobari (île du Bengale), palaoung, wa et mon en Birmanie, et enfin khmer (ou cambodgien) et vietnamien, qui sont des langues d'État.

Les langues américaines

En Amérique, les langues les plus parlées sont les *langues indo-européennes* importées par les colonisateurs (anglais, espagnol, portugais, français et, dans des groupes d'immigrants ou de descendants d'immigrants non assimilés, toutes les langues d'Europe) ou les créoles dérivés de ces langues.

Certaines *langues indigènes* ont une certaine vitalité : il en est ainsi pour le guarani (Paraguay), le quechua (Pérou, Équateur, Bolivie), l'aymara (Pérou, Bolivie), ainsi que pour une langue mixte dite « lingua geral » à base de tupi-guarani. En Amérique centrale sont encore utilisés le nahua, le quiché, le cacknique, le mam, le maya (État du Yucatan au Mexique), l'otomi, le zapotèque, le mixtèque et le totonaque. De même, dans le nord du Mexique, le navaho, qui connaît un regain certain.

D'une manière générale, quand il s'agit des langues indigènes d'Amérique on se réfère dans l'énumération et la classification au premier état connu, d'où la mention faite de langues disparues.

La famille *algonquienne*, ou *algonquin-wakash*, parlée, entre autres, de la Caroline au Labrador, a fourni aux langues indo-européennes beaucoup de mots « indiens » : la

famille de langues

branche *atlantique* comprend le massachusetts (dit algonquin), le powhatan, le delaware, le mohagan, le penobscot, le pasamaquoddy, le micmac ; l'*algonquin central* est constitué par le fox (Wisconsin), le cree (baie d'Hudson), le menomini (Michigan) et l'ojobwa (Grands Lacs) ; la branche *occidentale* comprend le potawatomi (Michigan), l'illinois, le chawni (au Tennessee), le black-foot, l'arapaho et le cheyenne.

La *famille natchez-muskogee* du sud-est des États-Unis comprend le creek, l'alabama, le chikasaw, le choctaw et le natchez.

La *famille iroquoise* comprend le cherokee, célèbre par son syllabaire, le tuscarora (Caroline) et, en Pennsylvanie, le huron, l'érié, l'oneida, les langues des Sénécas, des Onondagas et des Cayagas, enfin le conestoga et le susquehana.

La *famille sioux* (grandes plaines du Nord) est formée du biloxi, de l'ofo, du tutélo, du katawba, du dakota, du mandan, du winnebago, du chiwera (avec les dialectes iowa et missouri), du dhéguiba (omaha, ponca, osage, kansa, quapaw, arkansa), enfin de l'hidatsa et du crow.

Les *familles caddo* (caddo proprement dit, wichita et pawnee), tunica (stakapa et chitimacha), ychi (au Tennessee), hoka (à l'Ouest) ne sont peut-être que des branches d'une famille *hoka-sioux*.

La famille *esquimaux-aléoute* se subdivise en aléoutien et langues esquimaudes (inupik, yupik).

Les trois familles de la côte nord-ouest du Pacifique, *salish* (bella coola, cœur d'alène, chehalis, kalispel), *wakash* (nookta, kwakiutl, bella bella) et *chimakuan* (chimakum et quileute), sont parfois regroupées en une grande famille, le *mosan*. On considère généralement comme formant une famille l'haida, le tingit, le tsimshian et le kutenai. On regroupe parfois en une seule famille le mosan, le kutenai et l'algonquin.

En Oregon et en Californie, on a dénombré vingt-cinq familles : wintun, maidu, miwok, costanoan, yokuts, takelma, kalapuya, siuslaw, coos et surtout chinook (cette dernière a donné naissance à un sabir très important dit « chinook ») ; certaines autres sont rattachées aux groupes penutia et hoka (en Arizona et en Californie, karok, shasta, chimariko, pomo, esselen, salinan, shumash et surtout yana ; au Texas, tonkawa ; au nord du Mexique, comecrudo ; au sud du Mexique et au Nicaragua, tlanepanec, subtiabia et téquislate ; au Honduras, jicaque).

La famille *maya*, ou *maya-zoque*, comprend au Guatemala le mam, le ketchi, le quiché, le cackchiquel, le pokamam, le pokonchi, l'ixil ; à l'ouest, le tzeltal, le tzotzil, le tojolabal, le chol et le chontal de Tabasco, qui sont de la même branche que le chorti du Honduras ; au nord, le yacatèque ; dans le Mexique central, le huastèque.

Dans le *sud du Mexique* on trouve trois groupes de langues, sans doute proches du maya, le mixe, le zoque et le popoloca de Veracruz, le totonaque et le tepehua, enfin le huava. On trouve aussi d'autres groupes à parentés mal définies et dont certains sont réunis sous le nom d'otomangue : ce sont le potèque et le chatino, le mixtèque, le cuicatèque, le trique et l'amusgo, le mazatèque, le chocho, l'ixcatèque et le popoloca de Pueblo, l'otomi, le mazahua et le pame, enfin le tarasque.

La famille *uto-aztèque* comprend, au sud du Mexique, le nahatl (qui avait son écriture, antérieure aux contacts avec les Européens et qui a fourni beaucoup d'emprunts), dans le Colorado le shoshone, le painté, le tubatulabal et surtout le hopi, en Arizona et dans le nord-ouest du Mexique le papago, le pima, le tarahumara, le cora et le huichol. Le comanche était utilisé dans les grandes plaines du Sud. La famille uto-aztèque est souvent regroupée, avec le *tanoa* et quelquefois le *zuni*, en

aztèque-tanoa. Au contraire, on classe à part les langues keresa, dont beaucoup ne sont parlées que dans un seul village.

La famille *athabaska*, originaire du Canada et de l'Alaska central (sarsi, chipewyan), forme avec le haïda et le tlingit le groupe na-déné et comprend, au sud, les langues apaches (navaho notamment) et la branche de Californie septentrionale (hupa, chasta, costa, mattole).

Problèmes en suspens

Mis à part quelques certitudes (familles indo-européenne, finno-ougrienne, afro-asiatique, etc.), bien des problèmes restent à résoudre en ce qui concerne les familles de langues. Ainsi, on hésite encore à affirmer la parenté du basque de France et d'Espagne avec les langues caucasiennes ou avec quelque autre famille. De même, les contours et les subdivisions de la famille chamito-sémitique restent à définir avec exactitude. Il en va de même pour la place du bantou. Enfin, il est difficile de corroborer ce qui peut être envisagé dans les regroupements des grandes familles (la réunion, par exemple, des familles finno-ougrienne et altaïque en une famille ouralo-altaïque qui pourrait comprendre aussi le japonais et le coréen, ou de l'indo-européen, du dravidien et du finno-ougrien, ou de l'indo-européen et du sémitique) ; on en est dans ce domaine à de pures hypothèses de travail. Malgré le caractère souvent séduisant de celles-ci, la science impose là-dessus la plus grande prudence.

fausset

On appelle *voix de fausset*, ou *voix de tête*, un timbre vocal spécial, plus aigu que le timbre normal (ou voix de poitrine), dû à une position particulière des cordes vocales qui, au lieu d'être accolées sur toute leur étendue, sont écartées dans leur partie antérieure, ce qui raccourcit l'étendue vibrante des cordes vocales et augmente la fréquence fondamentale*.

faux-sens

On appelle *faux-sens* l'erreur consistant à interpréter de manière erronée le sens précis d'un mot dans le texte.

feed-back

On appelle *feed-back*, ou *rétroaction*, la commande d'un système au moyen de la réintroduction dans ce système des résultats de son action. Si l'information qui revient en arrière est capable de modifier la méthode et le modèle de fonctionnement, on a un *feed-back* ; c'est le principe d'action en retour par lequel une langue semble, comme un ordinateur perfectionné, éliminer d'elle-même certains dysfonctionnements. La langue peut être ainsi conçue comme un système autorégulateur : les exemples les plus connus de *feed-back*, pris en un sens très large, concernent l'élimination de certaines homophonies gênantes que l'évolution phonétique avait pu produire. Ainsi, la distinction en anglais entre *-ea-* et *-ee-* a disparu ;

de ce fait, *queen* « reine » et *quean* « prostituée » se prononçaient de la même manière : cette équivoque a amené par une sorte d'autorégulation la disparition de *quean*. En gascon, *gat* provenait régulièrement à la fois des mots latins *cattus* « chat » et *gallus* « coq » ; d'où l'utilisation de mots comme *faisan* ou *vicaire* pour désigner le coq. De même, d'après la connaissance qu'il a de la langue et de celui qui parle, le destinataire analyse les sons qu'il entend et élimine notamment les variations contextuelles.

Ainsi, il y a des différences considérables entre les [o] prononcés par un homme et par une femme, par un Méridional et un Bourguignon, mais l'émetteur et le destinataire ne remarquent pas ces différences. De même [t] devant [j] est assez différent de [t] devant [o] : le premier est mouillé et articulé plus avant que le second ; sauf à certaines périodes de changement linguistique, le locuteur inconsciemment réprime la tendance naturelle à l'articuler trop en avant et maintient ainsi une similitude suffisante avec [t] placé devant [o] ; en sens inverse, bien que cet effort inconscient ne supprime pas toute différence entre les deux variantes de [t], le destinataire les assimile inconsciemment. Sans *feed-back*, la langue serait dépourvue du minimum de stabilité nécessaire à l'intercompréhension.

femelle

Dans la catégorisation sémantique des animés (personnes ou animaux), le terme *femelle* représente la classe des êtres femelles dans l'opposition du sexe. Ainsi, le nom *filles* a le trait sémantique distinctif [-mâle] (femelle) tandis que le nom *filles* a le trait sémantique distinctif [+mâle]. « Féminin » et « femelle » ne se confondent pas : un mot peut être masculin et « femelle » ; ainsi, *docteur* est masculin et désigne un homme ou une femme ; la représentation pronominale se référant au sexe de la personne peut être différente : *J'ai vu le docteur, il m'a examiné / J'ai vu le docteur, elle m'a examiné.*

féminin

Le *féminin* est un genre grammatical qui, dans une classification en deux genres, s'oppose au masculin, et qui, dans une classification en trois genres, s'oppose au masculin et au neutre. Le féminin représente souvent, mais non constamment, le terme « femelle » dans le genre naturel qui repose sur l'opposition de sexe entre « mâle » et « femelle ». Le mot *vendeuse* est noté [-masculin], [-mâle], ce qui signifie qu'il est féminin et désigne une femme ; mais le mot *sentinelle* est noté [-masculin], [+mâle], ce qui signifie qu'il est féminin et désigne un « mâle », et *docteur* est noté [+masculin] [±mâle], ce qui signifie qu'il est masculin mais peut être interprété soit comme « mâle » ou comme « femelle ». Les noms non animés féminins ont seulement le trait grammatical [-masculin] (c'est-à-dire féminin), comme *table, roche*, etc.

fermé

1. On appelle *classes fermées* les classes de morphèmes grammaticaux (les articles, les désinences temporelles, les pronoms, etc.) qui peuvent être définis par l'énumération de leurs termes, ceux-ci étant en nombre limité, par opposition aux *classes ouvertes*, classes de morphèmes lexicaux susceptibles d'accroissement et qui ne peuvent être définis que par compréhension, c'est-à-dire par la description des propriétés de chacune des classes.

2. En phonétique, un *phonème fermé* est un phonème dont l'articulation comporte un resserrement ou une fermeture du chenal buccal. Les consonnes sont des phonèmes fermés, par opposition aux voyelles. Les occlusives représentent le degré de fermeture maximale. Parmi les voyelles, on appelle *voyelles fermées* celles dont l'articulation comporte une élévation de

la langue au-dessus de l'axe médian : [i], [u], [y] sont des voyelles fermées, [e], [o], [ø] sont des voyelles semi-fermées, par opposition aux voyelles ouvertes et semi-ouvertes. Du point de vue acoustique, la fermeture vocalique se traduit par le caractère diffus*.

fermeture

La *fermeture* est le mouvement de resserrement du chenal buccal qu'implique la réalisation des phonèmes fermés. Cette fermeture peut aller jusqu'à l'occlusion, pour les consonnes maximales (occlusives) ou les consonnes qui combinent occlusion et écoulement libre de l'air (nasales, latérales, vibrantes).

fétichisation

La *fétichisation* désigne l'ensemble des attitudes par lesquelles on tend à ériger la langue comme une réalité intangible ou immuable.

fibre optique

L'appareil appelé *fibre optique* est un des instruments qui permettent l'exploration du larynx. Il est formé d'une quantité de fibres (mosaïque de 4 200 points) contenues dans un tube que l'on introduit par la narine pour en retirer des informations sur les mouvements des cordes vocales grâce à une caméra.

fibroscopie

La *fibroscopie* est une technique d'exploration du larynx par une caméra.

figé

On appelle *expressions figées*, par opposition à expressions libres, des suites de mots qui n'obéissent pas aux règles générales de constitution de syntagmes ou de phrases et qui n'admettent pas de variations, ou du moins dans des limites restreintes aux articles, aux temps des verbes, aux insertions d'adjectifs (*prendre le taureau par les cornes, être à la botte de quelqu'un, donner un chèvre en blanc à quelqu'un*).

figement

Le figement est le processus par lequel un groupe de mots dont les éléments sont libres devient une expression dont les éléments sont indissociables. Le figement se caractérise par la perte du sens propre des éléments constituant le groupe de mots, qui apparaît alors comme une nouvelle unité lexicale, autonome et à sens complet, indépendant de ses composantes : ainsi, *pomme de terre* et *petit pois* peuvent commuter avec *carotte* et *navet*, *chemin de fer* avec *route* et *air*. Le mot *heur*, autrefois autonome, a perdu son indépendance syntaxique et son sens premier (« présage, chance ») à

cause de la fréquence des syntagmes *bon heur* et *mal heur* qui ont fini par constituer des mots.

figure

1. En rhétorique, les *figures* sont les divers aspects que peuvent revêtir dans le discours les différentes expressions de la pensée. On distingue :

a) les *figures de pensée*, qui consistent en certains tours de pensée indépendants de leur expression ; celles-ci se font par « imagination » (ex. : la prosopopée), par « raisonnement » (ex. : la délibération ou la concession) ou par « développement » (ex. : la description) ;

b) les *figures de signification*, qui intéressent le changement de sens des mots (ex. : la métonymie, la métaphore et la synecdoque) ;

c) les *figures d'expression*, ou *tropes*, qui intéressent le changement de sens affectant des mots, des groupes de mots et des phrases ; celles-ci se font par « fiction » (ex. : allégorie), par « réflexion » (« les idées énoncées se réfléchissent sur celles qui ne le sont pas » ; ex. : la litote, l'hyperbole) ; par « opposition » (ex. : l'ironie, le sarcasme) ;

d) les *figures de diction*, qui consistent dans la modification matérielle de la forme des mots (ex. : *encor*, *avecque*, en français ; ex. : prothèse, épenthèse, apocope, métathèse, crase) ;

e) les *figures de construction*, qui intéressent l'ordre naturel des mots ; celles-ci se font par « révolution » (modification de l'ordre), par « exubérance » (ex. : apposition), par « sous-entendu » (ex. : ellipse) ;

f) les *figures d'élocution*, qui intéressent le choix des mots convenant à l'expression de la pensée ; ce sont l'« extension » (ex. : épithète), la « déduction » (ex. : répétition et synonymie), la « liaison » (ex. : asyndète) ; la « consonance » (ex. : allitération) ;

g) les *figures de pensée, ou de style*, qui intéressent la façon dont est présentée la pensée ou l'expression des relations entre plusieurs idées : elles consistent en « emphase » (ex. : énumération), « tour de phrase » (ex. : apostrophe, interrogation), « rapprochement » (ex. : comparaison, antithèse), « imitation » (ex. : harmonie imitative).

2. En glossématique, la *figure de contenu* est un élément qu'on peut identifier avec les traits ou les sèmes de l'analyse sémantique. On l'appelle aussi *pléreme*². La *figure d'expression* est un élément de la chaîne linguistique, appelé aussi *énème*², qui s'oppose au signe² et qui est privé

de contenu propre. Une langue utilise un nombre relativement réduit de figures, mais construit, en les combinant, un nombre infini, ou du moins indéfini, de signes.

figuré

On dit d'un mot qu'il a un *sens figuré* ou qu'il est employé avec un sens figuré, quand, défini par les traits « animé » ou « concret », il se voit attribuer dans certains contextes le trait « non-animé » (chose) ou « non-concret » (abstrait). Ainsi, dans *le chemin de la vie*, *chemin*, qui a le trait « concret » au sens propre et se voit attribuer le trait « non-concret », est employé au sens figuré. De même, dans *le chien d'un fusil*, le mot *chien* est employé dans un sens technique, non-animé : il a un sens figuré.

figurer

On dit d'un item lexical ou grammatical qu'il *figure* dans une phrase ou dans un constituant quand, étant une des valeurs possibles que peut prendre la variable « nom », « verbe », « adjectif », « temps », etc., il se substitue dans la structure de la phrase au symbole (N, V, Adj., etc.) de cette variable. On dit, par exemple, que, dans la phrase *Mon père lit le journal*, *journal* figure dans la position (à la place) du nom objet dans la structure : déterminant + nom auxiliaire + verbe + déterminant + nom. (V. OCCURRENCE.)

filtre

On appelle *filtre acoustique* un mécanisme destiné à renforcer certaines fréquences d'un son complexe et à en affaiblir d'autres. Pendant la phonation, le conduit vocal se comporte comme un filtre à l'égard du son complexe créé dans le larynx par la vibration des cordes vocales, puisque chaque cavité du conduit vocal renforce les fréquences proches de celle qui est propre. Si les harmoniques* hauts sont renforcés, le son est aigu ([t], [i], etc.) ; si les harmoniques bas ou le fondamental sont renforcés, le son est grave ([p], [k], [u], etc.).

finale

1. La *finale* d'un mot est la position de son dernier phonème ou de sa dernière syllabe, qui se trouvent de ce fait soumis à un certain nombre d'altérations dues à l'anticipation de l'initiale du mot suivant. En français, une voyelle finale est omise devant un autre mot commençant par une voyelle, une consonne finale est omise devant un autre mot commen-

çant par une consonne ou devant une pause : *un petit ami vs un petit camarade, un rude travail vs un rude hiver.*

2. On appelle *proposition* ou *subordonnée finale* une subordonnée de but introduite par les conjonctions *pour que, afin que* ou les prépositions *pour, dans le but de, afin de* suivies de l'infinitif.

Firth (John Rupert), linguiste anglais (Leeds 1890-Londres 1960). Professeur de linguistique générale à l'université de Londres de 1944 à 1956, il est profondément influencé par les travaux et les idées des anthropologues. Confronté à la nécessité de traduire en anglais les mots et phrases de langues d'Océanie, il a élaboré une théorie contextuelle de la signification, selon laquelle le sens des mots se réduit à l'ensemble des usages qu'on peut en faire (contexte). [V. Bibliographie.]

flèche

Dans le système de notation de la grammaire générative, la *flèche* donne l'instruction de réécrire l'élément à gauche de la flèche par l'élément (ou la suite d'éléments) écrit à droite de la flèche. Si la règle de réécriture est de la forme SN → D+N, la flèche indique que le syntagme nominal (SN) doit être converti dans la suite d'éléments : D (déterminant) suivi de N (nom).

fléchi

On appelle *forme fléchie* un mot constitué d'un morphème lexical et d'un morphème affixal (désinence*) qui exprime la fonction grammaticale, le nombre, la personne, la catégorie sémantique, etc. (V. FLEXION.)

fleuri

En rhétorique, se dit d'un style imagé, recherché.

flexion

En grammaire, la *flexion* est un procédé morphologique consistant à pourvoir les racines (verbales, nominales, etc.) d'affixes ou de dési-

nences ; ceux-ci expriment les fonctions syntaxiques (cas), les catégories grammaticales du nombre, du genre, de la personne, ou les catégories sémantiques de l'animé, du comptable, etc., selon les classes de mots déterminées par chaque langue. La flexion inclut la déclinaison (*flexion nominale*) et la conjugaison (*flexion verbale*). Certaines langues, comme le latin et l'allemand, possèdent également une flexion pronominale. Le mot se présente alors comme un ensemble de formes fléchies, appelé paradigme. Ainsi, le latin connaît une flexion nominale : *dominus* est formé de la racine *domin-*, de la voyelle thématique *-o-* et de la désinence casuelle de nominatif *-s*. (La flexion a été appelée aussi *accidence*.) C'est aussi l'ensemble de formes fléchies d'un mot (nom, pronom ou verbe) variant selon les cas, le genre et le nombre, la personne, etc.

flexionnel

Les langues dont les mots sont pourvus de morphèmes grammaticaux qui indiquent la fonction des unités sont *flexionnelles* (par opposition aux langues agglutinantes*, tel le turc), toutes les fois que les éléments constituant chaque morphème ne peuvent être segmentés. Ainsi, dans le latin *boni* le *i* est à la fois marque du pluriel, marque du nominatif, marque du masculin. Les formes différentes des mots dans les langues flexionnelles forment des déclinaisons*, classées en types et, pour chaque type, existe un paradigme* ou modèle sur lequel doivent être déclinés tous les mots du type. Au contraire, avec le turc, on peut toujours analyser les mots en leurs éléments composants.

focaliser

Syn. de EMPHATISER.

focus

On utilise parfois l'expression de *mise en focus* pour désigner les procédés d'emphase* portant sur un constituant.

fonction

1. On appelle *fonction* le rôle joué par un élément linguistique (phonème, morphème, mot, syntagme) dans la structure grammaticale de l'énoncé. (« Fonction » s'oppose à « nature » qui dénote l'aspect morphologique du mot et non son emploi syntaxique dans la phrase.) C'est ainsi qu'on parle de fonction sujet et de fonction prédicat, qui définissent les relations fondamentales de la phrase, et des fonctions complémentaires (objet, circonstances), qui précisent ou complètent le sens de certains termes. Ainsi, dans la phrase *Pierre lit un livre*, le mot *livre* a une fonction de complément d'objet.

La catégorie est aussi distincte de la fonction. Dans le syntagme verbal constitué d'un verbe suivi d'un syntagme nominal, on dira que le syntagme nominal est une catégorie, et que sa fonction est celle de complément d'objet.

2. En glossématique*, on appelle *fonction*, dans un sens voisin de celui que le mot a en mathématiques, toute relation entre deux termes. Selon que les termes sont ou tous les deux constants, ou l'un constant et l'autre variable, ou tous les deux variables, la fonction est une interdépendance*, une détermination*, une constellation*.

3. En grammaire générative, la fonction est la relation grammaticale que les éléments d'une structure (les catégories) entretiennent entre eux dans cette structure.

Soit la règle de réécriture du noyau P, constitué d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal : $P \rightarrow SN + SV$, on dira que la catégorie SN a dans cette règle la fonction de sujet, et que SV a la fonction de prédicat. En revanche, dans la structure où le syntagme verbal est constitué d'un auxiliaire, d'un verbe et d'un syntagme nominal ($SV \rightarrow Aux + V + SN$), on dira que SN a la fonction de complément (ou objet) dans la structure ainsi définie. La catégorie est distincte de la fonction.

fonction du langage

Les *fonctions du langage*, c'est-à-dire les diverses fins qu'on assigne aux énoncés en les prononçant, sont à la base des thèmes de l'école de Prague. Le langage étant considéré avant tout comme ayant pour but de communiquer des informations, sa fonction centrale est donc la fonction de communication (dite aussi référentielle ou cognitive) ; elle est essentielle car elle conditionne l'organisation même du langage, les caractéristiques des unités linguistiques, et beaucoup de faits diachroniques. Cependant, il peut être utile de distinguer, selon les caractères de la communication, différents types de message, donc différentes fonctions du langage. On y joint ainsi la fonction *impérative* ou *injonctive* (le langage comme moyen pour amener l'interlocuteur à adopter certains comportements). Le psychologue K. Bühler distingue la fonction de représentation (relation de l'énoncé avec l'univers extralinguistique), la fonction d'expression ou *expressive* (relation avec l'émetteur du message) et la fonction d'appel ou *interrogative* (relation avec le récepteur). R. Jakobson propose une classification plus élaborée, fondée sur le processus général de la communication tel que le décrivent les théoriciens de la cybernétique ; tout acte de communication suppose six facteurs : un destinataire, qui envoie un message à un destinataire, un contexte (ou référent), un code commun au destinataire et au destinataire, un contact (ou canal) qui permet d'établir et de maintenir l'échange. Il distingue : la fonction *référentielle* (ou *dénotative* ou *cognitive*), qui centre le message sur le contexte (*Le chien est un animal*) ; la fonction *émotive*, qui centre sur le destinataire, ou locuteur (*Hélas ! il pleut !*) ; la fonction *conative*, sur le destinataire (*Viens ici !*) ; la fonction *phatique* centre le message sur le contact (*Allô, ne coupez pas*), la fonction *métalinguistique*, sur le code (*Il ne faut pas dire je m'ai coupé, mais je me suis coupé*) ; la fonction *poétique* enfin envisage le message en lui-même.

fonctionnalisme

1. La réflexion de l'école de Prague sur les fonctions* du langage a donné naissance à divers courants fonctionnalistes dans la deuxième moitié du XX^e siècle jusque vers les années 70. Ainsi, A. Martinet pose en principe que la fonction principale du langage, qui est celle de la communication, implique la notion d'*économie linguistique*. Le point central de la doctrine réside dans le concept de double articulation du langage. La première articulation en monèmes intervient sur le plan de l'expression et sur le plan du contenu ; grâce à elle, un nombre indéfini d'énoncés est possible à partir d'un

inventaire limité de monèmes. La seconde articulation ne concerne que le plan de l'expression. La substitution de l'un des segments, ainsi défini, à un autre de même type n'entraîne pas chaque fois la même variation de sens. Ainsi, la substitution de [ɛ] à [ɔ] dans [pɔr] et [mɔr] donnent [pɛr] et [mɛr], qui ont d'autres signifiés ; au contraire, dans la première articulation, la substitution de [re] à [e] dans [mɔʁzɛ] et [ʁɔte] correspond dans les deux cas dans le plan du contenu au sens d'action future. Grâce à la seconde articulation, quelques dizaines de phonèmes permettent de former des dizaines de milliers de signifiants différents. En revanche, à la différence de R. Jakobson, A. Martinet ne considère pas qu'il soit nécessaire d'introduire une troisième articulation (celle des traits pertinents, une dizaine) constituant les phonèmes. En phonologie générale, A. Martinet évalue le rendement fonctionnel (fonction linguistique) des différences phoniques : partant de la distinction importante des faits phonétiques et des faits phonologiques, il oppose les nécessités de la communication (exigence d'un nombre maximum d'unités qui soient les plus différentes possibles) et la tendance au moindre effort (exigence d'un nombre d'unités les moins différentes possibles). La tendance à harmoniser ces deux exigences aboutit à l'économie dans la langue ou à l'amélioration du rendement fonctionnel. Chaque unité de l'énoncé est soumise à deux pressions contraires : une pression (syntagmatique) dans la chaîne parlée, exercée par les unités voisines, et une pression (paradigmatique) dans le système, exercée par les unités qui auraient pu figurer à la même place. La première pression est assimilatrice, la deuxième dissimulatrice. Cette tendance fonctionnaliste a aussi ses applications dans la syntaxe. A. Martinet distingue ainsi des monèmes fonctionnels (comme les prépositions ou les désinences casuelles) et les modalités (comme le nombre ou l'article).

2. De son côté, R. Jakobson se fonde sur les fonctions* du langage (les points de vue du locuteur, de l'auditeur, du message, du contexte, du contact entre locuteur et récepteur, du code définissent la fonction émotive ou expressive, la fonction conative, la fonction poétique, la fonction dénotative, la fonction phatique et la fonction métalinguistique). Le fonctionnalisme de R. Jakobson est caractérisé par la réapparition de la diachronie, qui n'est plus seulement une succession d'études synchroniques, alors que, depuis F. de Saussure, on admettait que l'étude diachronique présuppose l'étude synchronique, la réciproque n'étant pas vraie. Pour R. Jakobson, il ne peut y avoir d'étude synchronique sans analyse diachronique : des changements interviennent constamment dans le système d'une époque, comme les tendances stylistiques par exemple (relevant des fonctions expressive et connotative) ; ainsi, tel type de prononciation est ordinaire pour les grands-parents, il est marqué et relevant du style soutenu pour les parents, qui en ont également un autre, il est totalement absent chez les enfants. La synchronie ne doit donc pas être conçue de façon statique mais de façon dynamique. Contrairement à une affiche, la synchronie d'un film n'est pas une image, ou une série d'images considérées séparément, mais l'examen du film dans sa dynamique. Enfin, l'interprétation du changement doit être fondée sur la finalité des modifications intervenues. L'utilisation d'un signe linguistique fait appel à la combinaison dans l'axe syntagmatique et à la sélection dans l'axe paradigmatique. En outre, la combinaison elle-même peut se faire par enchaînement ou par cooccurrence.

Une partie importante de l'œuvre de R. Jakobson présente une phonologie fondée sur la définition de traits distinctifs qui peuvent se présenter simultanément dans le phonème ; celui-ci est constitué par leur réunion. Ces traits distinctifs ont un caractère binaire, les phonèmes étant caractérisés par la présence ou l'absence d'une certaine

qualité. Ainsi, les consonnes se classent sur la base des oppositions, présence ou absence du caractère labial, dental, palatal, etc. On se dirige donc vers une sorte de classification unitaire dans laquelle les voyelles et les consonnes sont classées selon les mêmes catégories. Même si on peut contester l'hypothèse selon laquelle une phonologie universelle se contenterait de 12 oppositions binaires, le schéma binariste est très pratique et se trouve notamment repris par M. Halle pour décrire le fonctionnement de la composante phonologique d'une grammaire générative.

fonctionnel

1. On appelle *mots fonctionnels* les mots qui indiquent certaines relations grammaticales entre les syntagmes constituant une phrase (prépositions), ou entre les phrases (conjonctions), ou qui marquent la frontière d'un syntagme nominal qu'ils déterminent (articles). Les mots fonctionnels se distinguent des morphèmes lexicaux parce que ce sont des morphèmes non autonomes qui n'ont de sens que relativement à la structure grammaticale dans lesquels ils entrent ; ils sont dénommés aussi *marqueurs structurels* ou *mots-outils*.

2. On dit d'une *opposition* qu'elle est *fonctionnelle* ou *pertinente** dans une langue donnée quand elle est pertinente pour la communication des messages : ainsi, l'opposition /p/ : /b/ est fonctionnelle en français.

fondamental

1. En acoustique, on appelle *son fondamental* le son provoqué par la vibration du corps vibrant en son entier, par opposition aux harmoniques* produits par la vibration des différentes parties du corps vibrant.

La vibration des cordes vocales produit une onde dont le spectre présente un grand nombre de composantes, qui sont toutes des multiples entiers de la fréquence fondamentale. La fréquence fondamentale correspond à la fréquence vibratoire des cordes vocales. Tout renforcement de la fréquence fondamentale rend le son plus grave.

2. On appelle *vocabulaire fondamental* d'une langue l'ensemble des items lexicaux les plus fréquemment utilisés dans un corpus étendu d'énoncés, écrits ou parlés, appartenant à l'usage le plus courant et sélectionnés à des fins pédagogiques. Contrairement au basic-

english, le vocabulaire fondamental du français ne prétend pas être une langue se suffisant à elle-même, mais une première étape dans l'apprentissage de la langue. Ainsi, le français fondamental, élaboré en 1954 par une commission réunie sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, comprend 1 445 mots dont 1 176 items lexicaux et 269 items grammaticaux. Ces mots ont été retenus après deux sortes d'enquêtes : enquête sur la fréquence et la répartition des mots employés dans des conversations enregistrées et enquête sur la disponibilité en ce qui concerne les noms concrets dont la fréquence est instable car liée au thème de la conversation.

fonds commun

On peut appeler *fonds commun* d'une langue l'ensemble de mots ou de constructions que tous les locuteurs de cette langue emploient. Cette notion implique nécessairement que l'on fait abstraction des différences les plus minimes dans la manière de parler, celles qui reflètent les différences d'âge, de sexe, de groupe social, de milieu éducatif, d'intérêts culturels. Elle tend à présenter l'ensemble décrit comme homogène, car elle permet de minimiser les écarts : c'est la forme standard d'une langue.

force

La *force* est la qualité subjective (auditive ou perceptive) qui correspond à l'intensité*. L'intensité est la qualité objective, physique (acoustique) susceptible d'être mesurée par un équipement expérimental, indépendamment du sujet qui reçoit le message. La force, au contraire, comme toutes les qualités subjectives, relève des sensations éprouvées par l'auditeur et ne peut se mesurer sans lui.

formalisation

La formalisation est la description linguistique réalisée au moyen de règles formelles explicites. Une théorie linguistique ne peut se concevoir sans recours à une présentation formalisée, adaptée de modèles mathématiques, logiques ou biologiques. Cette présentation explicite en quelque sorte les hypothèses sous-jacentes à la description, qui sont soumises à deux exigences fondamentales : d'abord, constituer un tout cohérent (c'est-à-dire qui exclut les contradictions), ensuite, pouvoir être confronté aux faits linguistiques afin d'être confirmé ou infirmé. Ces deux exigences ne peuvent être satisfaites que si les hypothèses sont exprimées dans un métalangage comportant ses propres symboles, ses règles et ses contraintes. Ainsi, à partir de concepts primitifs (catégories grammaticales, unités lexicales, etc.) et de relations primitives (combinatoire, dépendances), il devient possible de concevoir un système capable de décrire des énoncés attestés, de prévoir (prédire) une infinité d'énoncés possibles. Ce système fonctionne en suivant une série d'instructions portant sur les catégories et les relations précédemment définies selon un ordre préétabli. Les résultats obtenus par l'application systématique des règles doivent être soumis aux jugements des locuteurs natifs. Les énoncés inacceptables conduiront alors à modifier les règles. L'évolution de la théorie est donc conçue comme un aller-retour entre les hypothèses et les faits linguistiques.

formant

1. On appelle *formants de thème verbal* les suffixes servant à constituer avec des radicaux des thèmes verbaux (ex. : *-iser* dans *caraméliser* ; *-ifier* dans *décalcifier*) et *formants du thème nominal* les suffixes servant à constituer des thèmes nominaux (ex. : *-age* dans *lavage* ; *-ment* dans *nivellement*).

On appelle *formants thématiques* des affixes qui s'ajoutent au radical et qui sont suivis de la désinence casuelle ou temporelle ; ainsi, en grec, le formant thématique de certains verbes (dits « thématiques ») est *e/o* comme *luomen*, *luete*, etc., sur le radical *lu-* (déliver).

2. Dans la première étape de la théorie générative, on oppose les morphèmes, éléments syntaxiques constitutifs des suites syntagmatiques terminales (suites sous-jacentes générées par la base* syntagmatique), aux *formants* ou *formatives*, éléments syntaxiques constitutifs des suites transformées terminales (dérivées par l'application des transformations aux suites sous-jacentes) et qui reçoivent une interprétation phonétique. Ainsi, en français, la suite sous-jacente *Le père lit le journal* est constituée des morphèmes :

Le + père + singulier + Prés + lire + le + journal + singulier,

alors que la suite passive dérivée est constituée des formants ou formatives :

Le + livre + singulier + Prés + être + participe passé + lire + par + le + père + ø.

La suite des formants est constituée de plus d'éléments que la suite des morphèmes.

3. En phonétique acoustique, on appelle *formants* les zones de fréquences d'un son complexe renforcées par un filtre acoustique. Dans la phonation, les deux premiers formants, responsables du timbre particulier de chaque voyelle et de certaines consonnes, correspondent aux deux principaux résonateurs de l'appareil vocal, postérieur et antérieur par rapport au lieu d'articulation. D'autres formants peuvent intervenir qui correspondent à l'adjonction d'un résonateur supplémentaire (le formant caractéristique des voyelles nasales, par exemple). La position fréquentielle des trois premiers formants caractérise le timbre vocalique : un troisième formant aux environs de 3 kHz accentue le timbre aigu de [i] et [y]. Les consonnes occlusives se caractérisent par l'absence de formants. Les fricatives se caractérisent par une structure de formants très peu nette.

formateur

Dans la terminologie sémantique de C. W. Morris, le *formateur* (anglais *formator*) est un signe comportant l'instruction implicite d'une opération linguistique (telle que négation, généralisation, etc.). U. Weinreich considère comme *formateurs* :

a) les opérateurs pragmatiques, tels que l'interrogation, l'ordre, etc., et tous les procédés linguistiques notant l'attitude du locuteur

quant au contenu de son discours (marqueurs de la distance et de la modalisation*) ;

b) les signes déictiques, les embrayeurs, puis ces signes impliquent référence à l'acte de communication dans lequel ils sont utilisés : *ici/là, hier/demain* s'ordonnent par rapport au lieu ou au temps de la communication ;

c) les opérateurs propositionnels, c'est-à-dire les solutions lexicales concurrençant tel autre type de formateur ; par exemple, le mot *ignorer* sera un opérateur propositionnel, par opposition au formateur négation (*ignorer* = adjonction de la négation à *savoir*) ;

d) les quantificateurs (*certain, quelque, tous les, etc.*) ;

e) les formateurs purement syntaxiques, orga-

nisateurs de l'expression : certains éléments de l'ordre des mots, certains cas de déclinaison, etc. Par exemple, alors que des cas comme l'ablatif d'origine ou l'accusatif de but ont un contenu désignatif (un *designatum*), le nominatif sera un formateur, pour autant qu'il n'est que signe du sujet.

formation de mots

On appelle *formation de mots* l'ensemble de processus morphosyntaxiques permettant la création d'unités nouvelles à partir de morphèmes lexicaux. On utilise ainsi, pour former des mots, les affixes de dérivation* ou les procédures de composition*.

formative V. FORMANT.

forme

En linguistique, le mot *forme* a des sens divers selon les théories.

1. Dans l'acception saussurienne, le terme *forme* est synonyme de *structure* et s'oppose à *substance* : la substance est la réalité sémantique ou phonique (masse non structurée), la forme est le découpage spécifique opéré sur cette masse amorphe et issu du système de signes. La forme d'une langue va donc s'exprimer par les relations que les unités linguistiques entretiennent entre elles. Aussi, pour É. Benveniste, la forme d'une unité linguistique se définit-elle comme sa capacité de se dissocier en constituants de niveau inférieur, pendant que le sens d'une unité se définit comme sa capacité d'intégrer une unité de niveau supérieur (c'est-à-dire que l'unité fera « partie intégrante » d'une unité de rang supérieur, ici le syntagme). La forme de *table* sera sa capacité à se dissocier en /t/, /a/, /b/, /l/, qui sont des phonèmes ; le sens de *table* sera sa capacité à constituer avec d'autres unités du rang morphématique une unité syntaxique *table d'opération* (syntagme). C'est sur ce sens du mot *forme* qu'opère L. Hjelmslev, mais il réinterprète l'opposition forme vs substance de F. de Saussure ; il oppose, tant au plan de l'expression (signifiants) qu'au plan du contenu (signifiés), la forme et la substance. Dans l'expression*, nous avons une substance (la masse phonique) structurée comme forme par la langue. La forme de l'expression fournira, par exemple, sept mots pour l'expression des « couleurs fondamentales » du spectre solaire en français. De même, le contenu, fondé sur une substance (pensée amorphe), reçoit une forme propre à la langue donnée. Ce sont ces deux formes qui définissent linguistiquement la langue.

2. Dans une acception traditionnelle, le mot *forme* s'oppose à *contenu*, à *sens* (F. de Saussure parle en ce cas d'expression opposée à contenu). La forme est alors la structure de la langue non interprétée sémantiquement qui s'oppose au sens, à la signification.

É. Sapir insiste, dans cette perspective, sur l'absence de rapport, dans une langue donnée, entre forme et fonction. Par exemple, l'idée de négation peut être marquée en français par des procédures formelles très différentes : adjonction du préfixe *in-* (*inconnu*), ou emploi du morphème discontinu *ne ... pas* (*je ne le connais pas*).

3. Le mot *forme* peut désigner une unité linguistique (morphème ou construction) identifiée par ses traits formels. À ce titre, on opposera, par exemple, la forme régulière (toute forme qu'un locuteur peut composer sans l'avoir jamais entendue, par simple application de règles ; par exemple le futur de n'importe quel nouveau verbe) et la

forme irrégulière (toute forme qu'il est nécessaire d'avoir déjà entendue pour la réaliser correctement ; par exemple *courrai*). La linguistique distributionnelle américaine distingue *forme libre** (*free form*) et *forme liée** (*bound form*). Sera dite forme libre toute unité susceptible de constituer un énoncé. *Jacques, heure, etc.*, sont des formes libres ; *-ant* dans *chantant*, *-eur* dans *chameur* sont des formes liées. Les formes libres elles-mêmes se subdivisent en forme libre minimale (le mot) et forme libre non minimale. Le mot, émis seul, possède un sens et ne peut être analysé en unités ayant toutes un sens ; *malheureux* peut s'analyser en *malheur* (ayant un sens) et en *-eux* ; *malheur* comme *malheureux* sont des mots, alors que *-eux* est une forme liée. La forme libre non minimale est le syntagme ; la phrase est elle-même une forme libre non minimale.

formel

Dans l'analyse distributionnelle, la segmentation d'une unité supérieure en ses constituants permet de la réduire aux seuls éléments *formels* : en effet, l'analyse d'une unité par son environnement évite de faire entrer en ligne de compte sa signification : la division en cinq graphèmes (ou quatre phonèmes) de l'unité *table* ne conserve rien du sens que comporte le lexème *table*. L'analyse ainsi faite rend compte des rapports formels existants, mais non du sens, qui apparaît ici au niveau du morphème. Lorsque la comparaison (par exemple par la pratique du système des paires minimales) apporte la certitude qu'il y a en ce cas quatre phonèmes, on a défini les quatre constituants formels du morphème *table*, mais on n'a pas rendu compte du sens. Le projet de la grammaire formelle (V. FORMALISATION), fondé sur le postulat de la centralité de la syntaxe, vise à rendre compte, par une description structurale, des constituants de tout message linguistique, en dehors de toute considération d'interprétation phonétique et/ou d'interprétation sémantique (V. FORMALISME).

fort

1. On appelle *formes fortes* celles qui présentent la forme pleine du thème. (V. ALTERNANCE.) On appelle *aoriste fort*, l'aoriste grec caractérisé par l'absence d'infixe (par opposition à l'aoriste sigmatique) et, généralement, par le degré réduit de la racine : *εἰπον*, aoriste fort (ou aoriste second) de *λεῖπō*.

2. En phonétique, une *consonne forte* est une consonne pour l'articulation de laquelle le courant d'air expiratoire est plus intense, et donc la résistance au point d'articulation plus énergique et la tension des muscles plus grande. Les consonnes fortes du point de vue perceptif sont physiologiquement tendues et acoustiquement intenses. En français, toutes les consonnes non-voisées sont des fortes.

3. Les *verbes forts* sont, en allemand, les verbes irréguliers.

fracture

On appelle *fracture* ou *brisure** un phénomène de dilation aboutissant à la diphtongaison de la voyelle concernée.

franchissement

Dans la terminologie de N. S. Troubetzkoy et de l'école de Prague, on appelle *mode de franchissement de l'obstacle* la façon dont s'effectue le passage de l'air au lieu de l'articulation des phonèmes consonantiques (on dit aussi *mode d'articulation*). Le mode de franchissement du premier degré oppose entre elles les séries occlusives, fricatives et sonantes. Le mode de franchissement de second degré oppose, à un même degré d'obstacle et à la même localisation, les phonèmes différents par la tension, le voisement et l'aspiration. Le mode de franchissement de troisième degré oppose les phonèmes géminés (c'est-à-dire une séquence des phonèmes identiques et contigus appartenant à deux syllabes différentes) aux phonèmes simples.

francophone

On qualifie de *francophones* des locuteurs dont le français est la langue maternelle ou la langue courante, ou ceux qui relèvent d'un pays où le français est la langue officielle ou d'un État qui a choisi le français comme langue de communication internationale. Ces situations linguistiques sont évidemment très différentes.

francophonie

La *francophonie* désigne l'ensemble des pays et des locuteurs parlant le français.

Le français est l'un des 11 grandes langues du monde, parlé par 100 millions de locuteurs natifs. Il est langue officielle de l'État et langue d'enseignement, voire langue administrative dans une trentaine d'États à travers

le monde (principalement en Afrique), ce qui représente un total excédant sans doute largement les 200 millions d'utilisateurs. C'est une langue internationale, pratiquée comme langue seconde et comme langue d'accès à la culture et à la modernité. Il est enfin une langue de travail, en principe à égalité avec l'anglais, de plusieurs institutions internationales, notamment de celles qui relèvent de l'O.N.U. La francophonie désigne d'abord l'ensemble des régions où se trouvent rassemblées des populations ayant le français comme langue maternelle. Outre la France, il s'agit, en Europe, d'une partie de la Belgique (Wallonie et Bruxelles), de la Suisse romande, du Luxembourg (où le français est langue officielle à égalité avec l'allemand et le luxembourgeois), du Val d'Aoste et des vallées vaudoises en Italie, de la principauté de Monaco, voire des îles Anglo-Normandes (où survit le normand). En Amérique du Nord, le Canada français est constitué du Québec (plus de 90 p. 100 de francophones), mais aussi de la forte minorité des Acadiens francophones dans les Provinces maritimes et des groupes francophones de l'Ouest (Manitoba, nord de l'Alberta) ; aux États-Unis, il subsiste en Louisiane une communauté francophone (les Cajuns). Outre la Guyane française, dans le monde caraïbe (Haïti et Antilles françaises), des créoles apparentés au français sont les vernaculaires courants, parallèlement au français standard, qui est la « langue de culture ». Dans l'océan Indien, le français est parlé à la Réunion et, dans une certaine mesure, à l'île Maurice, ainsi que dans d'autres îles où la domination britannique n'a pas extirpé les créoles français (Seychelles). [Le même phénomène s'observe à la Dominique et à Sainte-Lucie (dans les Antilles).] En Océanie, il faut citer la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, mais aussi une partie des Nouvelles-Hébrides. L'usage du français conserve de fortes positions dans l'ancienne Indochine, dans le Maghreb, mais aussi au Liban. Plus largement, la francophonie est l'ensemble d'individus et de groupes qui, dans de très nombreux pays, utilisent le français comme véhicule de communication internationale.

français

Le *français* désigne d'une manière péjorative l'ensemble des néologismes d'origine anglo-américaine introduits dans la langue française depuis les années 50.

fréquence

1. La *fréquence d'un son* est le nombre de cycles accomplis par unité de temps. La fréquence se calcule en général en cycles/seconde, ou hertz. La période étant le temps mis par le corps vibrant pour effectuer un cycle, la fréquence correspond à l'inverse de la période. La fréquence de vibration d'un corps dépend de ses qualités spécifiques, entre autres, s'il s'agit d'une cavité, de son volume, de sa forme, de la grandeur de l'ouverture par rapport au volume. C'est pourquoi la modification de la forme du chenal buccal entraîne des variations de la fréquence du son du langage.

Le champ auditif de l'homme, entre le seuil absolu et le seuil de la douleur, est compris entre 20 et 20 000 cycles/seconde. Les fréquences auxquelles l'oreille est la plus sensible se situent entre 1 000 et 6 000 cycles/seconde. L'étendue des fréquences vocales du discours normal est de 60 à 350 cycles/seconde, c'est-à-dire plus de deux octaves.

2. La fréquence est le nombre d'occurrences d'une unité linguistique dans un corpus. La fréquence porte soit sur les termes formellement distincts, soit sur les unités appartenant au même paradigme flexionnel ; ainsi la fréquence calculera les occurrences diverses de *aller*, *va*, *irons*, etc., ou l'occurrence du verbe *aller* sous les diverses formes de sa flexion (conjugaison).

fréquentatif

On appelle *fréquentatif* une forme verbale pourvue d'un affixe (constituée avec un auxiliaire ou un adverbe), qui indique la répétition de l'action exprimée par la racine du verbe. Ainsi *criailler*, *redire* sont des formes fréquentatives qui ont, l'une, le suffixe *-ailler*, l'autre, le préfixe *re-*.

fricative

Une *consonne fricative* (dite aussi *constrictive* ou *spirante*) est une consonne caractérisée par un resserrement du chenal buccal qui entraîne sur le plan auditif une impression de friction ou de sifflement due au passage difficile de l'air à travers les parois du chenal buccal et, sur le plan acoustique, à un aspect brouillé du spectre dû à la turbulence des ondes. Il est en principe possible de produire des fricatives en n'importe quel point de la bouche, depuis les lèvres jusqu'au pharynx et même au larynx. En français [f], [v], [ʃ], [ʒ], [s], [z] sont des fricatives. L'anglais et l'allemand présentent des fricatives laryngées (dans les mots *house* et *haus*) incon nues en français. L'espagnol présente aussi des

fricatives inconnues en français : la fricative bilabiale [β] dans *haber*, la fricative interdentale [θ] dans *cinco*, la fricative apicodentale dans *nada*, les deux fricatives vélares *hijo* et *hage*.

frontière

1. On appelle *frontière linguistique* la ligne idéale figurant le passage d'un dialecte à un autre dialecte ou d'une langue à une autre langue. Alors que les frontières entre langues de familles différentes sont généralement nettes, les frontières entre parlers apparentés sont floues ; leur tracé varie en fonction des traits choisis comme caractéristiques. On parle plutôt d'isoglosses* (ou limite de deux traits différents) et de faisceaux d'isoglosses.

2. *Frontière de mot*. V. JONCTURE.

fusion

On appelle *fusion* la combinaison de deux éléments en contact à l'intérieur d'un mot, qui rend difficile l'analyse directe. Ainsi, le latin *prudens* est issu par fusion de *providens*.

fusionnant

On emploie quelquefois *langue fusionnante* pour langue flexionnelle*, parce qu'une langue flexionnelle amalgame et opère la fusion des divers morphèmes casuels (désinences).

futur

1. Le *futur* est un temps* situant l'énoncé dans un moment après l'instant présent*, après le « maintenant ». Le futur s'exprime par des combinaisons d'affixes verbaux (*Il viendra, ils prendront*), par des adverbes (*Il vient demain*) ou par des auxiliaires (*Il va venir*).

2. On donne le nom de *futur simple* à un ensemble de formes verbales du français constituées d'une racine verbale et d'affixes verbaux (r + affixe de présent → *ra, ront, etc.*) et exprimant le temps futur.

On donne le nom de *futur antérieur* à un ensemble de formes verbales du français constituées de l'auxiliaire *avoir* (ou *être*) et d'un participe passé, l'auxiliaire étant lui-même affecté des affixes verbaux du futur. Le futur antérieur traduit la catégorie de l'aspect (procès accompli) et celle du temps (procès dont l'achèvement se fait après l'instant de l'énoncé) : *Dès qu'il aura fini, qu'il vienne*.

On donne le nom de *futur dans le passé* au conditionnel présent français employé au lieu du futur simple dans une complétive dépendant d'un verbe au passé : *je pensais que tu viendrais vs je pense que tu viendras*.

g

gallicisme

On appelle *gallicisme* une tournure ou construction du français qu'il est impossible de traduire littéralement dans une autre langue, comme se *mettre en quatre, être sur les dents, ou il y a*.

Garcia (miroir de)

L'appareil dit *miroir de Garcia* permet d'observer les cordes vocales à la verticale.

gazouillis

On appelle *gazouillis* la suite de sons émis par un enfant entre un et cinq mois, non accompagnés de cris, qui présentent une extrême variété sans avoir encore de valeur phonologique.

gémiation

On appelle *gémiation* le phénomène de renforcement d'une articulation consonantique qui en prolonge la durée environ de moitié et en augmente l'intensité. Ce phénomène est parfois appelé aussi *redoublement*, bien qu'il n'y ait pas véritablement répétition de la consonne.

La gémiation peut avoir une valeur linguistique dans certaines langues, comme l'italien, qui opposent des consonnes simples à des consonnes géminées. Dans les autres langues, elle peut également apparaître avec une valeur expressive : ainsi, en français, la gémiation n'apparaît pratiquement que dans certaines prononciations académiques ou régionales, ou pour exprimer une violente émotion. « *C'est ab-hominable !* » Elle se produit par ailleurs lorsque le phonème final d'un mot et le phonème initial du mot suivant sont identiques : *il lit* (ll) ; *vous êtes têtus* (tt).

gémigné

Une *consonne géminée* est une consonne plus longue qu'une consonne simple et dont l'articulation est plus énergique (ou plus intense). Elle se distingue d'une consonne longue par le fait qu'elle se trouve scindée par une frontière syllabique, la première partie pouvant être considérée comme implosive, l'autre comme explosive. L'italien oppose un certain nombre de géminées aux consonnes homorganiques

correspondantes /pala/ *pelle* et /palla/ *balle*, /pani/ *pains* et /panni/ *vêtements*, /tuta/ *bleu de travail* et /tutta/ *toute*, /buka/ *trou* et /bukka/ *bouche*, etc.

généalogie

La linguistique ayant pris au XIX^e siècle la biologie comme modèle, on a parlé pour les langues de « vie », de « mort », de « parenté » : c'est dans cette perspective qu'on emploie le terme *généalogie*. Établir la généalogie d'une langue, c'est déterminer la langue dont elle provient, ainsi que les langues de même origine qu'elle : établir la généalogie du français, c'est lui donner comme ancêtre le latin et préciser que l'italien, l'espagnol, le portugais et le roumain sont aussi issus du latin (on dit que ce sont les langues sœurs du français, le latin étant la langue mère). De même, établir la généalogie du latin, c'est, grâce à la grammaire comparée*, lui donner pour ancêtre l'indo-européen. (V. FAMILLE DE LANGUES.)

générale (grammaire)

La *grammaire générale* a pour objet d'énoncer certains principes (universaux) ou axiomes auxquels obéissent toutes les langues. Dans son souci d'élaborer une théorie de la phrase comme une partie ou un aspect de la logique formelle, afin de systématiser l'étude des propositions et des jugements, Aristote a jeté les premières bases de la grammaire générale. Celle-ci réapparaît aux XVII^e et XVIII^e siècles comme un ensemble d'hypothèses sur la nature du langage considéré comme découlant des « lois de la pensée » : elle est consacrée par le succès de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal : cet ouvrage qui, pendant deux siècles, servira de base à la formation grammaticale, explique les faits en partant du postulat que le langage, image de la pensée, exprime des jugements et que les réalisations diverses qu'on rencontre dans les langues sont conformes à des schémas logiques universels. Acceptée même par Condillac et les philosophes empiristes, la grammaire générale a

connu une longue éclipse pendant la période du positivisme. N. Chomsky y voit actuellement l'ancêtre des grammaires génératives.

généralisation

La *généralisation* est un processus cognitif qui consiste, en partant d'un certain nombre de constatations empiriques, à élaborer un concept : ainsi, le concept « chaise » est élaboré à partir de la perception d'objets comportant un certain nombre de propriétés communes. La *généralisation* est dite *secondaire* quand elle se produit non pas directement à partir des objets eux-mêmes, de leur voisinage physique, mais à partir de mots ou d'images qui évoquent cet objet. Il y aura *généralisation sémantique* quand une réponse provoquée par un mot-stimulus est aussi provoquée par des synonymes de ce mot : si on conditionne une réponse de sécrétion salivaire au mot *manière*, la même réponse sera évoquée, bien que plus faible, par un stimulus proche sémantiquement, comme *façon*, *sorte*.

généralisé

1. Dans la première étape de la grammaire générative, on appelle *transformation généralisée* la transformation* qui opère sur deux (ou plus de deux) suites générées par la base. Ainsi, les transformations relative et complétive sont des transformations généralisées puisqu'elles enchâssent une suite (relative ou complétive)

dans une autre suite, dite « phrase matrice* ». Les transformations généralisées, ou transformations binaires, s'opposent aux transformations singulières qui opèrent sur une seule suite, comme les transformations passive, interrogative, affixale, etc.

2. On appelle quelquefois *comparatif généralisé* le superlatif relatif*.

généralité

Le critère de *généralité* des règles est un critère qui, avec la simplicité, permet d'évaluer la capacité d'une grammaire : la règle qui pourra rendre compte du plus grand nombre de faits possibles dans le plus grand nombre de langues satisfait à cette condition de généralité.

génératif

Une grammaire est *génératrice* quand elle est faite d'un ensemble de règles (avec un lexique associé) qui permet, pour toute combinaison des mots de la langue, de décider si cette combinaison est grammaticale et de lui fournir, dans ce cas, une description structurelle. Une grammaire générative est explicite en ce sens que la nature et le fonctionnement des règles sont décrits d'une manière rigoureuse et précise qui en permet la formalisation. Une grammaire générative n'a pas nécessairement des transformations comme la « grammaire générative » de N. Chomsky.

génératrice (grammaire)

La *grammaire générative* est une théorie linguistique élaborée par N. Chomsky et par les linguistes du Massachusetts Institute of Technology entre 1960 et 1965. Critiquant le modèle distributionnel et le modèle des constituants immédiats de la linguistique structurale, qui, selon eux, décrivent seulement les phrases réalisées et ne peuvent expliquer un grand nombre de données linguistiques (comme l'ambiguïté, les constituants discontinus, etc.), N. Chomsky définit une théorie capable de rendre compte de la créativité* du sujet parlant, de sa capacité à émettre et à comprendre des phrases inédites. Il formule des hypothèses sur la nature et le fonctionnement du langage : ce dernier, spécifique à l'espèce humaine, repose sur l'existence de structures universelles innées (comme la relation sujet/prédicat) qui rendent possible l'acquisition (l'apprentissage) par l'enfant des systèmes particuliers que sont les langues : l'environnement linguistique active ces structures inhérentes à l'espèce, qui sous-tendent le fonctionnement du langage. Dans cette perspective, la *grammaire* est un mécanisme fini qui permet de générer* (d'engendrer) l'ensemble infini des phrases grammaticales (bien formées, correctes) d'une langue, et elles seules. Formée de règles définissant les suites de mots ou de sons qui sont permises, cette grammaire constitue le savoir linguistique des sujets parlant une langue, c'est-à-dire leur compétence* linguistique ; l'utilisation particulière que chaque locuteur fait de la langue dans une situation particulière de communication relève de la performance*.

Dans une première étape (appelée théorie standard), la grammaire est formée de trois parties ou composantes :

- une *composante syntaxique*, système des règles définissant les phrases permises dans une langue ;
- une *composante sémantique*, système des règles définissant l'interprétation des phrases générées par la composante syntaxique ;
- une *composante phonologique et phonétique*, système de règles réalisant en une séquence de sons les phrases générées par la composante syntaxique.

La composante syntaxique, ou syntaxe, est formée de deux grandes parties : la *base*, qui définit les structures fondamentales, et les *transformations*, qui permettent de passer des structures profondes, générées par la base, aux structures de surface des phrases, qui reçoivent alors une interprétation phonétique pour devenir les phrases effectivement réalisées. Ainsi, la base permet de générer les deux suites :

- (1) La + mère + entend + quelque chose,
- (2) L' + enfant + chante.

La partie transformationnelle de la grammaire permet d'obtenir *La mère entend que l'enfant chante* et *La mère entend l'enfant chanter*. Il s'agit encore de structures abstraites qui ne deviendront des phrases effectivement réalisées qu'après application des règles de la composante phonétique.

La *base* est formée de deux parties :

a) La *composante* ou *base catégorielle* est l'ensemble des règles définissant les relations grammaticales entre les éléments qui constituent les structures profondes et qui sont représentés par les symboles catégoriels. Ainsi, une phrase est formée de la suite SN+SV, où SN est le symbole catégoriel de syntagme nominal et SV le symbole catégoriel de syntagme verbal : la relation grammaticale est celle de sujet et de prédicat ;

b) Le *lexique*, ou dictionnaire de la langue, est l'ensemble des morphèmes lexicaux définis par des séries de traits les caractérisant ; ainsi, le morphème *mère* sera défini dans le lexique comme un nom, féminin, animé, humain, etc. Si la base définit la suite de symboles : Art + N + Prés + V + Art + N (Art = article, N = Nom, V = verbe, Prés = Présent), le lexique substitue à chacun de ces symboles un « mot » de la langue : La + mère + t + finir + le + ouvrage, les règles de transformation convertissent cette structure profonde en une structure de surface : la + mère + finir + t + le + ouvrage, et les règles phonétiques réalisent *La mère finit l'ouvrage*.

On a donc obtenu, à l'issue de la base, des suites terminales de formants grammaticaux (comme nombre, présent, etc.) et des morphèmes lexicaux ; ces suites sont susceptibles de recevoir une interprétation selon les règles de la composante sémantique. Pour être réalisées elles vont passer par la composante transformationnelle.

Les *transformations* sont des opérations qui convertissent les structures profondes en structures de surface sans affecter l'interprétation sémantique faite au niveau des structures profondes. Les transformations, déclenchées par la présence dans la base de certains constituants, comportent deux étapes : l'une consiste en l'analyse structurelle de la suite issue de la base afin de voir si sa structure est compatible avec une transformation définie, l'autre consiste en un changement structurel de cette suite (par addition, effacement, déplacement, substitution) ; on aboutit alors à une suite transformée correspondant à une structure de surface. Ainsi, la présence du constituant « Passif » dans la suite de base entraîne des modifications qui font que la phrase *La mère finit l'ouvrage* devient *L'ouvrage est fini par la mère*.

Cette suite va être convertie en une phrase effectivement réalisée par les règles de la composante phonologique (on dit aussi morphophonologique) et phonétique. Ces règles définissent les « mots » issus des combinaisons de morphèmes lexicaux et de formants grammaticaux, et leur attribuent une structure phonique. C'est la composante phonologique qui convertit le morphème lexical « enfant » en une suite de signaux acoustiques [ãfã].

La théorie générale doit fournir une théorie phonétique universelle permettant de dresser la liste des traits phonétiques et les listes des combinaisons possibles entre ces traits ; elle repose donc sur une matrice universelle de traits phoniques. La théorie doit fournir une théorie sémantique universelle susceptible de dresser la liste des concepts possibles ; elle implique donc une matrice universelle de traits sémantiques. Enfin, la théorie doit fournir une théorie syntaxique universelle, c'est-à-dire dresser la liste des relations grammaticales de la base et celles des opérations transformationnelles capables de donner une description structurelle de toutes les phrases. Ces tâches de la grammaire générale impliquent donc l'existence d'universaux linguistiques à ces trois niveaux.

La nature même de ce type de démarche implique que la grammaire ne saurait être conçue comme un modèle figé. C'est pourquoi, dès son origine, la grammaire générale n'a cessé d'être l'objet d'aménagements divers, pouvant même aller jusqu'à remettre en cause l'organisation de son appareil conceptuel. Les principaux remaniements dont la théorie standard a été l'objet sont nés avant tout de considérations d'ordre sémantique. Des linguistes comme G. Lakoff et J. D. McCawley se sont, en effet, attachés à montrer qu'une structure profonde de type syntaxique manquait de généralité dès qu'il s'agissait de l'interpréter sémantiquement, c'est-à-dire de la mettre en relation avec une représentation sémantique. Ils en sont donc venus à proposer un modèle dont la véritable structure sous-jacente était beaucoup plus abstraite et plus proche d'une forme logique ayant pour but de contenir toute l'information sémantique. Dès lors, les transformations ont un rôle accru dans la mesure où elles sont chargées de relier directement la représentation sémantique à la structure de surface. Cette conception de la grammaire est connue sous le nom de sémantique générale. De son côté, N. Chomsky a apporté diverses modifications au modèle de 1965 ; elles l'ont conduit à proposer alors une version nouvelle de la grammaire, qu'il a appelée « théorie standard étendue » : il s'agit d'un système grammatical qui maintient le principe d'autonomie de la syntaxe, tout en permettant aux règles d'interprétation sémantique d'intervenir, à la fois au niveau de la structure profonde et au niveau de la structure de surface, afin d'obtenir (tout comme l'a proposé la sémantique générale) une forme logique. Ensuite, N. Chomsky s'est consacré à l'établissement de contraintes relatives au formalisme des transformations, en particulier celles qui provoquent des déplacements, et celles qui impliquent des processus de coréférence, l'enjeu essentiel étant de contenir les procédures formelles dans des limites compatibles avec l'hypothèse de l'universalité de la faculté de langage.

Depuis les années 80, sur le plan syntaxique, la grammaire se présente comme un système stratifié de représentations abstraites, les modules, qui sont autant de théories, chaque module ayant ses contraintes propres, mais en interaction avec les autres ; il y a une théorie sur la hiérarchie des constituants de la phrase, sur les dépendances formant la rection, sur les cas et la distribution des syntagmes nominaux, sur les anaphores, sur les arguments des opérateurs prédicatifs (rôles sémantiques).

générer

On dit d'une grammaire, considérée comme un mécanisme, qu'elle *génère des phrases* quand, au moyen de règles en nombre fini, elle énumère explicitement les phrases d'une langue, c'est-à-dire qu'elle permet de les former, en donnant une description de leur structure. Soit la grammaire constituée des seules règles :

P → SN + SV

SN → D + N

SV → V | SN

ce qui signifie que le noyau de la phrase (P) est formé (réécrit) par un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal, que le syntagme nominal (SN) est formé d'un déterminant (D) et d'un nom (N) et le syntagme verbal d'un verbe (V) suivi d'un syntagme nominal (SN) ; cette grammaire génère un nombre très grand de phrases, car les noms et les verbes, c'est-à-dire les valeurs que peuvent prendre les symboles N et V, sont très nombreux : *Les enfants regardent la télévision, le père lit le journal, la mère fait la cuisine*, etc. Chaque phrase ainsi obtenue est grammaticale par définition puisqu'elle est produite et décrite par les règles de cette grammaire. Si les règles de cette grammaire sont récursives (par exemple la règle qui permet d'adjoindre une relative à un syntagme nominal), la grammaire génère un nombre infini de phrases de cette langue. *Le père qui lit le journal...*, *le père qui lit le journal qu'il a acheté*, etc. (Syn. : DÉCRIRE, ENGENDRER, PRODUIRE.)

générique

On dit d'un mot qu'il est *générique* (ou qu'il a un sens *générique*) quand il sert à dénommer une classe naturelle d'objets dont chacun, pris séparément, reçoit une dénomination particulière. Ainsi, le mot *poisson* est le *générique* d'une classe dont les membres sont le *maquereau*, la *sole*, la *truite*, etc. En français, l'article défini (*le*) peut conférer au syntagme nominal qu'il constitue avec un nom cette valeur de *générique*. Ainsi, *le maquereau* peut être à son

tour un *générique* ; la catégorie naturelle ainsi constituée a pour membres des « *maquereaux* » spécifiés ; l'article indéfini (*un*), au contraire, confère au syntagme nominal une valeur contraire à celle de *générique* (*un maquereau*). [V. HYPONYMIE.]

génétique

En suivant la conception biologique qu'avait adoptée F. Bopp, on s'est représenté (et on se représente souvent) les langues comme des êtres humains, d'où les termes, *langue mère*, *langue sœur*, d'où l'utilisation de mots comme *naissance*, *vie* et *mort* à propos de la langue : le qualificatif de *génétique* a été appliqué à la linguistique dans cet esprit. Il tend aujourd'hui à devenir un simple équivalent d'*historique*, dans la mesure où la recherche d'états plus anciens implique nécessairement la recherche d'une filiation.

génitif

On appelle *génitif* un cas* exprimant dans un syntagme nominal une relation de possession. Dans *Le livre de Pierre*, *Pierre* est au *génitif* dans les langues casuelles (en latin *liber Petri*). Le *génitif* peut, dans certaines langues, assumer la fonction d'autres cas comme l'ablatif (ainsi le *génitif* grec). On appelle *génitif subjectif* le *génitif* qui représente le sujet dans une phrase avec un verbe et *génitif objectif* celui qui représente le complément d'objet. Ainsi, dans le syntagme nominal *La critique de Skinner de Chomsky* (qui équivaut à *Chomsky critique Skinner*), *Skinner* est un *génitif objectif* et *Chomsky* un *génitif subjectif*.

génotexte

En sémiologie, on appelle *génotexte* la structure profonde d'un texte ou discours. (V. PHÉNOTEXTE.)

génotype

Dans la terminologie du linguiste soviétique Chaumjan, les *génotypes* sont des objets syntactiques abstraits, indépendants des moyens linguistiques qui servent à les exprimer, ou phénotypes.

genre

Le *genre* est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences casuelles), un seul de ces critères étant suffisant. Ainsi, d'après ces trois critères, on définit en français deux classes, les masculins et les féminins : *Le prince est mort ; il était encore un enfant* s'oppose à *La princesse est morte ; elle était encore une enfant*, par la référence pronominale (*il/elle*),

par l'accord (*mori / morte, un enfant / une enfant*) et par les affixes nominaux (- / -esse) ; en latin, on définit trois classes, les masculins, les féminins et les neutres : *dominus bonus est, hic...*, *domina bona est, haec...*, *templum altum est, hoc...*, par la référence pronominale (*hic, haec, hoc*), l'accord (*bonus, bona, altum*) et les désinences casuelles (*us, a, um*). Il existe en français des éléments pouvant conclure à l'existence d'un neutre dans le système pronominal. Dans les descriptions linguistiques des langues connaissant deux classes, un des genres est pris comme base du système (cas non-marqué), les autres genres étant décrits relativement à lui (cas marqués) : en français, le féminin est généralement décrit par une variation morphologique du masculin pris comme base (le féminin *maîtresse* est décrit par l'adjonction de l'affixe -esse au masculin *maître*). Cette classification en deux ou trois genres, la plus courante dans les langues indo-européennes, n'est pas la seule ; les langues africaines connaissent des classes nominales plus nombreuses, fondées sur des critères grammaticaux analogues.

À cette catégorisation relevant de propriétés formelles (genre grammatical) est associée le plus souvent une catégorisation sémantique (genre naturel) relevant d'une représentation des objets du monde par leurs propriétés spécifiques. Les classifications les plus constamment associées sont :

- a) l'opposition entre les personnes et les objets (animés et non-animés), les non-animés étant neutres relativement à la distinction de genre masculin / féminin ; en français, cette classification apparaît dans la distinction entre *qui ? que ? quoi ?* ;
- b) l'opposition de sexe à l'intérieur des animés entre *mâle* et *femelle*. Ainsi, on peut avoir des animés mâles (*masculins*), des animés femelles (*féminins*), des non-animés (*neutres*).

En fait, les catégorisations grammaticale et sémantique ne se correspondent que partiellement dans les langues. En français, quand il s'agit de personnes, le genre naturel (mâle / femelle) et le genre grammatical (masculin / féminin) sont le plus souvent associés (mais non constamment) ; ils le sont moins systématiquement quand il s'agit d'animaux ; quant aux noms non-animés, ils sont répartis en masculins et féminins selon leurs propriétés formelles. Toutefois, lorsqu'un non-animé est recatégorisé en animé, son genre grammatical inhérent est interprété comme un genre naturel : en français, *la mort* est une femme dans les métaphores et les allégories, mais en anglais *death* est un homme dans le même cas. Inversement, lorsqu'un nom a un genre grammatical qui contredit le genre naturel, les accords de l'adjectif attribut et les références pronominales peuvent se faire sur le genre naturel : *Le professeur vient d'arriver ; elle est nouvelle et donne une dictée*, mais les accords à l'intérieur du syntagme nominal entre le déterminant, l'adjectif et le nom font dominer le genre grammatical sur le genre naturel (*le petit docteur, l'ingénieur, etc.*, peuvent être des femmes). Certains noms désignant des personnes (ainsi que les pronoms *je* et *tu*) ont un *genre commun* (mots épiciques), en ce sens que les accords et les références pronominales se font selon le genre naturel : *L'enfant est beau* vs *L'enfant est belle*.

géographie linguistique

La partie de la dialectologie qui s'occupe de localiser les unes par rapport aux autres les variations des langues s'appelle le plus souvent *géographie linguistique*. Elle est d'une certaine manière issue de la grammaire comparée. Celle-ci, après avoir postulé des langues mères uniformes et des ruptures soudaines et définitives, a été conduite à admettre que, quand une différenciation en langues diverses s'est produite, elle était préfigurée avant la rupture par des variations linguistiques, et qu'en sens inverse des

parlers d'origine commune déjà différenciés peuvent subir des changements communs. En outre, en réaction contre les grammairiens du XVIII^e siècle qui croyaient que la langue standard était la forme la plus ancienne et que les dialectes locaux étaient des formes « abâtardies », la grammaire historique a eu tendance à chercher les survivances et les régularités dans les dialectes et, de ce fait, à s'y intéresser en privilégiant leur étude.

L'atlas de Wenker

D'emblée, dès sa naissance, la géographie linguistique a tenté d'établir, ce qui justifie son nom, des cartes linguistiques regroupées en atlas linguistiques. Un Allemand, Georg Wenker, a commencé par publier en 1881 six cartes, premier élément d'un atlas de l'Allemagne du Nord et du Centre. Ayant étendu ses ambitions à tout l'empire allemand, il procède ensuite à une vaste enquête. Avec l'aide du gouvernement, il fait traduire dans quarante mille dialectes locaux allemands, quarante phrases-tests. Le report sur une carte des diverses réponses obtenues pour une question donnée visualise les variations géographiques de la langue.

Pour imparfaites qu'aient été ces recherches, les cartes de Georg Wenker ont fait apparaître comme évident que les dialectes locaux n'étaient pas plus proches des formes anciennes que la langue standard. De plus, les zones dans lesquelles on rencontrait des variations étaient loin de coïncider pour des traits différents : les lignes dites « isoglosses » qui réunissaient les points ultimes où on trouvait un trait linguistique donné avaient chacune son propre tracé.

En outre, cette tentative a permis de poser les problèmes qui sont encore aujourd'hui ceux de la géographie linguistique. D'abord, la carte ne vaut que ce que vaut l'enquête. Plus les points d'enquête sont serrés, plus la carte sera précise et exacte. De ce point de vue, avec leurs quarante mille points, les cartes de G. Wenker n'avaient rien à envier aux recherches les plus modernes. Mais il faut aussi, pour enregistrer toutes les variations possibles, relever la grammaire et le lexique tout entier avec, le cas échéant, toutes les variantes possibles. De plus, les relevés doivent être exécutés d'une manière scientifique, avec un alphabet phonétique, par des enquêteurs qualifiés. Enfin, l'enquête doit couvrir toutes les régions où on parle la langue, même en dehors des frontières politiques du pays. C'est dire qu'avec les quarante phrases-tests de G. Wenker, transcrites en écriture allemande ordinaire par des instituteurs sans formation linguistique, avec une étude qui excluait d'importantes régions ou des parlers de l'aire germano-hollandaise (Pays-Bas et Belgique, Suisse, Autriche, allemand balte, transylvanien, yiddish), on était loin du compte.

L'A.L.F. de Gilliéron

L'*Atlas linguistique de la France* de Jules Gilliéron et Edmond Edmont pallie certains de ces défauts.

Conçu par J. Gilliéron, l'A.L.F. avait pour but d'asseoir sur des bases solides l'étude des patois gallo-romans (y compris donc la Belgique romane ou la Wallonie et la Suisse romande). Le questionnaire, d'environ 1 500 phrases et mots usuels (on était loin des 40 phrases-tests de Wenker), donnait l'essentiel des systèmes lexicaux, phonétiques, morphologiques et même syntaxiques : il devait faire surgir les archaïsmes et les néologismes, la flexion des pronoms, les conjugaisons, etc.

L'enquêteur unique, E. Edmont, qui avait reçu une formation phonétique, devait parcourir les 630 points fixés à l'avance, y passer deux jours et y interroger un informateur unique, le plus apte à répondre au questionnaire. Les résultats étaient

ensuite reportés par J. Gilliéron sur une carte du pays gallo-roman : l'enquête demanda quatre ans (1897-1901) et l'ouvrage fut finalement publié volume par volume de 1902 à 1909. Un atlas linguistique de la Corse, préparé par les enquêtes d'E. Edmont, ne fut publié que très partiellement à cause de la guerre.

L'atlas de J. Gilliéron a été un moment de la géographie linguistique, et son expérience a été mise à profit par tous les atlas postérieurs, dans tous les pays où on a procédé à ce genre de recherches.

Les reproches qui lui ont été faits sont les suivants : il ne recueille qu'une réponse, la première donnée, alors que parfois plusieurs formes étaient possibles ; le questionnaire était à traduire, ce qui provoquait les calques, notamment en syntaxe ; les conditions de travail ne permettaient pas une notation phonétique rigoureuse (pour Malmédy, en Ardenne liégeoise, le linguiste A. Lerond a trouvé pour 1 423 questions 2 450 faits non conformes à la réalité : plus d'un par mot) ; les témoins choisis rapidement n'ont pas toujours donné de bonnes réponses ; les questions elles-mêmes étaient parfois peu satisfaisantes (ainsi, alors qu'il existe des marmites à anse, des marmites sans anse, des marmites avec pied, sans pied, des marmites à mettre sur la cuisinière et d'autres à mettre dans la cheminée, chacune désignée par un terme spécifique, le témoin ne devait donner qu'un mot) ; les mailles de l'enquête étaient trop larges.

Les atlas régionaux français

Toutes ces raisons ont commandé l'établissement d'atlas régionaux. On a ainsi publié l'ensemble des Atlas linguistiques de France (*Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais, du Massif-central, de la Champagne et de la Brie, de la Gascogne, etc.*).

L'interprétation des cartes

L'examen des diverses cartes est riche en conclusions linguistiques et humaines. Ainsi, dans l'*A.L.F.*, pour *jument* on voit en gros trois familles de formes : une aire *ega* (venant du latin *equa*) qui occupe encore le Massif central où elle représente une zone cohérente, mais n'apparaît ailleurs que sous forme d'îlots plus ou moins vastes dans l'Hérault, les Pyrénées ou les Alpes. Une ère *cavale* (féminin du latin *caballus*) occupe le Midi et des îlots très importants en Auvergne, en Lorraine et en Wallonie. Tout le reste du pays gallo-roman est couvert par *jument*. L'aspect de la carte permet de poser qu'à une couche primaire *ega* est venue se superposer une couche *cavale* (couche secondaire) recouverte elle-même par une couche *jument*. La disparition dans la moitié nord de la France du mot venant de *equa* (c'est *ive*, qu'on retrouve dans les anciens textes) a sans doute des raisons phonétiques. Le fait que dans le nord de la France le nom de la « bête de trait » (lat. *jumentum*) ait été utilisé pour désigner la femelle du cheval a sans doute des raisons socio-économiques. La généralisation de *jument*, non seulement sur l'ancienne aire *ega* mais aussi sur l'aire où *cavale* s'était implanté, tient à son adoption par la langue standard. *Cavale* a désormais un emploi mélioratif (la connotation est celle de liberté et de rapidité), limité à la langue littéraire.

Les différenciations linguistiques doivent être mises en rapport avec des différences humaines. Dans les pays centralisés, les lignes importantes de division dialectale suivent certaines frontières politiques. Apparemment, la coutume des mariages entre membres d'une même unité politique provoque une certaine uniformité linguistique. On constate ainsi qu'une nouvelle frontière amène en moins de cinquante ans à une certaine différenciation linguistique et que les isoglosses qui suivent une frontière

politique tendent à subsister avec des changements minimes pendant des siècles après la disparition de la frontière. En revanche, les isoglosses ne correspondent à des frontières géographiques que si elles sont aussi (ou ont été) des frontières politiques. Par exemple, à quarante kilomètres à l'est du Rhin on trouve le grand faisceau d'isoglosses qui sépare le bas allemand du haut allemand. Il est donc nécessaire de chercher la covariance ou parallélisme dans les variations entre les autres faits humains et les faits linguistiques. Ainsi, quand on constate l'existence en Allemagne d'une isoglosse *helpe* vs *helfe*, *lucht* vs *luft*, on ne peut se contenter d'y voir la limite des dialectes ripuaire et mosello-franconien. On constatera une série de covariances correspondant aux aires de Cologne et de Trèves que sépare la chaîne de l'Eifel. À l'opposition, *kend* vs *kenk* « enfant », *haus* vs *hus* « maison », *grumper* vs *erpel* « pomme de terre », etc., correspondront des oppositions « faux à lame longue » vs « faux à lame courte », « pain gris à miche ovale » vs « pain noir rectangulaire », « saint Quirin patron du bétail » vs « saint Quirin patron des chevaux ».

géolinguistique

On appelle *géolinguistique* l'étude des variations dans l'utilisation de la langue par des individus ou des groupes sociaux d'origines géographiques différentes. Le mot *géolinguistique* est ainsi la forme abrégée de GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE.

gérondif

1. Le *gérondif*, classé par les grammairiens dans les modes du verbe, est formé d'une racine verbale et d'un affixe susceptible de recevoir une flexion en cas, en nombre et en genre, comme les substantifs. En anglais, le gérondif est formé avec l'affixe *-ing*, en français avec l'affixe *-ant* (distingué du participe présent par son invariabilité et par la présence quasi constante de la préposition *en* ou de *tout en*), en latin par l'affixe *-ndi / -ndo / -ndum*, etc. Le gérondif latin, apte à recevoir une flexion en cas, nombre et genre, remplace l'infinitif dans les fonctions qu'il ne peut assurer : *ad legendum*, pour lire, *tempus legendi*, le temps de lire, *consumit tempus legendo*, il passe son temps à lire. Le gérondif fonctionne en français comme un complément circonstanciel de cause, de concession, de condition, de manière et de temps : *En sortant, j'ai vu qu'il pleuvait*.

2. En grammaire générative, la *transformation gérondive* enchâsse une phrase dans le syntagme prépositionnel d'une phrase matrice avec la valeur de complément circonstanciel, le syntagme nominal sujet de la phrase enchâssée étant identique au sujet de la phrase matrice ; en français, l'affixe de temps est remplacé par l'affixe *-ant*. Soit les deux phrases :

(1) J'ai appris la nouvelle + syntagme prépositionnel

(2) Je + lire + affixe de temps + le journal

si l'on enchâsse la phrase (2) dans le syntagme prépositionnel de la phrase (1), la préposition étant *en* (« par ce moyen »), on obtient, si l'affixe de temps est remplacé par *ant*, la phrase : *J'ai appris la nouvelle en lisant le journal*, le sujet de la subordonnée, identique à celui de la matrice, étant effacé.

gestuel

Le langage *gestuel* désigne l'ensemble des énoncés signifiants véhiculés par des gestes. On envisage alors le geste (attitude ou mouvement du corps ou du visage) non seulement comme un acte, mais comme porteur d'une signification : lever la main pour rajuster ses lunettes est avant tout un acte ; lever la main pour dire au revoir à quelqu'un est avant tout un signe. Certains langages gestuels présentent la même structure sémiologique que les langues naturelles, car ils ont été délibérément construits sur le modèle de celles-ci (alphabet dactylogique des sourds-muets ou alphabet morse transmis par des gestes des bras) : chaque unité du code gestuel a pour signifiant un geste et pour signifié un graphème, c'est-à-dire un élément du signifiant d'un autre code (la langue écrite). Dans la plupart des autres cas, le geste signifiant équivaut à une phrase : tel geste de la main signifiera « Viens ici ! », mais de façon globale, sans isoler les morphèmes « venir », « impératif » et « 2^e personne du singulier » ; on peut donc dire que « parler par gestes », c'est parler par phrases non divisibles en mots. Mais ceci n'implique pas qu'ils soient exempts d'unité discrète ; ils possèdent en effet leurs propres unités, que l'on peut isoler par l'opération de commutation. Les gestes complets sont des

unités de communication relativement autonomes et suffisantes : ainsi, dans notre communauté socioculturelle, il existe un geste dont le signifié est l'« affirmation » (ou acceptation) et le signifiant un mouvement vertical de la tête, par opposition à un autre geste ayant pour signifié « négation » (ou refus) et pour signifiant un mouvement de la tête selon un axe horizontal. Ce rapport s'inverse d'ailleurs dans d'autres cultures. Il peut y avoir des variantes personnelles dans la réalisation de l'acte, mais, tant qu'elles n'entraînent pas la confusion du « oui » et du « non », elles sont non pertinentes. C'est donc la commutation qui permet d'isoler ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas, à condition que cette commutation s'exerce dans un ensemble de gestes constituant un système. Le langage gestuel comporte également des unités isolables et dénombrables par la commutation. Par exemple, à l'intérieur d'un système socioculturel de salutation par gestes, la commutation permet de mettre en correspondance des éléments partiels du signifié et du signifiant. Ainsi le scout français dispose d'un micro-système de salutation gestuelle : le louveteau salue avec deux doigts levés, l'éclaireur avec trois doigts ; dans les deux cas, le geste complet comporte en outre divers autres éléments (position de la main amenée à la hauteur de l'épaule, etc.). Le geste du louveteau ne signifie pas « louveteau », mais « je salue en tant que louveteau » (de même pour l'éclaireur) ; le nombre de doigts levés est une partie du geste complet, et le sémantisme « louveteau » (ou « éclaireur ») est une partie du signifié du geste : une modification partielle du geste entraîne une modification partielle du sens ; il existe donc des unités gestuelles plus petites que le geste.

On peut proposer divers classements typologiques des gestes. L'un se fonde sur leur caractère plus ou moins naturel (ou artificiel) et oppose les gestes descriptifs, les plus naturels (on montre quelque chose du doigt), les gestes expressifs (bras ouverts pour marquer la bienvenue) et les gestes symboliques (par exemple le salut militaire ou le pied de nez), qui sont les plus formalisés. Un autre classement est proposé par R. Jakobson à partir des travaux de C. S. Pierce sur le signe : il oppose les gestes symboles (gestes artificiels ou symboliques du classement précédent), les gestes iconiques, où l'on peut reconnaître une analogie avec la réalité exprimée (geste expressif, imitant une situation, etc.), enfin les gestes indices (opérant

par contiguïté entre un geste et la réalité qu'il traduit).

Gillieron (Jules), linguiste suisse (La Neuveville 1854-Cergnau-sur-Clèresse, 1926). Élève de Gaston Paris à l'École des hautes études, il y occupe la chaire de dialectologie romane de 1883 à sa mort. Il est le fondateur, avec l'abbé Rousselot, de la Revue des patois gallo-romans (1887-1892) et de la Société des parlers de France (1893-1900). En 1902 paraît le premier fascicule de l'Atlas linguistique de la France, réalisé avec la collaboration d'E. Edmont. Les 35 volumes de ce monumental ouvrage, premier du genre, sont publiés de 1902 à 1909 (suivis d'un supplément en 1914-1915). Créateur de la géographie* linguistique, Gillieron a profondément renouvelé les études étymologiques en mettant en évidence les multiples facteurs dialectaux qui entravent le libre jeu des « lois » phonétiques des néogrammairiens (phénomènes d'étymologie populaire, collisions homonymiques et paronymiques, etc.). [V. Bibliographie.]

glagolitique

Le *glagolitique* est une écriture, probablement de même origine que le cyrillique, introduite au IX^e siècle dans les communautés slaves des Balkans pour les besoins de l'évangélisation ; il comporte à peu près le même nombre de lettres que le cyrillique avec la même valeur phonique.

glide

Le terme de *glide*, emprunté à la phonétique anglaise, désigne les phonèmes appelés traditionnellement et avec imprécision semi-consonnes ou semi-voyelles. Ces phonèmes, comme le [j] de [pje] « pied », le [w] de [wi] « oui », le [y] de [ny] « nuit », constituent une classe de phonèmes au même titre que les consonnes et les voyelles, caractérisés par le fait qu'ils ne sont ni vocaliques, ni consonantiques.

glissement de sens

1. Le *glissement* (ou *changement*) de sens est un processus de dérivation implicite ; il consiste à faire passer un mot dans une autre catégorie sans changement de forme. (V. RECATégorISATION.)

La grammaire traditionnelle, classant ce phénomène sous le nom de *dérivation impropre*, le limitait à la notation de faits très apparents, comme le passage de l'infinitif ou de l'adjectif à l'emploi substantivé : *le boire et le manger, le doux et l'amer*. Ch. Bally voit là un processus

général de formation lexicale particulièrement productif en français. Les exemples fournis sont éclairants par leur diversité : *une femme-enfant, un à-côté* (*enfant* sert d'adjectif qualificatif ; la locution adverbiale *à côté* est nominalisée).

Toute dérivation où le suffixe n'apparaît pas sera dite *dérivation implicite*. La catégorie nouvelle à laquelle appartient le mot se révèle à des signes extérieurs au mot lui-même : *une situation tragique / le tragique d'une situation*.

Dans les substantifs, le procédé de la métonymie sera particulièrement fécond : *le cuivre, la gloire*, nom de matière et nom abstrait, peuvent devenir des noms concrets désignant choses ou personnes (*faire jouer les cuivres ; une gloire de la littérature*).

Le glissement entre l'adjectif et le substantif est constant : *artiste* est pratiquement adjectif dans la phrase : *Paul est très artiste* ; en revanche, l'adjectif sera très facilement substantivé : *un sage, un paresseux*.

Pour les verbes, on note les oppositions intransitif / transitif *sortir de l'écurie / sortir un cheval de l'écurie*, et transitif / intransitif *boire de l'eau / cet homme boir*. Il y a également glissement de sens entre l'emploi de compléments d'objet

différents : on oppose *voler son patron* et *voler de l'argent* : la nature du sémantisme n'est déterminée que par la nature du complément.

2. En grammaire normative, on appelle *glissement de sens* une extension de sens rejetée par les puristes ; on dira que c'est par un glissement de sens que *achalandé*, qui voulait seulement dire « pourvu de clients », a pris le sens de « pourvu de marchandises » dans l'expression *un magasin bien achalandé*.

glose

On appelle *glose* une annotation très concise que portent certains manuscrits au-dessus ou en marge d'un mot ou d'une expression qu'elle explique par un terme susceptible d'être connu du lecteur. Les gloses sont le plus souvent des traductions d'un mot rare ou inhabituel ; aussi le *glossaire* est-il un dictionnaire des mots rares ou des termes d'une langue différente de la langue courante.

glossaire

On appelle *glossaire* un dictionnaire qui donne sous forme de simples traductions le sens de mots rares ou mal connus, ou qui contient un lexique des termes techniques d'un domaine spécialisé.

glossématique

Le mot *glossématique* a été créé par Louis Hjelmslev, d'après le grec *glossa*, « langue », pour désigner la théorie linguistique qui se donnerait, conformément au *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, la langue comme but en soi et non pas comme moyen.

La glossématique implique une critique rigoureuse de la linguistique antérieure qui serait transcendente, se fonderait sur des données extérieures à la langue elle-même et se ramènerait à la connaissance des faits historiques, physiques, sociaux, littéraires, philosophiques ou psychologiques. Elle préconise une connaissance immanente du langage ; la langue est considérée comme une unité fermée sur elle-même, une structure *sui generis* ; elle veut déterminer ce qui est commun à toutes les langues humaines quelles qu'elles soient et ce qui fait qu'à travers diverses fluctuations une langue reste identique à elle-même. Pour être acceptables, en effet, les résultats de la théorie doivent concorder avec les données de l'expérience. Fondée sur le « principe d'empirisme », la description doit être sans contradictions, exhaustive et la plus simple possible.

Il faut donc abandonner la méthode inductive, qui prétend aller du particulier (les données) au général (les lois). Elle ne peut dégager que des concepts valables pour un système linguistique donné.

La glossématique sera donc une méthode déductive, qui procède à partir d'un nombre restreint d'axiomes rigoureux à la détermination de classes. Grâce à une sorte d'algèbre linguistique, la description pourra embrasser non seulement la diversité des langues connues, mais aussi celle des langues et des systèmes possibles de commu-

nication. Appliquant avec rigueur la phrase finale du cours de F. de Saussure (« La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même »), L. Hjelmslev fait de la structure immanente de la langue l'unique objet de la linguistique.

La langue n'est qu'une *forme* et non une substance : aucune idée, aucun objet ne préexiste à l'organisation de la langue ; chaque langue pratique un découpage original de la réalité : ce que nous appelons *vert* en français correspond, en gallois, en partie à *gwyrd* et en partie à *glas*, *bleu* équivaut à *glas*, *gris* est soit *glas*, soit *llwyd*, et *brun* correspond à *llwyd*. Le spectre des couleurs est donc une « matière » indépendante du réseau de signes que chaque langue instaure dans cette « substance ». Quant à la forme, elle représente les propriétés combinatoires des unités qui résultent de l'analyse des signes.

Ce type d'analyse ne concerne pas seulement le contenu sémantique des langues, il a son correspondant au niveau de l'expression, de la manifestation sonore. On pourra ainsi parler de matière, de substance et de forme aussi bien sur le plan du contenu que sur le plan de l'expression. Dans ce dernier cas, la matière de l'expression n'est autre que l'ensemble des possibilités articulatoires et auditives des organismes humains, la substance est la sélection que chaque langue a opérée dans cette matière, et la forme, les possibilités combinatoires des unités qui en résultent. L'étape ultime de l'analyse permet alors d'isoler les éléments irréductibles, les *glossèmes* qui, sur le plan de l'expression, sont appelés *cénèmes* et, sur le plan du contenu, *plérèmes*.

La glossématique tend ainsi à attribuer à toutes les langues, comme caractère commun, le principe de la structure. Les langues se différencient simplement par la manière dont, dans chaque cas particulier, s'applique ce principe. Ressemblance et différence sont en rapport avec la forme, non avec la substance. Celle-ci est susceptible d'une description à travers la forme et non à travers les sons ou les significations.

glossème

En glossématique, on appelle *glossèmes* les formes minimales que, sur le plan de l'expression comme sur le plan du contenu, l'analyse détermine comme invariants irréductibles.

glossolalie

Le terme de *glossolalie*, distingué de *glossomanie*, désigne les délires verbaux de certains malades mentaux. Elle est caractérisée par des énoncés dépourvus de sens, mais structurés phonologiquement, que le locuteur croit être une langue réelle, mais qui ne possèdent aucune ressemblance systématique avec une langue naturelle vivante ou morte. Ce trouble du langage est proche des langues conventionnelles comme les argots ; les termes nouveaux sont des altérations de termes de la langue par additions, suppressions ou inversions systématiques.

glossomanie

Le terme de *glossomanie*, distingué de *glossolalie*, désigne le délire verbal de malades maniaques.

Elle est caractérisée par des jeux verbaux, dépourvue d'un caractère systématique. Le malade mental, qui prétend pouvoir parler telle ou telle langue, inconnue ou imaginée, émet des suites de syllabes sans sens et sans règles syntaxiques définies.

glottal

Le terme de *glottal*, employé comme synonyme de *laryngé**, s'applique à tout ce qui a trait à la glotte et aux cordes vocales : les vibrations des cordes vocales sont dites parfois « vibrations glottales », les consonnes dues à une brusque ouverture de la glotte sont des occlusives glottales, etc.

glottalisé

Les consonnes glottalisées* sont des consonnes dont la production s'accompagne d'une occlusion buccale et d'une fermeture de la glotte (avec ou sans mouvement du larynx, avec ou sans vibrations des cordes vocales) quasiment simultanées dans leur réalisation. On distingue conventionnellement entre implosives* ou injectives* et éjectives*.

glotte

On appelle *glotte* l'espace normalement triangulaire compris entre les cordes vocales, long d'environ 16 mm et susceptible de s'ouvrir de 12 mm environ. L'ouverture et la fermeture totale ou partielle de la glotte est déterminée par l'écartement ou l'accolement des cordes vocales, elles-mêmes entraînées par le mouvement des aryténoïdes et des muscles qui les commandent. Pendant la respiration normale et pendant l'articulation de certaines consonnes dites « aspirées » (comme les occlusives non voisées de l'anglais), la glotte est ouverte. Lors de la phonation (articulation des voyelles, des glides, de la plupart des consonnes voisées), la glotte est fermée et ne s'ouvre que périodiquement, sous la pression de l'air sublaryngal. Ces ouvertures et fermetures successives provoquent des ondes qui produisent le bourdonnement laryngé appelé *voix**. La glotte est à demi fermée pour la production de la voix chuchotée.

glottiscope

L'appareil appelé *glottiscope* permet de compléter les informations transmises par le laryngoscope* sur les mouvements et les positions de la glotte pendant la phonation.

glottochronologie

La *glottochronologie* est une technique utilisée pour dater des langues communes primitives, c'est-à-dire pour établir l'époque à laquelle deux ou plusieurs langues apparentées se sont séparées d'une langue originaire commune. Cette technique a été proposée par M. Swadesh et R. B. Lees. La grammaire comparée essaie de dater les changements linguistiques et de déterminer le degré de parenté des langues (dont l'histoire ne nous est pas connue par ailleurs) grâce à la glottochronologie ; ainsi, on constate que la disparition de morphèmes s'est faite à peu près au même rythme pour toutes les langues (lois de déperdition morphématique) : sur mille ans, le lexique fondamental défini sur les bases de concepts universels : *manger, boire, homme, tête*, etc., formant un ensemble de quelque 100 mots, perd environ 19 p. 100 des bases qu'il avait au départ. Si on prend deux langues qui se séparent complètement, on peut admettre que mille ans après elles auront environ en commun 66 p. 100 du stock de base (dans la mesure où elles ne perdent pas les mêmes unités). En sens inverse, la glottochronologie fera remonter la date approximative de séparation à mille ans dès que le

vocabulaire fondamental sera le même à 66 p. 100.

glottogenèse

La *glottogenèse* est le processus d'apparition d'une langue reconnue comme telle dans une situation linguistique évolutive.

glottographe

Syn. de LARYNGOGRAPHE.

glottopolitique

Par différence avec *planification* ou *politique linguistique*, la *glottopolitique* désigne l'ensemble des recherches et des propositions qui tendent à l'aménagement des situations linguistiques en agissant sur toutes les pratiques langagières ou certaines d'entre elles. Contrairement à la planification ou à la politique linguistique, la glottopolitique s'occupe plus largement du fonctionnement langagier.

glyphe

Le *glyphe* est le nom donné aux signes graphiques de l'écriture maya.

gnomique

On qualifie de *gnomique* une forme verbale (temps ou mode) employée pour marquer un fait général d'expérience. Dans les sentences et les maximes, en grec, on emploie ainsi l'*aoïste gnomique* ; en français, le *présent gnomique* est utilisé dans les énoncés à valeur générale (*la Terre tourne autour du Soleil*).

gouverner

Syn. de RÉGIR.

gradation

1. La *gradation* est une figure de rhétorique qui consiste à présenter une suite d'idées ou de sentiments dans un ordre tel que ce qui suit dise toujours un peu plus (*gradation ascendante*) ou un peu moins (*gradation descendante*) que ce qui précède ; exemple de gradation descendante : *Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre* (La Fontaine, *Le Lièvre et les Grenouilles*) ; de gradation ascendante : *Marchez, courez, volez où l'honneur vous appelle* (Boileau, *le Lutrin*).

2. Les adjectivaux*, ou adjectifs, se subdivisent en deux classes d'adjectifs selon qu'ils sont ou non susceptibles de *gradation*, c'est-à-dire selon qu'ils ont ou non la possibilité de recevoir des degrés (*de comparaison*) ; ainsi, l'adjectival *heureux* peut avoir un comparatif (*plus heureux, moins heureux*) et un superlatif (*très heureux, le plus heureux*), mais non les adjectivaux *dernier, aîné*.

graduel

Une *opposition graduelle*, selon le classement de N. S. Troubetskoï, est une opposition phonologique dont les deux termes sont caractérisés par des degrés différents d'une même particularité. Ainsi, les oppositions entre voyelles d'une même série de localisation comme en français [i] vs [e] ou [e] vs [a] correspondant à des degrés différents d'aperture sont des oppositions graduelles. Les oppositions graduelles peuvent aussi se fonder sur des différences de hauteur musicale dans les langues où ce trait est pertinent, comme les langues à ton.

grammaire

Le terme de *grammaire* a plusieurs acceptions selon les théories linguistiques.

1. La *grammaire* est la description complète de la langue, c'est-à-dire des principes d'organisation de la langue. Elle comporte différentes parties : une phonologie (étude des phonèmes et de leurs règles de combinaison), une syntaxe (règles de combinaison des morphèmes et des syntagmes), une lexicologie (étude du lexique) et une sémantique (étude des sens des morphèmes et de leurs combinaisons). Cette description est dépendante des théories linguistiques. On parlera donc de grammaire structurale, fonctionnelle, distributionnelle, générative selon le cadre théorique.

2. La *grammaire* est la description des seuls morphèmes grammaticaux et lexicaux, l'étude de leurs formes (flexion) et de leurs combinaisons pour former des mots (formation de mots) ou des phrases (syntaxe). En ce cas, la grammaire s'oppose à la phonologie (étude des phonèmes et de leurs règles de combinaison) ; elle se confond avec ce que l'on appelle aussi une morphosyntaxe.

3. La *grammaire* est la description des morphèmes grammaticaux (articles, conjonctions, prépositions, etc.), en excluant les morphèmes lexicaux (noms, adjectifs, verbes, adverbes de manière), et la description des règles qui régissent le fonctionnement des morphèmes dans la phrase. La grammaire se confond alors avec la syntaxe* et s'oppose à la phonologie et au lexique : elle comporte l'étude des flexions, mais exclut l'étude de la formation des mots (dérivation).

4. En linguistique générative, la *grammaire* d'une langue est le modèle de la compétence idéale qui établit une certaine relation entre le son (représentation phonétique) et le sens

(interprétation sémantique). La grammaire d'un langage L génère un ensemble de couples (s, I) où s est la représentation phonétique d'un certain signal et I l'interprétation sémantique affectée à ce signal par les règles du langage. La grammaire génère un ensemble de descriptions structurelles qui comprennent chacune une structure profonde, une structure de surface, une interprétation sémantique de la structure profonde et une représentation phonique de la structure de surface.

5. La *grammaire normative* et pédagogique apparaît au XIX^e siècle, avec la nécessité d'enseigner la langue française écrite, son orthographe, et la langue française parlée, selon les normes de la tradition centralisatrice de la France ; l'objectif est alors une volonté unificatrice sur le plan linguistique.

grammatical

1. On appelle *fonction grammaticale* le rôle joué par des syntagmes dans une phrase ; les fonctions grammaticales sont ainsi celles de sujet, objet, objet indirect, complément de nom, agent, instrumental, etc. Elles se distinguent dans certaines théories des fonctions locales ou concrètes (lieu et temps).

2. On donne le nom de *sens grammatical* :

a) au sens des items grammaticaux (articles, conjonctions, prépositions, affixes de temps, affixes de cas, etc.) ;

b) aux fonctions grammaticales (sujet, objet, circonstant, etc.) ;

c) au statut de la phrase (interrogation, négation, impératif, etc.).

grammaticalisation

En linguistique diachronique, on parle de *grammaticalisation* quand un morphème lexical, au cours de l'évolution d'une langue, ou dans la transformation d'une langue en une autre, est devenu un morphème grammatical. Ainsi, le mot latin *mens, mentis* (à l'ablatif *mente*) est devenu en français un suffixe d'adverbe de manière dans *doucement, violemment, hâtivement*, etc.

grammaticalité

Chaque sujet parlant qui, par définition, possède la grammaire de sa langue, peut porter sur les énoncés émis des *jugements de grammaticalité*. Le locuteur natif peut dire si une phrase faite de mots de sa langue est bien formée, au regard des règles de la grammaire qu'il a en commun avec tous les autres sujets parlant cette langue ; cette aptitude appartient à la compétence des sujets parlants, elle ne dépend

ni de la culture ni du groupe social du locuteur. Ainsi, en français, *L'enfant aime le chocolat* est une *phrase grammaticale* ; au contraire, **Aimer chocolat enfant* est une *phrase agrammaticale* (marquée par un astérisque). Autrement dit, le locuteur constate l'agrammaticalité ou la grammaticalité, il ne formule pas une appréciation. S'il y a des différences entre les locuteurs natifs sur la grammaticalité d'une phrase, c'est que leurs compétences (leurs grammaires) sont des variantes du même système. Les jugements de grammaticalité ne se font pas seulement par rejets ou acceptations ; il existe des *degrés de grammaticalité* qui peuvent être évalués par la nature de la règle violée : la phrase ? *L'enfant n'a pas dû avoir eu de chocolat* est une phrase déviante, grammaticalement douteuse (marquée par un point d'interrogation), car sa structure n'est pas entièrement conforme aux règles de la grammaire. La grammaticalité se distingue de la signification : *Le vestibule éclaire le néant* est une phrase grammaticale, mais difficilement interprétable, sinon métaphoriquement ; de la vérité ou de la conformité à l'expérience générale de la communauté culturelle : *La lune est carrée* et *L'homme mort est vivant* sont des phrases grammaticales, mais fausses ou contradictoires ; de la probabilité d'un énoncé : *Le rhinocéros regarde avec attention le film* a peu de chance d'être fréquemment réalisée ; de l'acceptabilité ou possibilité de comprendre une phrase grammaticale, mais de grande complexité : *La soirée que le garçon que l'ami que tu as rencontré, connaît, donnait, était une réussite*, est inacceptable. La grammaticalité ne se fonde pas sur l'emploi d'un mot ou d'une construction mais sur un jugement. Et ce jugement ne relève pas de l'expérience acquise, mais d'un système de règles générales intériorisées au cours de l'apprentissage de la langue. Aussi ce sont les jugements de grammaticalité qui vont servir à établir les règles d'une grammaire et les agrammaticalités reconnues permettent de définir les contraintes qui s'exercent sur les règles générales (règles dépendantes du contexte).

grammème

Le *grammème* est un morphème grammatical, par opposition aux morphèmes lexicaux, ou lexèmes. Le grammème peut être dépendant (ce sont les divers affixes : *in-* dans *incroyable* ; *eux* dans *malheureux*) ou indépendant (articles, prépositions, certains adverbes : par exemple *le, pour, très*).

graphème

Un *graphème* est une unité graphique minimale entrant dans la composition d'un système d'écriture ; cet élément abstrait se réalise concrètement par des formes dites allographes* dont le tracé dépend des autres éléments du système : le graphème correspond donc, dans l'écriture alphabétique, à la lettre, les allographes étant les formes majuscule, minuscule, cursive, etc. (ex. : *A, a*). Il peut correspondre à un phonème, une syllabe ou un concept selon que l'écriture est phonétique, syllabique ou idéographique. Les graphèmes sont des unités de deuxième articulation dans l'écriture, comme les phonèmes dans la langue parlée, les morphèmes graphiques étant les unités de première articulation.

graphie

On désigne par *graphie* toute représentation écrite d'un mot ou d'un énoncé. Toute orthographe d'un mot est une graphie : ainsi, *'pellons* pour *pelons* est une graphie fautive, mais une graphie tout de même. La transcription en alphabet phonétique de *chat* par [ʃa] est aussi une graphie. Ce mot de graphie peut être soit associé à la notion d'orthographe, soit opposé à elle.

graphique

1. On appelle *unité graphique* un mot simple ou composé constitué d'une suite de graphèmes, compris entre deux blancs typographiques et considéré comme formant une seule unité significative : *blanc, bonheur, arc-en-ciel, laissez-faire*, etc., sont des unités graphiques, mais non *chemin de fer, pomme de terre, puisque*, dans ce dernier cas, les éléments composants ne sont pas réunis par un trait d'union, mais séparés par des blancs.

2. On appelle *morphème graphique* une unité de première articulation dans l'écriture, constituée de graphèmes, ou unités de deuxième articulation.

grasseyé

On appelle *r grasseyé* la vibrante uvulaire produite par la vibration de la luette contre la partie postérieure du dos de la langue notée [ʀ]. En français, cette articulation n'a pas de valeur proprement linguistique : elle caractérise une certaine prononciation, celle des « faubourgs » et celle d'une certaine génération de chanteurs, par opposition au [r] apical caractéristique de certaines provinces (Bourgogne, Corrèze, Cévennes, etc.) et au [ʁ] parisien du français standard. Mais il est des systèmes linguistiques tels que les dialectes franco-pro-

vençaux, le portugais de Lisbonne, certaines variétés d'espagnol d'Amérique latine, où la vibrante grassée s'oppose phonologiquement à la vibrante apicale. Dans ces cas, la vibrante uvulaire correspond en général à une ancienne vibrante apicale double : ainsi, le portugais oppose *caro* [karu] « cher » et *carro* [karu] « voiture ».

grave

1. L'*accent grave* est un signe diacritique indiquant en français, en combinaison avec *e* (*è*), la voyelle ouverte [ɛ], dans *dès*, *règlement*, ou en combinaison avec *a*, *u*, pour distinguer des homonymes (*là/la*, *où/ou*). Il a été utilisé pour la première fois par J. Sylvius en 1531.

2. En phonétique, un *son grave* est un son dont le spectre acoustique présente une concentration de l'énergie dans les basses fréquences. Sur le plan perceptif ou auditif, un son grave est dit *sombre* ou *obscur* par une association naturelle entre la sensation auditive et la sensation visuelle. Les sons graves sont articulatoirement les sons périphériques, dont le résonateur antérieur est ample et bien compartimenté, comme pour les labiales et les vélaires, [p], [k], [u], etc.

Greenberg (Joseph Harold), linguiste américain (New York 1915). Ses recherches sur les universaux du langage et sur la typologie des langues sont liées par le recours qu'il fait, dans les deux cas, aux méthodes quantitatives. Dans le domaine typologique, voulant se dégager de la tradition à tendance génétique pour mettre en évidence des critères objectifs de classement, il a repris d'abord la liste des critères proposés par Sapir, puis il s'est orienté vers un traitement statistique du problème, en particulier en ce qui concerne la phonologie et le lexique. (V. Bibliographie.)

Grevisse (Maurice), grammairien belge (Rulles 1895-La Louvière 1980). Observateur infatigable du français écrit, il a voulu adapter au XX^e siècle les principes de Vaugelas : son œuvre la plus connue, *le Bon Usage* (1936), a eu de nombreuses rééditions, sans cesse enrichies.

Grimm

On donne le nom de *loi de Grimm* à l'une des plus importantes lois phonétiques. Découverte en 1822 par Jacob Grimm (1785-1863), cette loi explique les principales correspondances entre les langues germaniques par une mutation survenue à la période préhistorique du ger-

manique : les consonnes aspirées de l'indo-européen [bh, dh, gh] sont devenues les non-aspirées [b, d, g], les sonores [b, d, g] sont devenues les sourdes [p, t, k], tandis que les consonnes sourdes sont devenues aspirées [f, θ, h]. Cette loi, qui ne rendait pas compte d'un certain nombre d'exceptions, a été complétée plus tard par la loi de Verner, qui explique ces exceptions par le rôle de l'accent.

Cette loi est importante en soi, par la valeur des résultats qu'elle a dégagés, et aussi du point de vue épistémologique. Elle est apparue, en effet, comme la justification du principe de la régularité des lois phonétiques à partir duquel a pu se développer la phonétique historique et comparée.

groupe

1. Un *groupe de mots* est un constituant de la phrase formé d'une suite de mots. *La ville de Paris, faire grâce, capable de bien faire*, etc., constituent des groupes de mots. Ces derniers correspondent en linguistique structurale aux constituants immédiats de la phrase, et en linguistique générative aux syntagmes nominal, verbal, adjectival ou prépositionnel.

2. En phonétique, on appelle *groupe phonétique* un groupe de mots qui tirent leur homogénéité du fait qu'ils sont entre deux pauses (groupe respiratoire) ou rassemblés autour d'un même accent (groupe accentuel).

3. Le terme de *groupe de langues* désigne un ensemble de langues réunies pour une raison génétique, typologique ou géographique. (V. FAMILLE DE LANGUES, GÉNÉALOGIE.)

4. Dans les situations plurilingues, on appelle *groupe de langue maternelle* l'ensemble des individus pour lesquels l'une des langues données est l'idiome employé par la mère dans ses relations avec le tout jeune enfant. Quand une communauté linguistique est composée de deux groupes d'égale importance, on a généralement le même pourcentage de bilingues de part et d'autre. Si l'un des deux groupes a un pourcentage de bilingues nettement inférieur à l'autre, c'est que la langue qu'il utilise a une situation dominante. Les limites et l'importance de ces groupes peuvent avoir une base géographique ou refléter des différences socioculturelles.

guide d'entretien

Par opposition à *questionnaire*, conçu souvent comme un ensemble de questions fermées, le *guide d'entretien* indique la suite des points sur lesquels l'enquêteur doit obtenir une réponse

ou un discours. Il peut être fermé ou ouvert (il donne dans ce dernier cas libre cours à la personne interrogée), directif (il impose alors avec précision les sujets à aborder), semi-directif (c'est le cas le plus général). L'existence de guides d'entretien non directifs est problématique.

Guillaume (Gustave), linguiste français (Paris 1883-id. 1960). Élève d'A. Meillet, il a enseigné à l'École pratique des hautes études de 1938 à sa mort. Il a élaboré une théorie linguistique originale, qu'il appelle lui-même la « psychosystématique ». La langue doit, selon lui, être étudiée dans ses rapports avec la structure mentale qui la sous-tend, au niveau des mécanismes universels de la pensée ; d'où l'attention qu'il porte à la catégorie du temps, qui se réaliserait différemment selon les modes (processus de la « chronogenèse »). [V. Bibliographie.]

guillemets

Les *guillemets* sont un signe double (« ... ») utilisé pour isoler un mot ou un groupe de mots à l'intérieur d'un énoncé. Les guillemets servent à introduire dans le texte une citation, un discours direct ou une suite de mots sur laquelle on veut attirer l'attention. Ils peuvent constituer un moyen d'indiquer qu'on refuse d'assumer le mot ou la suite de mots ainsi isolés (néologisme, terme argotique). Dans le discours, ils correspondent généralement à un changement de ton qui commence avec l'ouverture des guillemets et finit avec leur fermeture.

gutturale

Le terme de *gutturale* est parfois employé comme synonyme de *vélaire* pour désigner les consonnes réalisées soit au niveau du voile du palais (vélares proprement dites, comme [k] et [g] ou comme le [x] de l'espagnol *rojo* [roxo] « rouge » et le [ɣ] de *paga* [paɣa]), soit au niveau de la luette (uvulaires, comme le /ʁ/ du français parisien de [mɛʁ] vs [mɛʁ], soit dans le pharynx, comme les consonnes arabes [ħ] ou [ʕ], soit dans le larynx, comme la consonne arabe appelée « hamza » [ʔ]).

gutturalisation

Selon la terminologie de N. S. Troubetskoï et du Cercle de Prague, la *corrélation de gutturalisation* consiste dans l'opposition entre les consonnes non vélarisées et d'autres consonnes dans lesquelles, outre l'articulation principale, se fait un travail guttural accessoire, c'est-à-dire une élévation du dos de la langue vers le palais mou. Cette corrélation apparaît dans certaines langues bantoues, notamment dans le groupe shona et dans une langue voisine, le venda. L'élévation de la langue peut être si forte qu'elle aboutit tout simplement à une occlusion vélaire, comme c'est le cas dans le dialecte zezourou du shona oriental et central ; elle peut être plus faible, de sorte qu'il en résulte seulement un rétrécissement vélaire, ce qui est caractéristique des autres dialectes du shona oriental et central, en particulier du sous-groupe karanga. Dans le dialecte zezourou, cette corrélation existe dans les bilabiales et les palatales.

h

habituel

On appelle *habituel* l'aspect* du verbe exprimant une action qui se produit habituellement, qui dure et se répète habituellement ; en français, on utilise l'expression *avoir l'habitude de* (avec un sujet animé) ou l'aspect non accompli (présent, imparfait, futur) avec l'adverbe *d'habitude* (ex. : *Il se levait d'habitude très tôt*).

Halle (Morris), linguiste américain (Liepāja, Lettonie, 1923). Professeur de langues modernes à l'Institut technologique du Massachusetts (MIT), il élabore avec R. Jakobson une théorie phonologique universelle. Il est avec N. Chomsky le fondateur de la phonologie générative. (V. Bibliographie.)

hampe

La *hampe* est un trait vertical caractérisant la graphie de certaines lettres comme le *t*, le *h*.

hangul

L'*hangul* est l'alphabet de 24 lettres servant à la transcription de la langue coréenne et qui a été substitué à l'écriture chinoise au xv^e siècle.

hapax

On donne le nom d'*hapax* à une forme, un mot ou une expression dont il ne se rencontre qu'une occurrence dans un corpus donné, une œuvre.

hapaxépie

Le phénomène d'*hapaxépie* (ou *haplotalie* ou *haplologie*) est un cas particulier de dissimilation qui consiste à articuler une seule fois un phonème ou un groupe de phonèmes qui aurait dû l'être deux fois dans le même mot : par exemple, quand on dit *tragi-comique* pour *tragic-comique* ou *morphonologie* pour *morphophonologie*, etc.

haplographie

L'*haplographie* est une faute d'écriture qui consiste à n'écrire qu'une fois un groupe de caractères redoublés (ex. : *haplogie* pour *haplologie*).

haplotalie

Syn. peu usité d'HAPAXÉPIE.

haplologie

Le terme d'*haplologie* est le terme le plus fréquemment employé comme synonyme d'*hapaxépie**.

harmonie

1. On donne parfois le nom d'*harmonie phonétique* à l'ensemble des phénomènes d'assimilation* qui ont pour but de rapprocher le timbre d'un phonème (consonne ou voyelle) du timbre d'un phonème contigu ou voisin.

2. L'*harmonie vocalique* est un phénomène d'assimilation vocalique qui peut jouer sur plusieurs voyelles d'un même mot : le choix d'une ou de plusieurs voyelles dans une position donnée n'est pas libre, mais il est déterminé automatiquement par la présence d'une autre voyelle déterminée.

L'harmonie vocalique est particulièrement importante dans les langues finno-ougriennes et en turc. En finnois, le vocalisme de la désinence est conditionné à un certain degré par la voyelle du radical. Ainsi, la même désinence casuelle est *-ssa* ou *-ssä* selon la voyelle du radical : *talo-ssa* « dans la maison », mais *metsä-ssä* « dans le bois ». En turc, selon que la première voyelle du mot est antérieure ou postérieure, toutes les voyelles sont antérieures (comme dans les mots *gözleriüz* « vos yeux », *gözümü* « nos yeux ») ou postérieures (comme dans les mots *kolum* « mon bras », *kollarımız* « nos bras »). De même, le choix entre les deux désinences du pluriel *-lar* ou *-ler* est déterminé par le vocalisme du radical (*atlar* « chevaux », mais *güller* « roses »). L'harmonie vocalique peut être progressive, comme dans les exemples précédents, ou régressive.

harmonique

On appelle *harmonique*, ou *son partiel*, le son produit dans une vibration complexe par l'une des parties du corps vibrant. Les fréquences des harmoniques sont des multiples entiers de la fréquence fondamentale*. Dans la phonation, les voyelles ou les tons sont produits par un renforcement de certains harmoniques

ou un renforcement de la fréquence fondamentale de la vibration laryngée à travers les cavités vocales de même fréquence. C'est ce renforcement qui rend audibles les ondes sonores produites dans le larynx et qui détermine le timbre particulier de chaque son.

Harris (Zellig), linguiste américain (Balta, Ukraine, 1909). Professeur (depuis 1947) à l'université de Pennsylvanie, Z. S. Harris travaille tout d'abord dans une perspective bloomfieldienne à des études de linguistique descriptive portant sur les langues sémitiques. Poussant à leurs extrêmes conséquences les principes de l'analyse en constituants immédiats en vue d'une description de plus en plus formalisée des langues naturelles, il élabore la théorie distributionnelle exposée dans son ouvrage de synthèse *Methods in Structural Linguistics* (1951 ; réédité en 1963 sous le titre *Structural Linguistics*). Il utilise systématiquement des équations ou des relations d'équivalence ou des substitutions pour mettre en valeur les caractères formels les plus importants des langues naturelles : il est le premier à avoir utilisé, en linguistique, la méthode hypothético-déductive. Cependant, très vite, il se heurte aux limitations de la description par constituants immédiats et introduit la notion de transformation reprise par son élève Noam Chomsky dans le cadre de la grammaire générative. Harris fait également figure de précurseur par ses travaux sur l'analyse de discours : appliquant au domaine du texte les principes distributionnels utilisés dans le cadre de la phrase, il montre que l'étude des récurrences de formes dans les énoncés longs permet de mettre en évidence des structures. (V. Bibliographie.)

haut

1. En phonétique acoustique, on appelle parfois *formant haut* ou deuxième formant, le formant qui se situe dans la partie supérieure du spectre, par opposition au formant bas, ou premier formant, qui se situe dans la partie inférieure. Les formants qui se trouvent dans des fréquences supérieures à celle du deuxième formant sont appelés aussi formants hauts, comme le formant nasal ou le formant caractéristique des voyelles aiguës.

2. Une *voyelle haute* est une voyelle réalisée avec une position haute de la langue, c'est-à-dire avec la langue aussi proche du palais qu'il est possible sans gêner l'écoulement de l'air. Il existe deux degrés de hauteur vocalique, le deuxième correspondant à une position un peu

plus basse de la langue, pour les voyelles semi-fermées. Les voyelles hautes sont diffuses* du point de vue acoustique.

hauteur

1. La *hauteur d'un son*, en acoustique, est la qualité subjective du son qui s'apparente à la fréquence, de même que la force est associée à l'intensité. Plus la fréquence d'un son est grande et plus le son est haut : mais ce rapport n'est pas directement proportionnel. L'oreille perçoit les vibrations sonores selon une échelle logarithmique, de sorte qu'une fréquence de vibration deux fois plus rapide est toujours perçue comme le même intervalle : l'octave de la musique. L'unité de hauteur est le mel ; on a fixé à mille mels la hauteur d'un son de 1 000 hertz de fréquence, zéro mel égalant zéro fréquence. Un son de 2 000 mels est perçu comme deux fois plus haut qu'un son de 1 000 mels, alors que sa fréquence est quatre fois plus grande.

Les variations de hauteur sont utilisées différemment dans chacune des langues, à des fins distinctives, démarcatives ou culminatives, pour la phonologie du mot (accent de hauteur) ou pour la phonologie de la phrase (intonation*).

2. On appelle *accent de hauteur*, *accent musical* ou *ton*, les variations de hauteur utilisées dans certaines langues pour opposer des mots de sens différents présentant par ailleurs les mêmes phonèmes. L'accent de hauteur a une fonction distinctive dans certaines langues d'Europe, comme le serbo-croate, le lituanien, le suédois et surtout dans des langues d'Afrique et d'Extrême-Orient : ainsi, le chinois distingue quatre tons (uni, montant, brisé, descendant) qui permettent d'opposer les différents sens du mot *chu* « porc », « bambou », « seigneur », « habiter, vivre ». L'accent de hauteur existe aussi dans des langues qui ne sont pas des langues à tons, comme le français où l'accentuation en fin de mot ou de groupe de mots est marquée surtout par une élévation de la voix. L'accent de hauteur a alors une fonction démarcative.

Helmholtz (résonateur de)

Le *résonateur de Helmholtz* est un appareil permettant d'identifier les harmoniques et de faire l'analyse et la synthèse des sons complexes, inventé par le physicien et physiologiste allemand Hermann Ludwig Ferdinand Von Helmholtz (1821-1894), un des grands savants du XIX^e siècle, auteur de nombreuses découvertes

en physique, mécanique, optique, acoustique. Dans ce dernier domaine notamment, en 1862, il interprète le timbre des sons par l'existence d'harmoniques superposés et imagine alors l'appareil qui porte son nom.

hendiadys, hendiadyn

L'*hendiadys*, ou *hendiadyn*, est une figure de rhétorique qui consiste à remplacer une expression unique (nom accompagné d'un adjectif, d'un complément ou d'une relative) par deux noms coordonnés par une conjonction ; ainsi, *boire dans des patères et de l'or* pour *boire dans des patères d'or*.

héritage

La notion d'*héritage* est issue de la problématique de l'intelligence artificielle. La relation d'héritage reporte aux niveaux subordonnés les traits de l'unité superordonnée. Ainsi, si la base de connaissance a une description d'*oiseau* comportant un trait/voler/, une règle d'héritage transférera le trait à *moineau* comme à *corbeau*. Le cas de l'autruche pose alors des problèmes et diverses solutions sont appliquées pour bloquer l'application de la règle d'héritage en pareil cas.

Dans le cadre des relations toujours plus fortes entre informatique et linguistique, la notion d'héritage est reprise par la sémantique linguistique pour étudier la relation d'hypéronymie/hyponymie. (v. HYPERONYME et SUPERORDONNÉ.)

hétéroclite

En grammaire traditionnelle, on dit d'un mot qu'il est *hétéroclite* quand son paradigme flexionnel est emprunté à plusieurs racines ; ainsi, le verbe *aller* emprunte ses racines à *va-*, *all-*, *i-*.

hétérogène

On dit d'un nom qu'il est *hétérogène* quand il change de genre en changeant de nombre. Ainsi, *délice* est masculin au singulier et féminin au pluriel (*de grandes délices*).

hétéroglosse

On appelle parfois *dictionnaire hétéroglosse* un dictionnaire bilingue, pour l'opposer au *dictionnaire homoglosse*.

hétéronyme

On appelle *hétéronymes* les mots de racine différente, mais formant ensemble une structure sémantique. Ainsi, les noms de parenté (*mère, sœur, tante, oncle, etc.*), les noms de couleur (*rouge, vert, jaune, etc.*), les grades militaires, etc.

hétérophone

On dit d'éléments graphiques similaires qu'ils sont hétérophones quand ils représentent des sons différents (ex. : *nous portions* [-tjɔ̃] et *des portions* [-sjɔ̃]).

hétéroorgane, hétéroorganique

Deux phonèmes sont *hétéroorganes* ou *hétéroorganiques* quand ils ont des points d'articulation distincts comme [p] et [t], par opposition aux phonèmes homorganes.

hétérosyntaxique

On a distingué la *fonction hétérosyntaxique*, entre des éléments appartenant à des syntagmes différents (ainsi la recteion), et la *fonction homosyntaxique*, entre des éléments appartenant au même syntagme (ainsi, interdépendance entre genre et nombre dans le nom latin).

hiatus

Un *hiatus* est un groupe de deux voyelles contiguës appartenant à deux syllabes différentes à l'intérieur d'un mot ou dans la chaîne parlée à la frontière de deux mots : *kaolin, créer*. Les langues évitent le hiatus par différents procédés : épenthèse de phonèmes non vocaliques comme les glides, ex. : *crier* prononcé [krije] ; synrèse* par réduction de la première voyelle en un élément non vocalique, ex. : *mûée* prononcé [nyè] ; contraction, etc.

hiérarchisation

La *hiérarchisation*, est la tendance d'une société à conférer des valeurs hiérarchiques (supérieur/inférieur) à des langues ou à des usages, à l'image de ce qu'elle fait pour les groupes sociaux.

hiératique

L'écriture *hiératique* égyptienne, utilisée dans les manuscrits, est une écriture cursive dérivée des hiéroglyphes.

hiéroglyphe

Ce mot désigne l'unité fondamentale du système idéogrammatique des anciens Égyptiens. L'écriture hiéroglyphique est faite de phonogrammes et d'idéogrammes qui s'ajustent pour traduire le sens précis de chaque mot : les phonogrammes d'une seule, de deux ou trois lettres sont à la base de l'écriture ; dans le cas d'ambiguïté de l'idéogramme, celui-ci est accompagné de sa lecture phonétique.

hiragana

L'*hiragana* est l'écriture syllabique japonaise servant à transcrire les formants grammaticaux.

histoire

1. On appelle *histoire de la langue* l'ensemble des changements qui affectent sa structure au cours du temps.

2. En grammaire générative, on appelle *histoire transformationnelle* d'une phrase la suite des opérations qui convertissent un groupe de marqueurs syntagmatiques sous-jacents (de structure profonde) en un marqueur syntagmatique dérivé final.

historique

1. On qualifie d'*historiques* la grammaire, les études, les recherches qui s'occupent de l'évolution d'une langue ou de plusieurs. Ainsi, la grammaire comparée* a souvent pour moyen ou pour fin la linguistique historique. *l'historique* est un synonyme moins précis de *diachronique**.

2. On donne le nom de *passé historique* au passé simple du verbe français qui situe le récit (l'histoire) dans un moment considéré comme révolu.

On donne le nom de *présent historique* à l'emploi du présent à la place du passé historique dans un récit (en particulier dans le genre historique).

Hjelmslev (Louis Trolle), linguiste danois (Copenhague 1899-*id.* 1965). Fondateur avec V. Brøndal du Cercle linguistique de Copenhague, il se situe dans la lignée de l'enseignement de F. de Saussure : il envisage l'étude de la langue comme celle d'un système qu'il s'agit de décrire en lui-même et pour lui-même (principe d'immanence). Sa théorie, la glossématique, est une tentative de formalisation rigoureuse des structures linguistiques, ainsi qu'un approfondissement de certains concepts saussuriens (expression/contenu, forme/substance). Son influence a été tardive mais importante dans les domaines de la sémantique et de la sémiologie. (V. Bibliographie.)

Hockett (Charles Francis), linguiste américain (Columbus, Ohio, 1916). Professeur de linguistique et d'anthropologie à l'université Cornell, il est l'auteur de manuels dans lesquels il tente de systématiser les acquisitions de la linguistique structurale américaine. Il est aussi célèbre pour un système de formalisation de l'analyse en constituants immédiats, connu sous le nom de « boîte » de Hockett*. (V. Bibliographie.)

holophrase

Les premiers mots de l'enfant apparaissent vers dix-huit mois. Ils sont largement instables

des points de vue de la forme et du sens. La forme évolue sous l'effet de ce que l'enfant entend autour de lui et des rectifications de l'adulte. Quant au sens, il reste flou dans la mesure où l'enfant catégorise, sous l'étiquette formelle, les objets selon leurs propriétés affectives, perceptives ou fonctionnelles et selon les glissements qui s'opèrent entre ces divers traits en fonction de son expérience. Il en résulte que le mot n'est interprétable qu'avec l'aide du contexte situationnel dans lequel il est émis. De plus, ces unités ne sont pas catégorisées grammaticalement. On n'y voit des noms, des verbes ou des adjectifs qu'en référence à leur statut dans la langue adulte. Dans celle de l'enfant, une telle unité désigne la situation tout entière et traduit ce que l'enfant veut en dire. Ainsi, le mot « dodo », prononcé par l'enfant, peut, selon la situation présente, signifier « je veux me coucher », « c'est mon lit », « je suis fatigué », etc. C'est pourquoi on considère qu'il équivaut à un énoncé complet, d'où le terme d'*holophrase*, c'est-à-dire de phrase à une seule unité qui aurait un statut syntaxique réel. Cette opinion, défendue par McNeill, a été critiquée, mais le terme d'*holophrase* est passé dans la terminologie courante des études sur le langage de l'enfant.

holophrastique

Les langues *holophrastiques* sont les langues polysynthétiques où un mot, combinaison d'une racine et d'affixes divers, a le sens d'une phrase (basque).

holorime

Un vers *holorime* « rime » entièrement avec le vers précédent, ce qui revient à dire qu'il comporte les mêmes phonèmes mais des morphèmes différents. On peut citer, de V. Hugo : Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime Galamment, de l'arène à la tour Magne, à Nîmes.

La mode du vers holorime sévit au début du *xx^e* siècle à la fois dans les salons et à la Centrale surréaliste, et A. Allais en fait une satire amusante.

Le vers holorime est un avatar extrême de la « rime riche » des Parnassiens, poussée par T. de Banville jusqu'au jeu de mots des *Odes funambulesques*, où il fait rimer par exemple *être anglais* et *j'étranglais*.

homéotéleute

En rhétorique, quand, à l'intérieur d'une même phrase, la terminaison de différents mots ou de différentes unités accentuelles est constituée

par la même syllabe (ou les mêmes syllabes), la figure est un *homéotéleute* (ex. : *Il est décidé à se défendre et non à se rendre*). La rime est un genre particulier d'homéotéleute, qu'on rencontre quand les unités terminées par les homéotéleutes entrent dans un ensemble rythmique harmonisé.

homogénéité

L'étude linguistique faite à partir d'un corpus d'énoncés exige, pour être valide, que ces énoncés répondent à un critère d'*homogénéité*. Celle-ci varie selon l'objet de l'enquête ; pour déterminer les règles de la langue à partir du corpus, pris comme échantillon, il faut que les énoncés soient homogènes quant à l'état de langue (niveau de langue, intercompréhension complète des interlocuteurs, etc.).

homoglosse

On donne le nom d'*homoglosses* à des dictionnaires dont la langue d'entrée est un parler ou un dialecte de la langue de sortie (qui est alors la langue commune). Ainsi, un dictionnaire picard-français est dit *homoglosse*, par opposition aux dictionnaires bilingues, ou hétéroglosses, dont les entrées et les sorties appartiennent à deux langues différentes (français/anglais, allemand/français).

homographe

On dit de deux formes qu'elles sont *homographes* quand elles ont la même graphie mais des sens différents. Par exemple, *rue* « voie de circulation » et *rue* « plante vivace » sont des *homographes* ; ils ont des étymologies différentes, des sens différents, mais la même représentation graphique et la même prononciation. De même, dans les cas de polysémie*, quand une même forme vient à prendre deux ou plusieurs sens nettement différenciés, on peut également parler d'*homographie*. Deux *homographes* peuvent avoir des prononciations différentes : ainsi, *les fils de Pierre et Jacqueline* et *les fils de laine*.

homonyme

1. Dans le lexique, un *homonyme* est un mot qu'on prononce ou/et qu'on écrit comme un autre, mais qui n'a pas le même sens que ce dernier. À part les cas rares ou les curiosités, les homonymes à la fois homophones* et homographes* sont peu fréquents en français ; leur existence s'explique notamment par des phénomènes de polysémie* (*bureau*, par exemple, au sens de « table de travail » et d'« ensemble de personnes travaillant dans un

secteur déterminé »). On appelle souvent *homonymes* les homophones ou morphèmes qui se prononcent de la même façon, mais qui n'ont pas le même sens et ne s'écrivent pas de la même façon. À l'époque classique, on a accordé une grande importance à la distinction par l'écriture des homophones ; c'est alors qu'on a spécialisé les orthographes de *dessein* et *dessin*, de *compte* et *conte*. Cette tendance explique la présence en français, et également en anglais, de beaucoup d'homophones et de peu d'homographes.

2. En grammaire générative, les *homonymes syntaxiques* sont des phrases de surface qui peuvent correspondre à deux structures profondes différentes. L'homonymie syntaxique correspond à l'ambiguïté*.

homonymie

L'*homonymie* est l'identité phonique (homophonie) ou l'identité graphique (homographie) de deux morphèmes qui n'ont pas, par ailleurs, le même sens.

homophone

On dit qu'un mot est *homophone* par rapport à un autre lorsqu'il présente la même prononciation, mais un sens différent : ainsi, en français, la séquence phonique [so] correspond à quatre homophones : *sceau*, *seau*, *soi*, *saut*. Ce terme est également employé pour désigner, dans l'écriture courante, deux signes graphiques qui transcrivent un même phonème ; ainsi, en français, les lettres *s*, *c*, *ç*, *ss* représentent le phonème [s] dans le syntagme *si ça cesse*. Les suffixes *-ment* (servant à former des noms d'action) et *-ment* (servant à former des adverbes de manière) sont homophones. En français, l'orthographe sert souvent à distinguer des homophones : ainsi, on a distingué par la graphie les deux termes [kɔ̃tɛ], qui avaient la même origine latine (*computare*) : on a eu *compter* (*comptable*) et *comter* (*raconter*).

homophonie

L'*homophonie* est l'identité phonique entre deux ou plusieurs unités significatives, ou entre deux ou plusieurs signes graphiques appelés *homophones**.

homorgane, homorganique

On appelle *homorganes* ou *homorganiques* deux ou plusieurs phonèmes qui ont un même point d'articulation tout en différant par d'autres traits. Ainsi [p] et [b] sont homorganes puis qu'ils sont prononcés tous deux avec une occlusion labiale.

homosyntagmatique V. HÉTÉROSYNTAGMATIQUE.

honorifique

On appelle *dimension honorifique* le rôle joué par les pronoms personnels qui, dans certaines langues, définissent le statut social des participants à la communication ou déterminent le degré d'intimité qui existe entre eux : ainsi, l'opposition *tu* ou *vous* (deuxième personne du singulier) définit une dimension honorifique en français.

humain

On donne le nom de *noms humains* à une sous-catégorie des noms animés qui, sémantiquement, désignent des êtres vivants humains ou considérés comme tels et qui se caractérisent par une syntaxe différente des noms animés non humains (désignant des animaux). Ainsi, certains verbes comme *penser, croire, etc.*, impliquent un sujet animé humain, un adjectif comme *célibataire* implique un nom épithète animé humain. On dit aussi que des morphèmes comme *Jean, homme, enfant, etc.*, ont le trait distinctif [+humain] et que des morphèmes comme *chien, chat, vipère, etc.*, ont le trait [-humain], compte non tenu des métaphores possibles (passage d'une catégorie à l'autre) : ainsi, les noms collectifs ou les noms d'appareil peuvent être sujets des verbes qui n'admettent que des noms humains ; en ce cas, ils se voient attribuer un trait [+humain] : *l'entreprise tout entière fait grève. La voiture démarra brusquement.*

Humboldt (Wilhelm von), linguiste allemand (Potsdam 1767-Tegel 1835). Il mène de front des études sur les langues, la littérature et l'anthropologie et une carrière de diplomate et d'homme politique. Ambassadeur de Prusse à Rome, à Vienne et à Londres, directeur de l'Instruction publique, fondateur de l'université de Berlin, dont il est le premier recteur, plénipotentiaire au congrès de Prague, ministre d'État, il se retire de la vie politique en décembre 1819 pour se consacrer à l'élaboration d'une théorie générale du langage et des langues. Partant de l'examen de langues aussi variées que le sanskrit, le chinois, le basque, le hongrois, le birman, le kawi, le japonais, les langues sémitiques, il cherche à dépasser le cadre de la grammaire comparée pour constituer une anthropologie générale : chaque langue est, selon lui, un reflet et une projection de la vision du monde du peuple qui la parle : « La langue d'un peuple est son esprit, et son

esprit est sa langue. » Le langage, d'autre part, est une propriété innée, inhérente à l'esprit humain : c'est « l'organe qui forme la pensée ». (V. Bibliographie.)

Husserl (Edmund), logicien allemand (Prossnitz, Moravie, 1859 - Fribourg-en-Brisgau 1938). Professeur dans différentes universités allemandes jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'A. Hitler, il se consacre à la philosophie des mathématiques et polémique contre le psychologisme en logique, développant alors une grammaire pure logique. Sa théorie des catégories de signification est une des sources de la sémantique moderne. (V. Bibliographie.)

hybride

Un mot *hybride* est un mot composé dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes. Ainsi, *automobile*, dont les racines sont l'une grecque (*autos*, « de soi-même ») et l'autre latine (*mobilis*, « qui peut se mouvoir »), est un *mot hybride*.

hydronymie

L'*hydronymie* est la partie de l'onomastique qui étudie les noms des cours d'eau.

hoyoïde

L'*os hoyoïde* est un os qui se trouve en haut du larynx, en forme de demi-cercle ouvert vers l'arrière. Il est relié au cartilage du larynx par des ligaments et des muscles.

hypallage

En rhétorique, l'*hypallage* est une figure consistant à attribuer à un mot de la phrase ce qui convenait à un autre mot de la même phrase ; ex. : *Ce marchand accoudé sur son comptoir avide* (V. Hugo).

hyperbate

L'*hyperbate* est une figure de rhétorique consistant à renverser l'ordre habituel des mots (ex. : *Là coule un clair ruisseau. À tous les cœurs bien nés que la patrie est chère*).

hyperbole

L'*hyperbole* est une figure de rhétorique consistant à mettre en relief une idée par l'emploi d'une expression exagérée qui va au-delà de la pensée (ex. : un *géant* pour un *homme grand*, un *pygmée* pour un *petit homme*).

hypercorrection

On dit qu'il y a *hypercorrection* quand, en présence d'une forme altérée par l'évolution de la langue, on restitue une forme où les éléments que l'on croit disparus sont ajoutés par erreur. Ainsi, le verbe *savoir*, issu du latin